



Tels ont été constamment pour nous, dans nos temps prospères comme dans nos jours de deuil, ces Turcs si mal connus et tant calomniés, même en France, par les artifices de l'ennemi public de l'indépendance de l'Europe.

Les Grecs schismatiques, au contraire, co-religionnaires des Russes, devenus sujets de l'empire ottoman depuis la prise de Constantinople par Mahomet II, le 29 mai 1453, en opposition constante à notre égard avec leurs conquérans, nos anciens alliés, firent éclater à la nouvelle de nos désastres en 1814 et en 1815, une joie inexprimable, dont la bruyante expansion fut même portée jusqu'au délire.

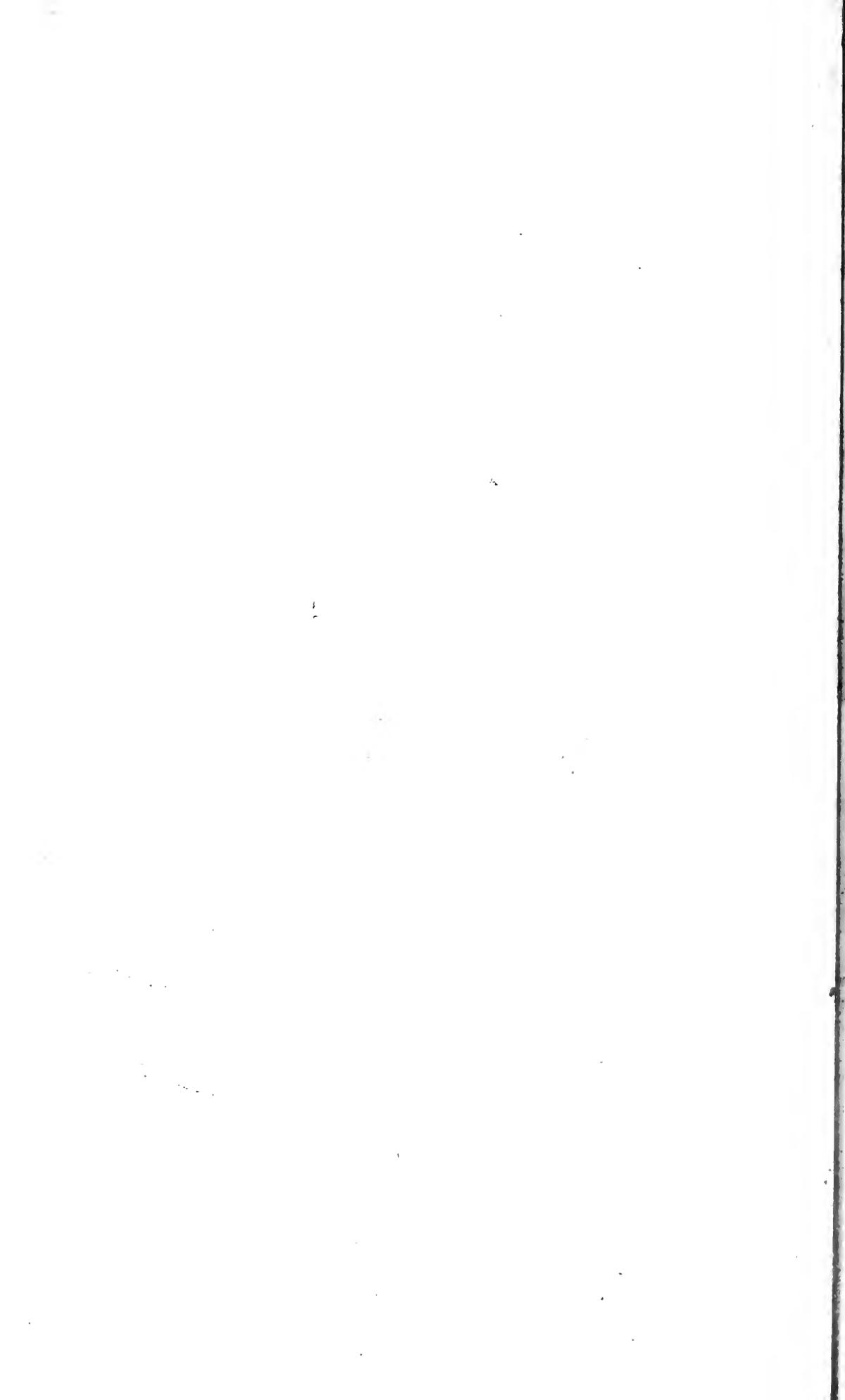
On ne doit pas en être surpris. Héritiers du mépris et de l'aversion de leurs pères du Bas-Empire, depuis le schisme du savant et célèbre Photius, contre tous les latins, qu'ils ne regardent pas même comme chrétiens, pouvions-nous espérer une exception dans leur ame ulcérée, nous, Français, dont l'intérêt, considéré sous tion politique de la France pouvait-elle faire espérer un heureux résultat? non sans doute : aussi n'ayant pu obtenir ce qu'il était en droit de demander, cet ambassadeur sollicita-t-il son rappel, et partit de Constantinople pour revenir en France le 21 février 1823, sans avoir pris ses audiences. Les fautes en diplomatie sont bien plus graves que celles d'administration intérieure. Il en est même d'irréparables : mais il faut toujours des circonstances heureuses, et savoir en profiter.

2304  
1838  
V. 29  
E. H. R. S.

**OEUVRES**  
DE  
**WALTER SCOTT.**

— — — — —  
**LA DÉMONOLOGIE.**  
— — — — —





LA DÉMONOLOGIE  
OU  
HISTOIRE  
DES DÉMONS ET DES SORCIERS.

Par Walter Scott.

TRADUCTION DE M. ALBERT MONTÉMONT.

NOUVELLE ÉDITION,  
REVUE ET CORRIGÉE D'APRÈS LA DERNIÈRE PUBLIÉE A ÉDIMBOURG.



PARIS,  
MENARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR.  
PLACE SORBONNE, 5.

—  
1838.



---

# AVANT-PROPOS

## DU TRADUCTEUR.

---

L'ouvrage dont nous offrons ici la traduction ne peut manquer d'être accueilli avec empressement par les lecteurs de Walter Scott. Non seulement il présente en lui-même un haut degré d'intérêt comme livre de philosophie historique, mais il est un *complément indispensable* aux romans de ce grand écrivain. Presque tous, en effet, reposent sur des croyances superstitieuses du moyen-âge, et ne font qu'indiquer certaines idées de démons, de revenants, de sorciers ou de fées, qui se retrouveront méthodiquement développées et traitées d'une manière spéciale dans les *Lettres sur la Démonologie et la Sorcellerie* <sup>1</sup>. Ces lettres donnent la clef d'une foule de contes de fées ou de fantômes et de bons ou mauvais génies qui apparaissent notamment dans celles des compositions que le romancier calédonien a destinées à retracer les mœurs ou les coutumes d'Angleterre et d'Écosse.

C'était surtout à l'égard de ce dernier pays, où l'auteur de *Waverley* a placé la scène de la plupart de ses fictions dramatiques et vivantes, que, pour l'intelligence de ces mêmes fictions, il avait à fournir des explications particulières; car l'Écosse est, sans contredit, l'Éden de la superstition<sup>2</sup>: l'aspect sauvage de ses montagnes, son ciel tour à tour nébuleux et riant, l'imagination

<sup>1</sup> Letters on Demonology and Witchcraft.

<sup>2</sup> On se rappelle que Jacques VI, le Salomon écossais, dont la monomanie était de défier Satan, après avoir amendé le statut existant contre les sorciers, publia son *Traité de Démonologie*.

mélancolique et sombre de ses habitants, exaltée par leur isolement et leurs veillées mystérieuses, tout semblait concourir à perpétuer au milieu d'eux les erreurs populaires qui y paraissent enracinées, et qu'il faudra long-temps encore pour extirper entièrement.

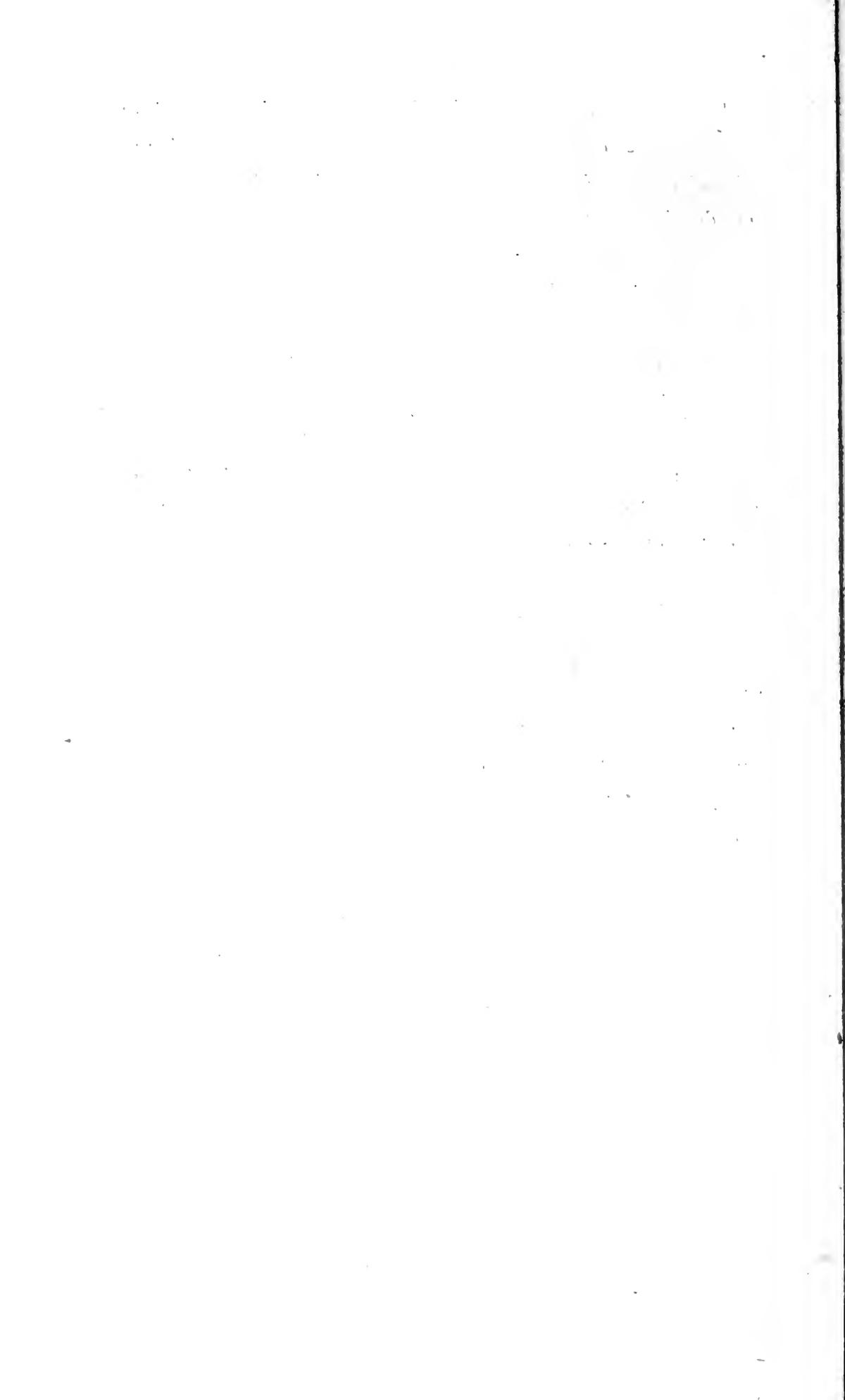
Sous le rapport philologique, la *Démonologie* sera lue avec fruit, même par le très petit nombre de personnes que leurs travaux ou leurs goûts n'ont pu jusqu'à ce jour initier à l'attrait des romans de Walter Scott. C'est une esquisse animée et fidèle des préjugés de l'espèce humaine depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Les magiciens de Pharaon, la pythonisse d'Endor, celle de Delphes, les Circés ou Médées grecques et romaines, tout est passé en revue, discuté avec profondeur et mêlé de réflexions judicieuses ou de saillies piquantes. Les siècles antérieurs au christianisme, si l'on excepte les cruautés religieuses du peuple israélite, ne déroulent guère que des tableaux plus ou moins ridicules et comiques, sans y rien ajouter, en général, de tragique ou de sanglant. Mais passé les premières époques du règne de l'Évangile, et arrivés au moyen âge, nous voyons s'élever les échafauds et les bûchers, et le sang des victimes couler par flots. Une bulle du pape Innocent VIII, en 1484, donne le signal d'atroces persécutions, que ses dignes successeurs se font gloire de soutenir ou du moins de tolérer. Dans l'espace de trois mois (1515) plus de cinq cents sorciers ou gens accusés de magie sont exécutés à Genève; plus de mille périssent à Côme, en moins d'un an; en Lorraine, Remigius (de 1580 à 1595) en fait brûler neuf cents; dans le Poitou, au bon temps de Charles IX, plus de trente mille, suivant Bodin, alimentent les feux de l'inquisition, qui, en Espagne, comme le rapporte l'historien Llorente, en fit périr plus de cent mille. En Allemagne, le seul canton de Linden voit en quatre ans (de 1660 à 1664) enlever par le fanatisme le vingtième de sa population. Non content de brûler les sorciers ou sorcières, souvent aussi on frappait du même sort leurs parents.

Tant que les flammes ne dévorèrent que des victimes vulgaires, on laissa continuer tranquillement les supplices; mais une fois qu'elles en vahirent les hautes classes de la société, l'intérêt de ces dernières s'unifia avec la raison, et le fanatisme de l'ignorance dut calmer sa fureur; les conciles eux-mêmes, dont les décisions avaient jusqu'alors servi de types aux lois barbares qui légitimaient de pareilles atrocités, devinrent nécessairement plus humains. Charlemagne avait prononcé une sentence solennelle, mais fort innocente contre une aurore boréale que les théologiens lui désignaient comme déchaînant une horde de sorciers sur la France; de leur côté, les conciles durent de même plus tard se restreindre à prescrire seulement des exorcismes et des conjurations jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, où l'arme du ridicule et les progrès de la civilisation finirent par faire justice de toutes ces jongleries déshonorantes pour l'humanité.

L'auteur des *Lettres sur la Démonologie* suit les différentes phases de ces idées superstitieuses et bizarres, chez les diverses nations, en accordant toutefois à la sienne une prédilection marquée; se rappelant sans doute, ainsi que nous l'avons dit plus haut, qu'il devait un commentaire à ses lecteurs. On doit le féliciter d'avoir si bien rempli sa tâche pour l'instruction et le plaisir de tous.

ALBERT-MONTÉMONT.

Paris, janvier 1838.



# LA DÉMONOLOGIE

OU

HISTOIRE

DES DÉMONS ET DES SORCIERS.

---

## LETTRE PREMIÈRE.

Origine de l'opinion générale existante sur la Démonologie , parmi les hommes.—

La croyance de l'immortalité de l'âme est un motif puissant pour accréditer des apparitions accidentelles. — Objections philosophiques contre l'apparition d'un esprit abstrait, peu comprises par le vulgaire et par les ignorants. — Situation de passions excitées, accidentelles à l'humanité, qui portent les hommes à désirer ou à craindre des apparitions surnaturelles. — Souvent elles sont présentées par les sens endormis. — Histoire du somnambulisme. — L'influence de la crédulité est contagieuse, au point que les individus ont affirmé le témoignage des autres, en dépit de leurs propres sens.—Exemples tirés de la *Historia verdadera*, de Bernal Dias del Castillo, et des ouvrages de Patrick Walker. — L'évidence apparente de communications avec un monde supérieur est quelquefois due à un dérangement des organes. — Différence entre ce désordre et la folie, dans laquelle les organes conservent leurs fonctions, quoique l'esprit soit dérangé. — Rébellion des sens d'un lunatique contre ses rêveries.— Récits d'une nature différente, dans lesquels le témoignage des yeux l'emporte sur la conviction de l'esprit. — Exemple d'un homme du monde à Londres. — De Nicolai, libraire et philosophe allemand, — D'un malade, du docteur Grégory ; — D'un célèbre juriconsulte écossais mort. — Autres exemples d'un même désordre mental, qui ont eu une durée soudaine et momentanée. — Apparition de Maupertuis. — D'un de nos poètes modernes morts. — Exemples de fausses impressions, principalement relatives au nerf optique et au nerf auditif. — Illusion du tact, surtout pendant le sommeil. — Déception du goût et de l'odorat. — Récapitulation de l'argument.

Vous m'avez, mon cher ami, demandé de venir au secours de la bibliothèque de famille, en traçant l'esquisse d'un sombre chapitre de l'humaine nature, que la civilisation sans cesse croissante de tous les pays instruits a presque entièrement effacé, quoique le sujet, dans les premiers temps, ait fixé l'attention à un degré considérable.

Ayant beaucoup lu en mes jeunes années, il n'est pas douteux que j'ai beaucoup voyagé dans les sombres régions des recherches superstitieuses. Combien d'heures perdues !..... Plût à Dieu que le nombre en fût moins grand ! à examiner des relations de ce genre, tant anciennes que nouvelles, et à fouiller parmi les procédures criminelles, si fréquentes dans les âges antérieurs, et entamées sur un sujet de la dernière importance. Les intéressants extraits des registres criminels de l'Écosse, récemment publiés par M. Pitcairn, sont, outre leur valeur historique, tellement de nature à dévoiler à fond la crédulité de nos ancêtres, sur cette matière, qu'en les parcourant j'y ai retrouvé tout ce que j'avais lu et pensé sur ce chapitre aux jours de ma jeunesse.

Cependant, comme ce que j'écris n'est qu'un simple résumé, et que je n'ai la prétention ni de combattre le système de ceux qui m'ont précédé, ni d'en ériger un nouveau, de mon chef, mon dessein est, après des *considérations générales sur la démonologie et la sorcellerie*, d'entreprendre le  *récit des faits remarquables* et des observations qui naturellement en dérivent. Je me décide à ce parti, dans l'idée qu'un pareil plan est aujourd'hui de beaucoup préférable pour remplir les pages d'un recueil, à l'abrégé de plusieurs centaines d'épais in-folios, qui, quoique mutilés, seraient encore suffisamment longs pour lasser la patience du lecteur.

Quelques réflexions générales sur la démonologie et la cause originaire de cette croyance universelle d'une communication entre les hommes et des êtres d'un pouvoir supérieur, et d'une nature incompréhensible pour des organes humains, sont une introduction nécessaire.

La croyance générale, disons même universelle, des habitants de la terre, à l'existence d'êtres surnaturels, est fondée sur ce sentiment de la Divinité qui parle à nos cœurs, et prouve à tous les hommes, excepté au petit nombre de ceux qui sont sourds à la voix céleste, qu'il existe en nous une portion de substance di-

vine , non sujette aux lois de la mort et de la dissolution, et qui, lorsque le corps n'est plus apte à la retenir , va chercher sa place, comme une sentinelle qui vient d'être relevée. Privé du secours de la révélation , on ne peut espérer de former une conjecture précise ni raisonnable sur le destin de l'âme , lorsqu'elle se sépare du corps ; mais la conviction que cette indestructible essence existe , cette croyance exprimée par le poète dans un sens différent , *non omnis moriar* <sup>1</sup> , doit faire présumer l'existence de plusieurs millions d'esprits , qui n'ont pas été annihilés , quoique devenus invisibles aux mortels qui ne voient, n'entendent, n'ont, en un mot , de sensations qu'à l'aide des organes imparfaits de l'humanité. Des probabilités peuvent amener les plus profonds penseurs à deviner un état futur de récompenses et de punitions, de même que les personnes appliquées à l'éducation des sourds et muets , ont reconnu que leurs élèves , quoiqu'en dehors des voies ordinaires de l'instruction , avaient été capables de se former , par leurs seules conjectures , une idée de l'existence de la Divinité, et d'une distinction entre l'âme et le corps, circonstance qui prouve , d'une manière naturelle, que ces vérités sont innées dans le cœur de l'homme. Ce principe admis et connu , mène à des conclusions ultérieures.

L'existence à part de ces esprits une fois admise, on peut supposer qu'ils ne sont pas étrangers aux affaires des hommes, peut-être sont-ils susceptibles de les influencer. A la vérité , dans un état plus avancé de la société, le philosophe peut révoquer en doute la possibilité de l'apparition d'un esprit dégagé d'un corps, excepté dans le cas d'un miracle direct, chose à laquelle, comme effet d'une suspension des lois de la nature , ordonnée par le législateur lui-même , dans un but quelconque , on ne peut assigner ni borne , ni restriction. Mais cette exception et ces limites posées , les philosophes peuvent , avec quelque plausibilité , ar-

<sup>1</sup> *Exegi monumentum*, d'Horace. A. M.

guer que l'âme séparée du corps, perd toutes ces facultés qui, lorsqu'elle était revêtue d'une forme mortelle, la rendaient sensible aux organes mortels. Cette idée abstraite d'un esprit permet de tirer la conséquence qu'il n'y a aucune substance, aucune forme, ombre ou voix, qui puisse rendre sa présence visible et palpable aux facultés humaines. Mais ces doutes sceptiques des philosophes sur la possibilité d'apparition d'esprits ainsi séparés, n'ont lieu que lorsqu'un certain degré de connaissance a pénétré dans un pays; et, dans ce cas encore, ils ne saisissent qu'un petit nombre d'individus, mieux informés, et réfléchissant un peu plus que le vulgaire. A la multitude, le fait incontestable qu'il existe des millions d'esprits parmi nous, semble suffisant pour appuyer la croyance qu'ils sont, au moins, dans certains cas, aptes à communiquer avec le monde terrestre. Le plus grand nombre ne peut se former l'idée de l'existence de l'esprit d'un mort, qui ne pourrait, à son gré, reprendre la forme que celui-ci avait durant sa vie, et ne pousse pas ses recherches plus loin.

On éprouve dans la vie, tant privée que publique, des sensations d'une nature si pénétrante et si solennelle, qu'elles semblent devenir des preuves oculaires d'un commerce entre cette terre et l'autre monde. Par exemple, un fils, récemment privé de son père, est saisi par une de ces crises soudaines dans lesquelles il désire avoir recours à ses salutaires avis; un époux désolé souhaite ardemment de revoir encore l'image de celle dont la tombe l'a séparé pour toujours; ou pour citer un exemple plus sombre, et cependant très-commun, le malheureux qui a plongé sa main dans le sang de son semblable, est effrayé par la crainte que l'ombre de sa victime ne vienne se placer au chevet de l'assassin. Dans l'un et l'autre cas, qui peut douter que l'imagination, aidée de ces circonstances, n'ait le pouvoir d'évoquer devant l'organe de la vue des spectres qui n'existent que dans le cerveau de ceux qui croient être témoins de ces apparitions?

Si nous ajoutons qu'une semblable vision peut naître dans le cours d'un de ces rêves animés pendant lesquels le patient, excepté en ce qui touche à une forte impression, est ou semble être sensible aux choses réelles qui l'entourent, état de somnolence qui bien souvent a lieu ; si, par exemple, il conserve assez de sentiment de son existence pour savoir qu'il est dans son lit, environné d'objets qui lui sont familiers, au moment où l'apparition se manifeste, il devient en quelque sorte inutile de disputer avec le visionnaire contre la réalité de son rêve, puisque cette vision, quoique purement imaginaire, est accompagnée pour lui de tant de circonstances, qu'il en croit l'évidence hors de toute question. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il devient, pour ainsi dire, garant de la réalité d'une apparition à laquelle, autrement, du doute aurait été attaché ; et si, par hasard, il arrive qu'un événement tel que la mort de la personne dont on rêve s'accorde avec l'époque et la nature de l'apparition, cette coïncidence, quoique très-fréquente, puisque nos rêves ne sont guère que le résultat des idées qui ont assiégé nos esprits éveillés, et souvent ne font que présager les événements les plus probables, cette coïncidence, dis-je, semble frappante, et l'enchaînement des circonstances peut fort bien, sans déraison, être considérée comme tout à fait complète. Un tel enchaînement, nous le répétons, peut fréquemment arriver, lorsque l'on considère par quelle cause sont produits nos rêves, combien naturellement ils roulent sur les choses qui ont occupé notre esprit, quand nous sommes éveillés ; et lorsqu'un soldat est exposé à trouver la mort dans une bataille, lorsqu'un matelot affronte les dangers de la mer, quand une épouse adorée ou un parent est atteint d'une maladie, avec quelle promptitude dans notre sommeil, notre imagination ne s'élançait-elle pas au devant de ces terreurs qui, éveillés, nous ont fait frissonner par anticipation en nous les représentant ? Le nombre des exemples où de semblables rêves ont été cités, af-

firmés et regardés comme des communications surnaturelles, est très-considérable en tous les temps ; et dans les jours d'ignorance, lorsque les causes naturelles des rêves étaient inconnues, et confondues avec les idées de mysticité, il a dû être immense. Cependant, peut-être, à considérer les milliers de rêves qui, chaque nuit, assiègent l'imagination des individus, le nombre des coïncidences entre la vision et la réalité est bien moins fort et moins remarquable que le calcul des probabilités ne tendrait à le faire trouver. Mais dans les pays où de tels rêves sont des sujets d'attention, le nombre de ceux qui ont coïncidé avec l'événement est assez grand pour accréditer la croyance d'une communication réelle entre les vivants et les morts.

Le somnambulisme et les autres déceptions nocturnes ont fréquemment contribué à la création de ces fantômes, qui apparaissent dans cet état mixte de sommeil et d'éveil. Une personne fort respectable, dont la vie s'est passée, moitié comme maître, moitié comme propriétaire d'un gros bâtiment marchand, adonné au commerce de Lisbonne, a retracé à l'auteur le récit d'un fait de cette nature, qui s'est présenté à son observation. Il était dans le Tage, lorsque l'incident ci-après lui suscita une alarmante perplexité.

Un homme de l'équipage fut assassiné par un Portugais, et le bruit se répandit que l'esprit du mort hantait le vaisseau. Les matelots sont généralement superstitieux ; ceux du bâtiment de mon ami restaient à bord avec répugnance, et il est probable qu'ils auraient déserté plutôt que de retourner en Angleterre avec le revenant pour passager. Afin de prévenir un pareil désagrément, le capitaine résolut d'approfondir l'histoire. Il se convainquit bientôt que, quoique tous prétendissent avoir vu des lumières et entendu des bruits, tout reposait sur l'assertion d'un matelot irlandais et catholique, deux choses qui pouvaient bien augmenter sa tendance à la superstition, mais à tout autre égard,

homme franc, honnête et sensible, que le capitaine n'avait nulle raison de croire capable de vouloir le tromper sciemment. Ce matelot affirma, avec les protestations les plus fortes, que l'esprit du mort lui apparaissait chaque nuit, l'enlevait de sa place, et, suivant ses propres expressions, lui arrachait par lambeaux la vie. Il fit cette déposition avec un sentiment d'horreur qui attestait la réalité de son tourment et de ses appréhensions. Le capitaine n'ayant rien à objecter pour le moment, résolut en lui-même d'épier les mouvements du visionnaire pendant la nuit, seul, ou avec un témoin, c'est ce dont je ne me souviens pas. A l'instant où la cloche du vaisseau sonnait minuit, le dormeur se leva, avec une figure pâle et troublée, alluma sa chandelle et s'avança vers la galerie ou la cuisine du bâtiment. Il s'assit, les yeux ouverts, les fixant avec horreur sur un objet, placé devant lui, et dont il ne pouvait cependant pas les détourner. Après un court espace de temps, il se leva, prit un bidon, le remplit d'eau, grommelant pendant tout le temps, mit du sel dans l'eau et la répandit autour de lui ; finalement, il poussa un profond soupir, comme quelqu'un soulagé d'un fardeau pesant ; et retournant dans son hamac, il s'endormit profondément. Le lendemain matin, il raconta l'histoire de l'apparition, en ajoutant la circonstance que l'esprit l'avait conduit à la galerie, mais que, par bonheur, étant parvenu, sans savoir comment, à se procurer un peu d'eau bénite, il l'avait jetée à son incommode visiteur. Il fut alors mis au fait de tous les événements de la nuit, avec les détails qui pouvaient lui prouver qu'il avait été le jouet de son imagination. Il se rendit aux raisonnements de son commandant, et le rêve, ainsi qu'il arrive en pareil cas, ne revint plus, lorsque la méprise eut été découverte. Dans ces cas-là, l'imagination excitée agissait sur les sens à demi-éveillés qui avaient encore conservé assez d'intelligence pour lui laisser comprendre où il était, mais pas assez pour juger de la réalité des objets placés devant lui.

Mais ce n'est pas seulement la vie privée, ou cette disposition d'idées dégénérées en marasme par de tristes pressentiments de l'avenir, qui dispose l'esprit aux visions du jour ou aux apparitions de la nuit. Un état d'anxiété poignante, ou de surexcitation, prédispose également à la croyance de communications surnaturelles. Les réflexions de la veille d'une bataille dont les chances étaient si douteuses, et la conviction que du succès dépendait son destin et celui de sa patrie, ont pu être assez puissantes pour faire apparaître aux yeux inquiets de Brutus le spectre de César assassiné ; de César dont la mort lui semblait ce jour-là moins justifiée qu'aux ides de mars, puisque au lieu d'avoir amené la liberté dans Rome, elle n'avait porté d'autre fruit que le renouvellement de la guerre civile, dont l'issue paraissait devoir être l'entier asservissement de la République. Il n'est pas étonnant que l'esprit mâle de Marcus Brutus, au milieu de la solitude et de l'obscurité, probablement égaré par le souvenir de la douceur et de la bonté du grand homme, qu'il avait tué pour venger son pays, de ce grand homme qui avait été son ami, ait cru avoir devant les yeux cette ombre qu'il nommait son mauvais génie, lui promettant de le retrouver à Philippes. Les intentions de Brutus et ses connaissances dans l'art de la guerre l'avaient probablement, depuis longtemps, convaincu que la guerre civile devait trouver sa fin à Philippes, en admettant que son imagination ait créé cette portion de son dialogue avec le spectre. Il n'est personne qui puisse sortir d'un songe ou d'une rêverie, sans modifier, diminuer ou grossir la matière du sujet qui l'a occasionné. Que Brutus, familiarisé avec les idées platoniciennes, se soit trouvé disposé à admettre, sans hésitation, celle d'une apparition réelle, et sans en commenter minutieusement toutes les circonstances, on le conçoit sans peine ; il est également naturel de penser que bien que personne autre que lui n'ait vu ce spectre, ses contemporains n'ont pas cru devoir décliner le témoignage d'un homme aussi important,

ni se soumettre aux règles d'un examen scrupuleux et contradictoire, qu'ils n'eussent pas manqué d'appliquer à tout autre, et en une occasion moins importante.

Dans les champs de la mort et dans le feu du combat, cette même croyance a amené de ces choses merveilleuses que plus haut nous avons vues naître de la solitude et de l'obscurité, et ceux qui, sur le penchant même de ce monde des esprits, étaient occupés à envoyer les autres dans ces régions ténébreuses, pouvaient croire aux apparitions de ces êtres que leur mythologie nationale associait à des scènes semblables. Dans l'action d'une bataille indécise, au milieu de la violence, du pêle-mêle et de la confusion d'idées qui ressortaient de cette situation, les anciens supposaient avoir aperçu leurs dieux, Castor et Pollux, combattant pour eux à l'avant-garde; les Scandinaves exaltés voient les *agents du carnage*<sup>1</sup>, et les catholiques ne sont guère moins prompts à reconnaître le valeureux saint George ou saint Jacques à la tête de leurs bataillons, et leur montrant le chemin de la victoire. De semblables apparitions, généralement visibles pour le vulgaire, ont, dans tous les temps, été attestées par un grand nombre de témoins. Lorsque le sentiment commun du danger et le feu de l'enthousiasme agissent sur les sens de plusieurs hommes à la fois, leurs esprits dans une relation naturelle de l'un à l'autre et dans le cas de ces instruments de musique qui sont montés sur le même ton; que l'on joue de l'un, et les cordes de tous vibrent à l'unisson. Qu'un homme artificieux ou enthousiaste, dans la chaleur de l'action, crie à une apparition surnaturelle, ses compagnons à l'envi adoptent cette idée, et une bonne partie sacrifiera la conviction de ses propres sens plutôt que de confesser qu'il n'a rien vu, et qu'il n'a pas été témoin de ce signe favorable, dans lequel tous placent leur espoir et leur confiance. Un guerrier communique son idée à un autre, tous sont également empressés

<sup>1</sup> *Cluster of the slain*, ceux qui désignent les morts. A. M.

à reconnaître le miracle, et la bataille est gagnée avant que la méprise soit découverte. C'est ainsi que le grand nombre de personnes présentes, qui en d'autres cas eût amené la découverte de la supercherie, devient un des instruments de sa force.

Cette disposition à voir le surnaturel vu par les autres, ou, en d'autres termes, à se fier aux yeux des autres plus qu'aux siens propres, nous donne lieu de citer deux anecdotes remarquables.

La première est tirée de l'*Historia verdadera*, de don Bernal Dial del Castillo, un des compagnons du célèbre Fernand Cortès dans la conquête du Mexique. En rendant compte d'une grande victoire sur les rebelles, il mentionne le fait inséré dans la chronique contemporaine de Gomara, que saint Jacques apparut monté sur un cheval blanc, à l'avant-garde et conduisit ses bien-aimés Espagnols à la victoire. Il est très-curieux d'observer la conviction intime où était le castillan que cette rumeur avait eu pour cause une méprise qu'il explique fort bien, mais il ne s'aventure pas néanmoins jusqu'à nier le miracle. L'honnête guerrier avoue qu'il n'aperçut point par lui-même cette vision, mais qu'il trouva un chevalier nommé Francisco de Morla, monté sur un cheval bai, et combattant vaillamment à la place même où saint Jacques passait pour être apparu. Mais au lieu de se mettre en devoir de déduire la conséquence nécessaire, le dévot chevalier s'écrie : « Pécheur que je suis, qui suis-je pour qu'il m'ait été donné de voir le bienheureux apôtre ? »

L'autre exemple de ce caractère contagieux de superstition, se trouve en un livre écossais, et nul doute qu'il n'ait trait, dans son origine, à une de ces extraordinaires apparitions d'aurore boréale, ou lueurs du nord, qui ne se montrent pas en Écosse assez souvent pour y être considérées comme un phénomène atmosphérique habituel jusqu'au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce passage est curieux et frappant; car le narrateur, Patrick Walker, bien qu'enthousiaste, était un homme digne de foi qui

n'affecte pas d'avoir vu les merveilles dont il admet sans scrupule la réalité sur le témoignage des autres, aux yeux de qui il se fie plus qu'aux siens propres. La conversion de cet homme sceptique dont il parle montre dans tout son jour la crédulité populaire entraînée à l'enthousiasme ou à l'imposture par le témoignage de ceux qui l'entourent; elle prouve en même temps combien est peu satisfaisant un pareil témoignage de la part de la multitude, et la facilité avec laquelle il peut être obtenu, puisque, dans l'entraînement du moment, les personnes, même les plus froides et les plus judicieuses, adoptent les idées et répètent les exclamations de la masse qui, de prime abord, avait considéré le phénomène céleste comme un présage d'une guerre civile.

« En l'année 1686, aux mois de juin et de juillet, dit l'honnête chroniqueur, plusieurs personnages encore vivants peuvent attester que, près le bac de Crosford, deux milles au dessous de Larnark et particulièrement aux Mains, sur la rivière de la Clyde, une grande foule se rassembla plusieurs fois après-midi. Il y avait là une pluie de bonnets, de chapeaux, de fusils et d'épées; les arbres et le terrain en étaient couverts : des compagnies d'hommes armés marchaient en ordre le long de la rivière; des compagnies rencontrant des compagnies, se ruaient les unes contre les autres, et, tombant à terre, disparaissaient; d'autres reparaissaient immédiatement et marchaient dans la même direction. Je suis allé là trois fois consécutivement dans l'après-midi, et j'ai observé qu'il y avait les deux tiers des personnes qui avaient vu, et un tiers qui n'avait rien vu, *et, quoique je n'eusse rien vu*, ceux qui voyaient avaient une telle frayeur et un tel tremblement, que ceux qui ne voyaient pas s'en apercevaient bien. Il y avait un gentilhomme tout près de moi qui s'entretenait avec d'autres, et leur disait : « Ces damnés de sorciers ont une *seconde vue*; car le diable m'emporte si je vois quelque chose; » et sur-le-champ il s'opéra un changement dans sa physionomie. Plus ef-

frayé qu'une femme, il s'écria : « Vous tous qui ne voyez rien, ne dites rien; car je vous assure que c'est un fait visible pour tous ceux qui ne sont pas aveugles. » Ceux qui voyaient ces choses-là pouvaient décrire les espèces de batteries de fusils, leur longueur et largeur, et la poignée des épées, si elles étaient petites ou triangulaires, ou selon la mode des montagnards; les ganses des bonnets noirs ou bleus; et ceux qui virent ces objets, en sortant de chez eux aperçurent un bonnet et une épée qui tombèrent sur le chemin <sup>1</sup>. »

Ce phénomène singulier, auquel la multitude croit, bien que seulement les deux tiers eussent vu, ce qui, s'il eût été réel, eût été également évident pour tous, peut se comparer à l'action de ce plaisant qui, se posant dans l'attitude de l'étonnement, les yeux fixés sur le lion de bronze bien connu qui orne la façade de l'hôtel de Northumberland dans le Strand <sup>2</sup>, attira l'attention de ceux qui le regardaient en disant : « Par le ciel, il remue!... il remue de nouveau! » et réussit ainsi en peu de minutes à faire obstruer la rue par une foule immense; les uns s'imaginant avoir effectivement aperçu le lion de Percy remuer la queue; les autres attendant pour voir le même phénomène.

En des occasions semblables à celles que nous avons citées, nous avons supposé que le visionnaire en possession de toutes ses facultés de perception, excepté dans les cas de rêve, pendant lesquels ces facultés sont absorbées par le sommeil, et où la possibilité de corriger les écarts de l'imagination est rendue plus difficile par l'impossibilité d'en appeler au témoignage des sens extérieurs. Dans d'autres occasions, le sang de ces visionnaires battait avec calme, et ils possédaient la faculté ordinaire de constater le vrai

<sup>1</sup> *Vie de Walker*, Édimbourg, 1827, vol. I, p. XXXVI. Il est évident que le bon Patrick croyait à l'apparition de cet attirail martial, d'après le principe de terreur de Partridge, à l'occasion du spectre d'Hamlet... non qu'il en eût été effrayé lui-même; mais parce que Garrick donnait d'évidentes marques de frayeur. (*Note anglaise.*)

<sup>2</sup> Quartier ou rue de Londres. A. M.

ou de discerner le faux dans les apparences palpables, en recourant à l'organe de la vue. Malheureusement toutefois, il est reconnu et admis qu'il existe plus d'une désorganisation connue des hommes de l'art, dont un des symptômes les plus frappants est une disposition à voir des apparitions.

Cette effrayante maladie n'est pas la folie proprement dite, quoiqu'elle touche de bien près à cet horrible désordre, que dans beaucoup de constitutions elle puisse y conduire, et que différents actes d'hallucination<sup>1</sup> soient communs à toutes deux. La différence que j'y trouve est que, dans la folie, le cerveau du malade est principalement affecté, tandis que ses sens et son système organique lui offrent en vain leur secours contre les écarts d'une imagination dérangée. La nature de cette lutte entre une imagination troublée et les organes des sens pourvus de leur réctitude ordinaire, ne peut mieux se faire comprendre que par l'embarras d'un malade attaqué de folie à l'infirmerie d'Édimbourg. La maladie de ce pauvre homme avait pris un tour gai : la maison, dans son idée, lui appartenait, et il s'efforçait de concilier tout ce qui semblait peu d'accord avec son système de droit de propriété imaginaire. Sa maison contenait beaucoup de malades, mais c'était un effet de la bonté de son naturel, qui lui faisait aimer à soulager le malheur. Il ne sortait que rarement ou point du tout ; mais ses habitudes étaient sédentaires et casanières ; il ne voyait pas beaucoup de monde, mais il recevait tous les jours les premiers sujets de l'école moderne de médecine de la ville, et ainsi n'éprouvait jamais le besoin de la société. Avec autant de consolations factices autour de lui, avec autant d'illusions, de richesses et de splendeur, une seule chose troublait la paix de ce malheureux optimiste<sup>2</sup>, et aurait en vérité confondu les meilleurs *bons vi-*

<sup>1</sup> Égarement des sens. Ce mot reviendra plus loin. A. M.

<sup>2</sup> *Poor optimist*, dit le texte. A. M.

*vants*<sup>1</sup> : il tenait beaucoup à sa table, et était difficile dans le choix de ses cuisiniers. Son dîner se composait chaque jour de trois plats et d'un dessert ; mais tout ce qu'il mangeait avait *un goût de porridge*<sup>2</sup>. Ceci n'étonna pas l'ami à qui le malade le fit connaître ; il savait que celui-ci n'avait que cet unique aliment à chacun de ses repas. Le cas s'explique ainsi : le mal existant dans l'extrême activité de son imagination, l'abusait en tout, mais n'était pas encore assez puissant pour en imposer à son estomac et à son palais, en récusant leur témoignage ; semblable aux frères de lord Peter, dans le conte du tonneau<sup>3</sup>, qui furent indignés de l'essai qu'on voulut faire sur eux du gruau bouilli au lieu d'un banquet pareil à celui que Ude<sup>4</sup> aurait servi à de hauts personnages. Ici il y a accès de folie, pendant lequel l'organe du goût contrôle et combat le désordre d'une imagination en délire. Mais la désorganisation à laquelle j'ai d'abord fait allusion, a un caractère particulier. Elle consiste principalement dans un dérangement de l'organe visuel, qui présente au malade une suite de spectres et de visions qui n'ont aucune réalité ; c'est cette fascination qui fait que beaucoup d'hommes sont incapables de distinguer les couleurs ; seulement le malade fait un pas de plus vers la démence en dénaturant la forme extérieure des objets. Dans cet état, entièrement opposé à celui du maniaque, ce n'est ni l'esprit ni l'imagination qui trompent et détruisent le témoignage des sens ; ce sont les sens eux-mêmes, la vue ou l'ouïe qui, trahissant leurs fonctions, donnent accès dans une conception saine, à des idées fausses.

Plus d'un médecin instruit a attesté cette funeste maladie et reconnu qu'elle se déclare immédiatement et que diverses causes

1 Mot français employé dans le texte. A. M.

2 Espèce de potage. A. M.

3 Dans le conte du tonneau, Swift veut persuader à ses convives que le pain qu'ils mangent est de la viande, etc. C'est une critique sur la crédulité des papistes. A. M.

4 Fameux cuisinier de Londres. A. M.

peuvent la faire naître. Sa source la plus fréquente en est dans les habitudes d'intempérance de ceux qui, par une suite d'excès de boissons, contractent ce que le peuple nomme les *Diabtes bleus*<sup>1</sup>, effet d'une désorganisation mentale qui a lieu principalement chez ceux qui passent leur vie dans ces sociétés dont le boire immodéré est le vice familier. Les joyeuses illusions que dans les commencements enfante l'ivresse s'évanouissent avec le temps, et dégénèrent en impressions d'effroi et en scènes qui troublent la tranquillité du malheureux débauché. Les plus insupportables terreurs deviennent les compagnes de sa solitude, et quelquefois même l'assiègent dans la société; et lorsque, par un changement d'habitude, l'esprit est délivré de ces idées d'effroi, il suffit du plus léger retour d'une pensée analogue pour ramener sur le libertin repentant toute sa misère.

Le fait qui va suivre fut raconté à l'auteur par un ami du patient. Un jeune homme riche, qui avait mené une vie de nature à compromettre également sa santé et sa fortune, se vit obligé de consulter un médecin sur les moyens de recouvrer au moins la première. Une des choses dont il se plaignait le plus, était la fréquente présence d'une suite de fantômes que l'on eût pris pour des personnages habillés de vert, exécutant dans sa chambre une danse singulière dont il était forcé de supporter la vue, quoique bien convaincu, à son grand déplaisir, que tout le *corps de ballets*<sup>2</sup> n'existait que dans son cerveau. Le médecin lui dit d'abord qu'il avait trop long-temps et trop vivement partagé les habitudes de la ville pour n'avoir pas besoin de les changer contre un genre de vie plus simple et plus salubre. Il lui prescrivit donc un régime; mais il lui recommanda instamment de se retirer à la campagne, et d'y observer une diète calmante, de se lever de bonne heure, en faisant un exercice modéré, et évitant, par le

<sup>1</sup> *Blue devils*, dit le texte; manière de désigner le *spleen*. A. M.

<sup>2</sup> Français, dans le texte. A. M.

même principe, une trop grande fatigue : Il l'assura qu'à l'aide de ce système, il pourrait dire adieu à tous ces esprits noirs et blancs, bleus, verts et gris, et à leurs illusions. Le malade suivit le conseil, et se rétablit. Un mois après, le médecin en reçut une lettre de remerciement qui lui faisait connaître le succès de son régime. Les lutins verts avaient disparu, et avec eux les sensations pénibles que leurs visites faisaient naître. Le malade avait donné l'ordre que sa maison de ville fût démeublée et vendue, et que les meubles fussent transportés à sa campagne, où il était déterminé à passer désormais sa vie, sans s'exposer de rechef aux tentations de la ville. Ce moyen aurait semblé devoir être un plan très-sensé pour conserver sa santé. Mais, hélas ! les meubles de la maison de Londres ne furent pas plus tôt en place dans la galerie du vieux manoir, que le prestige revint avec autant de force. Les *figurantes*<sup>1</sup> vertes, que l'imagination du malade avait pendant si long-temps associées à ses meubles, vinrent encore sautiller et danser autour de lui, s'écriant joyeusement, comme si le malade eût été enchanté de les retrouver : « Nous voici ! nous voici ! » Le visionnaire, si je m'en souviens bien, fut si frappé de leur apparition, qu'il se retira en pays étranger, désolé de ne pouvoir trouver dans la Grande-Bretagne un endroit pour y vivre à l'abri des persécutions de ce ballet domestique.

Il y a des raisons pour croire que ces faits sont nombreux, et que peut-être ils ne proviennent pas seulement d'une faiblesse d'estomac causée par un excès de vin ou de liqueurs, accident qui affecte d'une manière sensible les organes de la vue, mais encore qu'ils sont les effets d'une imagination habituellement exaltée par des visions fantastiques, conséquences d'ivresses répétées. C'est ainsi qu'un membre déjà disloqué est sujet à se déranger par toutes sortes de causes.

Il est aisé de penser que l'irritation habituelle, causée par toute

<sup>1</sup> Français du texte. A. M.

drogue enivrante , telle que l'opium ou autres substances semblables , peut exposer aux mêmes inconvénients ceux qui se livrent à ce dangereux usage. Un emploi fréquent de l'oxyde de nitre qui affecte si puissamment les sens, et produit une courte mais singulière extase , peut vraisemblablement occasionner un pareil effet ; mais il est beaucoup d'autres causes que les médecins trouvent accompagnées des mêmes symptômes , et rendant réels aux yeux du malade les prestiges mensongers qui ne sont visibles qu'à lui seul. Cette persécution de déceptions fantastiques existe lors même qu'aucun excès de la part du malade n'a pu y donner lieu ; alors il faut l'attribuer à un dérangement dans le sang ou dans le système nerveux.

Le savant et spirituel docteur Ferriar de Manchester fut le premier qui porta , à la connaissance du public anglais, un exemple dû à cette cause , celui de M. Nicolai , célèbre libraire de Berlin. Cet homme ne s'en tenait pas seulement à vendre des livres , c'était encore un littérateur ; il eut le courage moral d'exposer à la société philosophique de Berlin un récit de ses souffrances , et d'avouer qu'il était sujet à une suite d'illusions fantastiques. Les circonstances de ce fait peuvent être exposées très-brièvement , comme elles l'ont été au public , attestées par les docteurs Ferriar et Hibbert , et autres qui ont écrit sur la démonologie. Nicolai fait remonter sa maladie à une série d'incidents désagréables qui lui arrivèrent au commencement de 1791. L'affaiblissement d'esprit occasionné par ces événements funestes fut encore aggravé , parce qu'il négligea l'usage de saignées périodiques auquel il avait été accoutumé ; un tel état de santé créa en lui la disposition à voir des fantômes dans ses appartements , lesquels présentant des groupes de personnes qui se mouvaient et agissaient devant lui , même quelquefois lui parlaient. Ces fantômes n'offraient rien de désagréable à l'imagination , soit par leur forme , soit par leurs actions , et le visionnaire possédait trop

de force d'âme pour être saisi à leur présence d'un sentiment autre que celui de la curiosité, convaincu qu'il était pendant toute la durée de l'accès, que ce singulier effet n'était que la conséquence de sa mauvaise santé, et ne devait sous aucun autre rapport être considéré comme sujet de frayeur. Au bout d'un certain temps les fantômes parurent moins distincts dans leurs formes, prirent des couleurs moins vives, s'affaiblirent aux yeux du malade, et finirent enfin par disparaître entièrement.

L'histoire de Nicolai a été sans contredit celle de beaucoup d'autres, dont l'amour pour la science n'a pas été jusqu'à vaincre leur répugnance à communiquer au public les particularités d'un désordre si singulier. Que de semblables maladies aient eu lieu, et même aient fini d'une manière fâcheuse, il n'existe sur ce point aucun doute, bien qu'on ne puisse aucunement en conclure que les mêmes effets, dans toutes les occasions, soient provenus des mêmes causes.

Le docteur Hibbert, qui s'est occupé de ce sujet aussi ingénieusement que philosophiquement, l'a traité aussi sous un point de vue médical, avec une science à laquelle nous sommes loin de prétendre, et une précision de détails à laquelle notre investigation superficielle ne nous donne pas lieu d'atteindre.

Cette apparition de spectres est décrite par ce savant, comme provenant de plusieurs causes. Il dit en particulier que ces effets ne se manifestent pas seulement dans l'état de pléthore, comme dans le cas du savant Prussien que nous venons de rapporter, mais que c'est un fréquent symptôme hectique, souvent un accès de bile et d'inflammation cérébrale, un effet simultané de l'irritabilité nerveuse fortement excitée, également lié à l'hypocondrie, et finalement uni en certains cas avec la goutte, et dans d'autres avec les effets d'une excitation produite par quelques gaz. Dans tous les cas il semble exciter un degré maladif de sensibilité avec lequel ce symptôme est prompt à s'allier, et qui, quoiqu'inexact

comme définition médicale , peut être regardé comme suffisamment caractéristique d'une espèce de différents genres de désorganisation avec lesquels ces effets affligeants peuvent se trouver mêlés.

Une très-singulière et très-intéressante explication de ces combinaisons mentionnées par le docteur Hibbert, d'illusions fantastiques jointes à une désorganisation de dangereuse espèce, a fréquemment été racontée en société par feu le savant docteur Gregory d'Édimbourg, et quelquefois citée, je pense, dans ses lectures. Voici le fait :

« Un malade du docteur Gregory, personne qui, on le comprend sans peine, appartenait au premier rang de la société, ayant fait appeler le docteur, lui raconta, dans les termes suivants, ses singulières souffrances : « J'ai l'habitude, dit-il, de dîner à cinq heures, et lorsque six heures précises arrivent, je suis sujet à une visite fantastique. La porte de la chambre, même lorsque j'ai eu la faiblesse de la verrouiller, ce qui m'est souvent arrivé, s'ouvre tout à coup; une vieille sorcière, semblable à une de celles qui hantaient les bruyères de Forrès, entre d'un air menaçant et irrité, s'approche de moi avec les démonstrations de dépit et d'indignation propres à caractériser les sorcières qui visitaient le marchand Abudah dans les contes orientaux. Elle se jette sur moi, mais si brusquement que je ne puis l'éviter, et alors me donne un violent coup de sa béquille; je tombe de ma chaise sans connaissance, et je reste ainsi plus ou moins long-temps. Je suis tous les jours sous la puissance de cette apparition. Tel est mon surprenant sujet de plainte. »

Le docteur lui demanda sur-le-champ s'il avait invité quelqu'un à être avec lui pour rester témoin d'une semblable visite. Il répondit que non. La nature de ce dont il se plaignait était si particulière; on devait si naturellement l'imputer à un jeu d'imagination, ou à un dérangement mental, qu'il lui avait toujours

répugné d'en parler à qui que ce fût. « Alors, dit le docteur, si vous le permettez, je dînerai aujourd'hui avec vous, *tête-à-tête* <sup>1</sup>, et nous verrons si votre méchante vieille femme viendra troubler notre société. Le malade, qui s'était attendu à se voir rire au nez, au lieu d'exciter la compassion, accepta avec joie et gratitude. Ils dînèrent, et le docteur Gregory, qui supposait l'existence de quelque maladie nerveuse, employa le charme de sa conversation, bien connue comme une des plus variées et des plus brillantes, à captiver l'attention de son hôte, et l'empêcher de penser à l'approche de l'heure fatale qu'il avait coutume d'attendre avec tant de terreur. Il réussit au delà de ses espérances. Six heures arrivèrent sans qu'on y fit attention. Il espérait qu'elles passeraient sans conséquence funeste ; mais à peine quelques minutes étaient-elles écoulées, que le monomane s'écria d'une voix troublée : « Voici la sorcière ! » Et se renversant sur sa chaise, perdit connaissance. Le médecin lui tira un peu de sang, et se convainquit que cet accident périodique, dont se plaignait le malade, était une tendance à l'apoplexie.

☞ Le fantôme à la béquille était simplement une sorte de combinaison analogue à celle dont la fantaisie produit le dérangement appelé *éphialte* <sup>2</sup>, ou cauchemar, ou toute autre impression extérieure exercée sur nos organes pendant le sommeil, et que l'imagination malade du patient peut introduire dans le sommeil qui précède l'évanouissement. Dans le cauchemar, on ressent une oppression et une suffocation, et le cerveau évoque soudain un fantôme : de même, on peut remarquer que tout bruit subit que le dormeur entend sans être éveillé sur le champ, que toute sensation analogue du toucher est aussitôt assimilée au rêve, et adaptée de manière à s'y rattacher, et à entrer dans le courant de la pensée du songe, quelle qu'elle soit ; et rien n'est

<sup>1</sup> Français, dans le texte. A. M.

<sup>2</sup> *Ephialte*, mot tiré du grec *εφιαλτις*, espèce d'oppression nocturne, appelée *cauchemar*. A. M.

plus singulier que cette rapidité avec laquelle l'imagination pourvoit à l'explication complète de cette interruption, suivant la marche des idées exprimées dans le songe, même lorsqu'à peine un moment lui est accordé pour cette opération. Si par exemple on rêve d'un duel, les sons qui arrivent sont en un clin d'œil la détonation des pistolets des combattants; s'il s'agit dans le songe d'un orateur prononçant sa harangue, les sons se changent en applaudissements de l'auditoire; le dormeur parcourt-il des ruines, le bruit devient celui de la chute d'une portion de la masse: en un mot, un système explicatif est adopté pendant le sommeil avec une telle rapidité, qu'en supposant que le bruit imprévu et brusque qui a éveillé à demi le dormeur ait été un appel à haute voix, l'explication de ce bruit a lieu pour le dormeur et est parfaite à son intelligence avant qu'un second effort de la personne qui l'éveillait l'ait rappelé au monde et à ses réalités. La succession de nos idées dans le sommeil est si rapide et si intuitive, qu'elle nous explique la vision de Mahomet qui eut le temps de voir toutes les merveilles des cieus et de l'enfer, avant que la jarre d'eau tombée au commencement de l'extase se fût vidée entièrement lorsqu'il reprit ses sens.

Un second exemple également remarquable me fut cité par le médecin qui avait été dans le cas de l'observer, mais qui désirait taire le nom du héros d'une si singulière histoire. Quant à l'ami qui m'a attesté ce fait, je puis dire que, si j'étais libre de le nommer, le rang qu'il occupe dans sa profession, autant que le degré de science et de philosophie auquel il est parvenu, lui donne des droits incontestables à la confiance.

Ce médecin fut appelé pour soigner la maladie d'une personne aujourd'hui morte depuis long-temps, mais qui, durant sa vie, occupait dans la magistrature un rang élevé qui mit souvent la fortune des autres à sa discrétion: par conséquent sa conduite était soumise au public. Il avait conservé pendant plusieurs an-

nées sa réputation peu commune d'assiduité, de bon sens et d'intégrité.

Au moment des visites de mon ami, il en était réduit à garder la chambre, quelquefois le lit; cependant de temps à autre appliqué aux affaires, et en apparence donnant toute sa force et l'énergie de son talent à la suite de celles qui lui avaient été confiées, rien n'indiquait à un observateur superficiel le moindre affaiblissement dans ses organes, ni la moindre altération dans ses facultés morales; aucun symptôme ne faisait craindre une maladie aiguë ou alarmante; mais la faiblesse du pouls, l'absence de l'appétit, la difficulté de la digestion et le constant affaiblissement des esprits semblaient prendre leur origine dans une cause cachée que le malade était résolu à taire. Le sens obscur des paroles de cet infortuné, son embarras qu'il ne parvenait que difficilement à dissimuler, la brièveté et l'évidente contrainte de ses réponses aux questions investigatrices du médecin, déterminèrent mon ami à adopter un autre mode d'enquête. Il eut recours à la famille pour découvrir, s'il était possible, la source du chagrin qui oppressait le cœur et brûlait le sang de son malheureux malade. Tous, interrogés en diverses occasions, déclaraient toujours n'avoir aucune idée de la cause de cette affliction qui évidemment les affectait autant qu'ils le pouvaient voir (mais ils devaient craindre de se tromper), l'état de ses affaires était prospère; aucune perte de famille n'avait pu lui occasionner un chagrin semblable, aucun désappointement dans ses affections ne pouvait se supposer à son âge, aucune idée de remords ne s'alliait à son caractère. Le médecin finalement eut recours avec le monomane à une explication sérieuse; il lui parla de sa folie de se vouer à une mort triste et lente, plutôt que de dévoiler la douleur qui le minait. Il insista particulièrement sur l'atteinte qu'il portait à sa réputation, en permettant de soupçonner que cet abattement pût provenir d'une cause secrète trop scanda-

leuse, peut-être même trop déshonorante pour être pénétrée ; qu'ainsi il léguerait à sa famille un nom suspect et terni, et laisserait après lui une mémoire qu'on pourrait associer aux idées d'une faute dont le coupable n'avait osé se confesser. Le malade, plus frappé par cet appel que par tout ce qui lui avait été dit jusque là, exprima le désir de s'expliquer franchement avec le docteur : chacun s'éloigna, et, la porte de la chambre fermée, il entreprit sa confession en ces termes :

« Vous ne pouvez, mon cher ami, avoir plus que la conviction que je succombe sous le poids de la fatale maladie par laquelle toutes mes forces vitales sont absorbées. Mais vous ne pouvez comprendre la nature de mes souffrances et la manière dont elles agissent sur moi, ni même, les comprenant, votre zèle et votre habileté ne peuvent m'apporter de soulagement. » — « Est-il croyable, dit le médecin, que ma science ne puisse parvenir à vous être utile ? La médecine a des ressources dont ceux qui ne la connaissent pas peuvent n'avoir aucune idée ; mais tant que vous ne développerez pas entièrement les symptômes de votre mal, il est impossible à l'un de nous de décider ce qu'il est ou non loisible à mon art de pratiquer. » — « Je puis vous répondre, répliqua le malade, que la situation où je me trouve n'est pas nouvelle, puisqu'on la retrouve dans le fameux roman de Lesage. Vous vous souvenez sans doute de la maladie dont il y est dit que mourut le duc d'Olivarès ? » — « L'idée, répondit le médecin, qu'il était visité par une apparition, à l'existence de laquelle il n'ajoutait aucunement foi, mais il en mourut néanmoins, vaincu et terrassé par sa puissance imaginaire. » — « Je suis, mon cher docteur, dans la même position, et la présence de la vision acharnée qui me poursuit est si pénible et si odieuse, que ma raison est totalement insuffisante à combattre les effets de mon cerveau malade : bref, je suis évidemment victime d'une maladie imaginaire. » Le médecin écoutait ces paroles avec anxiété, et

pour le moment évitant toute contradiction fatale à l'imagination frappée de cet homme, il se contenta pendant quelques minutes d'approfondir quelle était la nature de l'apparition qui le tourmentait, et d'entrer dans des détails sur la façon dont une si singulière manie s'était emparée de son imagination, bien que la force de son intelligence parût être une garantie contre toute atteinte aussi étrange. Le malade dit que les progrès en avaient été graduels, et que dans l'origine elle ne portait pas un caractère terrible, ni même désagréable. Pour le prouver il fit le récit suivant :

« Mes visions ont commencé il y a deux ou trois ans. Je me trouvais de temps en temps ennuyé par la présence d'un gros chat qui entrait et sortait, sans que je pusse dire comment, jusqu'à ce qu'enfin la vérité me fût démontrée, et que je me visse forcé à ne plus le regarder comme un animal domestique, mais bien comme un jeu des éléments qui n'a aucune existence, si ce n'est dans mes organes visuels en désordre, ou dans mon imagination dérégulée. Jusque là, je n'avais nullement pour cet animal l'aversion absolue de feu le brave chef montagnard écossais, que tout le monde a vu passer par les différentes couleurs de son plaid, lorsque par hasard un chat se trouvait dans un appartement avec lui, même ne l'aperçût-il pas. Au contraire, je suis plutôt l'ami des chats, et je supportais avec tranquillité la présence de mon visiteur imaginaire, qui m'était devenue très-indifférente, lorsque pendant quelques mois lui succéda un spectre d'une plus grande importance, ou qui du moins a un aspect plus imposant. Ce n'était autre chose que l'apparition d'un huissier de la cour, habillé comme pour assister un lord lieutenant de l'Irlande, un lord haut commissaire de l'Église, ou tout autre personnage qui porterait sur son front l'empreinte et le rang d'un délégué du souverain.

« Ce personnage en habit de cour, avec la bourse et l'épée, une

veste brodée et le chapeau sous le bras, se glissait à mes côtés comme l'esprit du beau Nash, et, soit chez moi ou chez les autres, montait l'escalier devant moi, comme pour m'annoncer dans un salon, puis se mêlait à la société, quoiqu'il fût évident que personne ne s'apercevait de sa présence, et que seul je fusse sensible aux chimériques honneurs que me voulait rendre cet être imaginaire. Cette bizarrerie de mon imagination ne produisit pas beaucoup d'effet sur moi; cependant elle ne laissa pas que de me faire naître des doutes sur la nature de mon dérangement, et de m'alarmer touchant l'influence qu'elle pouvait avoir sur mes facultés. Mais cette modification de mon mal eut aussi sa durée déterminée. Après quelques mois, je n'aperçus plus le fantôme de l'huissier : il fut remplacé par un autre, horrible à la vue et effrayant à l'imagination, puisque ce n'était autre chose que l'image de la mort elle-même, l'apparition d'un squelette. Seul ou en compagnie, poursuivait l'infortuné vieillard, la présence de ce fantôme ne m'abandonne jamais. En vain, je me suis répété cent fois que ce n'est point une réalité, mais simplement une image équivoque, la pénétration malade d'une imagination surexcitée, ou l'effet d'un dérangement dans l'organe de la vue; mais à quoi servent ces réflexions lorsque l'emblème et à la fois le présage de la mort sont devant mes yeux; lorsque je me vois en idée, à la vérité, le compagnon d'un fantôme, représentant un pâle habitant des tombeaux, tandis que je respire encore sur la terre? Science, philosophie, religion même, rien n'a de pouvoir contre un pareil malheur; et je sens trop positivement que je dois mourir victime d'une affection aussi mélancolique, bien que je ne croie pas à la réalité du spectre qui est devant mes yeux. »

Le médecin fut affligé de voir par ces détails combien fortement cette idée était empreinte dans l'imagination du patient. Très-ingénieusement il fit au malade, qui alors était au lit, plusieurs questions, dans l'espérance de l'amener, comme un homme

de bon sens, à employer son jugement pour combattre avec succès le désordre fantastique qui avait produit de si fâcheux effets. « Ce squelette, dit le docteur, semble donc toujours présent à vos yeux ? » — « Mon malheureux destin, répondit le malade, est de le voir toujours. » — « Je comprends, continua le médecin ; il est à l'instant même présent à votre imagination ? » — « Il est présent à mon imagination. » — « Et dans quelle partie de votre chambre le voyez-vous ? » — « Immédiatement au pied de mon lit : lorsque les rideaux sont entr'ouverts, le squelette me paraît se placer entre eux, et remplir l'espace vide. » — « Vous dites que vous êtes affecté de cette illusion. Avez-vous assez de fermeté pour vous convaincre de sa réalité ? Aurez-vous assez de courage pour vous lever et pour vous placer à l'endroit qui vous semble occupé, afin de vous convaincre de la déception ? » Le pauvre homme soupira, et secoua la tête d'une manière négative. « Eh bien ! dit le docteur, nous ferons l'expérience une autre fois. » Alors il quitta sa chaise aux côtés du lit ; et se plaçant entre les deux rideaux entr'ouverts, indiqués comme la place occupée par le fantôme, il demanda si le spectre était encore visible. « Non entièrement, dit le malade, parce que votre personne est entre lui et moi ; mais j'aperçois sa tête par dessus vos épaules. »

On rapporte que le docteur tressaillit un moment, en dépit de sa philosophie, en recevant une réponse qui affirmait, d'une manière si précise, que le spectre le touchait de si près. Il recourut à d'autres moyens d'investigation, mais sans plus de succès. Le malade tomba dans un marasme encore plus profond, et mourut dans la même angoisse d'esprit qui l'avait affecté pendant les derniers mois de sa vie, et son histoire laissa un douloureux exemple du pouvoir que le moral a sur le physique, lors même que les terreurs fantastiques ne parviennent pas à absorber l'intelligence de la personne qu'elles tourmentent. Cet homme suc-

comba à sa maladie, et les causes d'une si étrange aberration mentale demeurant inconnues, ni sa maladie ni sa mort ne lui firent perdre la réputation méritée de prudence et de sagacité qu'il avait acquise dans le cours de sa vie.

Après avoir cité ces deux exemples remarquables à la suite de ceux qu'avaient rapportés Ferriar, Hibbert et autres écrivains qui récemment ont traité ce sujet, on ne doit, pensons-nous, élever aucun doute sur l'idée que les organes extérieurs peuvent par différentes causes se déranger au point de transmettre à l'esprit des rapports infidèles, et qu'alors, à la lettre, des hommes *voient* réellement des formes idéales et décevantes, et *entendent* des sons imaginaires, ce qui, dans les premiers âges de la société, était naturellement attribué à l'action de démons ou d'esprits aériens. En cet état, le malheureux est moralement dans la position d'un général dont les espions ont été subornés par l'ennemi, et qui doit entreprendre lui-même la tâche délicate et difficile d'examiner et de corriger par son propre jugement des rapports trop incohérents pour s'y fier.

Mais de cette proposition on peut tirer un corollaire digne de remarque : la même espèce de dérangement organique qui, comme un continuel effet de sa vue fascinée, présentait à l'homme dont nous venons de parler les objets de ses apparitions sous les formes successives d'un chat, d'un huissier de la cour, enfin d'un squelette, peut, pour un court espace de temps du moins, affecter la vue d'hommes très-clairvoyants du reste. Des déceptions momentanées peuvent ainsi troubler des organes ; mais lorsqu'elles ont lieu à l'égard d'hommes à qui leur force d'âme et leur éducation permettent un examen approfondi, cet examen fait, la vérité prend la place de la vision. Dans les temps d'ignorance, les circonstances qui accompagnaient ces illusions, pour peu que leur action agît soit sur le moral ou sur le physique, ou sur les deux à la fois, ces circonstances, dis-je, pouvaient fort bien s'admettre

comme preuves d'une apparition surnaturelle. La chose la plus difficile à combattre est de savoir si un fantôme a été réellement vu par un homme sensé et réfléchi qui, peut-être, imbu de ces idées générales, n'a pris ni le temps ni la peine de corriger ces premières impressions. Cette espèce de déception est si fréquente, qu'un des plus grands poètes des temps présents répondit à une dame qui lui demandait s'il croyait aux esprits : « Non, madame, j'en ai trop vu moi-même. » J'en citerai un ou deux exemples qui me paraissent assez intéressants.

Le premier sera l'apparition de Maupertuis à un de ses confrères, professeur à la société royale de Berlin.

Elle est décrite dans les actes de la société, et se trouve rapportée par M. Thiébaud dans ses *Souvenirs de Frédéric-le-Grand et de la cour de Berlin*. Il est essentiel de prévenir que M. Gleditch, à qui elle est arrivée, était un botaniste distingué, professeur de philosophie naturelle à Berlin, et respecté comme un homme d'un caractère habituellement sérieux, simple et tranquille.

Peu de temps après la mort de Maupertuis<sup>1</sup>, M. Gleditch, obligé de traverser la salle dans laquelle l'académie tenait ses séances, et ayant quelques arrangements à faire dans le cabinet d'histoire naturelle, qui était de son ressort; voulant d'ailleurs se préparer pour le jeudi, avant l'heure de la réunion, aperçut en entrant dans la salle l'ombre de M. de Maupertuis, debout et fixe dans le premier angle à main gauche, et ses yeux braqués sur lui. Il était trois heures de l'après-midi; le professeur de philosophie en savait trop sur sa physique pour supposer que son président, mort à Bâle dans la famille de M. Bernoulli, serait revenu à Berlin en personne. Il ne regarda la chose que comme une illu-

<sup>1</sup> Pendant long-temps président de l'Académie de Berlin, et aimé de Frédéric II, jusqu'au jour où il fut accablé de ridicule par Voltaire. Il se retira couvert d'une es-pèce de disgrâce dans son pays natal en Suisse, où il mourut quelque temps après.

(Note anglaise.)

sion provenant d'un dérangement de ses organes. Il continua de s'occuper de ses affaires, sans s'arrêter plus long-temps à cet objet. Mais il raconta cette vision à ses confrères, les assurant qu'il avait vu une figure aussi bien formée et aussi parfaite que M. de Maupertuis lui-même pourrait la présenter. Quand on se souvient que Maupertuis mourut éloigné de Berlin, autrefois le théâtre de son triomphe, écrasé par le ridicule sanglant de Voltaire, et disgracié par Frédéric, aux yeux de qui être ridicule c'était être coupable, on doit à peine s'étonner de cette fascination de la part d'un physicien qui croit voir son *Eidolon*<sup>1</sup> dans la salle, témoin de sa première grandeur.

A la vérité, le professeur ne poussa pas son examen aussi loin que le fit un brave militaire, de la bouche duquel un ami particulier de l'auteur tient le récit qui va suivre.

Le capitaine C... était natif de la Bretagne, mais élevé dans le régiment irlandais. C'était un homme d'un courage intrépide qu'il déploya dans quelques occasions périlleuses et peu communes de la révolution française, se trouvant fréquemment requis par la famille royale pour des missions dangereuses. A la mort du roi, il revint en Angleterre : ce fut alors que lui arriva l'événement suivant.

Le Capitaine C... était catholique, et, dans ses moments d'adversité, du moins, sincèrement attaché aux devoirs de sa religion. Son confesseur était un prêtre résidant en qualité de chapelain d'un homme d'un certain rang dans l'ouest de l'Angleterre, à quatre milles de l'endroit où vivait le capitaine. Le capitaine, qui montait à cheval chaque matin pour aller le voir, éprouva un jour le désagrément de le trouver gravement malade ; il revint plein d'inquiétudes et d'appréhensions sur la vie de son ami, et reporta ses idées sur des souvenirs pénibles, qui l'occupèrent jus-

<sup>1</sup> Mot tiré du grec εἰδωλον, et signifiant *image* ou *apparition* A. M.

qu'à l'heure où il se mit au lit, lorsqu'à sa grande surprise, il aperçut dans sa chambre la figure de son confesseur absent. Il lui adressa la parole, mais sans obtenir de réponse. Ses yeux seuls avaient l'expression. Déterminé à couler l'aventure à fond, le capitaine C. s'approcha du fantôme, qui, à mesure, paraissait se retirer devant lui; il le poursuivit ainsi autour du lit, jusqu'à ce qu'il lui semblât le voir s'enfoncer dans un fauteuil, et y rester assis. Pour s'assurer d'une manière positive de la nature de cette apparition, le militaire s'assit sur le fauteuil même, voulant aussi se convaincre complètement que le tout n'était qu'une fiction. Cependant il avoua depuis que, si son ami fût mort à cette époque, il n'aurait su comment qualifier cette vision. Mais le confesseur recouvra la santé, et comme dit Johnson : « Il n'en fut rien. » L'incident n'est remarquable que parce qu'il démontre que des hommes doués d'une âme fortement trempée, ne sont pas à l'abri de pareilles illusions.

Nous avons les meilleures raisons du monde de présenter comme fait certain une autre déception de même nature, quoique par un motif de discrétion, nous taisions le nom des acteurs. Peu après la mort d'un de nos derniers poètes illustres, qui, pendant sa vie, avait fourni une longue carrière, un de ses amis, littérateur comme lui, dans le sombre crépuscule d'une soirée d'automne, s'amusait à parcourir une brochure qui contenait des détails sur les habitudes et les opinions du défunt. Ayant joui de sa confiance intime avant sa mort, il en prenait d'autant plus d'intérêt à cette brochure qui renfermait différentes particularités sur lui et sur d'autres amis. Une autre personne était assise dans l'appartement, également absorbée par sa lecture. Le cabinet où il se trouvait donnait sur une salle d'entrée, fantastiquement ornée d'armures, de dépouilles d'animaux sauvages et autres semblables objets. Au moment où il posa son livre, et passa dans cette salle, que la lune commençait à éclairer de ses pâles rayons, l'individu dont je

parle vit en face de lui et debout une figure ressemblant à celle de son ami, dont le souvenir était si fortement gravé dans son imagination. Frappé de stupeur, il s'arrêta un instant pour réfléchir sur l'effet bizarre de son imagination qui présentait à ses yeux et le vêtement et la pose de l'illustre poète. Persuadé cependant de la déception, et n'éprouvant d'autre sentiment que celui de la surprise, à l'exactitude de la ressemblance, il marcha contre la figure qui, à son approche, se dissipa, pour ne lui présenter que les divers objets qui composaient son ensemble. C'était un écran garni d'habits, de châles, de plaids, et autres objets, réunis d'après les usages du pays dans les salles d'entrée. Il quitta le lieu où il avait vu l'illusion, et s'efforça de rappeler l'image à laquelle il avait si singulièrement prêté une existence momentanée; mais ce fut en vain, et celui qui avait vu l'apparition, ou du moins dont l'exaltation l'avait fait naître, ne put que retourner dans l'appartement, et raconter à son ami de quel étrange égarement des yeux <sup>1</sup> il avait été saisi.

Il y a des raisons de croire que des faits de cette nature sont fréquents chez des personnes d'un certain tempérament, et quand on les rencontre dans les premiers âges de la société, on est certain qu'ils sont considérés comme des apparitions surnaturelles. Ils diffèrent de ceux de Nicolai, et autres que nous avons rapportés, comme étant d'une courte durée, et ne constituant pas un constant et habituel dérangement du système organique. L'apparition de Maupertuis à M. Gléditch, celle du prêtre catholique au capitaine C....., celle du poète à son ami présentent ce dernier caractère. Ils ont avec ces premiers, la même analogie qu'à un accès de fièvre, subit et momentané, avec une maladie sérieuse; mais par cette raison même, il est très difficile de ramener ces impressions d'un moment à leur effet naturel d'illusion d'opti-

<sup>1</sup> *Hallucination*, dit le texte; mot qui signifie proprement *illusion des yeux*, aliénation mentale passagère. A. M.

que ; elles s'accordent avec les idées que nous avons des opérations rapides de l'autre monde, beaucoup mieux que les illusions périodiques qui offrent tant de moyens de découvrir ou de soupçonner un dérangement de santé.

Avant de terminer ces observations sur les déceptions des sens, faisons observer que l'œil est l'agent le plus efficace pour transmettre à notre esprit la forme extérieure des objets. Lorsque l'organe de la vue est affecté pour un temps plus ou moins long, et à un degré plus ou moins alarmant, ses méprises sont particulièrement sujettes à dégénérer en méprises de la nature de celles que nous avons rapportées. Cependant, les autres sens, à leur tour, dans l'intensité de leurs facultés, peuvent, chacun dans leur sphère, tout autant que celui de la vue, retenir des impressions fausses ou douteuses, qui séduisent les parties auxquelles ils s'adressent.

C'est ainsi que l'ouïe, organe qui a le plus d'importance après la vue, nous trompe souvent par une transmission de sons saisis imparfaitement, et rendus d'une manière erronnée. Des fausses impressions recueillies par cet organe il résulte des conséquences semblables à celles qui dérivent des méprises de la vue ; il existe une série d'observations superstitieuses, laquelle n'a pour appui que les fonctions imparfaites de ces sens. C'est à cette imperfection que nous devons l'existence de ce que Milton appelle

Des sons aériens répétant des humains

Les noms aux flots, aux bois, aux déserts sans chemins.

Et cela est tellement fait pour nous paraître une cause naturelle d'alarmes, que nous n'en sommes pas moins prompts à nous effrayer avec Robinson, lorsqu'il est réveillé par cette voix qui l'appelle dans son île solitaire, que lorsqu'il aperçoit l'empreinte d'un pied d'homme sur le sable. Au nombre de ces superstitions nées des erreurs du sens de l'ouïe, nous devons placer ces avertissements que les naturels des Hébrides regardent comme des si-

gnes de leur destin à venir. Ils entendent la voix de leurs parents absents, quelquefois morts, qui répète leurs noms. Quelquefois j'avertisseur invisible annonce sa propre mort ; d'autrefois, il n'est pas rare que la personne avertie meure elle-même. C'est ainsi que languit et s'éteint le nègre frappé de la malédiction d'une obi, ou que le cambro breton, dont le nom est inscrit au fameux *cursing-well* <sup>1</sup> avec toutes les cérémonies d'usage, se voue aux dieux infernaux, se dessèche et meurt, comme entraîné par son destin. Il est à remarquer que le docteur Johnson conserva une impression profonde de ce que, un jour qu'il ouvrait les portes de son collège, il entendit la voix de sa mère, à plusieurs milles de distance, l'appeler par son nom, et il paraît surpris de ce qu'aucun événement de quelque importance n'ait suivi cet avertissement. Il est inutile d'insister plus long-temps sur cette espèce de déception, dont il n'est personne qui n'ait des exemples à se rappeler. Le fait suivant fera connaître par quels incidents futiles l'oreille humaine peut-être abusée. L'auteur de ce livre marchait, il y a environ deux ans, dans un lieu solitaire et sauvage avec un jeune homme frappé d'une surdité complète, lorsqu'il entendit ce qu'il crut être les aboiements d'une meute, répétés par intervalles : c'était dans la saison de l'été, ce qui, après une courte réflexion, persuada à l'auditeur que ce ne pouvait être le bruit d'une chasse; cependant ses oreilles lui reproduisaient continuellement les mêmes sons. Il rappela ses chiens, dont deux ou trois le suivaient; ils s'approchèrent parfaitement tranquilles, et ne paraissant évidemment point frappés des sons qui attireraient l'attention de l'auteur, au point qu'il ne put s'empêcher de dire à son compagnon: « J'éprouve en ce moment un double chagrin de votre infirmité; car elle vous empêche d'entendre le cri du chasseur sauvage. » Comme ce jeune homme faisait usage d'un cornet acoustique, il l'ajusta tandis que je lui parlais, et, dans ce mouvement, je vis

<sup>1</sup> La source maudissante ou funeste. A. M.

La cause du phénomène. Ces aboiemens n'existant pas, c'était simplement le sifflement de l'air dans l'instrument dont se servait le jeune homme, mais qui, pour la première fois, produisait cet effet à mon oreille.

Il est inutile d'ajouter que cette superstition du chasseur sauvage en Allemagne a son origine dans les déceptions de l'oreille, au sujet de ces bruits sourds qui s'entendent dans les sombres retraites de ces forêts touffues. De la même source peut provenir cette croyance écossaise, si bien décrite par l'auteur inconnu de *l'Albania* <sup>1</sup>.

Depuis ce temps où de Ross le seigneur,  
 Avec ses clans, ses vassaux pour cortège,  
 Suivit le cerf et le loup destructeur,  
 Parfois encor, jour et nuit nous assiége  
 La voix des chiens, du cor et du chasseur.  
 Les aboiments redoublent, et la chasse  
 Poursuit le daim que le danger menace;  
 Meute et chasseurs, à travers mille assauts,  
 Tout de ces bois fatigue les échos.  
 A ce fracas tressaille la génisse  
 Que du vallon nourrit l'herbe propice;  
 Et du berger l'oreille en ce moment  
 Tinte de peur et de saisissement.  
 Le pâtre ému porte de la campagne  
 Ses yeux hagards vers la haute montagne;  
 Il n'aperçoit nulle part de vivant,  
 Et ne sait point d'où provient son tourment.  
 Esprit, sorcier, fantôme, homme ou sylphide,  
 Accusant tout, il tremble, et cependant  
 Contre l'effroi ne trouve pas d'égide.

Nous devons dire encore que les déceptions du sens auditif opérées par le ventriloquisme, ou autrement, peuvent avoir fourni

<sup>1</sup> Le poème de *l'Albania* est, en son édition originale, *in-folio*, si rare, que je n'en ai vu qu'une seule copie dans les mains de l'aimable et ingénieux docteur Beattie, autre que celle que je possède moi-même, imprimée dans les premières années du dernier siècle. Il a été réimprimé par feu mon ami le docteur Leyden, en un petit volume intitulé : *Poèmes descriptifs écossais. L'Albania*, outre les vers cités, contient plusieurs autres passages poétiques du plus grand mérite. (*Note de l'auteur.*)

matière à nombre de supercheries, que la crédulité a reçues comme des communications surnaturelles.

Le sens du toucher semble moins susceptible de méprise que ceux de la vue et de l'odorat : voilà pourquoi l'on cite beaucoup moins de cas de déception de sa part que de celle de l'œil ou de l'oreille qui, saisissant les objets à une plus grande distance, et n'y portant pas un examen aussi sévère, sont plus prompts à se tromper. Il existe cependant un cas où le sens du toucher est autant que les autres capable de donner à celui qui en fait usage de fausses impressions : c'est pendant le sommeil. Lorsque la personne qui dort touche avec sa main les différentes parties de son corps, elle est clairement, dans ce cas, à la fois acteur et patient ; propriétaire à la fois du membre touchant et du membre touché ; tandis que, pour accroître la complication, la main touche le membre sur lequel elle reste, et en reçoit une impression. Il en arrive autant au membre touché qui, en même temps, reçoit une impression de la main, et transmet au cerveau un rapport sur la taille, la substance et la forme du membre touchant. Comme durant son sommeil le patient est incapable de reconnaître que les deux membres lui appartiennent, il n'est pas surprenant que son cerveau soit facile à troubler par cette complication de sensations dérivant de sa personne, et agissant simultanément. Ainsi, de fausses impressions sont reçues, qui, si elles étaient approfondies, donneraient la clef de quantité de phénomènes intéressants dans la théorie des rêves. Cette propriété singulière du sens du toucher, non dévolue particulièrement à un seul organe, mais qui s'étend sur toute sa personne, a été rapportée par Lucrèce.

*Ut si forte manu, quam vis jam corporis, ipse  
Tute tibi partem ferias, æque experiare* <sup>1</sup>.

Un exemple remarquable d'une illusion pareille m'a été rap-

<sup>1</sup> Comme lorsque, d'une main forte, vous frappez quelque partie du corps, vous l'éprouverez également. A. M.

porté par un homme grave. Il s'était endormi avec quelques symptômes d'indigestion : suivant la coutume ils occasionnèrent des visions de terreur, qui arrivèrent au point de lui montrer un fantôme qui le prenait par le bras, et s'efforçait de le tirer hors de son lit. Saisi d'horreur, il s'éveilla, sentant encore sur son bras l'impression d'une main froide de cadavre. Il fut une minute avant de s'apercevoir que sa main gauche s'était engourdie, et que, dans cet état, elle avait serré son bras droit.

Le goût et l'odorat transmettent, ainsi que le tact, des sensations plus directes que les yeux et les oreilles, et sont moins susceptibles de contribuer autant que ces sens à égarer l'imagination. Nous avons vu le palais, dans l'exemple du lunatique que l'on nourrissait de potage, protester contre le témoignage des yeux, des oreilles et du toucher au milieu des illusions heureuses qui doraient sa prison. Le palais cependant est sujet à s'en laisser imposer de même que les autres sens. Le meilleur et le plus gourmet *bon vivant*<sup>1</sup> perd la faculté de distinguer les différentes espèces de vin, s'il ne peut s'aider de ses yeux; ce qui arrive si les verres lui sont présentés indistinctement lorsqu'il aura les yeux bandés. Nous sommes même autorisés à croire que des individus sont morts pour avoir cru qu'ils avaient avalé du poison, lorsqu'en réalité ils n'avaient pris que des drogues restaurantes et inoffensives. Les déceptions de l'estomac se rattachent rarement à notre sujet, et ne sont pas tellement liées avec des apparitions surnaturelles qu'un bon dîner et ses accessoires ne puissent les faire envisager sans crainte par Tam O'Shanter, lorsqu'il est bien repu.

Bière inspiratrice et mousseuse,  
 Quels dangers ne peux-tu braver !  
 Oui, ta liqueur spiritueuse  
 Au dessus de l'âme peureuse,  
 A l'instant sait nous élever;

<sup>1</sup> Français du texte. A. M.

Plein de la force généreuse,  
 Tam un jour sut bien le prouver <sup>1</sup>.

Le sens de l'odorat a peu de rapport avec le sujet que nous traitons. M. Aubrey cependant nous parle d'un esprit qui disparut laissant un parfum délicieux, et faisant entendre une harmonie mélodieuse. Une croyance populaire attribuée à la présence des esprits infernaux une forte odeur de soufre provenant des régions qu'ils sont censés habiter. C'est pourquoi cet accessoire se trouve toujours lié aux autres lorsqu'il s'agit d'imposture. Si, comme une opinion générale, qui n'est pas rejetée par le docteur Hibbert, nous l'assure, les nécromanciens à l'aide de la vapeur de certain gaz et d'herbes vénéneuses, peuvent prédisposer une personne à croire qu'elle aperçoit des fantômes, il est certain que les narines sont aussi aptes que la bouche à aspirer ces vapeurs <sup>2</sup>.

Je suis maintenant arrivé par un sentier détourné à la fin de cette lettre, dont le but a été d'indiquer de quelles dispositions morales ou physiques ressort cette aptitude à croire à des événements surnaturels. On peut, je pense, en conclure que l'humanité, depuis très-long-temps, y avait ses esprits préparés par le sentiment de l'existence d'un monde intellectuel, tirant de cette proposition générale cette vérité incontestable, que chaque homme, depuis le mendiant jusqu'au monarque, après avoir joué son rôle sur ce théâtre, continue à exister, et, quoique privé de *corporéité*, peut encore, si tel est le plaisir de l'Être suprême,

<sup>1</sup> Voir le conte de *Tam O' Shanter*, à la fin de ma traduction en vers des *Plaisirs de la Mémoire*, un vol. in-18. A. M.

<sup>2</sup> Plusieurs auteurs anciens, qui ont prétendu traiter de la magie naturelle, donnent des recettes pour évoquer des fantômes. Une lampe allumée, entretenue avec une espèce particulière d'huile, et l'usage de fumigations d'herbes fortes et délétères sont des moyens recommandés. Sur de telles autorités peut-être, un professeur de prestidigitation assura au docteur Alderson de Hull, qu'il savait composer une préparation d'antimoine, de soufre, et d'autres drogues, qui, brûlées dans une chambre fermée, produisaient l'effet de faire croire au patient qu'il voyait des fantômes. Voir *Hibbert, sur les apparitions*, p. 120. (Note de l'auteur.)

quoique nous sachions le contraire, s'allier à ceux qui habitent la terre. Cette abstraite possibilité d'apparitions doit être admise par tout homme qui croit en un Dieu et en son omnipotence. Mais l'imagination est prompte à y mêler ses explications et ses conséquences, fondées sur des témoignages hasardés. Quelquefois nos passions violentes et désordonnées, prenant leur origine dans nos chagrins pour nos amis, le remords de nos crimes, notre élan de patriotisme, ou notre extrême dévotion, peuvent dans les visions de la nuit, ou dans les ravissantes extases de la journée, nous persuader qu'il nous arrive par l'organe soit des yeux, soit des oreilles, une de ces communications surnaturelles, dont il nous est impossible de nier l'existence. D'autres fois, les sens en imposent à l'imagination, et les yeux et les oreilles malades, dérangées ou séduites, lui transmettent de fausses impressions. Très-souvent encore l'illusion mentale et la déception physique existent ensemble au même instant, et l'homme accorde sa croyance au phénomène qui lui est présenté par les sens, quoique d'une façon erronnée, plus promptement qu'il ne reçoit l'impression physique correspondante à l'excitation intellectuelle.

Tant de causes agissent de la sorte simultanément, et quelquefois séparément, qu'il a dû se présenter, surtout dans l'enfance de la société, plusieurs exemples d'interventions surnaturelles, en apparence bien authentiques, et suffisants pour fortifier cette idée en thèse générale qui nous est inculquée par la croyance de l'immortalité de l'âme. Ces exemples d'incontestables apparitions, car on les tient pour telles, tombent, comme la semence du laboureur, dans un sol fertile et préparé, et sont suivis d'une récolte abondante de fictions superstitieuses, qui prennent leur source dans des circonstances et des événements de l'histoire tant sacrée que profane, précipitamment détournés de leur sens primitif. Ce sera le sujet de ma prochaine lettre.

## LETTRE II.

Conséquences de la chute de nos premiers parents sur la communication entre les hommes et un monde spirituel. — Effets du déluge. — Magiciens de Pharaon. — Passage dans l'Exode contre les sorcières. — Le mot de sorcière employé comme synonyme d'empoisonneuse; ou si, dans l'Écriture, il signifie devineresse, celle-ci doit avoir eu un caractère tout différent. — Le mot hébraïque *chasaph* désigne une personne qui trafique en poisons, souvent le trafic de ceux qui commercent avec les esprits familiers — Bien différent de la sorcière européenne née du moyen-âge. — Ainsi une sorcière ne se rattache pas à la tentation de Job. — La sorcière des Hébreux n'était sans doute pas d'un rang aussi élevé qu'une devineresse. — C'était un crime méritant la peine de mort, parce qu'il entraînait à la non-reconnaissance de la suprématie de Jéhova — Autres passages de l'Écriture faisant allusion à quelque chose qui se rapporte plutôt à une diseuse de bonne aventure ou devineresse, qu'à ce que nous nommons une sorcière. — Pythonisse d'Endor. — Son entrevue avec Saül. — Supposée par les uns une imposture; — par les autres, une sorcière assez puissante pour évoquer l'ombre du prophète par son art. — Difficultés sur ces deux opinions. — Terme moyen adopté, en supposant qu'ainsi que, dans le cas de Balack, le Très-Haut a voulu, par un acte de sa volonté, substituer Samuel, ou un bon esprit de cette nature, à la déception que la pythonisse voulait produire. — Réfutation de l'argument, démontrant que la pythonisse d'Endor offre une idée très-indifférente des idées modernes de sorcellerie. — Les sorcières dont parle le Nouveau-Testament ne sont guère moins différentes de nos idées modernes, que celles des livres de Moïse, et ne paraissent pas avoir possédé le pouvoir attribué aux magiciens. — Articles de foi que nous pouvons recueillir dans les saintes Écritures à ce sujet. — Qu'il pourrait y avoir certaine puissance accordée par le Très-Haut aux esprits inférieurs, même aux mauvais esprits; et dans le même sens, les divinités des païens pourraient être des démons. — Plus fréquemment, et dans un sens plus général, ce n'étaient que des morceaux de bois, privés de sentiment et de tout pouvoir, et dont le culte était fondé sur l'imposture. — Opinion adoptée par Milton, que les oracles furent silencieux à la naissance du Christ. — Exemples de démoniaques. — Les possessions incarnées ont probablement cessé en même temps que l'intervention des miracles. — Opinion des catholiques romains. Il en résulte que la sorcellerie, telle que ce mot est interprété dans le moyen-âge, ne s'offre jamais sous la loi de Moïse et du Christ. Ce mot prit naissance dans les temps d'ignorance, lorsque les chrétiens considéraient les dieux des mahométans ou des nations païennes comme des mauvais esprits, et leurs prêtres, comme des magiciens ou sorciers. — Exemples pris chez les Sarrasins, et chez les Européens du nord, non convertis. — Les dieux du Mexique et du Pérou, expliqués d'après le même système. — Les Powahs de l'Amérique du nord. — Opinions de Mather. — Gibb, supposé sorcier, persécuté par les autres dissidents. — Conclusion.

Quel degré de communication aurait existé entre le genre humain et les habitants de l'autre monde, si nos premiers parents eussent observé les ordres du Créateur : cette question ne saurait

être le sujet d'une dissertation utile. Nous n'allons pas trop loin, en supposant avec Milton, qu'une conséquence nécessaire d'avoir mangé le fruit défendu fût de rejeter à une plus grande distance des célestes créatures des êtres qui, quoique dans l'origine presque au niveau des anges, avaient par leur crime repoussé le don de l'immortalité, et étaient descendus volontairement à un rang inférieur de la création.

Quelques communications avec les êtres supérieurs, par l'union de ceux qui ont été nommés dans les Écritures « fils de Dieu » et les filles d'Adam, continuèrent encore après la chute du premier homme. Quoique cette alliance ne fût pas approuvée par le régulateur suprême, il nous est donné à entendre, obscurément à la vérité, mais avec autant de certitude qu'il nous était permis d'en réclamer, que ce mélange des deux espèces d'êtres existants fut criminel des deux côtés, et désagréable à Dieu. Il est probable aussi que l'extrême longévité des hommes avant le déluge, en constituant un intervalle trop long entre le crime et la punition, les empêcha de sentir qu'ils s'étaient eux-mêmes rangés sous la bannière d'Azraël, l'ange de la mort. Du déluge vengeur date la naissance d'une race dont la vie fut graduellement abrégée, et qui, admise à une plus rare et plus légère intimité avec ces êtres d'un haut rang dans la création, prit par la suite une position inférieure dans l'échelle de la création. Effectivement, après cette époque, nous n'entendons plus parler de ces alliances peu naturelles qui précèdent le déluge, et il nous est donné à comprendre que les hommes, se dispersant dans les différentes parties du globe, se séparèrent les uns des autres, et commencèrent en différents endroits, et sous divers auspices, à poursuivre l'œuvre de peupler la terre, qui leur avait été imposée comme but de leur création. En même temps, tandis que la Divinité se plaisait à continuer ses manifestations à ceux qu'elle destinait à être les pères de son peuple choisi, nous voyons des hommes coupables,

peut-être par l'assistance des anges déchus, vouloir s'assimiler aux prophètes du Dieu d'Israël. Il est encore incertain si ce fut par la sorcellerie, ou par des tours de passe-passe, que les magiciens de Pharaon, roi d'Égypte, disputant avec Moïse en présence du prince et du peuple, changèrent leurs baguettes en serpents, et imitèrent quelques unes des plaies envoyées contre ce pays. Cette puissance des mages cependant, soit qu'elle fût le résultat d'un pouvoir magique, ou de connaissance dans l'art de la nécromancie et dans ses accessoires, fut pleinement démontrée ; et qui peut douter que, bien que nous soyons encore dans l'obscurité par rapport à l'étendue de leur habileté et à la source où ils l'avaient puisée, on ne nous ait dit tout ce qu'il est important pour nous de connaître ? Nous arrivons ici au temps où le Très-Haut résolut de prendre lui-même les fonctions de législateur de son peuple choisi, sans avoir encore pu savoir si le crime de sorcellerie ou la correspondance entre les mondes intellectuel et terrestre, dans un but coupable, exista après le déluge, ou reçut un châtiment qui témoignât de la colère céleste.

Dans les lois de Moïse, dictées par Dieu même, il existe un passage qui, interprété littéralement et inséré au code criminel de toutes les nations chrétiennes, a fait couler des flots de sang, soit que le sens en ait été dénaturé, soit que, dicté exclusivement par les Israélites, il se rattache à la révélation judiciaire de Moïse, et ait été abrogé, ainsi qu'une grande partie de ces lois, par la loi plus douce et plus bénigne de l'Évangile.

Ce passage est le verset du 22<sup>e</sup> chapitre de l'*Exode* portant : « Les hommes ne doivent pas laisser vivre une sorcière. » Plusieurs hommes instruits m'ont affirmé que dans ce passage remarquable le mot hébreu *chasaph* ne signifie autre chose qu'empoisonneuse, de même que le mot *veneficus* par lequel il est rendu en latin dans la version des Septante. D'autres savants prétendent qu'il a aussi la signification de sorcière, et qu'il peut s'entendre comme dési-

gnant des individus en état de nuire à leurs voisins, dans leur vie, dans leurs membres ou dans leurs biens, par des breuvages pernicious, des charmes ou autres moyens mystérieux. Dans cette hypothèse, les sorcières de l'Écriture ont probablement quelque ressemblance avec celles de l'ancienne Europe qui, bien que leur habileté et leur pouvoir puissent être impunément méprisés, aussitôt qu'elles se sont renfermées dans leurs charmes et leurs conjurations, ont pu augmenter leur maligne influence par l'usage du poison, de sorte que les épithètes de sorcière ou d'empoisonneuse sont devenues presque synonymes. Ceci paraît avoir été le cas de beaucoup de ces profondes iniquités qui portent comme cachet quelque chose qui se rattache aux sciences occultes. Telles sont les charges portées contre les personnes impliquées dans le meurtre célèbre de sir Thomas Overbury. Lorsque l'art de Forman et des autres sorciers devint insuffisant pour attaquer la vie de cette victime, le poison fut adopté avec succès : nombre de ces exemples peuvent être cités. Mais en admettant la supposition que la sorcière Israélite n'agit qu'à l'aide de charmes, d'évocations, ou d'autres moyens semblables, et aussi innocents, sauf l'assistance des démons ou esprits familiers, le rapport entre le magicien et le démon doit avoir, sous les lois de Moïse, présenté un caractère tout-à-fait différent de celui que nous regardions dans les derniers temps, comme de nature à constituer la sorcellerie. Il n'y a ni contrat de sujétion à un pouvoir diabolique, ni marque infernale, ou signe de cette liaison fatale, ni molestation de Satan et de ses mégères, ni infliction de maladie ou de malheur, sur des hommes probes. Au moins ne trouvons-nous rien dans l'Écriture qui nous autorise à croire qu'un pareil système ait existé. Au contraire, il nous est dit, soit littéralement, soit métaphoriquement (et c'est qu'il ne nous appartient pas de décider) que, lorsque l'ennemi du genre humain désira éprouver la vertu de Job, il l'entreprit, avec la permission

de l'Être suprême, qui lui accorda la liberté d'essayer son fidèle serviteur par une foule de désastres, afin de lui fournir l'occasion de développer sa foi en son Créateur. Dans tout ceci, la chose eût-elle eu lieu par les moyens usités dans nos derniers temps, sorcellerie, divinations et charmes, tout y eût été employé, et le démon, au lieu de sa propre intervention permise, se fût servi de celle de ses agents les sorciers, comme instruments nécessaires des afflictions de l'homme d'Uzz<sup>1</sup>. De la même manière, Satan désira posséder Pierre, pour le cribler comme du froment<sup>2</sup>. Mais on n'aperçoit ici nulle trace de sorcellerie<sup>3</sup>.

En supposant que, dans le temps de Moïse, le pouvoir d'un sorcier se fût limité à demander à quelque prétendue divinité, ou à de malins esprits leurs avis ou conseils sur les événements à venir, comment un fait pareil, en le supposant un crime, doit-il être puni de mort? Pour répondre à cette question, nous devons penser que l'objet de la loi de Moïse était de conserver la connaissance du vrai Dieu au milieu de son peuple choisi. Le dieu de Jacob se montrait nécessairement jaloux de tous ceux qui, abandonnant le culte de Jehova, avaient recours aux dieux étrangers, soit malins esprits, soit idoles des peuples qui les entouraient. Leur désobéissance à l'alliance avec le vrai Dieu, et leurs hommages à des morceaux de bois ou à des pierres qui ne pouvaient leur répondre, étaient par les lois juives traités comme des actes de rébellion envers le Seigneur, et, comme tels, punis de la peine capitale. Ainsi les prophètes de Baal furent, à bon droit, mis à mort, non à cause des succès qu'ils auraient pu obtenir par leurs prières ou leurs invocations (eux qui, bien que poussés par leur exaltation, au point de se taillader et de se mutiler, ne pouvaient arriver à d'autre résultat qu'à celui d'encourir le ridicule de leur chef même), mais parce qu'ils s'étaient rendus coupables d'apos-

1 C'est-à-dire, Job, qui demeura en un lieu de ce nom d'Uzz. A. M.

2 Expression biblique signifiant *tourmenter*. A. M.

3 Voir saint Luc. XXII, 31. A. M.

tasie envers le vrai Dieu, en adorant et en encourageant les autres à adorer le faux dieu Baal. C'était avec justice qu'on frappait de mort le magicien hébreu qui communiquait ou essayait de communiquer avec le malin esprit, bien que cette communication pût ne pas exister du tout, ou être d'une nature beaucoup moins intime que celle qu'on attribuait aux sorcières des derniers temps; et l'existence des lois contre les magiciens de l'ancien Testament ne peut, sous aucun rapport, justifier la sévérité de semblables actes, postérieurs à la révélation chrétienne, contre les différentes classes de personnes, accusées de crimes qui avaient aussi peu de rapport entre eux.

Un autre passage fait encore allusion aux pratiques de ces personnes appelées sorcières dans les saintes Écritures, et il est manifeste que la sorcellerie ou magie de l'ancien Testament n'est autre chose qu'un commerce avec les idoles, et des demandes de conseils aux faux dieux; en d'autres termes, l'idolâtrie qui, malgré les défenses réitérées, les exemples et les jugements, était toujours le péché favori des Israélites. Ce passage se trouve dans le *Deutéronome*, chap. XVIII, v. 10, 11. Le voici : « Il ne doit exister personne parmi vous qui fasse passer son fils ou sa fille à travers le feu, ou user de divination, ou qui soit un observateur du temps, ou un enchanteur, ou un magicien, ou un conjurateur, ou qui ait un commerce avec les esprits familiers, ou un sorcier, ou un nécromancien. De semblables dénonciations se trouvent également dans les chapitres 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> du *Lévitique*. Il y a aussi une accusation contre Manassès, 2<sup>e</sup> *Chronique*, chap. XXXVIII, qui fit passer ses enfants à travers le feu, observa le temps, usa d'enchantelements et de magie, et commerça avec des esprits familiers et avec des sorciers. Ces passages semblent concourir avec le premier à classer la magie entre les autres apostasies des prophètes de Dieu, dans le but d'obtenir des réponses, en adoptant les pratiques superstitieuses des nations païennes qui les entouraient.

Donner une interprétation différente à ce passage serait confondre le système moderne de la sorcellerie, et toutes les atteintes qu'elle porte au sens commun, avec le crime de ceux qui, dans les temps classiques, interrogeaient les oracles d'Apollon; crime capital pour un juif, mais à coup sûr léger délit pour un payen.

Afin d'expliquer et de faire comprendre la nature des sorcières juives et leur commerce criminel, ceux qui ont écrit sur ce sujet ont naturellement insisté sur l'entrevue de Saül et de la pythonisse d'Endor; seul récit détaillé d'un semblable pacte, que l'on trouve dans la Bible, fait qui prouve en même temps que le crime de magie (puni de la peine capitale, lorsqu'il était découvert) n'était pas fréquent chez le peuple élu, qui jouissait de la manifestation de la présence du Seigneur. Les Écritures semblent seulement avoir amené jusqu'à nous le fait général (singulièrement édifiant) d'une entrevue entre la pythonisse et le roi d'Israël. Elles nous apprennent que Saül, découragé et anéanti par la défection générale de ses sujets, et le sentiment de son indigne et ingrate désobéissance, désespérant d'obtenir une réponse du Seigneur offensé, qui d'abord s'était manifesté à lui par les prophètes, poussé au désespoir, résolut d'aller trouver une devineresse. Par ce moyen, il commit le crime de ceux qui avaient recours à ces consultations, crime que la loi, comme nous l'avons dit, punissait de mort, et contre lequel bien souvent, lui Saül, avait rendu des sentences. L'Écriture commence par nous avertir que Saül ordonna à la pythonisse d'évoquer l'ombre de Samuel, et que la femme répondit que les dieux l'avaient fait disparaître de cette terre... que Saül, demandant une description particulière de l'apparition (dont, par conséquent, il est censé n'avoir rien vu), elle lui décrivit la figure d'un vieillard enveloppé d'un manteau. Dans cette figure le roi reconnut Samuel, et tombant la face contre terre, il entendit le fantôme parler dans le sens du prophète, et lui faire la triste prédiction de sa défaite et de sa mort.

Dans ce récit, bien que tout ce qui est nécessaire pour nous donner une leçon solennelle de morale se trouve dit, cependant nous ignorons encore les détails précis de cette entrevue, ce que nous devons peut-être accepter comme une preuve évidente qu'une connaissance plus étendue de ce fait nous serait parfaitement inutile. Il est impossible, par exemple, de savoir avec certitude si Saül était présent lorsque cette femme opéra la conjuration, ou si personnellement il ne vit pas l'apparition dont la pythonisse lui donna la description. Il est encore plus douteux si l'évocation fut surnaturelle, ou si la pythonisse et son aide ne produisirent qu'une simple illusion, afin de prophétiser la défaite et la mort du roi qui en fut atterré comme d'un événement que les circonstances dans lesquelles il s'était placé rendaient très-probable, puisqu'il était entouré par les Philistins avec une armée, et que son caractère, comme guerrier, rendait fort vraisemblable qu'il ne voudrait pas survivre à une défaite entraînant la perte de son royaume. D'un autre côté, admettant que l'apparition ait réellement eu un caractère surnaturel, on reste également incertain sur ce caractère et sur le moyen par lequel elle fut contrainte à se montrer au jour, puisque l'ombre supposée de Samuel demande pourquoi on l'a troublée dans son tombeau. La puissance de la pythonisse sur les ombres était si grande, que, semblable à l'Érictho des poètes païens, elle pouvait troubler le sommeil du juste, et particulièrement celui d'un prophète de l'importance de Samuel. Devons-nous supposer que celui sur lequel l'esprit du Seigneur avait coutume de descendre, lorsqu'il était dans son enveloppe mortelle, fût sujet à se voir troublé au fond de son tombeau, à la voix d'une vile magicienne, et sur l'ordre d'un prince apostat? Le vrai Dieu eût-il refusé à Saül une réponse par la voix de ses prophètes, pour permettre à une sorcière de forcer l'ombre de Samuel à la faire?

Embarrassé par ces difficultés, on a choisi une autre explica-

tion qui, pour ne pas donner prise aux objections faites aux deux autres, n'en est pourtant pas exempte elle-même. On a supposé que dans cet événement il se rencontra quelque chose de semblable à ce qui déconcerta le plan de Balaam, et le força à changer ses malédictions en bénédictions. Dans cette supposition, la devineresse d'Endor se préparait à faire usage envers Saül de ces tours de passé-passé ou de ces jongleries à l'aide desquelles elle en imposait à ceux qui recouraient à ses oracles. On peut aisément croire que dans ces temps où les lois de la nature étaient si fréquemment suspendues par la manifestation de la divine puissance, quelque jonglerie pût être permise entre des mortels et des esprits inférieurs. Ainsi nous pouvons penser que cette femme attendait ou espérait faire naître une apparition. Dans tous les cas, la seconde solution de l'histoire suppose que la volonté du Seigneur substitua en cette mémorable occasion à l'appareil fantasmagorique préparé par la magicienne, l'ombre de Samuel, avec sa ressemblance mortelle ; ou, si le lecteur le préfère, quelque être bienfaisant qu'il revêtit de la figure du prophète, et à la grande surprise de la pythonisse elle-même, transforma toute cette jonglerie en une sombre tragédie, qui pouvait abattre le cœur du tyran endurci, en lui donnant une leçon effrayante pour l'avenir.

Cette version a l'avantage de donner le mot de la surprise qu'éprouva la pythonisse au résultat inattendu de son évocation, et de détruire l'idée que l'ombre de Samuel fut soumise à son influence. Il n'explique pas aussi bien, à la vérité, le reproche que fait Samuel d'avoir été *troubled*<sup>1</sup>, parce que ni le prophète, ni un ange revêtu de sa ressemblance, n'aurait osé se plaindre d'une chose ordonnée directement par Dieu. Si cependant ces paroles sont interprétées, non comme un murmure contre la Providence, mais bien comme un reproche du prophète à son ancien ami Saül.

<sup>1</sup> *Disquieted*, dit le texte. A. M.

dont les péchés, seul motif de l'apparition, l'avaient arraché au repos qu'il goûtait dans les cieux, pour le ramener sur cette misérable terre, séjour de douleur, elles ne paraîtront alors que la plainte, qui peut se trouver dans la bouche de tout homme juste, ou de l'ange qui le représente. On peut observer que dans l'*Ecclésiaste*, XLVI, 19, 20, l'opinion de l'apparition de Samuel est adoptée, puisqu'il y est dit de cet homme de Dieu, *qu'après sa mort il prophétisa, et montra au roi sa fin prochaine.*

Abandonnant toute discussion ultérieure à ceux que leurs études ont mis à même de porter un jugement sur une question si obscure, il nous paraît clair que la pythonisse d'Endor ne fut pas une sorcière comme celles en qui nos ancêtres avaient foi. Celles-ci se transformaient, elles et les autres, en animaux de l'espèce la plus grossière, élevaient et apaisaient des tempêtes, se trouvaient tantôt parmi les hommes et tantôt aux festins des esprits, par leurs paroles ou leurs actions, causaient la mort, détruisaient les fruits de la terre, ou faisaient des choses capables de changer la face de la nature. La pythonisse d'Endor était tout simplement une diseuse de bonne aventure, à laquelle, en désespoir de cause et de secours de la part du Seigneur, l'infortuné roi d'Israël eut recours, et de qui, d'une manière ou d'une autre, il reçut l'affreuse certitude de sa défaite et de sa mort. Elle fut coupable, et elle méritait même la mort, pour avoir usurpé les fonctions des vrais prophètes, par lesquels la volonté de Dieu se manifestait alors; mais son existence et ses crimes ne fournissent pas la preuve qu'une autre classe de sorcières, n'ayant de ressemblance avec elle que de nom, ait existé dans nos temps modernes et encouru le même châtement, pour des crimes chimériques qui, bien qu'odieux, doivent cependant être prouvés avant que d'être punis.

Quoi qu'on ait pu penser de certaines expressions qui se trouvent en d'autres parties de l'*ancien Testament*, jamais on n'y trou-

vera un passage qui fasse soupçonner un système de magie, dans la constitution des Juifs, ayant le moindre rapport avec celui contre lequel les codes de tant de peuples de l'Europe ont prononcé une punition ; bien moins encore le rencontre-t-on dans la *Révélation* évangélique, loi si miraculeusement perfectionnée, et qui nous a soustraits si heureusement au despotisme lévitique. Ce dernier crime est censé entraîner un culte complet d'adoration de la part de la sorcière qui subit le joug, le patronage et l'assistance de son diabolique maître. Dans les quatre Évangiles, ce mot ne s'y trouve sous aucune acception ; car dût-on admettre la possibilité d'un crime aussi énorme, comment eût-il échappé à la justice de celui qui était venu pour effacer les péchés du monde ? Saint Paul, en effet, n'en parle que superficiellement ; il le met au-dessus de l'ingratitude, et dit que, parmi les péchés de la chair, il vient immédiatement après l'idolâtrie. Ce rapprochement peut nous induire à croire que la magie dont l'apôtre fait mention aurait quelque analogie avec celle de l'ancien Testament, et voudrait désigner ce recours à l'assistance des devins, dans la vue d'interroger l'avenir. Les sorciers sont ainsi assimilés aux autres criminels dans le livre des *Révélations*, comme exclus de la cité de Dieu. C'est cependant avec des notions aussi incertaines qui nous indiquent seulement qu'il existait une faute désignée ainsi, mais nous laisse, du reste, dans l'ignorance de son exacte nature, que ceux qui ont écrit sur la sorcellerie prétendent trouver dans le nouveau Testament des preuves d'un crime en lui-même si évidemment improbable. Ni les actions d'Élymas, surnommé *le Sorcier*, ni celles de Simon, appelé *le Mage* ou *le Magicien*, ne doivent les faire ranger au nombre des imposteurs, caractère auquel ils n'ont assurément aucun titre, bien qu'ils osent se placer, avec leurs mystérieuses et ridicules prétentions à un pouvoir surnaturel, en concurrence avec ceux qui réellement en possédaient un, et qui l'avaient reçu avec la mission de

répandre l'Évangile , et d'en faciliter la croyance par des miracles véritables. Il est certain que dans son ambition présomptueuse d'acquérir une portion de ce pouvoir , dérivant de l'inspiration , Simon le mage aurait déployé une ignorance grossière qui n'admettrait pas même cette portion d'intelligence nécessaire à un imposteur habile ; et il est probable qu'un vassal allié de l'enfer , en admettant que ce titre lui appartienne, eût assez bien apprécié son état et ses facultés comparativement à l'apôtre , pour avoir reculé devant une inutile et infructueuse tentative par laquelle il se serait uniquement exposé à mettre au jour son ignorance et son impudence.

Nous terminerons ici nos courtes remarques sur la *sorcellerie* , dans l'acception du mot tel que l'emploient les saintes Écritures. Il ne nous reste plus maintenant qu'à parler de la nature de la *démonologie* , que d'après ce que rapportaient les livres sacrés , tout bon chrétien est obligé d'admettre et de croire comme chose prouvée.

En premier lieu , personne ne peut lire la Bible et se qualifier de chrétien , sans croire que, durant le laps de temps qu'embrassent les saintes Écritures , la Divinité , pour fortifier la foi des Juifs et parvenir à confondre l'orgueil des Gentils , opéra une infinité de miracles , se servant soit des bons esprits, instrument de sa clémence , soit des anges déchus , agents du châtement , quel qu'il fût , qu'elle voulait infliger ou faire souffrir aux enfants des hommes. Cette proposition nous conduit naturellement à reconnaître la vérité des miracles durant cette période où les lois de la nature furent si souvent suspendues, et constate l'existence d'un monde supérieur , composé de deux grandes divisions , les anges et les démons ; plusieurs exerçant leur pouvoir , suivant le mandat ou la permission du Régulateur de l'univers.

En second lieu , des hommes sages ont pensé et conclu que les idoles des païens étaient des esprits malfaisants , ou plutôt que

ces ennemis du genre humain avaient la faculté d'emprunter la forme et la ressemblance de ces faibles divinités, et de corroborer ainsi la croyance de leurs adorateurs par de faux miracles, en rendant par l'organe de leurs prêtres des oracles à double sens pour induire en erreur ceux qui les interrogeaient. Plusieurs pères de l'Église ont émis une telle opinion. Cette doctrine a l'avantage de donner jusqu'à un certain point l'explication de beaucoup de miracles rapportés dans l'histoire païenne ou classique, lesquels sont ainsi attribués à l'action des esprits malfaisants. Elle concorde avec le texte des saintes Écritures, qui déclare que les dieux des païens sont des démons ou de mauvais esprits; car les idoles des Égyptiens sont classées par Isaïe, chapitre XIX, vers. 2, parmi les magiciens qui ont un esprit familier et parmi les devins. Mais quelque licence qu'on puisse supposer avoir été accordée aux esprits du mal à cette époque (et bien que sans aucun doute les hommes aient reconnu la suprématie de divinités qui, en fait, n'étaient que certaines mauvaises passions de l'humanité personnifiées, comme par exemple Vénus, Mars, Bacchus, et que l'on peut dire, en conséquence, qu'ils rendaient un culte aux esprits du mal), nous ne pouvons raisonnablement supposer à chaque idole, pas même à la millième partie des innombrables images adorées par les païens, un pouvoir surnaturel. Il est clair que le plus grand nombre avait droit à cette définition de l'Écriture, qui attribue à la portion de l'arbre brûlé au foyer domestique la même valeur et le même pouvoir qu'à la pierre transformée en idole, et présentée aux hommages des Gentils. Ce passage frappant, sur l'impuissance d'un bloc inerte, et l'ignorance grossière de l'adorateur, dont les mains ont fabriqué le dieu, se trouve au XLIV<sup>e</sup> chap. des *Prophéties d'Isaïe*, vers. 10 et suiv. Ces propres paroles, en harmonie avec le bon sens, nous défendent de croire que des images ainsi travaillées par des artisans grossiers deviennent l'habitation ou le séjour des démons, et peuvent

exercer un pouvoir quelconque soit sous l'influence des démons, soit autrement. Tout ce système de doute, de déception et de fourberie des oracles est l'ouvrage des jongleurs et des imposteurs, plutôt que de l'audacieuse intervention des démons. Quelque puissance que les dieux du paganisme, ou le diable en leur nom, aient pu avoir permission d'exercer, elle est incontestablement soumise à la juridiction de la Providence; et, quoique d'un côté nous ne puissions nier la possibilité qu'une telle permission ait été accordée, dans des cas qui nous sont inconnus, de l'autre il est certain que l'Écriture ne mentionne aucun fait d'une telle influence comme expressément recommandé à notre foi.

En troisième lieu, comme, chez les Juifs, les apostats retournaient souvent au culte des idoles des peuples Gentils qui les entouraient, ils faisaient usage de charmes et de malélices qu'ils fondaient sur une explication fautive et superstitieuse de leurs rites lévitiqnes, et ils s'efforçaient, à l'aide de sortilèges, de té-ratoscopie <sup>1</sup>, d'observation des augures, du vol des oiseaux, qu'ils nommaient *nahas*, par l'*urim* et le *thummim* <sup>2</sup>, de découvrir une route écartée pour pénétrer les secrets de l'avenir; mais la même raison qui nous défend d'émettre une opinion et de fixer la part que les démons ou leurs agens pouvaient prendre dans les jongleries des pontifes païens, nous empêche de prononcer d'une manière absolue sur le degré d'influence qui pouvait être dévolu par la divine Providence aux ministres des esprits malfaisants qui présidaient et dirigeaient de tout leur pouvoir ces investigations coupables chez les Juifs eux-mêmes. Les saintes Écritures nous disent que les promesses de Dieu à son peuple choisi étaient,

<sup>1</sup> Science qui consiste dans la divination par l'apparition et la vue des monstres ou odiges, ou des fantômes. Ce mot est formé de *τερας*, prodige, et de *σκοπεω*, examiner. Ainsi c'est l'art d'examiner les prodiges pour en tirer la connaissance de l'avenir. Ici l'auteur emploie l'expression hébraïque *teraphim*, qui a le même sens. A. M.

<sup>2</sup> L'*urim* et le *thummim* est le *rational* ou ornement que le grand prêtre des Juifs portait sur sa poitrine. A. M.

s'il continuait à marcher dans ses voies , que ses communications avec le monde invisible seraient agrandies , de sorte que , par la suite des temps , il soufflerait son esprit sur leur chair ; qu'alors leurs fils et leurs filles prophétiseraient , les vieillards jouiraient de visions et les jeunes gens *rêveraient des rêves* <sup>4</sup>. Telles furent les promesses faites au peuple d'Israël par Joël , Ézéchiël et autres voyans , et desquelles saint Pierre , dans le II<sup>e</sup> chapitre des *Actes des apôtres* , trouve l'accomplissement dans la mission du Sauveur. D'un autre côté , il n'est pas moins évident que le Seigneur , dans la vue de punir la désobéissance des Juifs , les abandonna à leurs désirs fallacieux , et permit qu'ils fussent dupes d'oracles menteurs auxquels , au mépris de ses commandements , ils avaient recours. Cette punition de Dieu , qui abandonna Ahab à ses propres pensées , et permit qu'il fût trompé par un esprit de mensonge , nous fournit à cet égard un exemple frappant.

En quatrième lieu , n'osant , par respect , nous porter juge des actes de la Providence , nous pouvons conclure qu'il n'entraîna pas dans son bon plaisir de mêler à l'exécution de ses décrets l'idée d'aucune espèce de signe ou de pacte entre le démon et les mortels abusés , pacte désigné dans le code de nos ancêtres sous le nom de *sorcellerie*. Ce que l'on a entendu traduire par ce mot est quelque chose d'un peu plus que l'art de préparer les poisons , uni à celui de pythonisse ou de fausse prophétesse , crime d'une nature capitale , d'après la loi lévitique , puisque , outre qu'il est nuisible à l'humanité , il est une trahison directe envers le divin Législateur. Le livre de Tobie contient un passage qui ressemble plus à un incident des contes arabes ou d'un roman gothique , qu'au récit d'un écrivain inspiré. Dans ce passage , on attribue à la fumée produite en brûlant le foie d'un monstre marin la vertu de chasser un mauvais génie qui défend l'appartement d'une

<sup>4</sup> *Dreams dreams*, dit le texte. A. M.

princesse assyrienne, et qui a étranglé successivement sept maris au moment où ils approchaient de la couche nuptiale. Mais le ton fabuleux et romanesque de cette légende a porté les pères de toutes les églises protestantes à lui refuser place dans les écritures d'origine divine, ce qui nous fera pardonner d'être entré en discussion sur un sujet aussi vague.

Enfin, en signalant l'incompréhensible changement qui s'est opéré à l'avènement de notre Sauveur et à la publication de sa loi, nous pouvons observer, d'accord avec plusieurs hommes sages et érudits, que sa simple apparition sur terre, sans même attendre l'accomplissement de sa mission, fit disparaître tous ces faux dieux, qui auparavant rendaient des oracles, et signala les attributs du vrai Dieu. Milton, dans son *Paradis perdu*, a, peut-être par conviction de la vérité, embrassé la théorie qui assimile les satellites de Satan aux dieux du paganisme; et, sur un ton de poésie presque sans égal, il décrit dans un de ses premiers ouvrages la disparition de toutes ces prétendues divinités, la veille de la bienheureuse Nativité.

Les oracles sont lourds : ni voix, ni sons affreux  
 Ne font de mots trompeurs frémir ces voûtes sombres;  
 Apollon, dépouillé de mystères et d'ombres,  
 A fui Delphe en poussant un soupir douloureux.  
 Son souffle inspirateur, sa nocturne magie  
 A ses prêtres impérieux  
 Ne verse plus sa brûlante énergie.

Sur le mont solitaire et la rive aux doux sons  
 Une voix de sanglots fait entendre sa plainte;  
 De la source vantée et des rians vallons  
 Est parti le génie, en sa divine étreinte;  
 Et se couvrant de deuil, les yeux noyés de pleurs,  
 Les nymphes ont foulé leurs guirlandes de fleurs.

En leurs foyers sacrés les dieux lares gémissent;  
 Près des urnes et des autels,  
 Des cris lugubres retentissent,  
 Et troublent de ces lieux les gardiens solennels;  
 Le marbre froid sue, et les immortels  
 De leur champêtre asile au loin s'évanouissent.

Péor et Balaam, vos temples ne sont plus ;  
 Le Dieu de Palestine enfin vous a vaincus :  
 Pâle Astaroth, des cieux à la fois reine et mère,  
 Qu'est devenue aussi ta brillante lumière ?  
 Pleure, Hammon libyen, pleure tes attributs :  
 Et vous, fille de Tyr, gémissiez sur Tammuz ?

La farouche Moloch a quitté son idole  
 Qu'a brûlée un feu dévorant ;  
 Sur elle un malheureux enfant  
 Ne redoute plus qu'on l'immole.

En vain les sectateurs de ce Dieu tout de sang  
 Sur la fournaise encor l'appellent en dansant ,  
 De sa fuite à jamais le monde se console.  
 Enfin, les dieux du Nil, Osiris, Anubis ,  
 Ont cessé de régner sur ses bords affranchis ,  
 Où d'un Dieu plus élément doit tonner la parole.

Cette citation est longue , mais il n'est guère possible d'abrégger une si belle et si intéressante description des divinités du paganisme , qui traite des fictions gracieuses et classiques de la Grèce , des horribles objets du culte des Barbares , et des monstruosité hiéroglyphiques de la mythologie égyptienne. L'idée d'identifier les divinités païennes avec la manifestation du pouvoir infernal , et de conclure que l'avènement de notre Sauveur les réduisit au silence , si noblement exprimée dans les vers de Milton , ne doit point être repoussée. Elle a été présentée en prose par des autorités d'un aussi grand poids , et n'est point en contradiction avec la croyance de ceux qui disent que , dans les premiers temps , les démons et les esprits infernaux avaient le pouvoir de faire des prédictions. Elle peut aussi fortifier l'idée que , à la venue du Sauveur , ce pouvoir fut restreint , les oracles réduits au silence , et ces démons qui avaient usurpé la place de la Divinité , chassés de dessus la terre , sanctifiée par la présence d'un personnage aussi auguste.

Il est à remarquer cependant que ce grand événement ne produisit pas le même effet sur cette classe de démons à qui il avait été donné pouvoir de tourmenter les hommes par l'aliénation de leurs facultés. Cet abus sur les personnes fut nommé possession

diabolique. Il est impossible de déterminer la véritable acception dans laquelle nous devons entendre ce mot *possession*. Mais il est à présumer ( malgré des autorités imposantes ) que c'était un délire effrayant, et d'une espèce peu commune. Il est certain que ces désordres continuèrent après l'Incarnation , puisque les miracles effectués par le Sauveur et ses apôtres , par la guérison de ceux qui étaient ainsi tourmentés , sont les témoignages les plus évidens de sa divine mission , et sortent de la bouche même de ces esprits ainsi chassés et les plus cruels ennemis de cette puissance, à laquelle cependant ils n'osaient refuser hommage et obéissance. Ici se montre une nouvelle preuve que la sorcellerie , dans son sens ordinaire et populaire , était inconnue en ces temps-là. Bien que des cas de possessions soient fréquemment cités dans les évangiles et dans les actes des apôtres , néanmoins jamais le démon chassé ne parle de sorcier ou de magicien , ou ne cite l'ordre de personne comme la cause qui le portait à tourmenter sa victime ; tandis que dans presque toutes ces tristes histoires de sorcellerie dont abondent nos souvenirs des derniers âges, nous retrouvons toujours l'aveu du possédé ou du démon qui l'inspirait , que c'était un vieux homme ou une vieille femme du voisinage qui l'avait contraint à devenir l'instrument du mal.

Il faut encore considérer que , dans une intention très-remarquable, la puissance de l'ennemi des hommes fut, par l'avènement du Sauveur, plutôt agrandie que restreinte. Chacun sait que, afin que Jésus eût sa part des illusions et des persécutions auxquelles est restée sujette la race déchue d'Adam , et ses héritiers, il fut lui-même en personne tenté dans le désert par Satan , que , sans recourir à sa puissance divine, il confondit , humilia , réduisit au silence, et enfin chassa de sa présence. Mais il paraît que, quoique dans cette mémorable occasion il ait été donné à Satan de venir sur la terre avec un grand pouvoir, ce pouvoir ne lui fut dévolu que parce qu'il n'en devait jouir que peu de temps.

Cette permission, accordée en ce cas unique et particulier, lui fut bientôt retirée. En effet, passé l'époque durant laquelle il plut au Très-Haut de fonder son Église par la manifestation de sa merveilleuse puissance, sa sagesse et sa toute bonté ne pouvaient laisser plus long-temps notre ennemi en possession du privilège de tromper les hommes par de prétendus miracles, appropriés à la perversité de cette foi que de véritables n'étaient plus là pour soutenir. C'eût été, nous osons le dire, une inconséquence trop forte de supposer que des prophéties fausses et décevantes, comme les prodiges, pussent être pratiquées librement sous l'influence des démons qui auraient trompé les sens, abusé l'imagination, et attiédi la foi, tandis que la véritable religion eût été elle-même, par la volonté de son auguste auteur, privée de ces signes, qui, pendant la vie de son fondateur et de ses disciples, attestèrent et célébrèrent leur inappréciable mission. Une telle permission de la part de l'Être-Suprême eût été (pour parler avec le plus grand respect) un abandon de son peuple choisi, soustrait à si haut prix aux pièges de son ennemi mortel, et n'aurait pu s'accorder avec les promesses de la sainte Écriture : « Dieu ne souffrira pas que son peuple soit tenté au-delà de ses forces. 1. Cor. x. 13. » Les pères de la foi n'ont pas positivement assigné l'époque à laquelle ce pouvoir étonnant fut détruit par l'Église ; mais quelques protestants sont disposés à la fixer à l'avènement de Constantin, alors que la suprématie de la religion chrétienne fut généralement reconnue. Les catholiques romains cependant affirment que ces interventions miraculeuses continuent d'avoir lieu ; mais leur foi illuminée, quoique n'osant pas lier un dogme fondamental, affirmera tout sans parvenir à vaincre l'incrédulité des protestants. Il est d'ailleurs impossible d'allier avec le bon sens l'idée qu'il sera permis aux esprits infernaux d'opérer des prodiges qui depuis long-temps ne sont plus opérés par le ciel pour l'affermissement de la religion.

Il est à observer que nous n'avons pas attaché une grande importance à poser les limites des probabilités sur cette question. Peu importe de savoir jusqu'à quel point Satan eut la faculté de déployer son pouvoir pendant la révélation juive, ou de préciser dans l'histoire de l'Église chrétienne l'époque à laquelle les premières guérisons de ces possessions du diable peuvent avoir commencé. Nous avons évité toute controverse sur ce point qui renferme des questions non moins douteuses que peu édifiantes. Il y avait un faible avantage à avoir une parfaite connaissance de la manière dont les Juifs apostats pratiquaient leurs maléfices ou leurs augures illicites. Après leur conquête et leur dispersion, ils se firent remarquer des Romains par leurs pratiques superstitieuses, lesquelles continuent, ainsi que chacun sait, parmi les abjects vagabonds qui aujourd'hui composent leur race. Mais tout ceci est étranger à notre sujet, dont le but est de découvrir si une induction peut-être tirée des saintes Écritures pour prouver l'existence de cette branche de la Démonologie qui, dans nos temps modernes, a été l'objet d'enquêtes criminelles et de peines capitales. Nous en avons déjà touché quelque chose en parlant du pacte de la sorcellerie par lequel, dans l'acception que ce mot reçut au moyen-âge, le démon et les sorciers emploient leur faculté de malfaire à infliger des calamités aux êtres humains, soit sur leur personne, leurs propriétés, leur fortune ou leur réputation, en leur faisant éprouver d'horribles maladies, jusqu'à la mort même, comme signe de leur pouvoir nuisible; transformant leurs propres personnes ou celles des autres, suivant leur bon plaisir; excitant des orages pour abîmer leurs récoltes, ou les amenant à leurs propres greniers; transportant dans leurs propres laiteries les produits des troupeaux; semant des maladies parmi le bétail; infectant ou aveuglant les enfants : en un mot, faisant plus de mal que le cœur humain ne peut être supposé capable d'en concevoir; le tout par des moyens bien supérieurs à

la puissance humaine. Si l'existence d'un semblable pacte peut être supposée, et qu'il se trouve des êtres assez pervers, qui, pour la pure satisfaction d'une noire vengeance ou l'assouvissement d'une passion brutale, se rendent les misérables satellites des esprits infernaux, nous devons proclamer justes et équitables ces lois qui les retranchent de la société. Mais il serait plus juste et plus équitable, avant d'infliger le châtement d'un crime, de prouver qu'il a pu être commis. Nous avons fait un grand pas lorsque nous avons affirmé que la *Magicienne* de l'ancien Testament n'était capable de rien autre chose que d'administrer de misérables drogues ou d'opérer de pitoyables impostures; en d'autres termes, qu'elle n'avait rien du caractère attribué aux sorcières modernes. Nous avons ainsi repoussé cette redoutable objection que, nier l'existence de la sorcellerie, c'était nier la possibilité d'un crime déclaré capital par la loi de Moïse; et nous avons pleine liberté d'adopter l'opinion que le moderne système de sorcellerie était une chose à part, et la moins grosse portion de cette masse d'erreurs qui apparurent chez les membres de l'Église chrétienne, lorsque leur religion, graduellement corrompue par les artifices des hommes, et la barbarie des nations chez lesquelles elle a été répandue, jeta une lueur souvent très-obscurcie par les restes de cette ignorance du paganisme que son divin auteur est venu dissiper.

Dans un autre chapitre, nous tâcherons de démontrer que plusieurs points de croyance populaire sur la magie et la sorcellerie dérivent des opinions que les anciens païens entretenaient comme articles de religion. Pour les inculquer, ils avaient grand soin d'en imposer au cœur et à l'imagination : la tendance à croire à des intelligences supérieures est naturelle, et en effet, elle est la conséquence de l'idée d'une existence future, et s'y trouve liée. En outre, il est vraiment possible que des événements de cette espèce puissent avoir paru irrécusables dans ces temps-là, quoique

aujourd'hui , plus instruits, on pût les expliquer d'une manière satisfaisante par l'exaltation des passions du spectateur, ou l'influence des déceptions produites par le dérangement des organes ou les rapports imparfaits opérés par les sens. Ils obtinrent cependant universellement foi et crédit ; et les prêtres, soit par ruse ou ignorance, favorisèrent les progrès d'une chose qui contribuait à affermir leur autorité sur les esprits.

Mais en laissant les païens et l'antiquité pour nous occuper des mahométans, ceux-ci, quoique leur dogme soit unitaire, sont cependant accusés d'être les adorateurs d'esprits malfaisants, qui sont censés les aider dans leurs guerres continuelles avec les chrétiens, et les protéger et les défendre dans la Terre-Sainte, où leur présence fournit matière à tant de scandale aux yeux des dévots. Des romans , et même l'histoire , représentent tous ceux qui sont hors du giron de l'Église comme autant de suppôts de Satan, déployant leur puissance factice au milieu d'eux ; et Mahound, Termagaunt et Apollion <sup>1</sup> n'étaient simplement dans l'opinion des Croisés de l'Occident que les noms de l'ennemi du genre humain et de ses anges principaux. Les plus absurdes fictions , répandues et crues dans la chrétienté, tendaient à faire croire à la réalité d'un secours plus que naturel , accordé par les esprits infernaux aux Turcs et aux Sarrasins, et des rapports mensongers n'assignaient pas avec moins de libéralité aux chrétiens des moyens extraordinaires de défense dans la protection directe des bienheureux saints, des anges ou de ces hommes sanctifiés qui, bien qu'encore de ce monde, anticipent cependant sur les privilèges de la béatitude et de la gloire , en possédant le pouvoir d'opérer des miracles.

Pour démontrer la grossièreté de ces légendes, nous citerons un exemple tiré du roman de *Richard Cœur-de-Lion*, en avertissant en même temps nos lecteurs que, ainsi que d'autres romans,

<sup>1</sup> Noms sous lesquels les Sarrasins désignent le diable et ses gens principaux. A.M.

Il est écrit dans ce style que l'auteur nomme le style de l'histoire, et est adressé aux lecteurs ou auditeurs non comme une fiction, mais comme une véridique relation des faits. Cette légende fera connaître ce que ces temps-là regardaient comme croyable et étaient disposés à admettre comme extraits des chroniques les plus respectables.

Le fameux Saladin, y est-il dit, avait envoyé une ambassade au roi Richard, avec un jeune cheval qu'il lui signalait comme un vaillant destrier. Il défiait en même temps Cœur-de-Lion à un combat singulier en présence des deux armées, dans le but de décider tout d'un coup sur leurs prétentions à la Palestine et sur la question théologique de savoir si le Dieu des chrétiens ou *Jupiter*<sup>1</sup>, divinité des Sarrasins, devait être l'objet de l'adoration des peuples des deux monarchies. Mais ce semblant de défi chevaleresque cachait une perfidie indigne d'un chevalier, que nous pourrions même qualifier de piège grossier dans lequel l'esprit malin jouait un rôle. Un prêtre sarrasin avait conjuré deux démons dans le corps d'une jument et de son poulain, leur donnant pour instruction que, chaque fois que la jument hennirait, le poulain, qui était d'une taille peu commune, devrait s'agenouiller pour téter sa mère. Le poulain maléficié fut envoyé au roi Richard, dans l'idée que, obéissant au signal accoutumé de sa mère, le Soudan, monté sur la mère, aurait aisément l'avantage sur lui.

Mais l'ange tutélaire du monarque anglais l'avertit par un songe du piège qu'on lui tendait, et avant le combat le poulain fut exorcisé par le céleste messager, au nom du Tout-Puissant, et l'animal eut ordre de rester docile à la voix de son cavalier durant le choc. Le cheval diablifié manifesta sa soumission en

<sup>1</sup> Il faut remarquer ici que c'est la légende qui désigne Jupiter comme dieu des Sarrasins, qui ont, au contraire, Mahomet pour prophète, et croient à un seul Dieu.

baissant la tête ; mais cette promesse n'inspirant pas assez de confiance, on lui boucha les oreilles avec de la cire. Ces précautions prises, Richard, armé de toutes pièces et portant sur son armure les insignes de la foi, courut à la rencontre de Saladin, qui, se confiant dans son stratagème, l'attendit de pied ferme. La cavale hennit de manière à faire trembler la terre à plusieurs milles à la ronde ; mais le poulain ou diable tétant, que la cire empêchait d'entendre le signal, n'y put obéir. Saladin désarçonné n'échappa que difficilement à la mort, et son armée fut taillée en pièces par les chrétiens. Tout ceci n'est qu'un conte absurde dans lequel le diable est vaincu par une ruse qui eût à peine trompé un palefrenier. C'était cependant de telles légendes qui amusaient et intéressaient nos ancêtres, tandis que leur croyance touchant les démons de la Terre-Sainte différait peu de celle qui est exprimée dans le drame de Ben Johnson, intitulé : *Le Diable est un âne*.

Une des premières cartes géographiques publiées à Rome dans le xvi<sup>e</sup> siècle indique une croyance semblable concernant les relations des païens du nord de l'Europe avec les démons du monde invisible. En Esthonie, en Lithuanie, dans la Courlande et les pays voisins, la carte <sup>1</sup>, fautive, ainsi qu'on peut le supposer, d'une exacte description des lieux, montre des figures grossières de naturels du pays, couverts de fourrure, et à genoux devant des chasses de démons qui se rendent visibles à eux seuls ; tandis qu'en d'autres endroits on les voit rangés en bataille contre des chevaliers teutons ou d'un autre ordre militaire créé pour la conversion ou l'expulsion des idolâtres dans ces parages. Au milieu de païens armés de cimenterres et vêtus de caftans <sup>2</sup>, les esprits

<sup>1</sup> La carte, à laquelle il est fait ici allusion, est un *fac simile* d'un ancien planisphère, gravé en bronze vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, et appelé *Table borgia*, du nom de son possesseur ; le cardinal Étienne Borgia, et conservée dans son Musée, à Velletri, près de Rome. A. M.

<sup>2</sup> Robe grecque ouverte par devant. A. M.

sont peints les aidant, représentés dans leur laideur moderne, le pied fourchu, ou, comme le disent les Germains, le pied de cheval avec des ailes de chauve-souris, de grands yeux, des serpens pour cheveux, et une queue de dragon. Ces attributs, soit dit en passant, indiquent la liaison de la démonologie moderne avec la mythologie des anciens. Le pied fourchu est l'attribut de Pan, dont le pouvoir d'inspirer la terreur nous a valu le mot de *panique*. Les cheveux tressés de serpens sont empruntés à l'égide de Minerve, et la queue de dragon seule semble appartenir à l'Écriture sainte.

D'autres nations païennes, dont la croyance ne peut avoir contribué directement au système de démonologie, parce que leurs coutumes et même leur existence n'étaient pas connues lorsqu'il fut adopté, se sont néanmoins trouvées enveloppées, aussitôt que les Européens ont eu des rapports avec elles, dans l'accusation de sorcellerie et du culte des démons portée par les chrétiens du moyen-âge contre les païens du nord de l'Europe et contre les mahométans orientaux. Nous apprenons d'un voyageur portugais que les chrétiens naturels, connus sous le nom de chrétiens de Saint-Thomas, trouvés dans les Indes par ceux qui firent les premières découvertes, furent soupçonnés de pratiques diaboliques. Ce fut en vain que le prêtre d'une de leurs chapelles présenta aux officiers et aux soldats portugais une image sainte et les invita comme chrétiens à adorer la Sainte-Vierge. Le sculpteur, peu habile en son art, avait donné une forme si hideuse à cette image, qu'elle ressemblait plutôt à un esprit infernal qu'à Notre-Dame-de-Grâce; et un officier européen, à genoux ainsi que ses compagnons, protesta à haute voix que, si elle représentait le diable, quant à lui, c'est la Vierge Marie qu'il adorait.

Dans l'Amérique du Sud, les Espagnols justifièrent les incessantes cruautés qu'ils exercèrent sur les malheureux indigènes, en répétant dans toutes leurs relations sur ces contrées, dont ils

faisaient la découverte et la conquête, que les Indiens, dans leur culte idolâtre, étaient protégés par l'intervention directe des démons, et que leurs prêtres prêchaient des doctrines odieuses à des oreilles chrétiennes. Le grand dieu serpent du Mexique et les autres idoles, recevant pour hommages des sacrifices humains, et baignés dans le sang des prisonniers, ne justifient que trop de semblables accusations; et si ces images elles-mêmes n'étaient pas hantées par les esprits malfaisants, le culte que leur rendaient les Mexicains était fondé sur une cruauté si révoltante, et sur une superstition si absurde, qu'on la peut croire aisément inspirée par la puissance de l'enfer.

Dans l'Amérique du Nord même, les premiers colons de la Nouvelle-Angleterre et autres provinces de cet immense continent, affirment unanimement qu'ils découvrirent parmi les naturels du pays des traces d'une liaison intime avec Satan. Il est inutile de dire que cette opinion est fondée sur les tours d'adresse des *Powahs*<sup>1</sup>, hommes assez rusés pour obtenir de l'influence sur les chefs, et de la considération de la part du peuple au moyen d'une certaine habileté de jonglerie, et de la connaissance de quelques secrets et plantes médicinales, impostures et jongleries que les colons, trop bornés, ne pouvaient pénétrer. Dans sa relation, le révérend Cotton Mather, livre VI des *Magnalia*, n'attribue à ces Indiens escamoteurs guère plus d'habileté qu'à nos faiseurs d'almanachs ou diseurs de bonne aventure. « Ils connaissent, dit le docteur<sup>2</sup> et adorent plusieurs divinités, et c'est pourquoi ils ont une si haute idée de leurs prêtres, powahs ou sorciers, qu'ils regardent comme entretenant des rapports immédiats avec les dieux. C'est pour cela encore qu'ils ont recours à eux dans tous les cas difficiles; cependant tous ceux qui briguent cette dignité, si fort en honneur chez eux, n'obtiennent pas cette

<sup>1</sup> Sorciers indiens dont il sera encore question plus loin. A. M.

<sup>2</sup> Livre sur les *Miséricordes remarquables de la divine Providence*. V. M.

familiarité avec les esprits infernaux. Tous les powahs n'ont pas la même adresse ; malgré cela , ils arrivent à leur but par une immédiate révélation , ou par l'emploi de rites et de cérémonies que la tradition leur a laissés comme conduisant à leur fin. En conséquence , des parens , emportés par leur zèle , consacrent souvent leurs enfans à leurs dieux , en les élevant dans les principes voulus , observant une diète , se privant de sommeil , etc. Cependant , parmi beaucoup de jeunes gens ainsi offerts , peu sont admis. En supposant que , dans les pays où la pratique de la sorcellerie a acquis le plus grand crédit , on pût entièrement démontrer cette familiarité des hommes avec les esprits infernaux , je voudrais apprendre à mon lecteur , qu'il n'y a pas long-temps mourut un powah qui , bien que sans connaissance astrologique , pouvait dire à celui qui recourait à lui , où avaient passé et où avaient été déposés les effets volés et autres choses semblables ; car on ne le vit jamais s'efforcer de cacher son savoir , comme procédant immédiatement d'un dieu subordonné à celui que le culte anglais vénère.

Le powah étant requis par un Anglais , digne de foi , qui avait déjà été témoin de son habileté , et de qui je tiens ce récit , de lui désigner le voleur de certains objets , le powah , dis-je , après quelque hésitation , lui demanda le but de ces questions , puisqu'il adorait un autre dieu ; qu'en conséquence , il ne pouvait l'aider de ses lumières ; puis il ajouta : « *Si vous pouvez croire que mon Dieu puisse vous aider , j'essaierai mon savoir.* Cette conclusion mit fin à de plus longues questions. Je dois prévenir mon lecteur que la femme de ce powah , était réputée une femme pieuse , et pratiquait la religion chrétienne , non seulement avec l'approbation , mais encore avec l'encouragement de son mari. Elle priait constamment en famille , et observait la solennité du dimanche. Le powah disait qu'il ne pouvait la blâmer de servir un dieu qui était au-dessus du sien ; que pour lui :

même, la bonté continuelle du sien l'empêchait de renoncer à son culte. Ce récit prouve que le docteur Cotton Mather, homme honnête et pieux, mais en même temps assez crédule, s'était trompé sur la conduite de ce tolérant powah. Celui-ci désirait simplement éluder la nécessité de mettre son art en pratique sous les yeux observateurs d'un Européen, tandis qu'il trouvait un ingénieux prétexte dans la suprématie que naturellement il accordait au dieu d'un peuple tellement au-dessus du sien, en puissance et en science, qu'il pouvait raisonnablement en inférer une supériorité analogue dans la nature et dans les objets de son culte.

Le fait suivant nous autorise à croire que les sorciers européens sont supérieurs à ceux de l'Amérique du nord. Parmi les nombreuses extravagances des dissidens d'Écosse dans le xvii<sup>e</sup> siècle, canonisés en masse par ceux qui voient en eux les ennemis de l'épiscopat, était un certain maître de bâtiment, de son vivant nommé Meickle John Gibb<sup>1</sup>. Cet homme, avec un autre nommé Jamie<sup>2</sup>, et un ou deux autres suivis de vingt ou trente femmes, en vinrent au plus haut point de fanatisme; Gibb, à la tête de son parti, qui le suivit dans le Moorland<sup>3</sup> et au Ford-Moss<sup>4</sup>, entre Airth et Stirling, brûla la Bible comme un acte solennel d'adhésion à sa nouvelle foi. Ils furent saisis et emprisonnés; et les autres dissidens, quoiqu'ils eussent à souffrir plus ou moins de la persécution du gouvernement lorsqu'elle les atteignait, ne se montrèrent pas moins mécontents de ce que ces pauvres fous n'étaient pas punis de la peine capitale pour ces extravagants blasphèmes. Ils imputèrent à crime au duc d'Yorck<sup>5</sup>, qu'on ne peut cependant pas accuser de trop de tolérance, de regarder la discipline d'une maison de correction comme beaucoup plus propre à ramener à

<sup>1</sup> *Meickle* est le mot écossais pour *grand*, c'est-à-dire, de taille. A. M.

<sup>2</sup> Jacob A. M.

<sup>3</sup> C'est-à-dire le *pays inculte et élevé*. A. M.

<sup>4</sup> C'est-à-dire le *gué de Moss*, dans la rivière de Forth, entre les villes d'Airth et de Stirling en Écosse. A. M.

<sup>5</sup> C'est-à-dire Jacques II d'Angleterre et d'Écosse. A. M.

la raison les malheureux Gibbites que la sévérité d'une enquête publique et le gibet. Les Caméroniens firent leur possible pour corriger cette scandaleuse douceur. Comme Meickle John Gibb, leur compagnon de réclusion, essayait de les troubler dans leur culte par ses vociférations maniaques, deux d'entre eux tour à tour parvinrent à le terrasser et à le forcer au silence en lui mettant une serviette dans la bouche. Cette manière de faire taire un malheureux hérétique, quoique assez énergique, ayant semblé iusuffisante à Georges Jakson, autre Caméronien, qui depuis fut pendu, il frappa si fortement des pieds et des mains le fanatique contre la muraille, que les autres crurent qu'il l'avait tué. Après cet échantillon de correction fraternelle, Gibb, pour éviter une récidive, lorsque les prisonniers commençaient l'exercice de leur culte, courait derrière la porte, et là, son mouchoir dans la bouche, s'asseyait tremblant comme un chien étrillé. Plus tard, transporté en Amérique, John Gibb y fut très-admiré par les païens pour ses conversations familières avec le démon, à qui il offrait des sacrifices. Il y mourut, dit Walker, en 1720<sup>1</sup>. Nous devons conclure qu'en général les idées des Sauvages sur une communication surnaturelle ne sont pas d'une sphère très-élevée, car nous les voyons rendre hommage à de pauvres fous, qu'ils regardent comme des êtres supérieurs, et la magie ou le *powahisme* des Indiens de l'Amérique du Nord ne doit pas être bien redoutable aux colons, puisqu'ils admirent et encensent ceux des Européens qui viennent parmi eux avec la réputation de commercer avec les esprits, objets particuliers de leur culte.

Malgré cette infériorité des Powahs, il est arrivé aux colons que les Indiens idolâtres et les Français catholiques romains se sont vus protégés par les démons qui quelquefois ont adopté leur res-

<sup>1</sup> Voyez la Biographie presbytérienne de Patrick Walker, vol. II, pag. 25, ainsi que le jugement de Dieu sur les persécuteurs, et l'histoire de Wodrow, à l'art. John Gibb. (*Note anglaise.*)

semblance pour nuire aux colons. Ainsi, en 1692, un parti réel ou imaginaire de Français et d'Indiens se montra de temps en temps aux habitants de Gloucester, dans le comté d'Essex, de la Nouvelle-Angleterre. Il alarma tout le pays à la ronde en escarmouchant avec les Anglais, qui se virent obligés de lever deux régimens, et d'envoyer un renfort considérable au secours de l'établissement. Mais quoiqu'échangeant des coups de feu avec ces importuns visiteurs, qui les fatiguèrent pendant plus de quatorze jours, ces Indiens ne tuèrent ni ne *scalpèrent*<sup>1</sup> personne, ce qui finit par convaincre les Anglais que ce n'étaient ni des Français ni de vrais Indiens, mais bien le diable et ses agens qui avaient pris cette ressemblance pour molester la colonie<sup>2</sup>.

Il paraît que les idées de superstition que les premiers convertis à la foi chrétienne empruntèrent au débris de la Mythologie classique sont tellement enracinées dans l'imagination de leurs successeurs, qu'ils ont trouvé encore une corroboration de leur foi en la démonologie, dans les coutumes de chaque nation païenne qu'ils ont été appelés à combattre en Europe ou ailleurs. En un mot, on peut hardiment avancer que la doctrine généralement admise de la démonologie, présentant à peu près partout le même caractère, quoique modifiée par l'imagination des différentes nations, existait en Europe. Elle paraît tirer son origine des passions familières au cœur humain ou des maladies auxquelles notre corps est sujet, et doit avoir été grandement augmentée par les superstitions classiques qui ont survécu à la chute du paganisme, et avoir reçu de nouvelles additions des opinions recueillies chez les nations barbares, tant de l'orient que de l'occident. Nous allons maintenant pénétrer plus en détail dans la question, et nous efforcer de découvrir à quelles sources les peuples du

<sup>1</sup> *Scalper*, c'est-à-dire arracher la peau de la partie chevelue de la tête d'un prisonnier, comme le pratiquaient les vrais Indiens aborigènes. A. M.

<sup>2</sup> *Magnalia*, liv. VII, art. XVIII. Le fait est aussi rapporté dans la vie de sir William Philipps A. M.

moyen-âge ont puisé ces notions, qui graduellement se sont érigées en système régulier de démonologie.

---

## LETTRE III.

Système de Zoroastre; — admis partiellement chez beaucoup de nations idolâtres. — Exemples puisés chez les tribus celtiques de l'Écosse — Fête *Beltane*. — Clos de Gudman — De semblables abus admis dans la chrétienté après les premiers âges de l'Église. — Lois des Romains contre la sorcellerie — Coutumes romaines survivant à la chute de leur religion. — Exemples. — Démonologie des Barbares du Nord. — Nicksas. — Bhar Geist — Affinité entre les sorciers romains et ceux du Nord. — Pouvoir de fascinations attribué aux sorciers. — Exemples tirés de l'Eyrbigia-Saga. — Prophétesses des Germains. — Les dieux de Valha la ne jouissant pas d'une grande considération chez leurs adorateurs; — sont souvent défiés par des champions. — Démon du Nord. — Histoire d'Assueit et d'Asmund. — Action en expulsion intentée contre les spectres. — Aventures d'un champion avec la déesse Freya. — Conversion des idolâtres de l'Islande au christianisme. — Superstitions du Nord mêlées à celles des Celtes. — Satyres du Nord — Ourisk montagnard — Meming le satyre.

Le système de Zoroastre se présente naturellement à une imagination faible comme un mode d'interprétation de l'existence combinée du bon et du mauvais dans le monde visible. Cette croyance qui, modifiée de diverses manières, suppose une coexistence d'un bon et d'un mauvais principe, luttant entre eux sans une supériorité marquée de part ou d'autre, conduit l'homme profondément influencé par la crainte et l'effroi au culte de l'auteur du mal, si terrible dans tous les effets dont la crédulité le regarde comme la cause première, et de son puissant antagoniste, qui est regardé et adoré comme auteur de tout ce qui est bon et bienfaisant. Bien plus, telle est la servile timidité de l'espèce humaine, que les autels du bon principe sont plutôt négligés que ceux d'Armane, confiant que l'on est en la miséricorde de l'un, tandis que l'on tremble d'exciter la susceptibilité vengeresse de l'auteur de tout mal.

Les tribus celtiques qui, sous différents noms, paraissent, dans

l'origine, avoir peuplé l'Europe, possédaient en commun avec les autres peuplades sauvages, une tendance innée au culte du mauvais principe. Elles n'adoraient peut-être pas Arimane sous un seul nom, ou ne considéraient pas les divinités malfaisantes comme assez puissantes pour entreprendre une lutte directe avec les dieux plus bienveillants, mais elles croyaient devoir se les rendre propices par des cérémonies et des prières, afin que ces divinités et les éléments qu'ils croyaient être à leur disposition fussent favorables à des suppliants qui avaient reconnu leur pouvoir et conjuré leur vengeance.

Des restes de ces superstitions se retrouvent encore jusques et passé le milieu du dernier siècle, quoiqu'on les y voie décliner de jour en jour ou devenir de simples usages du pays, que les campagnards observent sans songer à leur origine. Vers 1769, lorsque M. Pennant entreprit son voyage, la cérémonie de Baaltein ou Beltane, ou du 1<sup>er</sup> de mai, était strictement observée, quoique avec variations, dans les différentes parties des montagnes. Le gâteau cuit au four avec des cérémonies particulières était partagé en plusieurs portions offertes, aux oiseaux ou bêtes de proie, afin que ces animaux, ou plutôt les êtres dont ils n'étaient que les agents, épargnassent les troupeaux <sup>1</sup>.

Une autre coutume d'origine semblable a long-temps subsisté parmi nous. Dans plusieurs paroisses de l'Écosse, on laissait une portion de terrain, qu'on nommait *le clos de Gudeman* <sup>2</sup>, sans le labourer ni le cultiver, et entièrement en friche, pareil au *Temenos* <sup>3</sup> des temples païens. Quoique cela ne fût point positivement avoué, personne ne doutait que le clos du bon homme ne fût consacré à quelque esprit malfaisant. En effet, c'était la por-

<sup>1</sup> Voyez le Voyage de l'Écossais Pennant. Vol 1, p. 411. Le voyageur rapporte qu'une fête de la même nature avait lieu de son temps dans le comté de Gloucester.

A. M.

<sup>2</sup> *The Gudman's Corft*, nom d'un clos ou champ non défriché en Écosse. A. M.

<sup>3</sup> Du grec *τεμενος* bois sacré, chapelle ou temple. A. M.

tion de Satan lui-même , que nos ancêtres désignaient par un nom , qui , généralement compris , n'était cependant pas de nature à offenser ce terrible habitant des régions du désespoir. Cet abus devint si général , que l'Église publia contre lui une ordonnance en le traitant d'usage impie et scandaleux.

Cette singulière coutume succomba sous les efforts du clergé dans le XVII<sup>e</sup> siècle ; mais il existe encore plusieurs personnes qui , dans leur enfance , ont été habituées à regarder avec effroi tout lieu inculte , dans l'idée que , lorsqu'on y voudra porter la charrue , les esprits qui y habitent manifesteront leur colère par des orages et le tonnerre. Nous-mêmes nous connaissons beaucoup d'endroits voués à la stérilité par une superstition populaire, soit dans le pays de Galles , soit en Irlande ou en Écosse. Mais le haut prix des denrées durant la dernière guerre , permet de douter que la vénération pour une superstition surannée , ait assez subsisté pour les laisser en friche. Par ces mêmes motifs , les monts appelés *Sith Bruaith* <sup>1</sup> ont toujours été respectés, et il était regardé comme fort dangereux d'y couper du bois , d'y creuser la terre, d'y prendre des pierres, en un mot d'y porter le moindre dérangement <sup>2</sup>.

Au premier aspect, il peut sembler étrange que la religion chrétienne ait souffert l'existence de restes aussi grossiers et aussi impies du paganisme , dans un pays où sa doctrine a obtenu une croyance aussi universelle. Mais l'étonnement cessera, lorsqu'on se souviendra que les premiers chrétiens furent appelés, sous les empereurs païens , à la conversion par la voix d'apôtres et de saints , investis dans ce but d'une puissance aussi bien que d'un langage miraculeux , pour convertir les Gentils à leur doctrine , et doués des miracles pour confirmer leur mission. Ces premiers

<sup>1</sup> Nom celtique. A. M.

<sup>2</sup> Voyez *Essai sur les propriétés souterraines*, par M. Robert Kirke, ministre d'Aberfoyle. A. M.

convertis furent en général quelques personnes choisies pour être appelées à faire partie de l'Église naissante; et lorsque des hypocrites essayèrent, comme Ananias et Saphira, de se glisser dans cette association choisie, ces fraudes les exposèrent à se voir découverts et punis. Mais, lorsque le christianisme fut proclamé religion de l'empire, les nations converties dès lors ne le furent plus d'après le même principe et par des choix particuliers, comme lorsque l'Église consistait en un nombre restreint d'individus, ayant après conviction échangé les erreurs du paganisme contre les devoirs et les dangers encourus par ceux qui embrassaient une croyance qui exigeait, de la part de ses sectateurs, le renoncement à soi-même, en même temps qu'elle les exposait à la persécution. Lorsque la croix fut triomphante, et que sa cause n'exigea plus la direction de ces hommes inspirés ou le témoignage de miracles, il est évident que, parmi les convertis qui se précipitèrent en foule, beaucoup se firent chrétiens, parce que le christianisme prévalait beaucoup, parce que c'était l'Église dont les membres arrivaient le plus vite aux dignités, beaucoup enfin qui, quoique satisfaits de renoncer au culte des divinités païennes, ne parvinrent pas tout d'un coup à purger leur imagination des rites et des coutumes du paganisme, et s'efforcèrent au contraire à les ajuster à cette foi, simple et majestueuse, qui rejetait une semblable alliance. S'il en était ainsi dans l'empire romain, où les premiers prosélytes du christianisme avaient été choisis parmi les personnes d'une brillante instruction, que devait-il en être chez ces tribus étrangères et barbares, qui en recevaient les premières notions de la bouche de quelque zélé et enthousiaste prédicateur, lequel les convertissait par centaines en un seul jour? Encore moins pouvons-nous penser qu'ils acquéraient cette connaissance, dans toute l'étendue du mot, ceux qui (et il y en avait beaucoup) embrassèrent la religion d'un chef favori, dont ils suivaient l'exemple avec amour et franchise,

sans attacher plus d'importance à ce changement qu'à un changement de vêtement. Ces convertis à la hâte, se proclamant chrétiens, mais n'abandonnant rien de leur ancienne croyance, et ne possédant aucune instruction de la nouvelle, entraient dans le sanctuaire, sans mettre de côté les superstitions dont leur jeunesse avait été imbue; et accoutumés à la pluralité des dieux, quelques-uns même, n'ayant aucune idée sur cette matière, croyaient qu'en adoptant le Dieu des chrétiens, ce n'était pas renoncer au culte des divinités inférieures.

Si l'on peut supposer que les lois de l'empire aient exercé quelque influence sur ces farouches barbares qui regardaient l'empire lui-même comme une proie facile à saisir, on peut dire aussi que Constantin, considérant les magiciens et les sorciers sous le même point de vue que la loi de Moïse, a prononcé la peine de mort contre ceux qui faisaient ces illicites recherches sur l'avenir. « Que ce désir illicite de lire dans l'avenir, dit le texte, se taise dans l'esprit de chacun, désormais et pour toujours<sup>1</sup>; car, soumis au glaive vengeur de la loi, celui qui transgressera nos ordres en cette matière subira la peine capitale. »

Si cependant nous approfondissons davantage, nous serons conduits à conclure que la loi civile n'est pas fondée sur les prohibitions et les pénalités de l'Écriture, quoiqu'elle condamne la *science mathématique* (car la plus mystérieuse et la plus incertaine des sciences, réelle ou prétendue, usurpait alors le nom qui aujourd'hui est devenu celui de la science la plus exacte) comme pernicieuse et tout-à-fait prohibée, et déclare que les auteurs en seront punis par le feu, comme ennemis du genre humain. Cependant la raison d'une punition aussi sévère semble toute différente de celle qui est alléguée dans les institutions de Moïse. Tout le poids du crime chez les Juifs portait sur les blasphèmes, les devins traitres à la théocratie de Jehova. Le législateur romain au

<sup>1</sup> *Codex*, lib. IX, titre XVIII, cap. 1, 2, 3, 6, 7, 8. A. M.

contraire était mû par le danger que couraient la personne du prince et le repos de l'État, si près d'être troublé par chaque prétention ou encouragement à une innovation. Les empereurs étaient donc portés à sévir contre les mathématiques (c'est ainsi qu'ils appelaient la divination) dans un but beaucoup plus politique que religieux : aussi trouvons-nous dans l'*Histoire de l'Empire* beaucoup de détronisations et de morts de souverains produites par des conspirations ou des révoltes qui devaient leur origine à de prétendues prophéties. Par cette manière d'envisager le crime, les législateurs du Bas-Empire agissaient d'après l'exemple de ceux qui avaient compilé les *Douze-Tables* <sup>1</sup>. Cette dévotion fautive et déplacée qu'Horace recommande à la nymphe des champs, Phidile, aurait été, chez un chrétien converti, un crime digne de mort, et l'aurait rendu passible d'excommunication comme relaps aux rites du paganisme. Mais Horace voile sa superstition, en supposant que, bien qu'il ne doive aucun culte à Pan ou à Cérès comme dieux, au moins lui est-il permis de les craindre comme ennemis. Un pacte, entre la crainte et la conscience des nouveaux convertis dans ces temps où l'Église ne comptait que des saints, des martyrs et des confesseurs, tous disciples d'apôtres inspirés, les portait, ainsi que les prêtres qui les guidaient, sujets comme eux aux passions et aux erreurs humaines, à recourir comme à un charme sinon comme à un acte de dévotion, aux sacrifices et aux cérémonies par lesquels les

<sup>1</sup> Par cet ancien code, la peine de mort était prononcée contre ceux qui détruisaient les récoltes, excitaient des orages, enlevaient du sein des granges et des greniers les fruits de la terre; mais par bonheur il laisse les agriculteurs de ce temps en pleine liberté d'employer tous les moyens qu'ils croyaient les plus propres à rendre leurs champs fertiles et productifs. Pline nous apprend qu'un certain Caius Furius Cresinus, Romain de moyenne condition, obtenait de plus belles récoltes dans un petit champ, que ses voisins dans des possessions plus vastes. Il fut traduit devant le juge sur une accusation portant qu'il conjurait les fruits des terres de ses voisins, et les faisait venir dans la sienne. Cresinus comparut, et lorsqu'il eut prouvé que le revenu de son bien était le fruit d'un travail ardu et opiniâtre, aussi bien que de son habileté, il fut absous avec de grands honneurs. (Note anglaise.)

païens, à qui ils avaient succédé, prétendaient détourner le mal ou se procurer le bien.

Tandis que cette croyance à un principe hostile et à ses effets était universelle dans l'empire romain, l'ignorance de ses vainqueurs, Francs, Goths, Vandales, Huns, et autres nations sauvages, leur fit adopter une erreur dont le petit nombre de leurs prédicateurs judicieux ne fut pas suffisant pour les préserver; et nous devons plutôt admirer la clémence divine qui donna l'Évangile à ces nations, et les disposa à recevoir une religion tellement opposée à leurs habitudes guerrières, que nous ne devons pas nous étonner qu'ellesont en même temps adopté de grossières superstitions, usitées chez les païens, ou gardé beaucoup de celles qui appartenaient à leur propre idolâtrie.

Ainsi, quoique le trône de Jupiter et celui des autres divinités supérieures du Panthéon païen eussent été renversées et brisées, des débris de leur culte et quelques-unes de leurs cérémonies survécurent à la conversion au christianisme, et même ont existé encore en des temps plus avancés et plus éclairés, sans que pourtant ceux qui les pratiquaient eussent conservé le plus léger souvenir de leur origine. Nous rendrons compte d'une ou de deux coutumes d'origine classique à la suite de celles de Beltane et autres déjà citées : elles serviront à prouver que les mœurs des Romains ont autrefois donné le ton à la plus grande partie de la Bretagne, ou au moins à la partie située au sud de la muraille de Sévère.

La coutume suivante s'observe encore dans le midi de l'Écosse, et appartient à la même classe : la fiancée, au moment d'entrer dans la maison du mari, est portée sur le seuil; s'y arrêter ou le dépasser volontairement serait regardé comme un mauvais présage. Cette coutume fut universelle à Rome, où elle était en usage, en mémoire de l'enlèvement des Sabines, et pour montrer que c'était par un acte de violence envers les femmes que cette

ville s'était peuplée. A cette occasion, un gâteau sucré, pétri exprès, est rompu en Écosse sur la tête de la nouvelle mariée, ce qui est encore une cérémonie d'antiquité classique.

Pareillement encore un Écossais, même de la classe distinguée, évite de se marier dans le mois de mai, qui, comme saison des fleurs et des vents frais, peut, à tous égards, paraître le plus favorable à l'hyménée. On reprocha surtout à Marie et à l'infortuné comte de Bothwell leur union, comme ayant eu lieu dans ce mois proscrit. Ce préjugé était si enraciné chez les Écossais, qu'en 1784 une secte d'enthousiastes, appelés Gibb thes, proposa d'y renoncer en même-temps qu'à une longue série de fêtes établies, de jours de jeûnes, de reliques papistes, sans oublier les noms profanes des jours de la semaine, des mois et toutes sortes de sottises et vaines pratiques dont leur conscience timorée voulait faire exception. Cette répugnance à contracter mariage dans le joyeux mois de mai, quoique ce soit la saison des amours, est aussi empruntée aux païens de Rome, et ce fait, s'il avait été connu de ces fanatiques, eût encore été pour eux une raison de plus de prononcer anathème contre cet usage. Les anciens noms ont donné comme maxime que les seules femmes de mauvaise vie se marient dans ce mois <sup>1</sup>.

L'usage de répondre *Dieu vous bénisse*, lorsqu'une personne éternue, est dérivé de ce que la sternutation dans la peste d'Athènes fut considérée comme un symptôme de guérison, et de ce que, lorsqu'elle était achevée, le malade avait une chance de rétablissement.

Mais outre ces usages et beaucoup d'autres que les diverses nations de l'Europe ont reçus des temps classiques, et qu'il n'entre pas dans notre sujet d'examiner, ils tiraient de là une foule de croyances superstitieuses, qui, mêlées et liées avec celles qu'elles possédaient déjà, formèrent et fournirent les matériaux d'un sys-

<sup>1</sup> *Mala nubent maia.* A. M.

tème de démonologie venu jusqu'à nous. Nixas ou Nicksa, dieu d'une rivière ou de l'Océan, adoré sur les bords de la Baltique, paraît incontestablement avoir tous les attributs de Neptune.

Parmi les vents brumeux et les épouvantables tempêtes de ces sombres contrées, ce n'est pas sans raison qu'on l'a choisi comme la puissance, la plus contraire à l'homme; et le caractère surnaturel qu'on lui a attribué est parvenu jusqu'à nous sous deux aspects bien différens : la Nixa des Germains est une agréable et aimable fée, nommée Nâïade par les anciens : et à moins que son orgueil ne souffre, ou que sa jalousie ne soit réveillée par l'inconstance d'un amant, son caractère est doux, et ses actions sont bien-faisantes; le vieux Nick<sup>1</sup>, connu en Angleterre, est un véritable descendant du dieu de la mer du Nord, et possède une plus grande portion de sa puissance. Le matelot anglais, qui ne craint rien, avoue la terreur que lui inspire cet être redoutable, et le répute l'auteur des différentes calamités auxquelles sa vie précaire est continuellement en butte.

Le Bhar-Guest ou Bhar-Geist, nom sous lequel il est généralement connu dans les diverses contrées de l'Angleterre, et nommément dans le comté d'York, appelé aussi Dobie, spectre local qui, sous différentes formes, hante un endroit particulier, est une divinité, qui, ainsi que l'indique son nom, nous vient des anciens Teutons; et s'il est vrai, ainsi qu'il a été affirmé à l'auteur, que quelques familles portant le nom de Dobie ont un fantôme ou spectre passant dans leurs armoiries<sup>2</sup>, ce fait démontre pleinement que, quoique le mot soit devenu un nom propre, son origine ne s'est pas perdue.

<sup>1</sup> C'est à-dire le diable. A. M.

<sup>2</sup> De semblables armoiries ont été accordées, par la même raison aux personnes du nom de fantôme, qui portaient jadis un lutin ou fantôme dans un champ de sable sur champ d'azur. Ces deux armoiries sont fondées sur ce qu'on nomme ja gon héraldique, science rejetée par les écrivains, mais employée par ceux qui pratiquent le blason.

(Note anglaise.)

L'ancienne Mythologie offrait quantité de points de contact avec celle des Germains, des Danois et des nations hyperboréennes des temps modernes. Ils admettent Érictho, Canidie, et autres sorcières, dont les maléfices peuvent troubler le cours des éléments, intercepter l'influence du soleil, et priver de son salutaire secours les fruits de la terre: faire descendre la lune du haut de sa sphère, et par leur puissance, ou celle des esprits malfaisants qu'ils évoquent, déranger la marche de la nature. Ils pratiquent aussi toutes sortes de cérémonies mystérieuses pour se concilier la faveur de ces puissances infernales, dont les dispositions sont réputées aussi sombres et aussi bizarres que leurs royaumes sont horribles et effrayants. Ces sorcières sont accusées de déterrer les cadavres, et le vulgaire avait adopté la croyance, qu'il était dangereux de laisser les corps sans les garder, dans la crainte qu'elle ne vissent les déchirer pour y prendre les ingrédients choisis dont se composent leurs charmes.

Nous ne devons pas non plus oublier que ces effrayantes magiciennes possédaient la faculté de transformer elles-mêmes ou les autres, en animaux qu'elles employaient comme quadrupèdes dans les différents travaux qui avaient rapport à leur nouvelle forme. Les poètes du paganisme, ou les auteurs de fictions, tels que Lucien et Apulée, décrivent la puissance des sorcières de leur temps, en la combinant avec l'art d'empoisonner ou de préparer des philtres magiques, dans l'intention de captiver les affections de la jeunesse et de la beauté, et tel était le caractère que, dans une plus ou moins grande extension, les peuples du moyen-âge attribuent aux sorciers de nos jours <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ce passage nous rappelle le suivant de la fameuse cantate de *Circé*, par J.-B. Rousseau :

C'est ainsi qu'en regrets sa douleur se déclare ;  
 Mais bientôt, de son art employant le secours  
 Pour rappeler l'objet de ses tristes amours,  
 Elle invoque à grands cris tous les dieux du Ténare,  
 Les Parques, Némésis, Cerbère, Phlégeton,  
 Et l'inflexible Hécate, et l'horrible Alecton.

Mais en adoptant ainsi les superstitions des anciens, les conquérants de l'empire romain les amalgamèrent avec les différentes croyances qu'ils avaient apportées de leurs établissements du Nord, où l'existence des magiciens forme un grand trait de leurs *sagas* et de leurs chroniques. Le lecteur a besoin d'une grande connaissance de ces fictions pour reconnaître dans la *Galdrakinna* des Scaldes la *stryga* ou sorcière des pays classiques. Dans les idées hyperboréennes de sorcellerie, il n'y avait point d'irrégion à suivre cette étude; au contraire, la connaissance de la magie

Sur un autel saignant l'affreux bûcher s'allume,  
 La foudre dévorante aussitôt le consume;  
 Mille noires vapeurs obscurcissent le jour.  
 Les astres de la nuit interrompent leur course;  
 Les fleuves étonnés remontent vers leur source  
 Et Pluton même tremble en son obscur séjour.

Sa voix redoutable  
 Trouble les Enfers;  
 Un bruit formidable  
 Gronde dans les airs;  
 Un voile effroyable  
 Couvre l'univers;  
 La terre tremblante  
 Frémit de terreur;  
 L'onde turbulente  
 Mugit de fureur;  
 La lune saignante  
 Recule d'horreur.

Dans le sein de la mort ses noirs enchantements  
 Vont troubler le repos des ombres;  
 Les mânes effrayés quittent leurs monuments;  
 L'air retentit au loin de leurs longs hurlements,  
 Et les vents échappés de leur cavernes sombres  
 Mêlent à leurs clameurs d'horribles sifflements.  
 Inutiles efforts! amante infortunée,  
 D'un Dieu plus fort que toi dépend ta destinée:  
 Tu peux faire trembler la terre sous tes pas,  
 Des Enfers déchaînés allumer la colère;  
 Mais tes fureurs ne feront pas  
 Ce que tes attraits n'ont pu faire.

Il y a certainement ici des idées analogues à celles que rappelle l'auteur anglais, et l'on en retrouve de pareilles chez les poètes latins, notamment dans Horace. A. M.

était l'un des principaux attributs d'Odin. Approcher de la divinité, la forcer à les instruire de ce qu'ils désiraient connaître, n'était point regardé chez ces peuples guerriers comme une impiété, mais comme un acte de bravoure et de courage extraordinaire. Leurs matrones possédaient une haute réputation de magie, de puissance prophétique, et de pouvoir d'illusion; et si elles n'étaient pas capables de transformer les corps, au moins l'étaient-elles assez pour fasciner les yeux de leurs ennemis, et cacher pour quelque temps les objets dont on faisait la recherche.

On trouve dans l'Eyrbyggja Saga (*Historia Eyrannorum*) un remarquable épisode, qui donne le résultat d'une lutte entre deux de ces femmes inspirées. L'une d'elles, Geirada, était résolue à découvrir et à faire mourir le fils de l'autre, nommée Kalta, qui, dans une dispute, avait coupé une main à sa bru. Ceux qui devaient venger l'offense sur Oddo partirent et revinrent déconcertés par l'habileté de la mère. Ils avaient rencontré seulement, dirent-ils, Kalta, filant du lin à une grande quenouille. « Fous, dit Geirada, cette quenouille était l'homme que vous cherchiez. » Ils retournèrent, saisirent la quenouille et la brûlèrent. Cette seconde fois, la sorcière avait caché son fils sous la forme d'un chevreau apprivoisé. Une troisième, c'était un porc, grattant dans les cendres. Ils revinrent à la charge, avec une des servantes de Kalta qui les épiait, et fit avertir sa maîtresse par une autre enveloppée d'un manteau bleu. « Ah! s'écria Kalta, c'est cette sorcière de Geirada contre laquelle mes charmes sont impuissants. » En conséquence ils entrèrent pour la quatrième fois, s'emparèrent de l'objet de leur animosité et le mirent à mort <sup>1</sup>. Cette espèce de sorcellerie est aussi connue en Écosse que le *glamour* ou *déception visuelle*, et est réputée un des principaux attributs des Bohémiennes ou *Gipsics*.

<sup>1</sup> Eyrbyggja-Saga, Antiquités du Nord. A. M.

Nous ne devons pas non plus oublier ces prophétesses si honorées chez les tribus des Germains, qui, comme nous l'assure Tacite, occupaient la première place dans les conseils par leurs prétendues connaissances surnaturelles, et même obtinrent une part dans la direction des armées. Cette particularité chez les habitants du nord était si générale, qu'il n'était pas étonnant de voir des femmes, en considération de leurs prétendues connaissances de l'avenir et du degré d'inspiration divine qui leur était accordé, arriver à la dignité de *haxa* ou *grande prêtresse*, d'où est dérivé le mot *hexe*, généralement employé pour désigner une sorcière : chose qui démontre pleinement que le système de mythologie des naturels du Nord a fourni au langage moderne un mot distinctif pour désigner ces femmes qui ont commerce avec un monde spirituel <sup>1</sup>.

Il est incontestable que ces pythonisses étaient en grand crédit sous l'empire du paganisme ; mais, pour ce motif, elles devinrent odieuses lorsque ces tribus furent converties au christianisme. Pour peu qu'elles désirassent garder leur influence, elles devaient être également méprisées comme des imposteurs et craintes comme sorcières ; et plus elles inspiraient d'effroi, plus on les abhorrait, dans la conviction que leur pouvoir leur venait de l'ennemi du genre humain. Les divinités des païens du Nord subissaient des métamorphoses semblables à celles dont parle Drawcansir dans la pièce intitulée *la Répétition*, quand il menace « de faire un Dieu ressemblant à un diable. »

<sup>1</sup> Il ne doit pas être inutile de dire que le mot *haxa* est encore usité en Écosse, dans le sens de devineresse ou grande prêtresse, pour distinguer les rangs que ces femmes occupent dans leur rituel. Il y a une espèce de petit retranchement dans la descente des montagnes, à l'ouest d'Eildon, que M. Milne, dans ses récits sur la paroisse de Melrose, découvrit il y a environ quatre-vingts ans, et dit se nommer *Bourjo*, mot dont on ne connaît pas l'étymologie, et par lequel ce lieu est connu. Il subsiste encore une tradition générale que des sacrifices humains y avaient lieu anciennement, et que le peuple y assistait sur les glacis qui l'environnaient : à cet endroit de sacrifice communiquait un sentier à peine perceptible, appelé *porte de Hazell*, à côté d'un petit vallon étroit, nommé *vallon de Hazell*. Ces deux noms probablement sont dérivés de *Haxa*, grande prêtresse des païens.

(Note anglaise.)

Les guerriers du Nord reçurent cette modification touchant l'influence de leurs divinités et la source d'où elle dérivait, avec d'autant plus d'indifférence, que leur culte n'était empreint d'aucun caractère de respect et de dévotion. Leurs idées, d'un courage purement humain, étaient si élevées que quelques-uns se vantaient, ainsi qu'on nous l'a fait entendre, de ne pas craindre de combattre même leurs dieux en personne. Telle était l'idée que, suivant César, les Germains avaient conçue des Suèves, tribu qui parmi les autres remportait la palme de la vaillance; et les sagas contiennent plusieurs faits particuliers concernant de valeureux champions qui ont combattu non seulement des sorcières, mais même des demi-dieux, et sont sortis de la lutte, sinon vainqueurs, du moins avec gloire. Hoter, par exemple, affronte dans la mêlée le dieu Thor, ainsi que dans l'*Iliade* Diomède attaque le dieu Mars. Bartholine<sup>1</sup> nous donne des exemples répétés de la même nature. « Sache, dit Kiartan à Olaüs Trigguaesen, que je ne crois ni aux idoles ni aux démons. J'ai traversé toutes ces étranges régions, j'ai rencontré des géans et des monstres, jamais je n'ai été vaincu par eux : c'est pourquoi je n'ai confiance qu'en mon courage et en ma force d'âme. » Une réponse plus forte est faite à saint Olaüs, roi de Norwége, par Gaukater. « Je ne suis, dit-il, ni païen ni chrétien; mes compagnons et moi nous ne professons d'autre religion qu'une parfaite confiance en notre propre force et en notre *invincibilité* dans une bataille. » De tels champions ressemblaient à Mesence :

*Dextra mihi Deus, et telum quod Missile libro,  
Nunc assint ?*

Devons-nous nous étonner que des guerriers de cette trempe

<sup>1</sup> *De causis contemptæ necis*, lib. I, cap. 6 (*Texte*).

<sup>2</sup> Passage de Virgile (*Énéide*, liv. x.) que M. Mollevaut a ainsi rendu dans sa traduction en vers :

Ce bras, ces traits, voilà tous les dieux de Mézence !  
Qu'ils me servent... A. M.

qui faisaient peu de cas de leurs dieux dans un temps où ils les reconnaissaient pour tels, fussent tant disposés à les regarder comme des démons, lors de leur conversion au christianisme ?

Affronter les périls les plus grands était regardé comme une preuve de l'indomptable courage qu'ambitionne tout guerrier du Nord, et leurs annales abondent en récits de rencontres avec les esprits, les sorcières, les furies et les démons, que leurs kiempés ou champions par leurs forces humaines parvenaient à soumettre, et qui leur cédaient les armes ou les autres trésors qu'ils gardaient dans leurs tombeaux.

Les Norwégiens étaient le peuple le plus imbu de ces superstitions, parce qu'une de leurs idées favorites était que, dans beaucoup d'occasions, passer de la vie à la mort changeait le caractère d'un esprit humain de bon en mauvais, et que peut-être, lorsque l'âme abandonnait le corps, elle était sur-le-champ remplacée par un démon qui saisissait l'occasion d'entrer et d'occuper son dernier séjour.

La fiction suivante a été probablement fondée sur une supposition semblable. Saxo-Grammaticus nous parle de la renommée de deux princes norse qui avaient formé ce que l'on nomme une fraternité d'âmes, s'engageant, non seulement par la plus forte amitié à se secourir et à s'aider dans toutes les aventures où ils se trouveraient jetés pendant leur vie, mais encore se promettant par le serment le plus solennel qu'après la mort de l'un d'eux, l'autre descendrait vivant dans la tombe de son frère d'armes et se ferait enterrer à ses côtés. Il fut donné à Asmund d'accomplir ce serment terrible. Assucit, son compagnon, ayant été tué dans une bataille, la tombe, d'après les usages du Nord, fut creusée dans ce qu'ils nommaient l'Age des Montagnes<sup>1</sup>, c'est-à-dire, lorsqu'il était d'usage d'enterrer des personnes d'un rang et d'un mérite distingués, sur un endroit exposé à la vue et que l'on

<sup>1</sup> The age of the hills. A. M.

couronnait d'un tertre. On construisit, en conséquence, une épaisse et étroite voûte, destinée à être la place où le monument sépulcral devait être élevé. Là furent déposés les armes, les trophées, peut-être le sang des victimes, les coursiers des champions; et ces cérémonies accomplies, le corps d'Assueit fut placé dans sa dernière demeure, et son dévoué frère d'armes entra et s'assit à côté du cadavre, sans témoigner, par un mot ou par un regard, la moindre hésitation à remplir son engagement. Les guerriers témoins de ce singulier enterrement d'un vivant avec un mort roulèrent une large pierre sur l'ouverture de la tombe; puis, entassant de la terre et des pierres sur l'endroit, ils bâtirent une élévation, visible à une très-grande distance, et, après de bruyantes lamentations sur la perte de ces vaillants chefs, ils se dispersèrent, semblables à un troupeau qui a perdu son pasteur.

Bien des années se passèrent, et un siècle même s'était écoulé, lorsqu'un noble suédois, engagé dans une périlleuse aventure et suivi d'une troupe vaillante, arriva dans la vallée qui prend son nom de la tombe des frères d'armes. Le fait fut raconté, et le chef résolut d'ouvrir le tombeau, soit parce qu'il avait entendu dire que l'on réputerait une action héroïque de braver la colère des héros morts en violant leur tombe, soit pour s'emparer des armes et surtout des épées avec lesquelles ils avaient accompli leurs grandes actions. Les soldats se mirent à l'ouvrage et eurent bientôt écarté la terre et les pierres d'un des côtés du tertre, et rendu l'entrée d'un accès facile. Mais les plus vaillants reculèrent, lorsqu'au lieu du silence des tombeaux ils entendirent des cris horribles, un choc d'épées, un cliquetis d'armes et tout le bruit d'un combat à mort entre deux champions furieux. A l'aide d'une corde que l'on retira tout de suite, un jeune guerrier fut descendu dans le sépulcre pour avoir des renseignements sur ce qui s'y passait. Mais au moment où il descendit, un autre individu, se précipitant, prit sa place dans le nœud coulant, et lorsque la

corde fut retirée, au lieu de leur camarade, les soldats virent Asmund, celui des deux frères d'armes qui avait survécu. Il parut un glaive nu à la main, son armure à moitié arrachée de son corps et le côté gauche de son visage déchiré comme par les griffes de quelque bête féroce. Il n'eut pas plus tôt apparu à la clarté du jour que, saisi d'un enthousiasme poétique d'improvisation, il entreprit un long récit en vers, contenant l'histoire de ses combats dans la tombe pendant les cent ans qui s'étaient écoulés. Il paraît qu'à peine le sépulcre fermé, le mort Assueit se leva de terre, animé par quelque *goule*<sup>1</sup> affamé, et ayant commencé par mettre en pièces, puis dévoré les chevaux ensevelis avec lui, se jeta sur son compagnon qui venait de lui donner une telle marque de dévouement pour le traiter de la même manière. Le héros, loin de se laisser abattre, saisit ses armes et se défendit vaillamment contre Assueit, ou plutôt contre le méchant génie qui s'était emparé de son corps. De cette manière il soutint un combat surnaturel qui dura tout un siècle, jusqu'à ce qu'Asmund, obtenant à la fin la victoire, terrassât son ennemi, et lui enfonçant un pieu dans le corps, ainsi qu'il s'en vantait, l'eût réduit à cette immobilité qui convient aux habitants des tombeaux. Après avoir ainsi chanté ses vaillants exploits, le fantastique guerrier tomba mort devant eux. Le corps d'Assueit fut retiré de la tombe, brûlé, et ses cendres jetées au vent, tandis que celui de son vainqueur, alors sans vie, fut déposé dans ce même lieu où l'on espérait que son sommeil ne serait plus troublé<sup>2</sup>. Ces précautions prises contre une seconde résurrection d'Assueit nous rappellent celles qu'on adoptait dans les îles grecques et dans les provinces turques contre les vampires. Elles indiquent aussi l'origine d'une ancienne loi anglaise contre le suicide, qui ordonnait d'enfoncer

<sup>1</sup> *Ravenous goule*, un *goule affamé*, dit le texte. Le mot *goule* signifie un être qui se nourrit de cadavres, comme on en voit dans les *Mille et une Nuits*. A. M.

<sup>2</sup> Voyez *Saxo-Grammaticus, Hist. Dan.*, lib. V. A. M.

un pieu à travers le corps du mort pour le garder d'une manière plus sûre dans sa tombe.

Les peuples du Nord reconnaissaient encore une espèce de revenants qui, lorsqu'ils s'emparaient d'un édifice ou du droit de le fréquenter, ne se défendaient pas contre les hommes d'après le principe chevaleresque du duel, ainsi que fit Assueit, ni ne se rendaient aux prières des prêtres ou aux charmes des sorciers, mais devenaient fort traitables à la menace d'une procédure légale. L'Eyrbyggja-Saga nous apprend que la maison d'un respectable propriétaire en Islande se trouva peu après que l'île fut habitée, exposée à une persécution de cette nature, persécution qui était l'effet de certains phénomènes mystérieux et fantastiques, calculés pour essayer une persécution. Vers le commencement de l'hiver, où s'opère ce léger échange d'ombre et de crépuscule qui constitue la nuit et le jour dans ces latitudes, il se manifesta, au sein d'une famille nombreuse du voisinage, une maladie contagieuse qui, emportant quelques individus de tout âge, sembla menacer tous les autres d'une mort précoce. Mais le trépas de ces personnes eut le singulier résultat de faire rôder leurs ombres autour de la maison, en terrifiant et même assaillant ceux de la famille encore vivants qui en sortaient. Comme le nombre des morts dans cette famille semblait surpasser celui des vivans, les esprits résolurent d'entrer dans la maison et de montrer leurs formes vaporeuses et leur affreuse physionomie jusque dans la chambre où se faisait le feu pour l'usage général des habitans, et qui pendant l'hiver en Islande est la seule où puisse se réunir une famille. Mais ces malheureux, terrifiés par les spectres, préférèrent se retirer à l'autre extrémité de la maison et abandonner la place qu'endurer le voisinage des fantômes.

Des plaintes furent portées au pontife du dieu Thor, nommé Snorro, qui exerçait une influence considérable dans l'île. Par son conseil, le jeune propriétaire de la maison hantée assembla

un juri composé de ses voisins , constitué d'après une forme judiciaire , comme pour juger en matière civile , et en leur présence cita individuellement les divers fantômes et ressemblances des membres morts de la famille , pour qu'ils eussent à prouver en vertu de quel droit ils disputaient à lui et à ses serviteurs la paisible possession de sa propriété , et quelle raison ils pouvaient avoir pour venir ainsi troubler et déranger les vivants. Les mânes parurent suivant l'ordre dans lequel ils étaient appelés , et après avoir murmuré quelques regrets d'abandonner leur toit , ils disparurent ou s'évanouirent aux yeux des jurés étonnés. Un jugement fut alors rendu par défaut contre les esprits , et l'épreuve par juri , dont nous trouvons ici l'origine , obtint un triomphe inconnu à quelques-uns de ces grands écrivains , qui en ont fait le sujet d'une *Eulogie* <sup>1</sup>.

Ce n'était pas seulement contre des ombres que les guerriers du Nord combattaient sans timidité , et qu'ils parvenaient à les faire disparaître ; souvent même ces hardis champions bravaient le courroux des divinités supérieures de leur mythologie , plutôt que de reconnaître qu'il existait des êtres devant qui leur courage pût fléchir. Telle est la singulière histoire d'un jeune homme plein de courage , qui , parcourant une chaîne de montagnes arides , rencontra un char énorme , dans lequel la déesse Freya , (c'est-à-dire l'idole gigantesque qui la représentait) , avec sa chasse et les nombreuses offrandes qu'elle avait reçues , allait d'un pays dans un autre. La chasse , ou sanctuaire , était entourée de rideaux qui la dérobaient aux yeux des profanes ; le cortège était guidé par la grande prêtresse de Freya , jeune femme attrayante et de bonne mine. Le voyageur naturellement s'associa à la prêtresse , qui elle-même à pied ne parut pas fâchée d'avoir pour guide et pour compagnon de voyage un beau et aimable jeune homme. Il arriva cependant que la présence et le discours de ce-

<sup>1</sup> *Eyrbyggja-Saga*, voyez Antiquités du Nord, A. M.

lui-ci à la prêtresse furent moins agréables à la déesse qu'à celle à qui ils s'adressaient. Par un certain signal, la divinité appela la prêtresse près du sanctuaire; effrayée et les yeux en larmes, celle-ci revint informer son compagnon que la volonté de Freya était qu'il s'écartât et ne continuât point son voyage avec elle.

« Vous vous êtes méprise sur les idées de la déesse, dit le jeune homme : Freya ne peut avoir conçu un désir si déraisonnable, et vouloir que j'abandonne la véritable route qui me conduit directement au but de mon voyage, pour choisir des routes détournées et des sentiers au milieu de précipices, pour me rompre le cou. » — « Cependant dit la prêtresse, la déesse sera très offensée si vous désobéissez à ses ordres, et je ne puis vous cacher qu'elle vous attaquera personnellement. » — « Ce sera à ses risques et périls qu'elle osera être si audacieuse, dit le jeune homme, car je veux essayer le pouvoir de cette hache contre la force des poutres et des planches. » La prêtresse lui reprocha son impiété, mais ne pouvant parvenir à le faire obéir aux ordres de la déesse, ils reprirent leur première familiarité, qui en vint à un tel point, qu'un grand bruit se fit entendre dans le tabernacle, comme d'une machine qui serait mise en mouvement, pour indiquer aux voyageurs que Freya, qui peut-être avait quelques qualités analogues à celles de Vesta, jugeait qu'il était temps de rompre ce tête-à-tête<sup>1</sup>. Les rideaux s'ouvrirent, et la massive et épouvantable idole qui, on peut le supposer, ressemblait pour la forme au géant créé par Frankenstein, s'élança de son char, et se jetant sur le voyageur, lui asséna de ses mains de bois et avec ses armes des coups terribles, aussi difficiles à parer qu'à endurer. Mais le jeune homme était armé d'une hache danoise à double tranchant, au moyen de laquelle il se défendit avec tant de force et d'activité, qu'il abattit la tête de l'idole, et d'un autre coup lui coupa la jambe gauche. Freya tomba sans mouvement

<sup>1</sup> Tête à tête, français du texte. A. M.

sur la terre, et le démon qui l'avait animée s'enfuit en criant de la teurrelle démolie. Le champion fut alors vainqueur ; et d'après le droit de la guerre, prit possession de la femme et du bagage. La prêtresse, aux yeux de qui la divinité de sa patronne avait été tristement altérée par l'issue du combat, se laissa alors aisément persuader d'être la compagne et la concubine du conquérant. Elle l'accompagna au lieu où il se rendait, et là elle exposa aux regards la chässe de Freya, prenant soin de cacher les injures que la déesse avait reçues dans la bagarre. Le champion entra pour une part dans le trafic lucratif conduit par la prêtresse, outre qu'il s'appropriâ la plus grande partie des trésors que le sanctuaire avait jadis contenus. Il ne paraît pas non plus que Freya, peut être parce qu'elle se rappelait vivement la puissance de la hache, se soit jamais aventurée à venir en personne demander des comptes à ces faux curateurs.

L'estime nationale pour des déités, à propos desquelles on pouvait conter et croire de pareilles histoires n'était donc ni vive ni respectueuse le moins du monde. Les Irlandais abandonnèrent Odin, Freya, Thor, et toute leur mythologie païenne, en considération d'une discussion entre les prêtres païens et les missionnaires chrétiens. Les prêtres menacèrent l'île d'une terrible éruption du volcan appelé Hécla, comme conséquence nécessaire de la vengeance de leurs divinités. Snorro, le même qui conseilla la perquisition contre les esprits, s'était converti à la religion chrétienne, et était présent dans l'occasion ; et comme la conférence se tenait sur la surface de ce qui avait été un ruisseau de lave, alors couverte de substances végétales, il répondit aux prêtres avec beaucoup de présence d'esprit : « A quoi sert l'indignation des dieux lorsque la substance solide sur laquelle nous sommes fut jadis fluide et brûlante ? Croyez-moi, hommes d'Irlande, l'éruption du volcan dépend de circonstances naturelles, à présent comme jadis, et n'est pas un instrument de vengeance confié

à Thor et à Odin. » Il est évident que des hommes qui raisonnaient avec tant de justesse sur l'impuissance de Thor et d'Odin, étaient bien près, en abandonnant le culte, de considérer leurs anciennes divinités, sur lesquelles ils avaient eu des croyances s'impies, comme de mauvais démons.

Mais il y avait certaines particularités dans les croyances du Nord qui les faisaient correspondre si exactement avec celles des classiques, qu'on peut douter si les premiers *Asæ* ou Asiatiques, fondateurs du scandinave, les avaient, avant leur migration hors de l'Asie, tirées de quelques sources communes à celles des Grecs et des Romains; ou si d'autre part le même penchant de l'esprit humain à la superstition avait pu faire adopter ces idées semblables dans des pays différents, comme on retrouve les mêmes plantes dans des contrées distantes, sans que l'une, autant qu'on peut croire, ait reçu des semences de l'autre.

La fiction classique, par exemple, des satyres et des autres divinités inférieures des bois et des déserts, dont la puissance est plutôt illusoire que formidable, et dont les cabrioles surnaturelles dénotent plutôt un désir d'exciter la terreur que de faire du mal, était reçue parmi les peuples du Nord, et leur avait été peut-être apportée par les tribus celtiques. C'est une idée qui semble commune à plusieurs nations. L'existence d'un satyre sous la forme champêtre peut même, prétend-on, être prouvée par le témoignage de saint Antoine, à qui l'on assure qu'il apparut dans le désert. Le Gael écossais a une idée de la même espèce touchant un lutin appelé *Ourisk*, dont la forme est absolument celle de Pan : le corps des êtres qui forment sa suite tient le milieu entre l'homme et la chèvre, sauf la partie inférieure qu'ils empruntent absolument à cet animal. Une espèce de caverne, ou plutôt de trou dans le roc, vaut à la plus sauvage retraite, dans le voisinage romantique du lac Katrine, un nom provenant des superstitions classiques. Ce n'est pas une des moins curieuses

circonstances, qu'à cette divinité des bois les nations modernes de l'Europe aient emprunté les emblèmes dégradants et peu convenables de la figure et de la forme d'une chèvre, pour affubler de ses cornes, de ses sabots et de sa queue l'auteur du mal, quand il lui plaît de se montrer sur la terre; de sorte que le changement d'un seul mot rendrait le fameux vers de Pope beaucoup mieux approprié à la circonstance, si nous osions lire :

Et Pan prête à Satan une corne païenne.

Nous ne pouvons attribuer la translation des privilèges du satyre du Nord, ou de l'ourisk celtique, ou démon, à aucune ressemblance particulière entre le caractère de ces divinités et celui de Satan. Au contraire, l'ourisk des Celtes était une créature aussi peu malveillante de son naturel que peu formidable par sa puissance, mais plutôt un esprit mélancolique qui habitait les déserts les plus éloignés des hommes. Si nous devons l'identifier avec le nain brun des marais de la frontière, l'ourisk finit par mourir et peut espérer un salut : haute prétention, à laquelle disait aussi avoir droit le satyre qui apparut à saint Antoine. Cependant l'ourisk des hautes terres était une espèce de démon lourdaud, et susceptible d'être attrapé par ceux qui entendaient la philologie. On rapporte d'un de ces lutins qui fréquentait un moulin près des bords du lac Lomond, que le meunier désirant se débarrasser de ses tracasseries, dont la principale était de faire passer l'eau quand il n'y avait pas de grain à moudre, parvint à avoir une entrevue avec le lutin en veillant dans son moulin jusqu'à minuit. L'ourisk entra alors et demanda le nom du meunier : on lui répliqua qu'il se nommait *moi-même*<sup>1</sup> ; sur quoi est fondée une histoire presque exactement semblable à celle d'*outis* dans l'*Odyssée*, histoire qui, quoique classique, n'est une fiction ni élégante ni ingénieuse, mais que nous sommes surpris de trouver dans un district obscur, et en langue celtique : circonstance qui semble dénoter quelque

<sup>1</sup> *Myself*, dit le texte. A. M.

rapport, quelque communication, que nous ne pouvons expliquer, et qui remonte à une époque très-ancienne entre les montagnards d'Écosse si éloignés et les lecteurs d'Homère. Après tout peut-être, un ecclésiastique plus instruit que ses confrères peut avoir transporté la légende de Sicile à Duncrune, et des rives de la Méditerranée à celle du lac Lomond. J'ai aussi entendu dire que le fameux brigand Rob-Roy avait gagné une bataille en déguisant une partie de ses hommes avec des peaux de chèvre, de manière qu'ils ressemblaient à l'ourisk ou satyre des hautes terres.

Il y avait encore un autre genre de satyre appelé, je crois, Meming, appartenant à la mythologie scandinave, d'un caractère différent de l'ourisk, quoique lui ressemblant de forme, et la plus haute prouesse des plus valeureux champions était de l'aller attaquer dans les solitudes qu'il habitait. Il était armurier, d'une habileté extrême, et les armes qu'il fabriquait avaient une valeur considérable. Mais comme la loi du plus fort envahissait l'ancien système de la Scandinavie, Mening se mit en humeur de refuser son travail à moins qu'on ne l'obligeât à travailler par la force des armes. Peut-être doit-on l'identifier avec le forgeron récalcitrant qui s'enfuit devant Tingal d'Islande dans les îles Orcades, et qui là, attrapé par lui, fut obligé à forger l'épée que Fingal porta dans la suite à toutes les batailles, et qu'on appelait fille du sombre Luno Brun, du nom de l'ouvrier qui l'avait forgée<sup>1</sup>.

De tout ceci on concluera qu'il y avait assez d'originaux dans la mythologie des Goths aussi bien que dans celle des Celtes, pour fournir les attributs modernes donnés à Satan dans des temps moins reculés, quand l'objet du peintre ou du poète fut de le montrer sous sa véritable forme, et avec toutes ses terreurs. Le génie même de Guido et celui du Tasse ont été incapables de vaincre ce préjugé, d'autant plus enraciné peut-être, que les

<sup>1</sup> Cette arme est souvent mentionnée dans les Commentaires de M. Mac Pherson; mais la ballade irlandaise où se trouve un récit animé du débat entre le champion et l'armurier ne se rencontre nulle part. *(Note anglaise)*

mauvais sont décrits comme des chèvres dans l'Écriture, et que le diable est appelé le vieux dragon dans la fameuse peinture de Raphaël, qui représente l'archange Michel terrassant Satan. La dignité, la puissance et le caractère angélique exprimé par le séraphin, forment un contraste extraordinaire avec la conception pauvre d'un être qui ne devrait pas, même dans le plus bas état de dégradation, paraître un antagoniste si indigne. Le Tasse n'a pas été plus heureux, quand il représente le conseil des ténèbres, dans la forêt enchantée, comme présidée par un monarque avec queue, cornes et tous les accompagnements ordinaires des diables du peuple. Le génie de Milton seul me paraît écarter toutes ces puérités vulgaires, et assigner à l'auteur du mal la terrible dignité d'un être qui ne semblait rien moins qu'un archange tombé. Cette espèce de dégradation est encore plus grossière, quand nous prenons en considération les changements que les opinions populaires ont opérés touchant le goût, la coutume, les moyens, les manières de tenter, et les habitudes de tourmenter, qui sont telles, qu'on pourrait plutôt les attribuer à quelque ogre bien stupide d'un conte de fée, ogre accablé par l'âge et radotant, qu'au démon à l'esprit puissant qui tomba par orgueil et par révolte, non par folie ou par incapacité.

Adoptant du reste nos idées actuelles du diable comme elles sont exprimées par les plus intimes connaissances, les sorcières, d'après les explications par nous données des satyres qui semblent avoir été des articles de foi parmi les Celtes aussi bien que parmi les Goths, nous devons maintenant passer à une autre source abondante d'invention démonologique. Mais comme cette source de la mythologie du moyen-âge doit nécessairement comprendre quelques notions sur les fées, à la plupart desquelles il faudra recourir, nous devons faire une pause avant de traiter la relation mystique et miraculeuse qu'on suppose exister entre le royaume impénitent de Satan, et les joyeuses danseuses au clair de lune.

## LETTRE IV.

La superstition, connue sous le nom de féerie, dérive de plusieurs sources. — Adoration classique des Sylvains ou divinités champêtres, prouvée par les autels romains qu'on a découverts. — Le duergar gothique ou nain. — Ou suppose qu'il tire son origine des Lapons du Nord ou Finlandais Le *Nichelungen-Lied*. — Aventures du roi Laurin. — Les fées celttes sont d'un caractère plus gai; cependant leurs plaisirs sont vides et illusoire. — Elles cherchaient à enlever des êtres humains, des enfants et des adultes. — Aventures d'un sommelier en Irlande. — Les fées. — On supposait qu'elles payaient une taxe à l'enfer. Les Irlandais, les Gallois, les *Higlanders*, et les Manois ou insulaires de l'île de Man, avaient la même croyance. La croyance a été rendue plus sombre par les traditions des peuples du Nord. — Merlin et Arthur enlevés par les fées; — ainsi que Thomas d'Erceldoune. — Son amour pour la reine d'Elfland ou des fées. Son retour par la suite. — Autre explication de Réginald Scot. — Conjectures sur l'étymologie du mot *fairy* ou fée.

Nous pouvons commencer par faire observer que les classiques n'ont pas oublié d' enrôler dans leur mythologie une certaine espèce de divinités inférieures, ressemblant par leurs habitudes aux fées modernes. Le bon vieux M. Gibb, de la bibliothèque des avocats, que tous les hommes de loi qu'il a aidés lors de leur jeunesse dans leurs études par la connaissance de cette fameuse collection sont tenus à nommer avec reconnaissance, avait coutume, parmi les autels antiques confiés à sa garde, d'en désigner plus particulièrement un qui est consacré *diis campestribus*<sup>1</sup>, et ajoutait ordinairement en clignant de l'œil : « Vous savez bien, aux fées<sup>2</sup>. Ce reste d'antiquité fut découvert près du château de Roxburgh, et un voisinage plus délicieusement approprié à la

1 Aux dieux champêtres. A. M.

2 Un autre autel, de forme élégante, et parfaitement conservé, a été, il y a peu de semaines, trouvé près la jonction du Laeder et de la Tweed, dans les environs du village de Newstead, à l'est de Melrose. Il était dédié par *Carrus Domitianus*, chef de la 20<sup>e</sup> légion, au dieu Sylvain : nouvelle preuve que le caractère sauvage et les belles forêts du pays disposèrent irrésistiblement les Romains à y reconnaître la présence des divinités rustiques. L'autel se voit maintenant à *Drygrange*, propriété de M. Tod.

(Note anglaise.)

demeure des divinités champêtres peut difficilement s'imaginer. Deux rivières de grande largeur, rendues encore plus remarquables par la réputation qui les a en quelque sorte faites classiques, unissent leurs eaux sous un vaste château célèbre dans les guerres avec l'Angleterre, et fameux par le sang brave, noble, et même royal, qui fut versé à l'entour et devant..., paysage qu'embellissent le village éloigné et la haute tour de l'abbaye de Kelso, qui s'élançe d'un bouquet d'arbres antiques... Le château moderne des Fleurs, avec sa terrasse, ses bois, et ses plaines immenses, forme tout à fait un royaume où auraient pu régner Obéron, Titania, et tout individu, qui, avant leur temps, aurait aimé une scène dont la majesté, dont la beauté même imprime à l'esprit un sentiment de crainte respectueuse mêlée de plaisir. Ces sylvains, ces satyres et ces faunes dont la superstition peuplait les bords solitaires et les taillis vierges de ce romantique pays, furent obligés de faire place à des divinités qui leur ressemblaient beaucoup pour le caractère, et qui doivent probablement plusieurs de leurs attributs à leurs classiques prédécesseurs, quoique plus immédiatement alliés aux vainqueurs barbares... Nous voulons parler ici des fées qui, comme reçues dans la croyance populaire, et comme décrites par les poètes qui les ont employées à l'instar de machines, parmi les dons de l'imagination, sont certainement les plus gracieux.

Le docteur Leyden, qui a épuisé sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, les trésors de son érudition, a trouvé la première idée des êtres connus sous le nom de *Fées* dans les opinions des peuples du Nord, concernant les *duergars* ou *nains*<sup>1</sup>. Ces nains étaient pourtant, il faut l'avouer, des esprits d'une nature plus grossière, d'une vocation plus laborieuse, d'un caractère plus

<sup>1</sup> Voyez l'*Essai sur la Féerie*, dans le *Recueil des Ballades de la frontière écossaise*, dont la plupart des matériaux ont été recueillis par le docteur Leyden, et le tout mis par l'auteur sous la forme actuelle. (Note anglaise.)

méchant, et, sous tous les rapports, moins propices à l'humanité, que les fées proprement dites qui étaient de l'invention des Celtes, et montraient cette supériorité de goût et d'imagination qui, avec l'amour de la musique et de la poésie, avaient été généralement attribuées à leur race dans ces diverses classes et modifications.

De fait, il semble raisonnable de conclure que ces duergars n'étaient originairement rien autre chose que les naturels, diminués de taille, des nations Laponne, Finlandaise et Islandaise, qui, fuyant devant les armes conquérantes des *Asæ*, cherchèrent les régions les plus reculées du Nord, et là, s'efforcèrent d'échapper à leurs ennemis de l'Orient. Ils formaient une petite race diminutive, mais qui possédait probablement une certaine habileté à fouiller dans la terre et à fondre les minéraux dont abonde la contrée : peut-être aussi pouvaient-ils, grâce à leur connaissance du changement des nuages ou des phénomènes météorologiques, juger d'avance le beau temps et le mauvais, et posséder ainsi un autre titre à la renommée qui leur donnait une puissance surnaturelle. En tout cas, il a été plausiblement supposé que ces pauvres gens, qui cherchaient des cavernes et des cachettes pour échapper aux poursuites des *Asæ*, jouissaient d'une certaine compensation de leur infériorité en force et en taille, par l'art et la puissance dont la superstition de l'ennemi les investissait. Ces fugitifs opprimés, mais craints, obtinrent assez naturellement le caractère des esprits allemands appelés *Kobolds*<sup>1</sup>, desquels sont évidemment dérivés les *Goblins* anglais et les *Bogles* écossais, avec quelque altération des lettres et quelque changement de prononciation.

Les *Kobolds* étaient une espèce de *gnomes* qui habitaient les lieux noirs et solitaires, et étaient souvent vus dans les mines où

<sup>1</sup> *Kobold* est un mot allemand qui veut dire *furfadet* ; comme *goblin*, mot anglais qui signifie *lutin* ; et *boyle* ou *boylebo*, en écossais, *esprit*. A. M.

ils semblaient imiter les travaux des mineurs , et parfois prendre plaisir à les tromper dans leurs recherches et à rendre leurs peines inutiles. Parfois ils étaient méchants , surtout si on les négligeait ou si on les insultait ; mais parfois aussi ils étaient bienveillants pour des individus qu'ils prenaient sous leur protection. Quand donc un mineur découvrait une riche veine d'or , on concluait communément , non pas qu'il eût plus d'habileté , d'industrie , ou même de bonheur que ses compagnons de travail , mais que les esprits de la mine l'avaient dirigé vers le trésor. La besogne et l'occupation apparente de ces gnomes souterrains ou démons conduisit très-naturellement à identifier le Finlandais ou le Lapon avec le Kobold ; mais ce fut un effort plus hardi d'imagination qui confondit cette race solitaire et sombre avec l'esprit plus gai et plus joyeux qui correspond à la fée anglaise. Nous ne devons pas non plus être surpris que le Duergar, provenant, selon plusieurs personnes , de cette source , montre un caractère plus noir et plus méchant que les fées qui s'amuseut au clair de lune dans les climats plus septentrionaux.

Suivant la vieille croyance Norse, ces nains forment la machine ordinaire des Sagas du Nord , et leur infériorité en grandeur est représentée comme compensée par une habileté et une sagesse supérieures à celles des mortels ordinaires. Dans le *Nibelungenlied*, un des plus vieux romans de l'Allemagne , et compilé , à ce qu'il semblerait , non long-temps après l'époque d'Attila , Théodoric de Berne ou de Vérone figure parmi un cercle de champions, qu'il préside comme Charlemagne de France ou Arthur d'Angleterre. Entre autres vaincus célèbres , domptés par lui, est l'Elf-roi <sup>1</sup> ou Nain-Laurin , dont la demeure était dans un jardin de rosiers enchantés, et qui avait pour gardes-du-corps des géants, espèce de personnes rarement supposées s'occuper elles-mêmes de sortilège. Il fut pour Théodoric et ses chevaliers un formidable

<sup>1</sup> Roi-fée. A. M.

antagoniste ; mais comme il essaya d'obtenir la victoire par trahison, il fut, après sa défaite, condamné à remplir l'office déshonorant, et néanmoins bien approprié, de bouffon ou jongleur à la cour de Vérone <sup>1</sup>.

Cette possession d'une sagesse surnaturelle est encore imputée par les naturels des îles Orcades et Schetland aux êtres appelés *Drows*, mot qui est une corruption de *duergar* ou *dwarf*<sup>2</sup> : ces êtres peuvent, sous beaucoup d'autres rapports, être identifiés avec les fées calédoniennes. Lucas Jacobson Debes, qui date la description de Féroë, de son Pathmos, dans Thors-Haven, du 12 mars 1670, consacre un long chapitre aux spectres qui troublaient sa congrégation, et qui parfois enlevaient ses auditeurs. Il déclare que les auteurs de ces troubles étaient les *Skow* ou *Biergen-Trold*, c'est-à-dire les *esprits des monts et des bois*, quelquefois nommés *démons souterrains*, et il ajoute qu'ils se montraient dans de profondes cavernes et au milieu de rochers horribles ; comme aussi qu'ils habitaient les endroits où les meurtres et les autres actes constituant péché mortel avaient été commis. Ils semblent aussi avoir été les *Dwarfs* primitifs du Nord, ou *Trows*, suivant une autre prononciation de *Trollds*, et ils sont considérés par le révérend auteur comme ne valant guère mieux que de véritables démons.

Mais ce n'est pas seulement ni même principalement aux *Goths* qu'il faut attribuer les opinions concernant les *elves* ou *fées* du moyen-âge : ces êtres, comme nous l'avons déjà donné à entendre, portent presque tous les attributs que les Celtes, dès les temps les plus reculés, avaient assignés à leurs divinités des rochers, des vallons et des forêts. Nous avons déjà observé ce qui, en effet, forme un grand trait caractéristique de ce peuple, que

<sup>1</sup> Voyez un extrait, par le savant feu Henri Weber, d'un lai au sujet de ce roi Laurin, compilé par Henri d'Osterdingen. *Antiquités du Nord*, Édimbourg, 1814.

(Note anglaise.)

<sup>2</sup> Nain. A. M.

la faculté d'imagination est particulièrement active parmi les Celtes, et qu'elle enflamme d'un vif enthousiasme pour la musique et la danse nationale, pour la poésie et les chants nationaux, les provinces où les têtes s'exaltent le plus facilement. Les Irlandais, les Gallois, les Gaëls ou Highlanders écossais, toutes tribus d'origine celtique, assignaient aux hommes de paix, aux bons voisins, ou de quelque autre nom qu'ils appellassent les pigmées champêtres, des habitudes plus sociales et un genre de vie beaucoup plus gai que ces rudes et nombreux travaux des Duergars plus sauvages. Leurs *elves* n'évitaient pas la société des hommes, quoiqu'ils se conduisissent envers ceux qui entraient en relations avec eux d'une manière capricieuse qui rendait dangereux de leur déplaire; et quoique leurs dons eussent parfois une grande valeur, ils étaient ordinairement distribués au hasard et repris à l'improviste.

Les occupations, les bienfaits, les amusements de la cour des fées ressemblaient en tout à ces êtres aériens. Leur gouvernement fut toujours représenté comme monarchique. Un roi, plus fréquemment une reine des fées, étaient reconnus, et parfois tenaient ensemble leur cour. Leur luxe, leur pompe, leur magnificence comprenaient tout ce que l'imagination pouvait concevoir, tout ce qui était réputé à cette époque galant et splendide. Dans leurs cérémonies, ils se pavanaient sur des coursiers plus beaux que ceux de pure race mortelle. Les faucons et les chiens qu'ils employaient à la chasse étaient de la première espèce. A leurs banquets de tous les jours, la table était servie avec une splendeur que les rois les plus opulents de la terre n'osaient pas imiter, et leurs salles de danse retentissaient de la plus exquise musique; mais vue par l'œil d'un prophète, l'illusion s'évanouissait. Les jeunes chevaliers et les jolies dames ne semblaient plus que des rustres ridés et de hideuses souillons. Leurs pièces d'argent se changeaient en ardoise, leur splendide vaisselle en cor-

beilles d'osier bizarrement tressé, et leurs mets, qui ne recevaient aucune saveur du sel, le sel leur étant défendu, dit-on, parce qu'il est l'emblème de l'éternité, devenaient insipides et sans goût ; les magnifiques salons se transformaient en misérables cavernes humides ; toutes ces délices de l'élysée des fées s'évanouissaient en même temps : en un mot, leurs plaisirs étaient comme des ombres et sans aucune substance. De là les poètes les ont appelées « la bande qui jamais ne repose. » Outre l'agitation continuelle et sans but dans laquelle ces esprits semblaient vivre, ils avaient des penchants défavorables et nuisibles aux mortels.

Une hostilité d'une nature très-sérieuse était, supposait-on, constamment pratiquée par les fées contre « les mortels humains, » celle d'enlever leurs enfants et de les élever comme s'ils appartenaient à leur race. Les enfants non baptisés étaient principalement exposés à ce malheur ; mais les adultes étaient aussi susceptibles d'être arrachés à la terre, bien qu'elle fût leur sphère naturelle. Quant aux premières victimes, on peut aisément concevoir que le manque de la cérémonie sacrée qui nous introduit dans l'Église chrétienne les rendait plus exposées à la puissance de ces créatures, qui néanmoins, si l'on ne doit pas les considérer comme démons, n'avaient guère droit, vu leur habitude de fainéantise, à être rangées parmi les bons esprits, et étaient regardées par la plupart des théologiens comme appartenant à une classe bien différente. D'un autre côté, un adulte devait avoir commis quelque action qui le soumettait au pouvoir de ces esprits, et, par exemple, pour nous servir de la phrase légale, avoir été pris sur le fait. S'endormir sur une montagne dépendant du royaume des fées, où il se trouvait que leur cour fût pour le moment tenue, était un moyen très-facile d'obtenir un passeport pour Elfland, c'est-à-dire l'île des fées : heureux encore l'individu si les fées dans leur courroux se contentaient en pareille occasion de le transporter à travers les airs dans une ville

éloignée d'une quarantaine de milles , et de laisser peut-être son chapeau ou son bonnet sur quelque clocher , pour marquer la droite ligne de la course. D'autres personnes , si elles faisaient une action illégale ou s'abandonnaient à quelque passion coupable et invétérée, s'exposaient aussi à aller habiter la fameuse île.

La même croyance existait sur ces points en Irlande. Glanville, dans sa *Dix-huitième Relation* , nous parle du sommelier d'un gentilhomme , voisin du comte d'Orrery , qu'on envoya acheter des cartes. En traversant les plaines, il vit une table entourée de personnes qui semblaient festoyer et faire bonne chère. Elles se levèrent pour le saluer et l'invitèrent à partager leur repas ; mais une voix amie de la bande lui murmura à l'oreille : « Ne faites rien de ce à quoi vous invite cette compagnie. » En conséquence, lorsqu'il refusa de prendre part à la réjouissance , la table s'évanouit , et toute la société se mit à danser et à jouer de divers instruments ; mais le mortel ne voulut pas davantage participer à leur musique. On le laissa alors seul pour le moment ; mais en dépit des efforts de milord Orrery , en dépit de deux évêques qui se trouvaient être ses hôtes , en dépit du célèbre M. Gréatrix, ce fut tout ce qu'ils purent faire que d'empêcher le sommelier d'être enlevé physiquement du milieu d'eux par les fées qui le regardaient comme leur légitime proie. Elles l'enlevèrent en l'air au-dessus des têtes des hommes , qui purent seulement courir dessous pour amortir sa chute quand il leur plairait de le lâcher. Le spectre qui d'abord avait conseillé le pauvre homme , continua à le visiter , et il découvrit enfin qu'il était l'âme d'une de ses connaissances morte depuis sept ans. « Vous savez , ajouta-t-il , que j'ai mené une vie désordonnée , et depuis j'ai toujours été balotté de bas en haut et de haut en bas, sans jamais avoir de repos dans la compagnie où vous m'avez vu , et j'y resterai jusqu'au jour du jugement. » Il déclara en outre que si le sommelier avait reconnu Dieu dans toutes ses œuvres , il n'aurait pas tant souffert du pou-

voir des fées. Il lui rappela qu'il n'avait pas prié Dieu le matin où il rencontra la troupe dans la plaine, et que même il allait remplir une commission coupable <sup>1</sup>.

On prétend que lord Orrery a confirmé toute cette histoire, assurant même qu'il avait vu le somnelier soutenu en l'air par les êtres invisibles qui voulaient l'enlever. Seulement il ne disait rien de cette circonstance qui semble appeler action illégitime l'achat d'un jeu de cartes.

Des individus qui avaient été engagés dans des intrigues de politique ou dans des ruses de guerre étaient quelquefois soudainement transportés au pays des fées : ainsi Alison Pearson, la sorcière qui guérit l'archevêque Adamson, déclarait avoir reconnu dans la cour des fées le célèbre secrétaire Letington et le vieux chevalier de Buccleuch, dont l'un avait été le politique le plus affairé, l'autre un des plus infatigables partisans de la reine Marie durant le règne de cette malheureuse princesse. En résumé, on supposait que les personnes enlevées par mort subite étaient tombées entre les mains des fées, et que, à moins d'être rachetées de leur pouvoir, ce qu'il n'était pas toujours sûr de tenter, elles étaient condamnées à finir leur vie avec elles. Nous ne devons pas omettre de dire que ceux qui avaient des relations intimes avec ces esprits, lorsqu'ils étaient encore habitants de ce bas monde, étaient plus aptes à être saisis et emmenés à Elffand avant leur mort.

La raison assignée à cet usage de voler des enfants, si habituellement pratiqué par les fées, venait, dit-on, de ce qu'elles étaient obligées de payer aux régions infernales un tribut annuel de leur population, tribut dont elles tâchaient de se défrayer en livrant au prince de ces régions les enfants de la race humaine plutôt que les leurs. De ce fait on doit conclure qu'elles avaient elles-

<sup>1</sup> *Salducismus triumphatus*, par Joseph Glanville. Edimbourg, 1700, p. 13'.

(Note du texte.)

mêmes des descendants , comme le soutiennent plusieurs autorités , et particulièrement M. Kirke , ministre d'Aberfoyle. Il ajoute , il est vrai , qu'après une certaine durée de vie , ces esprits sont sujets à la loi universelle de la mortalité , opinion qui cependant a été controversée , et qui est à peine conciliable avec celle qui les représente comme forcés de payer une taxe à l'enfer , ce qui infère une existence aussi éternelle que le feu qui ne doit pas s'éteindre. Les opinions exprimées ici au sujet des fées sont celles que conservent encore les montagnards et les habitants de certaines parties plus reculées des basses terres en Écosse. Nous savons , d'après les riantes et gaies légendes publiées par M. Crofton Croker , qui , quoique la plupart du temps dites avec l'esprit de l'éditeur et l'humeur propre à son pays , contiennent les explications les plus curieuses sur des points d'antiquités ; nous savons que les opinions des Irlandais sont conformes à l'exposition que nous avons présentée de la croyance générale des nations celtiques relativement aux fées. Si ces fées irlandaises sont en quelque chose différentes de celles de la Bretagne , il semble que ce soit par leurs dispositions à se diviser en factions et se battre entre elles ; *pugnacité* caractéristique de l'île Verte. Les fées galloises , suivant John Lewis , avocat plaidant , possèdent en général les mêmes attributions que celles d'Irlande et de Bretagne. Nous ne devons pas omettre non plus la croyance des Danois , puisque nous trouvons , d'après les ingénieuses recherches de M. Waldron , que l'île de Man était , entre autres endroits de la Grande-Bretagne , un réceptacle particulier des traditions sur les fées , qui , lors de la conquête de l'île par les Normes , se trouvèrent en contradiction avec celles de la Scandinavie , qui y furent importées par une source plus directe et plus particulière qu'en Écosse ou en Irlande.

Quel qu'il fût , le système populaire des Celtes reçut aisément le mélange des Drows ou Duergars du Nord , qui donna peut-être à

la croyance une couleur plus sombre que celle qui appartenait originairement aux fées de la Grande-Bretagne.

Ce fut de la même source, suivant toutes les probabilités, que sortirent ces autres légendes au sujet d'une femme géante et mauvaise, l'Hécate de cette mythologie, qui chevauchait sur la tempête, et conduisait l'armée errante des vagabonds sous sa sombre bannière. Cette sorcière, en tous points l'opposée de la Mab ou Titania celtique, était appelée Nicneven, dans le dernier système qui confondit la croyance des Celtes et celle des Goths à ce sujet. Le grand poète écossais Dunbar a fait une description animée de cette Hécate trottant à la tête des sorcières et des bonnes voisines, des sorcières et des fées indifféremment, la triste veille de la Toussaint<sup>1</sup>. En Italie, on parle de femmes surnaturelles qui se rangeaient sous les ordres de Diane, à cause de son triple caractère d'Hécate sans doute, et d'Hérodias qui conduisaient aussi la bande. Mais nous revenons aux croyances plus simples concernant les fées, telles que les avaient encore les Celtes avant qu'ils fussent conquis par les Saxons.

De ces temps reculés nous ne savons presque rien ; mais il est bon de remarquer quelle lumière les traditions d'Écosse jettent sur la poésie des Bretons du Cumberland, alors appelé Reged. Merlin Wylt, ou le Sauvage, est mentionné par les poésies et par la tradition ; et ce fameux sorcier, fils d'une *elf* ou fée, ainsi que le roi Arthur, champion qui combattait avec des chances égales de succès et de revers pour la Grande-Bretagne, furent tous deux, suivant la tradition, enlevés par les fées, et disparurent sans être morts, précisément lorsqu'il fut supposé que la magie du sorcier et la célèbre épée du monarque qui avait tant fait pour maintenir l'indépendance du royaume, ne pourraient plus retarder la ruine qui le menaçait. On peut conjecturer qu'Arthur, ou les champions qui lui survécurent, désirèrent cacher qu'il avait reçu une

<sup>1</sup> Voyez *Flyting* de Dunbar et Kennedy. (*Texte*)

blessure mortelle dans la fameuse bataille de Camlas; et à cette circonstance nous devons le singulier et bel incident si bien versifié par l'archevêque Percy, dans lequel, en signe qu'il renonce désormais à l'usage des armes, le monarque envoie son écuyer, seul survivant de la bataille, jeter son épée *excalibar* dans le lac voisin. Éludant deux fois cet ordre, le serviteur l'exécuta enfin, et lança la fameuse épée au milieu des ondes. Une main et un bras s'élevèrent alors du sein du lac, et saisirent *excalibar* par la poignée, la firent tourner trois fois, puis la laissèrent retomber dans l'eau<sup>1</sup>. L'écuyer, surpris, retourna dire à son maître le miracle qu'il avait vu; mais ils n'aperçurent plus qu'une barque qui s'éloignait au loin du rivage, et entendirent des voix glapissantes de femmes chanter avec douleur :

Que là le prince ait offert sa présence ,  
 Il ne le sut et ne le dit jamais ;  
     Car depuis ce jour de souffrance ,  
 Au monde, Arthur ne montra plus ses traits.

Les circonstances qui accompagnèrent la disparition de Merlin n'auraient probablement pas moins prêté aux embellissements de l'imagination que celles de l'enlèvement d'Arthur; mais elles n'ont pu être retrouvées, et, ce qui est assez étonnant, des circonstances qui originellement appartenaient à l'histoire de ce fameux Barde qu'on disait fils du diable lui-même ont été attribuées à un poète plus moderne, et assurément d'un renom peu inférieur, Thomas d'Erceldoune. On supposait que la légende avait été seulement conservée parmi les habitants de ses vallées natales; mais une copie aussi ancienne que le règne de Henri VII a été retrouvée. L'histoire est intéressante et bien dite, et, comme une des plus vieilles légendes de fées, peut être citée ici avec avantage.

« Thomas d'Erceldoune, dans le Lauderdale, surnommé le

<sup>1</sup> Voyez les *Restes d'ancienne poésie anglaise*, par Percy. (*Texte.*)

Rimeur, parce qu'il avait composé un roman poétique sur *Tristrem* et *Yseult*, roman curieux comme l'échantillon de vers anglais le plus ancien qu'on sache exister, florissait sous le règne d'Alexandre III d'Écosse. Comme les autres hommes de talent à cette époque, Thomas fut soupçonné de magie. On disait aussi qu'il avait le don de prophétiser, don qui était expliqué d'une façon toute particulière, comme on va voir, en le rapportant tout-à-fait à la superstition des fées. Un jour que le véridique Thomas (nous lui donnons cette épithète par anticipation) était couché sur la colline appelée *Huntley*, et située dans les montagnes d'*Eildon*, qui dominant de leur triple cime le monastère de *Melrose*, il vit une femme si merveilleusement belle, qu'il s'imagina que ce devait être la vierge Marie elle-même. Néanmoins son équipement était plutôt celui d'une amazone ou d'une divinité des bois; son coursier était de la plus grande beauté, de la plus agile vigueur, et à sa crinière étaient suspendues trente-neuf sonnettes d'argent que le vent faisait retentir tandis qu'elle avançait; la selle était d'*os royal*, c'est-à-dire d'ivoire, orné d'orfèvrerie, c'est-à-dire d'or travaillé; les étriers, son costume, tout correspondait à son extrême beauté et à la magnificence de son équipement. La jolie chasseresse avait un arc en main et des flèches à sa ceinture. Elle conduisait trois levriers en laisse, et trois bassets la suivaient de très-près. Elle rejeta l'hommage que Thomas voulut lui rendre en disant qu'elle n'y avait aucun droit, de sorte que, passant d'un extrême à l'autre, Thomas devint aussi hardi qu'il avait été humble. La dame le prévint qu'il deviendrait son esclave s'il continuait à lui faire la cour de la manière qu'il se le proposait. Avant que leur entrevue fut terminée, l'extérieur de la belle dame se changea en celui de la plus hideuse souillon qu'on puisse imaginer : tout un côté de son visage est flétri, et comme attaqué de paralysie; un de ses yeux lui sort de la tête; son teint, naguère aussi brillant que l'argent pur, est maintenant de la

couleur brune du plomb. Toute hideuse qu'elle était, les impudiques désirs de Thomas l'avaient mis sous la puissance de cette laide femme; et quand elle lui ordonna de prendre congé du soleil et des feuilles qui poussent sur les arbres, il se sentit contraint de lui obéir. Ils pénétrèrent alors dans une caverne, et, suivant son affreuse conductrice, il y voyagea pendant trois jours au milieu de l'obscurité, tantôt entendant le mugissement d'une mer lointaine, tantôt marchant à travers des ruisseaux de sang qui coupaient leur route souterraine. Enfin ils revirent la lumière du jour, et arrivèrent dans un très-beau-verger. Thomas, presque épuisé, faute de nourriture, avance la main vers les fruits magnifiques qui pendent de toute part autour de lui; mais sa conductrice lui défend d'y toucher, lui apprenant que ce sont les pommes fatales qui avaient occasionné la chute de l'homme. Il s'aperçoit aussi que sa conductrice n'était pas plus tôt entrée dans ce mystérieux jardin, n'en avait pas plus tôt respiré l'air magique, qu'elle avait repris sa beauté, son riche équipage et toute sa splendeur; qu'elle était aussi belle, et même plus belle que lorsqu'il l'avait vue pour la première fois sur la montagne. Elle lui commande alors d'appuyer sa tête sur son propre genou, et se met à lui expliquer la nature du pays. « Le chemin à droite, dit-elle, mène les esprits des justes au Paradis; cet autre à gauche, si bien battu, conduit les âmes pécheresses au lieu de leur éternel châtement; la troisième route, par le noir souterrain, aboutit à un séjour de souffrances plus douces, d'où les prières et les messes peuvent retirer les pécheurs. Mais voyez-vous encore une quatrième route qui serpente dans la plaine autour de ce superbe château? C'est la route d'Elfland, c'est aussi celle que nous allons suivre maintenant. Le seigneur du château est roi du pays, et j'en suis la reine, moi. Mais, Thomas, je voudrais plutôt être emportée par des chevaux sauvages, que de m'exposer à ce qu'il sût ce qui s'est passé entre vous et moi. C'est pourquoi, quand nous entrerons

dans ce château, observez le plus strict silence, ne répondez à aucune des questions qui vous seront adressées, et j'expliquerai votre silence en disant que je vous ai retiré le don de la parole en vous arrachant au monde des humains.»

« Après avoir donné ces instructions à son amant, ils se dirigèrent vers le château; et, entrant dans la cuisine, ils se trouvèrent au milieu d'une scène joyeuse qui n'eût pas été mal placée dans la demeure d'un grand seigneur féodal ou d'un prince. Trente carcasses de cerfs étaient étendues sur la lourde table de cuisine, sous les mains de nombreux cuisiniers qui travaillaient à les découper et à les apprêter, tandis que les énormes chiens de chasse, qui s'étaient emparés des débris, s'occupaient à lécher le sang, et jouissaient du plaisir de voir le gibier qu'ils avaient pris. Ils passèrent ensuite dans le salon royal, où le roi reçut sa chère compagne sans reproches ni soupçons. Des chevaliers et des dames dansant par trois (des ronds peut-être), occupaient le milieu de la salle; et Thomas, oubliant bientôt les fatigues de son voyage des montagnes d'Eildon en ces lieux, s'avança, et prit part aux amusements. Après un espace de temps qui lui sembla fort court, la reine le tenant à l'écart, lui ordonna de se préparer à retourner dans son pays. « Maintenant, ajouta-t-elle, combien croyez-vous être resté de temps ici? — Assurément, belle dame, répondit Thomas, pas plus de sept jours. — Vous êtes dans l'erreur, répondit la reine; vous êtes demeuré sept ans dans ce château, et il est bien temps que vous en sortiez. Sachez, Thomas, que le diable de l'enfer viendra demain dans ce château demander son tribut, et un si bel homme que vous attirera ses yeux. Pour tout au monde, je ne voudrais pas que vous subissiez un pareil sort; c'est pourquoi levons-nous, et partons.» Cette terrible nouvelle réconcilia le pauvre Thomas avec l'idée de son départ hors de la terre des fées, et la reine ne fut pas longue à le replacer sur la colline d'Huntly, où chantaient les oiseaux. Elle lui fit de tendres

adieux ; et, pour lui assurer une réputation, le gratifia de la langue qui ne peut mentir. Ce fut vainement que Thomas objecta les inconvénients qui résulteraient pour lui de cette adhésion involontaire à la vérité, qui le rendrait, pensait-il, impropre à l'église et au commerce, et déplacé aussi bien à la cour d'un roi que dans le boudoir d'une dame. Mais toutes ces objections furent méprisées par la fée, et Thomas le Rimeur, toutes les fois que la conversation roulait sur l'avenir, acquit une réputation de prophète bon gré malgré ; car il ne pouvait rien dire qui ne dût infailliblement arriver. Il est évident que si Thomas eût été législateur au lieu d'être poète, nous avons ici l'histoire de Numa et d'Égérie.

« Thomas demeura plusieurs années dans sa tour près d'Erceldoune, et il jouissait tranquillement de la réputation que lui avaient faite ses prédictions, dont plusieurs sont encore aujourd'hui retenues par les gens de la campagne. Enfin, un jour que le prophète traitait dans sa maison le comte de March, un cri d'étonnement s'éleva dans le village à l'apparition d'un cerf et d'une biche qui sortirent de la forêt, et contrairement à leur nature timide, continuèrent tranquillement leur chemin et traversèrent le village, en se dirigeant vers la demeure de Thomas. Le prophète quitta aussitôt la table, et, voyant dans ce prodige un avertissement de son destin, il reconduisit le cerf et la biche dans la forêt, et depuis, quoiqu'il ait été revu, accidentellement, par des individus auxquels il voulait bien se montrer, il a rompu toute familiarité avec l'espèce humaine.

On a supposé de temps en temps que Thomas d'Erceldoune, durant sa retraite s'occupait à lever des troupes pour descendre dans les plaines. théâtre des combats, à quelque instant critique pour le sort de son pays. On a souvent répété l'histoire d'un audacieux Jockey, lequel vendit un cheval à un vieillard très-vénérable d'extérieur qui lui indiqua l'éminence bien remarquable, située dans les montagnes d'Eildon, et nommée Lucken-Hare,

comme l'endroit où, à minuit sonnant, il recevrait le prix. Le marchand y alla, son argent lui fut payé en pièces antiques, et l'acheteur l'invita à visiter sa résidence. Le maquignon suivit son guide avec le plus profond étonnement à travers plusieurs longues rangées de stalles, dans chacune desquelles un cheval se tenait immobile, tandis qu'un soldat armé de toutes pièces était couché, aussi sans mouvement, aux pieds de chaque noble animal. « Tous ces hommes, dit le sorcier à voix basse, s'éveilleront à la bataille de Sheriffmoor. » A l'extrémité de cet extraordinaire dépôt étaient suspendus une épée et un cor que le prophète montra au maquignon comme renfermant les moyens de rompre le charme. L'homme tout confus prit le cor et essaya d'en donner. Les chevaux tressaillirent aussitôt dans leurs stalles, piaffèrent et agitèrent leurs brides; les soldats se levèrent et firent retentir leurs armes, et le mortel épouvanté du tumulte qu'il avait occasionné, laissa échapper le cor de ses mains. Une voix pareille à celle d'un géant, assez forte même pour dominer tout le tumulte d'alentour, prononça ces mots :

Malheur au lâche, si jamais, dans son essor,  
Il ne saisit le glaive avant d'enfler le cor.

Un tourbillon de vent chassa le marchand de chevaux de la caverne, dont il ne put jamais retrouver l'entrée.

On pourrait sans doute tirer une morale de cette légende..... savoir, qu'il vaut mieux être armé contre le péril, avant de le défier. Mais une circonstance digne de remarque, c'est que, bien que cette édition de l'histoire doive être rapportée à l'année 1715, par la mention qu'on y trouve de Sheriffmoor, néanmoins un récit semblable paraît avoir couru pendant le règne de la reine Élisabeth, lequel est donné par Reginald Scott. Ce récit est édifiant, en ce qu'il explique tout particulièrement la manière de gâter une histoire intéressante en la racontant, ce qui était une

des vertus avouées par Gains quand il se louait au roi Léar. Reginald Scott, incrédule au sujet de la sorcellerie, paraît avoir donné quelque poids à la croyance de ceux qui pensent que les âmes des grands hommes agissent, après leur mort, prennent des habitations particulières près des cités, des villes et des pays, et sont les esprits tutélaires et gardiens des lieux qu'ils chérissaient alors qu'ils étaient eux-mêmes de chair et d'os.

« Mais pour éclaircir encore davantage cette conjecture, dit-il, je pourrais nommer une personne qui récemment apparut trois fois depuis son décès, du moins quelque spectre, quelque être surnaturel qui prend le nom d'une telle personne qui était morte il y a plus de cent ans, et qui passait durant sa vie pour avoir le don de prédire, grâce au secours d'esprits sublunaires; et maintenant lorsqu'il apparaît, il fait encore d'étranges prédictions sur la disette et l'abondance, sur la guerre et les effusions de sang, et sur la fin du monde. » Suivant la personne avec laquelle il a communiqué, voici de quelle manière eut lieu sa dernière apparition.....

« J'avais été, dit-il, vendre un cheval au marché de la ville voisine; mais ne trouvant pas mon prix, comme je revenais à la maison, je rencontrai en chemin cet homme qui lia conversation et devint familier avec moi, et me demandant quelles étaient les nouvelles, et comment les affaires allaient dans le pays. Je répondis comme je crus devoir répondre; ensuite, je lui parlai de mon cheval, qu'il se mit à marchander, et il m'accompagna jusqu'à l'instant où nous tombâmes d'accord sur le prix. Alors il me tourna le dos et me dit que, si je voulais aller avec lui, je recevrais mon argent. Nous cheminâmes donc du côté qu'il indiquait, moi sur mon cheval, lui sur une autre bête blanche comme lait. Après avoir long-temps marché, je lui demandai où il demeurerait, et quel était son nom. Il me répondit que sa demeure était encore éloignée d'un mille, à un endroit appelé Fattar, endroit dont je n'avais jamais ouï parler, bien que je connusse tout le pays

d'alentour <sup>1</sup>. Il me dit aussi qu'il était le personnage de la famille de Learmonth <sup>2</sup>, dont on avait tant parlé comme prophète. A quoi je commençai à m'effrayer un peu, m'apercevant que nous étions sur une route que je ne connaissais pas, ce qui augmenta mes craintes et ma surprise encore davantage. Eh bien, nous allâmes tant qu'il m'emmena sous terre, je ne sais comment, et en présence d'une belle femme qui me compta mon argent sans dire un mot. Il me reconduisit au jour par un large et long passage où je vis environ six cents hommes revêtus de leurs armures, couchés à terre comme endormis. A la fin je me trouvai en pleine campagne, et, grâce au clair de lune, à l'endroit même où je l'avais rencontré, et j'inventai une histoire pour me justifier de revenir à la maison vers trois heures du matin. Mais l'argent que j'avais reçu formait une somme deux fois plus considérable que je ne l'avais cru quand la femme me l'avait compté: argent dont j'ai encore à l'heure qu'il est plusieurs pièces à montrer, savoir des neuf..... pennys, des treizièmes..... pences..... demi-pennys, etc. <sup>3</sup> »

C'est grand dommage que le marchand de chevaux qui avait ces échantillons des monnaies des fées ne nous ait pas favorisés de la description des empreintes que portaient ces pièces si précieuses pour les médailleurs. Il n'en est pas moins édifiant, quoique nous soyons privés de la partie la plus pittoresque de l'histoire, d'apprendre que le paiement de Thomas fut aussi exact que ses prédictions. La belle dame qui portait la bourse devait

<sup>1</sup> En cela, l'auteur est dans la même ignorance que son homonyme Reginald, quoique ayant au moins autant d'occasion, pour trouver des renseignements.

(*Note anglaise.*)

<sup>2</sup> Dans la tradition populaire, le nom de Thomas le Rimeur était, prétendait-on toujours, Learmonth, quoiqu'il ne le porte jamais lui-même, et qu'il ne soit appelé que le Rimeur par son fils unique. Les Learmonth de Dairsie, dans le comté de Fife, prétendaient descendre du prophète.

(*Note du texte.*)

<sup>3</sup> Discours de diables et d'esprits faisant partie de la *Découverte de la sorcellerie*, par Reginald Scott, Esq., livre II, chap. III, sect. 49.

(*Note du texte.*)

être indubitablement la reine des fées dont l'affection, quoique , comme celle de son héroïne Yseult, nous ne puissions tout-à-fait l'appeler louable, semble cependant avoir porté un caractère de fidélité et de constance.

Je me suis étendu avec quelque longueur sur l'histoire de Thomas le Rimeur, comme la plus vieille tradition de cette espèce qui nous soit parvenue en détail, et comme pouvant montrer le destin du premier poète écossais, dont l'existence et l'époque sont établies, et par l'histoire et par les souvenirs, et qui, si nous considérons qu'il écrivait dans la langue anglo-normande, fut certainement un des premiers versificateurs de ce pays. Mais la légende est encore plus curieuse, en ce qu'elle est le premier et le plus remarquable exemple d'un homme qu'on suppose avoir obtenu des connaissances surnaturelles au moyen des fées.

Où et comment les êtres de cette bizarre espèce ont-ils pris leur nom communément si populaire? nous pouvons dire que c'est un point qui n'a pas encore été clairement établi. L'opinion des savants est que le mot persan *péri*, signifiant un être non de ce monde, mais d'une espèce fort semblable, présentera la meilleure étymologie, si nous supposons qu'il a été importé en Europe par les Arabes, dans l'alphabet desquels la lettre P n'existe pas, de sorte qu'ils prononcent Féri au lieu de Péri. Il y a encore quelque chose d'incertain dans cette explication. Nous hésitons à attribuer aux Persans et aux Arabes le nom distinctif d'une race idéale dont la notion ne nous vient certainement pas d'eux. Certaines personnes sont donc tentées de croire que les *elves* peuvent avoir leur nom très-fréquent de fées, de ce qu'elles sont par excellence, *fair*, c'est-à-dire, *belles*, bonnes, qualités qu'elles affectaient en toute occasion; tandis que la superstition écossaise était suffisamment portée à leur donner un nom qui flattât la vanité dont ces êtres étaient censés remplis; tout comme d'autres

fois on appelait les fées « êtres de paix, bons voisins », et par d'autres titres tout aussi significatifs. Il faut avouer en même temps que les mots *fay* et *fairy* peuvent avoir été de pures adoptions des mots français *fée* et *féerie*, quoique ces noms se donnent de l'autre côté du détroit à une classe d'esprits correspondant, non à nos fées, mais au *fata* des Italiens, ce qui est tout différent. Mais c'est une question que nous laisserons volontiers à la décision d'étymologistes meilleurs que nous.

## LETTRE V.

Les gens qui font métier de dire la bonne aventure et d'opérer des cures miraculeuses, etc., ont souvent prétendu avoir des relations avec le pays des fées. — Hudhard ou Hadking. — Jugements criminels d'Écosse, par Fitzairn. — Histoire de l'essai Dunlop et de son sommelier. — Sa pratique en médecine. — Son art de découvrir les vols. — Détails sur un familier Thance Reid. — Jugement d'Alison Pearson. — Détails sur un familier, William Synpson. — Jugement de la dame Fowlis et d'Hector Munro son beau-fils. — Espèces extraordinaires de charmes employés par ce dernier. — Aveu de John Stewart, jongleur; de ses relations avec les fées. Jugement et aveu d'Isabelle Gowdie. — Emploi des pointes des flèches de fée. — Paroisse d'Aberfoyle. — Ouvrage de M. Kirke, ministre d'Aberfoyle, sur la superstition de la féerie. — Il est lui-même enmené aux pays des fées. — Intéressant ouvrage du docteur Grahame et ses détails sur les fées. — Histoire d'une femme dans l'est du Lothian, enlevée par les fées. — Autre exemple tiré de Fennant.

Pour en revenir à Thomas le Rimeur, dont une histoire abrégée termine ma dernière lettre, il semblerait que l'exemple qu'elle présente du don de prescience et d'autres pouvoirs surnaturels, obtenus au moyen des fées, est devenu l'excuse commune de tous ceux qui ont tenté de guérir des maladies, de dire la bonne aventure, de punir les injustices, ou d'entrer en commerce avec le monde invisible, dans le but de satisfaire leurs désirs, leur curiosité, leur vengeance propre, ou celle des autres. Ceux qui pratiquaient les arts de déception, si petits dans ces cas mystérieux, désirant assez naturellement voiler leurs impostures, n'étaient pas fâchés qu'on supposât qu'ils tirassent des

fées, ou des mortels transportés au pays des fées, la puissance qui leur était nécessaire pour obtenir les résultats de l'art qu'ils prétendaient exercer. L'aveu d'une communication et d'une ligne directe avec Satan, quoique l'accusé fût trop souvent obligé par tortures à admettre et à confesser de telles horreurs, pouvait (le pauvre malheureux l'espérait) être évité par celui d'un commerce moins dégoûtant avec des esprits sublunaires, race qu'on ne peut décrire que par des négations, n'étant ni des anges, ni des diables, ni des âmes de morts; et, ils pouvaient s'en flatter, on ne regarderait probablement pas comme une alliance criminelle, d'entretenir des relations avec une race non hostile, à proprement parler, aux hommes, mais disposés, d'après certaines conditions, à leur être utiles et favorables. De pareils rapports différaient certainement beaucoup de la conduite des sorcières qui renonçaient à leur salut, se donnaient personnellement au diable, et s'assuraient à la fois une condamnation infaillible en ce monde comme dans l'autre.

En conséquence, les gens crédules qui recherchent richesses, connaissances et grandeurs, ou mus par quelque une des causes innombrables qui portent les hommes à vouloir lire dans l'avenir, aussi bien que les individus sans nombre qui avaient en vue de duper des cliens, si bien disposés, étaient également jaloux, trompeurs et trompés, d'établir la possibilité d'un procédé innocent de recherche dans l'avenir, pour des motifs louables, ou du moins non coupables, comme la guérison des maladies et autres cas semblables, bref, de l'existence de la magie blanche, comme on l'appelait, en opposition avec la magie noire qui provenait exclusivement et directement de relations avec Satan lui-même. Les uns s'efforçaient de prédire la fortune d'un homme en mariage et ses succès dans la vie, d'après l'aspect des étoiles; les autres prétendaient posséder des charmes au moyen desquels ils pouvaient réduire un esprit élémentaire, et le forcer à entrer

dans une pierre, dans un miroir, ou dans tout autre objet déterminé, et de l'y retenir par la puissance spéciale d'un charme, en l'adjurant, pour y demeurer et répondre aux questions de son maître. Nous dirons plus loin quelque chose de ces prétentions ; mais le genre de supercherie actuellement soumis à notre examen est celui de ces fanatiques ou imposteurs qui prétendaient emprunter leur savoir aux esprits équivoques, appelés fées ; et le nombre d'exemples que nous avons sous les yeux est si grand, que nous sommes portés à croire que le prétexte de communiquer avec le pays des fées, et non avec le véritable démon, était la manière dont les personnes accusées de sorcellerie cherchaient fort souvent à s'excuser, ou du moins à alléger les accusations portées contre elles sous ce rapport. Mais la loi écossaise n'absolvait pas les gens qui accomplissaient des actions, même dignes de louanges, telles que des cures merveilleuses par des remèdes mystérieux ; et le propriétaire d'une patente de médecin, qui aurait, dans ces temps-là, opéré des miracles tels que ceux dont parfois nous entendons parler, aurait peut-être perdu la vie, avant de pouvoir établir la réputation de sa goutte, de telle ou telle chose, de son élixir, ou de ses pilules.

Quelquefois, les devins qui prétendaient agir d'après l'inspiration des esprits sublunaires, s'élançaient jusqu'à des matières plus élevées que la pratique de la médecine, et intervenaient dans la destinée des nations. Lorsque Jacques I<sup>er</sup> fut assassiné à Perth, en 1437, une femme des hautes terres prédit la marche et le but de la conspiration, et si on l'eût écoutée, on aurait pu la déconcerter. Comme on lui demandait la source de pareils renseignements, elle répliqua que *Hudhart* le lui avait dit : or, *Hudhart* peut bien être le même qu'*Hudkin*, esprit écossais assez semblable au moine *Rush*, à *Robin Bon-compère*<sup>4</sup>, ou au démon

<sup>4</sup> *Hudkin* est un démon très-familier qui ne fera de mal à personne, à moins qu'on ne lui en fasse ; mais il n'endure ni le mal ni les railleries. Il parle amicalement avec

à bonnet rouge, si puissant dans l'aventure de lord Soulis, et à d'autres sorciers auxquels les Écossais assignaient plutôt une influence plus sérieuse

L'exemple le plus manifeste que j'aie trouvé de la communication entre le pays des fées et une femme qui déclarait avoir quelque influence à cette cour, influence combinée avec un violent désir d'être utile aux malheureux des deux sexes, se présente dans la première partie d'un ouvrage qui m'a rendu de grands services pour la présente publication et pour beaucoup d'autres<sup>1</sup>. Les détails du fait qui proviennent principalement des propres aveux de la malheureuse femme sont plus complets que de coutume, et contiennent plusieurs renseignements curieux. Pour épargner des répétitions techniques, je dois m'efforcer de choisir les faits principaux, et de n'insister que sur ceux qui se rapportent exclusivement à la circonstance.

Le 8 novembre 1576, Élisabeth ou Bessie Dunlop, épouse d'Andro Jak, demeurant à Lyne, dans la baronnie de Dalry, comté d'Ayr, fut accusée de magie et de sorcellerie, comme aussi de déception, pratiquées sur les gens du peuple. Ses réponses aux interrogatoires des juges ou aux questions des poursuivans furent telles que nous allons les rapporter. Comme on lui demandait par quel art elle pouvait dire où se trouvaient certains objets perdus, ou prophétiser l'issue d'une maladie, elle répliqua que par elle-même elle n'avait ni connaissance ni science aucune sur de telles matières, mais que, quand on la questionnait sur de pareils sujets, elle avait l'habitude de s'adresser à un certain

les hommes, tantôt visible, tantôt invisible. Il y a autant d'histoires sur cet Hudkio, dans plusieurs parties de l'Allemagne, que sur Robin, bon compère en Écosse. *Discours sur les diables*, annexé à la *Découverte de la sorcellerie*, par Reginald Scott livre I, chap. XXI.

(Note du texte.)

<sup>1</sup> La curieuse collection des causes criminelles d'Écosse, actuellement publiée par Robert Pitcairn Esq., présente une peinture si singulière des mœurs et des habitudes de nos ancêtres, lorsqu'ils étaient encore à demi barbares, qu'elle est également digne de l'attention de l'historien, de l'antiquaire, du philosophe et du poète.

(Note du texte.)

Thome Reid qui mourut à la bataille de Pinkie, livrée le 10 septembre 1547, comme il l'affirmait lui-même, et qui lui résolvait toutes les questions qu'elle lui faisait. Elle décrivait ce personnage comme un homme respectable, et paraissant déjà vieux, à barbe grise, et portant un justaucorps gris avec des manches amples, suivant la vieille mode. Une culotte grise, des bas blancs attachés autour des genoux, un bonnet noir sur sa tête, fermé par derrière et ouvert par devant, avec des broderies de soie passées dans les plis, et un bâton blanc dans sa main, complétaient la description d'un homme que nous pouvons regarder comme très-respectable pour le pays et l'époque. Interrogée sur sa première entrevue avec ce mystérieux Thome Reid, elle fit un exposé touchant des malheurs dont elle avait été accablée, et qui peut-être l'avaient portée à évoquer son extraordinaire conseiller. Elle se promenait entre la maison et l'enclos de Nunkeastle, conduisant les vaches au pâturage commun, gémissant amèrement à part soi, pleurant amèrement sa vache qui était morte, se désolant de son mari et de son fils qui avaient le mal du pays, espèce de maladie contagieuse qui courait sans doute alors, tandis qu'elle même n'était pas encore bien portante, attendu qu'elle relevait de couches. Ce fut en cette occasion qu'elle rencontra Thome Reid pour la première fois : il la salua avec politesse et elle lui rendit son salut. « Sainte Marie ! Bessie, dit l'apparition, comment pouvez-vous tant gémir, tant vous désoler pour des choses de ce monde ? » — « N'ai-je pas raison de m'affliger vivement, répondit-elle, puisque nos biens dépérissent, que mon mari est sur le point de mourir, que mon nouveau-né ne vivra point, et que je suis moi-même encore si faible ? N'ai-je pas lieu d'avoir le cœur triste ? » — « Bessie, répliqua l'esprit, vous avez déplu à Dieu, en lui demandant une chose que vous n'auriez pas dû demander, et je vous conseille de réparer votre faute. Je vous le dis, votre enfant mourra avant que vous ne soyez rentrée à la maison ; vos

deux brebis mourront aussi, mais votre mari recouvrera la santé, et sera aussi vigoureux, aussi robuste que jamais. » La bonne femme se consola un peu en apprenant que son mari serait du moins épargné dans la calamité si générale, mais elle fut très-alarmée en voyant l'homme surnaturel qui l'avait accostée passer devant elle et disparaître par un trou qui se trouvait dans le mur de l'enclos, et qui paraissait trop petit pour qu'un être vivant pût y traverser. Une autre fois, elle le rencontra à l'Épine de Dawmstarnik, et il lui déclara clairement ses intentions, en lui offrant l'abondance de tous les biens, à condition qu'elle abjurerait le christianisme et la foi qu'elle avait reçue lors de son baptême. Elle répondit qu'elle aimerait mieux être traînée aux talons des chevaux, que d'en rien faire, mais qu'elle se conformerait à ses avis sur des points moins importants. Il la quitta avec une espèce de déplaisir. Bientôt après il apparut vers l'heure de midi dans sa maison où se trouvaient alors son mari et trois matelots. Mais ni André Jack, ni les trois matelots ne remarquèrent la présence du fantôme guerrier qui fut tué à Pinkie; de sorte que, sans être aperçu d'eux, il emmena la femme au bout de la maison, près du four. Là il lui montra une réunion de huit femmes et de quatre hommes. Les femmes étaient enveloppées dans leurs manteaux, et de fort bonne mine. Ces étrangers la saluèrent et dirent : « Bonjour, Bessie, veux-tu venir avec nous? » Mais Bessie garda le silence, comme Thome Reid le lui avait bien recommandé. Ensuite elle vit leurs lèvres remuer, mais ne comprit pas ce qu'ils disaient; et peu d'instants après, ils s'éloignèrent avec un bruit horrible et criard, semblable à celui d'une tempête. Thome Reid lui expliqua alors que c'étaient les bonnes *wights* ou fées qui demeuraient à la cour d'Elfland, et qui venaient l'inviter à y aller avec elle. Bessie répliqua, qu'avant de prendre ce parti elle avait besoin de réfléchir. Thome reparti : « Ne vois-tu pas que je suis bien nourri, bien vêtu, et que j'ai

assez bonne tournure ? » Puis il lui assura qu'elle jouirait d'une aisance plus grande que jamais. Mais elle répondit qu'elle demeurerait avec son mari et ses enfants, et qu'elle ne voulait pas les quitter; à quoi Thome Reid répondit avec humeur que, si tels étaient ses sentiments, elle n'aurait pas à se louer de lui.

Quoiqu'ils fussent ainsi en désaccord sur l'objet principal des visites de Thome Reid, Bessie Dunlop affirmait qu'il continua cependant à venir la voir fréquemment et à l'aider de ses conseils; et que, lorsqu'on la consultait sur les maladies des hommes ou des animaux, sur la manière de recouvrer des objets perdus et volés, elle était, en prenant l'avis de Thome Reid, toujours capable de répondre aux questions. Le conseiller, qui n'était réellement qu'un esprit, lui enseigna en outre à surveiller l'opération des onguens qu'il lui donnait, et à présager, d'après leur effet, le rétablissement ou la mort du patient. Elle disait que Thome lui avait, de sa propre main, remis les herbes dont elle s'était servie pour guérir les enfants de John Jack et de Wilson de Townhead. Elle avait aussi secouru efficacement une femme de chambre de la jeune lady Stanke, fille de lady Johnstone, dont la maladie, suivant l'opinion de l'infailible Thome Reid, était « un sang chaud qui se portait sur le cœur, » et qui lui causait des évanouissements fréquents. En cette circonstance, Thome composa un remède aussi puissant que le baume de Giléad lui-même. C'était de l'ale extrêmement capiteuse qu'il avait fait bouillir avec des épices et un peu de sucre blanc, le tout devant être bu chaque matin à jeun. Pour cette ordonnance, les honoraires de Bessie Dunlop furent une mesure de farine et un morceau de fromage. La jeune femme se rétablit. Mais la pauvre vieille lady Kilbowie ne put guérir son mal de jambe qui était torse depuis longues années, car Thome Reid dit que la moelle de l'os avait péri et que le sang s'était glacé. Les opinions indiquent du moins prudence et bon sens, que nous les attribuons au sorcier Thome

Reid, ou à l'accusée dont il était le patron. Les réponses faites en cas d'objets volés étaient aussi pleines d'adresse, et quoiqu'elles servissent rarement à faire rentrer les gens dans leurs biens, elles donnaient généralement de bonnes raisons pour qu'on ne les retrouvât point, de manière que le crédit de la prophétesse fut toujours à couvert. Ainsi le manteau de Hugues Scott ne put être rattrapé, parce que les voleurs avaient eu le temps d'en faire un justaucorps. James Jamieson et James Baird eussent, d'après les indications de Bessie, retrouvé leurs charrues de fer qu'on leur avait volées, sans la volonté du destin qui décida que William Dougal, officier du shériff, un de ceux qui faisaient les perquisitions, recevrait un présent de trois livres pour ne pas les retrouver. Bref, quoiqu'elle eût perdu un cordon que Thome Reid lui avait donné de sa propre main, et qui, attaché autour du cou des femmes en mal d'enfants, avait le pouvoir de mener leur délivrance à bien, cependant la profession de sage-femme qu'exerçait Bessie Dunlop semble avoir assez bien prospéré jusqu'à l'heure où elle attira sur elle le mauvais œil de la loi.

Interrogée plus minutieusement au sujet de son familier, elle déclara ne l'avoir jamais connu pendant qu'il était en ce monde, mais savait de science certaine que l'individu qui se nommait ainsi avait été réellement connu, durant sa vie sur la terre, sous le nom de Thome Reid, officier du laird de Blair, et qu'il était mort à Pinkie. Elle en était bien convaincue, car il l'envoyait en commission chez son fils qui lui avait succédé dans sa charge et chez d'autres de ses parents qu'il nommait, et à qui il ordonnait de réparer certaines fautes qu'il avait commises sa vie durant ; et dans ces occasions il lui remettait toujours des signes auxquels on reconnaissait aisément quelle était la personne qui l'envoyait. Une de ces commissions était assez remarquable. Elle avait à rappeler à un voisin certaines particularités qui devaient lui revenir dans la mémoire lorsqu'elle lui dirait que Thome Reid et

lui-même étaient partis ensemble pour aller à la bataille qui se donna le samedi noir ; que l'individu à qui s'adressait le message inclinait pour prendre une direction différente, mais que Thomé Reid l'avait menacé de poursuivre sa route seul ; qu'il l'avait amené à l'église de Dalry ; que là il avait acheté un tas de figues ; et qu'il en avait fait cadeau à son compagnon en les attachant dans son mouchoir ; après quoi ils s'en allèrent de compagnie au champ où se livra la bataille du fatal samedi noir, comme on appela long-temps la bataille de Pinkie.

Quant aux autres habitudes de Thome, elle disait qu'il se conduisait toujours avec la plus stricte décence, sinon quand il la pressait de venir à Elfland avec lui, et qu'il la prenait par son tablier comme pour l'entraîner. Elle disait encore l'avoir vu dans des lieux publics, dans le cimetière de Dalry et dans les rues d'Édimbourg, où il se promenait comme tout le monde et prenait les marchandises exposées en vente sans que personne s'en aperçût. Elle-même ne lui parlait pas alors, car il avait défendu de venir l'accoster en pareilles occasions, à moins qu'il n'adressât le premier la parole. Par ces opinions théologiques, M. Reid paraissait appartenir à l'Église romaine, qui, à la vérité, était fort indulgente pour les fées. Il disait que la *nouvelle loi*, c'est-à-dire, la réforme n'était pas bonne, et que la vieille foi reviendrait, mais pas absolument telle qu'elle avait été auparavant. Interrogée pourquoi cet être incompréhensible s'attachait à elle plutôt qu'à d'autres, l'accusée répondit qu'un jour qu'elle était couchée dans son lit, prête à donner naissance à un de ses enfants, une grande femme entra dans sa cabane et s'assit sur le bord de son lit, comme eût fait une commère de ce monde ; qu'elle avait demandé à boire, qu'on lui en avait donné, et qu'ensuite elle avait dit à la mère que l'enfant mourrait, mais que son mari, alors malade, recouvrerait la santé. Cette visite sembla avoir précédé la rencontre de Thome Reid près du jardin de Montcastle, car ce digne

personnage lui avait expliqué que sa grande visiteuse était la reine des fées, et que depuis lui-même l'avait toujours suivie, elle Bessie, par ordre exprès de cette dame, sa reine et maîtresse. Ceci nous rappelle l'affection extrême, extravagante, que la reine des fées prend pour Dapper dans l'*Alchimiste*. Thome Reid apparaissait devant Bessie, à ce qu'il semblerait, après trois sommations, et son commerce avec elle dura près de quatre ans. Il la priaient souvent de venir avec lui lorsqu'il s'en retournait à Elfland, et quand elle refusait il secouait la tête et disait qu'elle s'en repentirait.

Si la délicatesse de l'imagination du lecteur est un peu blessée de voir l'élégante Titania représentée sous les traits d'une *grande* femme, fardeau pesant même pour un banc solide, buvant ce que Christophe Sly aurait appelé une bière bien suffisante pour une femme de paysan, la description suivante de l'hôtesse fée peut approcher davantage de l'idée qu'il s'est formée de ces êtres invisibles. Bessie Dunlop déclara encore qu'un jour, allant faire mettre son bidet aux ceps près du lac Restalrig, lac situé près de la porte orientale d'Édimbourg, elle entendit passer près d'elle un corps de cavalerie, qui faisait un tapage si horrible que le ciel et la terre semblaient s'être confondus ; que ce tapage s'éloigna d'elle et parut se perdre dans le lac avec d'affreux retentissements. Pendant tout le vacarme elle ne vit rien ; mais Thome Reid lui expliqua que le tapage était produit par les fées, qui faisaient une cavalcade sur terre.

L'intervention de Thome Reid, comme associé dans son métier de sorcière, ne servit de rien à la pauvre Bessie Dunlop, quoique son affection pour elle semblât être tout à fait platonique, puisque la plus grande familiarité à laquelle il se hasardait était de la prendre par sa robe lorsqu'il la pressait de venir avec lui à Elfland. Il ne lui servit non plus de rien que la magie dont elle fit commerce ne fût employée que *quid?* dans des vues légitimes et

même bienveillantes. Les terribles mots écrits sur la marge de l'arrêt «Convaincue et brûlée» indiquent suffisamment la fin tragique de l'héroïne de cette curieuse histoire.

Alison Pearson de Byrehill fut, le 8 mai 1588, jugée pour avoir évoqué les esprits infernaux, et principalement pour les avoir fait apparaître à un M. William Sympson, son cousin, et au fils du frère de sa mère, qui, elle l'affirmait, était un grand érudit et un savant docteur en médecine, vendant des charmes et trompant le pauvre peuple. La principale preuve contre cette malheureuse femme fut, comme pour Bessie Dunlop, son propre aveu.

De même que Bessie Dunlop avait Thome Reid, Alison Pearson avait aussi un familier à la cour des fées : c'était son susdit parent William Sympson, né à Stirling, dont le père avait été forgeron du roi dans cette ville. William avait été enlevé par un homme d'Égypte<sup>1</sup> qui l'avait emmené avec lui dans ce pays lointain ; il y était resté plusieurs années, et pendant ce temps-là son père était mort pour avoir ouvert un livre de prêtre et avoir regardé dedans. Elle déclarait avoir renouvelé connaissance avec son cousin, aussitôt qu'il était revenu ; elle avouait, en outre, qu'un jour, traversant Grange-Muir, elle tomba du haut mal, et qu'alors un homme vert vint à elle, et lui dit que, si elle voulait être fidèle, il lui ferait du bien. En réponse, elle le conjura au nom de Dieu et par la loi suivant laquelle il vivait, s'il venait pour le bien de son âme de lui apprendre qu'elle était sa mission. Sur ce, l'homme vert s'éloigna ; mais il lui apparut encore avec beaucoup d'hommes et de femmes, et contre son gré il lui fallut passer avec eux plus de temps qu'elle ne pourrait dire, à jouer des instruments, à s'amuser, à faire bonne chère. Elle ajouta qu'elle les avait accompagnés dans le Lothian, où elle avait vu des flacons de vin, des tasses et des coupes à boire. Elle déclarait que, quand elle parlait de toutes ces choses, elle était grandement tourmentée, et

<sup>1</sup> *A Gipsy*, ajoute le texte; c'est-à-dire un Bohémien. A. M.

recevait un coup qui privait ses membres gauches de la faculté de se mouvoir, et qui y laissait des traces qui avaient toute sensibilité à la partie attaquée. Elle confessait aussi avoir vu, avant le lever du soleil, les bons voisins faire leurs remèdes avec des marmites et des feux. Parfois, disait-elle, ils venaient sous des formes si hideuses, qu'elle même en était effrayée. D'autres fois, ils lui parlaient avec bonté, et lui promettaient qu'elle ne manquerait de rien, si elle était fidèle ; mais ils la menaçaient de la martyriser, si elle divulguait leur existence et leurs actes. Elle se vantait aussi de la faveur dont elle jouissait près de la reine d'Elfland, et des bons amis qu'elle avait à cette cour. Quoiqu'elle y fût un peu en disgrâce pour le moment, et qu'elle n'eût pas vu la reine depuis sept années, elle disait que William Sympson était avec les fées, et qu'il l'avertissait toujours quand elles venaient, et qu'il lui enseignait les remèdes à employer, ainsi que la manière de s'en servir. Elle déclarait que, quand un tourbillon de vent soufflait, les fées étaient dedans d'ordinaire, et que son cousin Sympson avouait que tous les ans un certain nombre de fées étaient livrées en tribut à l'enfer.

Le célèbre Patrick Adamson, théologien supérieur et profond érudit, nommé par Jacques VI, archevêque de Saint-André, goba avec bonne foi et bonne volonté les ordonnances de cette pauvre hypocondriaque, en mangeant une poule cuite à l'étuvée, et en buvant à deux fois un quart de claret, mélangé avec des drogues qu'elle prescrivit. Suivant la croyance de l'époque, Alison Pearson transporta l'indisposition de l'évêque, du saint homme, à un palefroi blanc qui mourut des suites. Il existe un libelle très-sévère contre lui, dans lequel on l'accuse de ce fait, et d'autres non moins inconvenants à son sacré caractère, libelle qui nous apprend de plus que Lethington et Buccleuch ont été vus par dame Pearson dans l'île des fées<sup>1</sup>. Le cousin de cette pauvre

<sup>1</sup> Voyez les poèmes écossais édités par John G. Dalzell, p. 521. (*Note du texte.*)

femme Sympson ne lui prêta point meilleur secours. que Thome Reid n'avait prêté à celle qui avait précédé Alison. La marge du registre de la cour porte encore cette triste et brève mention « *Convicta et combusta,* » (convaincue et brûlée).

Les deux pauvres femmes sus-mentionnées sont d'autant plus dignes de compassion que, soit enthousiasme, soit imposture, elles n'exerçaient leur art supposé que dans l'intérêt de l'espèce humaine. Les détails extraordinaires qui suivent se rapportent à des personnes de plus hautes qualités, et qui recherchaient des familiers pour de plus mauvais desseins.

Katherine Munro, dame Fowlis, née Katherine Ross de Balnagowan, d'illustre origine, et par sa propre famille et par celle de son mari qui fut le cinquantième baron de Fowlis, et le chef du clan guerrier de Munro, eut une querelle de belle-mère avec Robert Munro, fils aîné de son époux, et sa haine lui fit former le dessein d'attenter à ses jours par des manœuvres illégitimes. L'avantage qu'elle espérait en retirer était que la veuve de Robert, quand il aurait ainsi disparu, épouserait son frère George Ross de Balnagowan; et pour la même fin, sa belle-sœur, la présente dame Balnagowan, devait aussi disparaître. Lady Fowlis, si les documents ont une syllabe de vérité, menait ses intrigues sans le moindre déguisement. Elle assemblait des personnes de bas étage, décorées d'une honteuse célébrité comme sorcières; et, outre qu'elles faisaient des portraits ou images en terre, par lesquels elles espéraient enchanter Robert Munro et lady Balnagowan, elles composèrent un jour un poison si violent qu'un page, en en buvant une goutte, tomba aussitôt malade. Une autre fiole de la même liqueur délétère fut préparée par lady Fowlis, et envoyée par elle au moyen de la nourrice, pour être administrée à Robert Munro; mais en route la nourrice trébucha dans l'obscurité, cassa la bouteille, et une herbe épaisse poussa à l'endroit où elle était tombée, herbe que ne voulurent toucher ni les moutons ni

les autres bestiaux; mais la femme, douée d'un instinct moins subtil que les bêtes brutes, et goûtant la liqueur qui avait été répandue, mourut sur-le-champ. Pour ce qui se rattache plus immédiatement à notre sujet, lady Fowlis fit usage de l'artillerie d'Elfland pour détruire son beau-fils et sa belle-sœur. Laskie Loncart, une des sorcières présentes, produisit deux de ces pointes que le peuple appelle *dards de fée*, et qui ne sont en réalité que les cailloux pointus dont on se servait dans les temps les plus reculés pour armer l'extrémité des flèches, mais que les personnes superstitieuses regardent comme les armes dont se servent les fées pour donner la mort aux hommes et aux animaux. Les portraits des victimes désignées furent alors placés à l'extrémité de l'appartement, vers le nord, et Christian Ross Malcomsons, une des sorcières présentes, lança deux flèches contre l'image de lady Balnagowan, et trois contre celle de Robert Munro. Les deux portraits furent mis en pièces, et lady Fowlis ordonna qu'on moulât deux nouvelles figures. Beaucoup de pareils actes de sorcellerie et de préparation de poison furent allégués contre lady Fowlis.

Son beau-fils Hector Munro, un des accusateurs de lady Fowlis; s'engagea, pour des raisons personnelles, avec une extrême ardeur dans une conspiration pareille contre la vie de son propre frère. Les pratiques auxquelles il eut recours furent, sous un rapport, aussi barbares qu'extraordinaires. Hector étant malade consulta sur son état quelques-unes de ces sorcières ou diseuses de bonne aventure, auxquelles sa famille paraît avoir accordé une confiance toute particulière. Toutes répondirent unanimement que sa mort était certaine; à moins que le principal membre de la famille ne pérît à sa place. Il fut convenu que la victime substituée à Hector serait George-Munro, son frère utérin (fils de Katherine; lady Fowlis, dont il a été question plus-haut). Hector dépêcha sept messagers pour le moins à ce jeune homme, refusant de

recevoir aucun de ses autres amis, jusqu'à ce qu'il eût vu celui qui devait à sa place descendre dans la tombe. Quand George arriva enfin, Hector, d'après le conseil d'une célèbre sorcière, nommée Marion Mac Ingarach, et de son propre frère de lait, Christian Neil Dalyell, l'accueillit avec une froideur et une réserve extraordinaires. Il garda le silence pendant une heure, jusqu'à ce que son frère prit la parole et lui demandât « comment il se portait ». Hector répondit qu'il allait mieux depuis l'arrivée de George, et retomba dans le silence : ce qui paraissait bizarre, en considérant l'empressement extrême qu'il avait témoigné de voir son frère ; mais c'était, à ce qu'il paraît, une condition nécessaire pour l'efficacité du charme. A minuit, la magicienne Marion Mac Ingarach, la grande prêtresse ou la Nicneven de la compagnie, sortie avec ses acolytes, portant toutes des bèches. Elles s'avancèrent pour creuser une fosse, non loin du bord de la mer, sur un terrain qui servait de limite à deux propriétés. La fosse fut creusée, autant que possible, conforme à la taille d'Hector Munro : la terre qu'on en retirait fut provisoirement rejetée à côté. Après s'être assurées que l'action du charme sur George Munro, la victime désignée, pourrait être suspendue pendant quelque temps, afin de prévenir les soupçons, les magiciennes continuèrent l'accomplissement de leur charme d'une manière curieuse et unique, à ce que je crois. En janvier 1588, le malade, Hector Munro, fut porté dans une paire de couvertures accompagnées de toutes les magiciennes admises dans le secret, auxquelles il avait été recommandé de garder un profond silence, jusqu'à ce que la principale sorcière reçût les ordres de l'ange à qui elles obéissaient. Hector Munro fut porté jusqu'à sa fosse, déposé dedans, la terre fut rejetée sur lui et la fosse fut refermée avec des pieux, comme dans un enterrement véritable. Marion Mac Ingarach, l'hécate de cette nuit, s'assit sur la tombe, pendant que Christian Niel Dalyell, le frère de lait, courut à une distance

d'environ neuf sillons, tenant un enfant par la main, et, se rapprochant ensuite du tombeau où Hector Munro était enterré vivant, il demanda à la sorcière quelle victime elle voulait choisir : elle répondit qu'elle choisissait Hector Munro pour vivre, et George Munro pour mourir à sa place. Ces pratiques magiques furent renouvelées trois fois, avant qu'Hector Munro fut retiré de sa couche, un peu froide pour la saison, tous les assistants observant toujours le plus profond silence. Le résultat d'une opération si mal calculée en apparence pour en obtenir le premier effet, fut qu'Hector Munro recouvra la santé, et que, douze mois après, George Munro, son frère, mourut. Hector reçut la principale sorcière dans toutes ses bonnes grâces, lui confia la garde de ses troupeaux, et évita, dit-on, de la faire comparaître devant la justice, quand il en fut sommé, à Aberdeen. Quoique une personne ou deux d'un rang inférieur fussent condamnées à mort à l'occasion des sorcelleries pratiquées dans la maison de Fowlis, lady Katherine et son beau-fils Hector eurent le bonheur d'être reconnus innocents. M. Pitcairn<sup>1</sup> remarque que le jury étant composé de personnes d'une condition subalterne, et nullement en rapport avec le rang ou la famille des prévenus, il y avait toute apparence qu'ils avaient été choisis à dessein, de manière à en obtenir des acquittements. Il peut aussi, à quelque intervalle de bon sens, s'être glissé dans la tête des juges d'Hector Munro, que l'enchantement ayant eu lieu en janvier 1588, et George n'ayant été atteint de sa dernière maladie qu'en avril 1590, l'espace entre ces deux événements doit paraître trop grand pour admettre le second comme la conséquence du premier.

Un autre exemple de l'habileté d'un sorcier appelé devant la justice, comme coupable de magie, se retrouve dans la déclaration de John Stewart, qualifié de vagabond, mais exerçant le

<sup>1</sup> Causes célèbres de Pitcairn, vol. 1, p. 190 à 201.

(Note du texte.)

<sup>2</sup> Ville d'Irlande. A. M.

métier de jongleur et de faiseur de tours ou diseur de bonne aventure ; lequel fut accusé d'avoir aidé Marguerite Barclay Dein, à faire couler bas ou naufrager un navire appartenant au beau-frère de celle-ci. Interrogé par quels moyens il prétendait avoir connaissance de l'avenir, ledit John Stewart déclara que, vingt-six ans auparavant, voyageant la nuit d'avant la Toussaint entre les villes de *Monygoif* (nous reproduisons fidèlement l'orthographe), et Clary en Galway<sup>1</sup>, il rencontra le roi des fées et son cortège ; que le roi des fées lui donna sur le front un coup d'une baguette blanche ; qu'il se trouva subitement privé de la parole et de l'usage d'un œil, ce qui dura pendant trois ans. Il ajouta que la parole et la vue lui furent rendues par le roi des fées et son cortège, la veille de la Toussaint, dans la ville de Dublin en Irlande ; que, depuis cette époque, il était venu trouver cette troupe, chaque samedi, à sept heures du soir, et qu'il avait passé avec eux toute la nuit ; qu'il les rencontrait encore la veille de la Toussaint au soir, quelquefois sur la montagne de Lanark (peut être la montagne de Tintock), quelquefois sur celle de Kilmaurs, et que là il était instruit par eux. Il indiqua la partie de son front où le roi des fées l'avait frappé avec une baguette blanche, à ce qu'il disait. On banda alors les yeux du prisonnier, et on le piqua avec une longue épingle, à l'endroit désigné, sans qu'il témoignât en rien le sentir ou s'en apercevoir. Il fit la déclaration accoutumée, qu'il avait vu à la cour du roi des fées beaucoup de gens dont il cita les noms, et il affirma que toutes les personnes qui sont frappées de mort subite vont rejoindre le roi des fées. Nous n'avons plus à nous arrêter sur la déposition de cet homme, jusqu'à ce que nous puissions revenir sur les horribles tortures infligées à ce misérable jongleur, et aux femmes accusées du même crime. Ce qui précède a été raconté comme un exemple d'un diseur de bonne aventure, prétendant tirer ses connaissances du pays des fées.

<sup>1</sup> En Irlande. A. M.

A Auldearne , bourg paroissial et baronrial , dans le comté de Nairne , la terreur contagieuse des sorcières paraît s'être répandue avec une violence extrême. La déposition d'une femme nommée Isabelle Gowdie , en avril 1662, fait mention, comme de coutume, de la cour des fées et d'opérations magiques, ainsi que des secours accordés par celles-ci. Cependant les fées n'étaient point les auteurs immédiats des abominations racontées par elle : c'était le malin esprit. Elle dit pourtant avoir été sur les monts Dounie , et que là la reine des fées lui avait donné de la nourriture plus qu'elle n'en pouvait manger. Elle ajouta que la reine est très-proprement habillée avec de la toile blanche et du drap blanc et brun ; que le roi des fées est un bel homme ; qu'il y avait à la porte de leur palais des taureaux-fées mugissant et beuglant qui l'avaient extrêmement effrayée. Dans une autre occasion , la même femme confessa qu'elle avait assisté à un rendez-vous de sorcières à Lamnas en 1659 , et qu'après avoir parcouru le pays sous la forme de chats , de lièvres , et d'autres animaux , mangeant , buvant , dévastant les biens de leurs voisins , quand elles pouvaient pénétrer dans leurs maisons , à la fin elles vinrent sur les monts Dounie , qui s'ouvrirent sous leurs pas , et elles entrèrent dans une demeure vaste et brillante comme le jour. A l'entrée rampaient et mugissaient ces taureaux-fées , dont Isabelle Gowdie fut encore épouvantée. Ces animaux sont probablement les taureaux aquatiques<sup>1</sup> fameux dans les traditions écossaises et irlandaises, qu'on suppose doux, de façon qu'on peut sans crainte avoir des relations avec eux. Dans leurs cavernes, les fées fabriquaient ces pointes de dards avec lesquelles les sorcières et elles-mêmes font tant de mal. Les fées et le malin esprit travaillaient ensemble à cette tâche, les premières taillant le dard de la pierre brute et le dégrossissant , le second le perfectionnant et le polissant, ou , comme on dit, lui donnant le fil. Les divertissements

<sup>1</sup> *Watter buils*, esprits des eaux, dit le texte. A. M.

commencèrent ensuite. Les sorcières montèrent à cheval sur une paille, une tige de fève, un jonc, et criant : « Un cheval et hattock, au nom du diable ; » ce qui est le signal cabalistique pour s'élever dans les airs : elles partirent chacune de son côté. Si le léger vent qu'excitait leur passage atteignait une créature mortelle qui négligeât de se signer, elle tombait sous le pouvoir des sorcières, et celles-ci acquéraient le pouvoir de la frapper. La pénitente indiqua les noms de beaucoup de personnes qu'elle ou ses compagnes avaient ainsi fait périr : la mort qu'elle se reprochait le plus était celle de William Brown, à Milntown de Mains. Une flèche avait aussi été dirigée contre le révérend Harrie Forbe, un ministre qui assistait à l'interrogatoire d'Isabelle, dont nous rapportons en ce moment la déposition. La flèche tomba à terre : la sorcière l'aurait lancée une seconde fois, mais son maître le lui défendit, disant que la vie du révérend gentleman n'était pas soumise à leur pouvoir. Nous aurons occasion de revenir sur ces déclarations étranges et vraiment curieuses quand nous traiterons plus spécialement de la sorcellerie. Ce qu'on vient de raconter a pour but de faire voir comment la croyance à ce crime était mêlée avec la superstition relative aux fées.

Pour passer maintenant à des exemples plus récents de personnes qu'on supposa avoir péri victimes du pouvoir des fées, nous citerons le révérend Robert Kirke, ministre de l'Évangile, le premier traducteur des psaumes en vers gaéliques <sup>1</sup>. Il fut sur la fin du XVII<sup>e</sup> siècle successivement ministre des paroisses highlandaises de Balquidder et Aberfoyle, situées dans la partie la plus romantique du comté de Perth et sur la frontière des montagnes d'Écosse. Ces belles et sauvages contrées, qui renferment tant de lacs, de rochers, de taillis épais, ne sont pas maintenant encore complètement abandonnées par les fées, qui se sont bravement conservé des retraites sûres dans un pays si convenable

<sup>1</sup> Ou celtiques. A. M.

pour leur résidence. A plus forte raison il en était ainsi antérieurement, et M. Kirke, pendant son séjour à Aberfoyle, eut lieu de recueillir et de rassembler les matériaux de son Essai sur les êtres souterrains et la plupart du temps invisibles, connus sous les noms de fées, lutins, faunes et autres <sup>1</sup>. Dans cet ouvrage, l'auteur, « avec un sérieux admirable », représente les fées comme une sorte d'esprits célestes, tenant le milieu entre les hommes et les anges ; il dit qu'elles ont des enfants, des nourrices ; qu'ils se marient, meurent, sont enlevés, comme les hommes ; quant à la forme extérieure, qu'en certains cas ils représentent les hommes de ce monde ; qu'on rencontre parmi eux des apparitions individuelles, ou hommes doubles, qui correspondent à des individus existants sur la terre. M. Kirke les accuse d'enlever le lait des vaches, et, ce qui est un peu plus difficile, d'enlever les femmes grosses et les enfants nouveau-nés à leurs nourrices. Le remède dans ces deux cas n'est point difficile : le lait est à l'abri du vol, si la bouche du veau, avant qu'on le laisse téter, est enduite d'un baume qu'il est facile de composer ; et la femme en couches n'a rien à redouter si l'on place dans son lit un morceau de fer froid. M. Kirke explique cela en nous informant que, les grandes mines de fer du nord étant situées tout près du lieu des châtimens éternels, ce métal est odieux à ces « créatures qui fascinent. » Elles ont, dit le révérend auteur, ce qui surprendra peut-être, beaucoup de petits ouvrages d'un genre gai (des romans et des comédies sans doute), et d'autres ouvrages sur des sujets relatifs aux Roses-Croix, ouvrages abstraits et mystiques ; mais elles n'ont ni bibles ni livres de dévotion. L'auteur ne man-

<sup>1</sup> Le titre continue : « Parmi les Ecossois des basses terres, selon les descriptions qui en ont été données par des personnes douées de la seconde vue, lesquelles descriptions ont été réunies et comparées, pour plus de clarté, par un observateur circonspect, résidant parmi les Irlando-Ecossois (c'est-à-dire les Galois ou Highlandais) en Ecosse. » Cet ouvrage fut imprimé avec le nom de l'auteur en 1691, et réimprimé à Edimbourg, (1815) par Longman et compagnie. (Note du texte.)

que pas de mentionner les dards magiques, qui ont quelque chose de la vertu pénétrante de la foudre, et qui peuvent faire des blessures mortelles aux organes de la vie, sans déchirer la peau. Il a souvent, à ce qu'il assure, observé de ces sortes de blessures sur les animaux, et il a senti la plaie mortelle qu'il ne pouvait voir.

On est forcé de supposer que les lutins, ces créatures tellement jalouses et irritables qu'elles prennent en haine ceux qui les appellent par leur nom, furent pour le moins mortellement offensés de la témérité du révérend auteur qui avait pénétré si avant dans leurs secrets, pour en donner connaissance au public. Aussi, quoique la sépulture du savant théologien, avec son nom dûment gravé dessus, se voie à l'extrémité orientale du cimetière d'Aberfoyle, ceux qui connaissent à fond son histoire ne croient pas qu'il repose tranquillement dans sa tombe. Son successeur, le révérend docteur Graham, nous a appris qu'il est cru généralement que M. Kirke, se promenant un soir en bonnet de nuit sur un *dun-shi*, ou monticule des fées, aux environs de la manse ou presbytère, il tomba frappé, à ce qu'il paraît, d'une attaque d'apoplexie, que les personnes peu éclairées prirent pour la mort; mais les plus clairvoyants reconnurent que c'était un évanouissement causé par la vengeance des êtres surnaturels dont il avait révélé les mystères. Après les cérémonies d'un enterrement qui n'était point réel, l'image du docteur Robert Kirke apparut à l'un de ses parents, et lui ordonna d'aller trouver Graham de Duchray, l'un des ancêtres du général Graham Stirling, notre contemporain : « Dis à Duchray, qui est mon cousin comme le tien, que je ne suis pas mort, mais captif dans le pays des fées, et qu'il n'existe qu'un moyen de me rendre à la liberté. Quand l'enfant posthume dont ma femme est accouchée depuis ma mort sera présenté au baptême, j'apparaîtrai. Si alors Duchray jette par dessus ma tête le poignard ou l'épée qu'il tiendra à la main,

je serai rendu au monde ; mais, cette occasion une fois perdue , c'en est fait de moi à jamais. » Duchray fut informé de ce qu'il avait à faire. La cérémonie du baptême eut lieu , et M. Kirke apparut, visible à tous les yeux, pendant qu'on était assis à table ; mais Graham, frappé d'étonnement, manqua à faire ce qui lui était prescrit, et il est à craindre que M. Kirke subit sa destinée dans le pays des fées, le peuple des fées lui disant, comme l'Océan au pauvre Falconer <sup>1</sup>, qui périt dans la mer, après avoir écrit son poème populaire sur le naufrage :

Tu chantas mon pouvoir, deviens aussi ma proie.

Sur ce sujet, le lecteur peut consulter un petit volume, fort intéressant, intitulé *Esquisses du Perthshire* <sup>2</sup>, par le révérend Graham d'Aberfoyle. Le terrible exemple du ressentiment des fées, dont son prédécesseur avait été victime, n'a point empêché son successeur, excellent homme et savant antiquaire, de nous fournir quelques documents curieux sur les superstitions relatives aux fées. Il nous apprend que ces capricieuses créatures sont particulièrement redoutables le vendredi, jour où les mauvais esprits ont un plus grand pouvoir, comme on le sait, pour le jour de la passion ; il rappelle leur ressentiment contre ceux qui s'habillent de vert, couleur qui leur est consacrée, et qui fut fatale à tant de familles en Écosse, et notamment au brave Graham, tellement que nous avons entendu raconter que dans une bataille un Graham est ordinairement frappé à travers les carreaux verts de son plaid : bien plus, un vieux garde-chasse ayant fait une chute fâcheuse, il crut pouvoir expliquer ce malheur, parce qu'il avait pris un morceau de corde verte pour réparer la mèche de son fouet de chasse. Je me rappelle aussi que mon aimable ami, feu James Graham, l'auteur du sabbat, par

<sup>1</sup> Auteur d'un poème ayant pour titre *the Shipwreck*, le Naufrage. A M.

<sup>2</sup> Edimbourg, 1812. (Note du texte.)

respect pour cet antique préjugé de son clan, couvrait la table de sa bibliothèque d'un drap bleu ou noir, plutôt que de se servir de la couleur funeste à sa race, plus particulièrement consacrée à cet usage.

Pour quitter enfin les fées du Pertshire, je citerai une histoire assez analogue à celle de M Robert Kirke. La vie de l'homme excellent qui me la raconta se prolongea, pour le bonheur de ses amis et celui des pauvres, jusqu'à un âge extrêmement avancé. Ainsi l'aventure dont il s'agit, qui se passa dans son enfance, peut avoir eu lieu, à ce que je crois, vers le milieu du dernier siècle. Cette personne résidait avec quelques parens dans les environs du petit port de North-Berwick, quand cette ville et les lieux d'alentour furent effrayés par l'histoire que voici.

Un artisan laborieux, tisserand dans la petite ville de Berwick, était marié à une belle femme qui, après avoir mis au monde trois enfans, eut le malheur de mourir en couche du quatrième. L'enfant fut sauvé, mais la mère expira dans les convulsions; et, comme elle était extrêmement défigurée après sa mort, les commères crurent que, par suite de quelque négligence de la part de ceux qui avaient gardé la malade, elle avait été emportée par les fées, et que ce cadavre défiguré avait été substitué à son corps. Le veuf donna peu d'attention à ces propos, et, après avoir amèrement pleuré sa femme pendant l'année de deuil, commença à regarder comme prudent de former un second mariage; ce qui, pour un pauvre artisan chargé d'une si nombreuse famille, et privé du secours d'une ménagère, était absolument nécessaire. Il ne tarda pas à trouver une voisine dont la bonne mine lui plut; tandis que d'un autre côté son bon caractère semblait lui promettre qu'elle traiterait bien les enfans de son mari. Il se proposa lui-même, fut agréé, et porta les noms des futurs époux au pasteur (il se nommait, je crois, M. Mathieu Reid) pour la publication des bans, selon l'usage. Comme cet homme

avait réellement aimé sa première femme, il est probable que le projet d'un changement capital dans sa situation présente reporta ses souvenirs sur le temps de leur union, et par suite lui rappela les bruits extraordinaires qui avaient couru à l'époque de sa mort ; si bien que tout cela lui valut le rêve extraordinaire que voici. Étant couché dans son lit sans dormir, à ce qu'il lui semblait, il vit, à l'heure de minuit, si favorable aux apparitions, la figure d'une femme habillée de blanc, qui entra dans sa maison, se plaça à côté de son lit, et qui lui sembla l'image de sa défunte épouse. Il la conjura de parler : quel fut son étonnement de lui entendre dire, comme le ministre d'Aberfoyle, qu'elle n'était pas morte, mais retenue contre son gré prisonnière par les mauvais esprits !

Comme M. Kirke aussi, elle lui dit que, si tout l'amour qu'il avait eu jadis pour elle n'était pas éteint, il lui restait encore un moyen de la rappeler ou de la *regagner*, comme on disait alors, de l'affreux royaume des fées. Elle lui ordonna, à un certain jour du mois prochain, de rassembler les plus respectables femmes de la ville, et d'aller avec elles, et le pasteur en tête, déterrer le cercueil dans lequel on la supposait enterrée. « Le pasteur, ajouta l'apparition, récitera certaines prières ; alors je m'élançerai hors du cercueil, et je fuirai avec une extrême légèreté autour de l'église ; vous aurez soin d'avoir avec vous le plus agile coureur de la paroisse (elle lui désigna un homme renommé à cause de sa vitesse) pour me poursuivre, et un autre, le forgeron, connu pour sa force, qui me saisira aussitôt que le premier m'aura atteinte : par ce moyen, grâce aux prières de l'Église et aux efforts de mon cher mari et de mes voisins, je reprendrai ma place dans la société des hommes. Le lendemain matin le souvenir de ce rêve attrista le pauvre veuf ; mais arrêté, troublé par ses scrupules, il ne fit rien en conséquence. La nuit suivante, la vision reparut, ce qui n'est pas fort étonnant. La troisième nuit, elle se

montra encore, avec un visage sombre et irrité; elle lui reprocha son manque d'amour et de tendresse; elle le conjura pour la dernière fois de se conformer à ses instructions, ajoutant que, s'il les négligeait, elle n'aurait plus le pouvoir de revenir sur la terre et de s'entretenir avec lui. Pour le convaincre qu'il n'était point abusé par une illusion, il la vit, « dans son rêve », prendre le nourrisson dont la naissance lui avait coûté la vie, et lui donner à téter; elle répandit aussi une ou deux gouttes de lait sur les habits du pauvre homme, comme pour le convaincre de la réalité de ce qu'il voyait.

Le lendemain, le mari épouvanté alla faire confidence de son cruel embarras à M. Mathieu Reid, le pasteur. Ce révérend personnage, qui était un profond théologien, était aussi un homme plein de sagacité, versé dans la connaissance des passions humaines. Il n'essaya pas de révoquer en doute la réalité de la vision qui troublait si fort son paroissien, mais il prétendit que ce n'était qu'une illusion produite par le diable. Il expliqua au pauvre mari qu'aucun être créé n'avait la puissance de retenir captive une âme chrétienne; il le conjura de croire que sa femme ne pouvait être que dans la situation où Dieu l'avait placée; il lui expliqua que la foi protestante ne reconnaissait aucun état intermédiaire dans l'autre vie; il lui fit comprendre que, comme membre de l'église d'Écosse, il ne pouvait autoriser l'ouverture d'un cercueil, ni employer des prières dans des pratiques d'un caractère superstitieux. Le pauvre homme, confondu et partagé entre des sentimens divers, demanda à son pasteur ce qu'il devait faire. » Je vous conseillerai de mon mieux, répondit celui-ci. Obtenez le consentement de votre fiancée pour vous marier demain, ou aujourd'hui si vous pouvez; je prendrai sur moi de vous dispenser du reste des bans, ou d'en faire trois publications en un jour. Vous aurez une nouvelle femme, et vous ne vous rappellerez plus la première, dont la mort vous a séparé, et pour

laquelle vous ne pouvez conserver des pensées de chagrin et d'affection, que comme on se rappelle une sainte dans le ciel, non comme une prisonnière dans le pays des fées.» L'avis fut suivi, et le pauvre mari n'eut plus d'autres visites de sa première épouse.

Un exemple, peut-être le dernier qui soit connu, de communication entre la terre et le peuple sans repos (cette épithète me convient mieux que celle de *Daoine-shi*, ou créatures de piax, qu'on lui donne dans le gaélique) fut raconté à Pennant, pendant le voyage de ce pénétrant observateur, en 1769. Comme ce sont peut-être là les dernières nouvelles du monde invisible, nous citerons les paroles du voyageur.

« Un pauvre visionnaire qui avait travaillé dans son petit jardin, à Breadalbane, s'imagina qu'il avait été tout-à-coup enlevé dans les airs, et transporté par dessus une vallée dans un champ voisin; qu'il s'y trouva entouré d'une foule d'hommes et de femmes qu'il connaissait pour être morts depuis plusieurs années, qui lui paraissaient courir sur les épis sans les courber, et se mêler en tout sens comme des abeilles qui rentrent à la ruche. Il fut brusquement poussé à droite et à gauche; mais ayant prononcé le nom de Dieu, tout s'évanouit, à l'exception d'un esprit femelle; qui, le saisissant par l'épaule, le força à promettre un rendez-vous pour ce jour-là même, à sept heures du soir. Il s'aperçut alors que toute sa chevelure était nouée en doubles nœuds (fort connus sous le nom de nœuds-des-fées), et qu'il avait perdu l'usage de la parole. Il fut exact au rendez-vous, et aperçut l'esprit qui venait vers lui dans les airs; il s'adressa à l'esprit, mais celui-ci lui répondit qu'il était trop pressé pour lui répondre; qu'il n'avait qu'à s'en aller, et qu'aucun mal ne lui serait fait: l'affaire en était là quand je quittai le pays. Mais on ne saurait croire combien ces *ægrî somnia* † firent de mal dans le voisinage. Les amis et les voisins des morts que le vieux rêveur avait nom-

† Rêves d'un malade. A. M.

més étaient dans la plus grande inquiétude de les savoir en si mauvaise compagnie dans l'autre monde. La croyance presque éteinte des anciens contes de bonne femme commença à gagner du terrain, et le bon ministre aura force discours et exhortations à faire avant de pouvoir extirper les idées absurdes que ce conte a ravivées<sup>1</sup>.»

Il est à peine nécessaire d'ajouter que ce conte ridicule, comparativement récent, est juste la contrepartie de l'histoire de Bessie Dunlop, d'Alison Pearson et du sommelier irlandais, qui fut si près d'être emporté, lesquels trouvèrent tous dans le pays des fées quelque ami anciennement d'origine mixte, qui s'attachèrent à l'enfant des hommes, et entreprirent de protéger un individu mortel comme eux contre leurs compagnons moins philanthropes.

Ces exemples peuvent tendre à montrer comment la superstition des esprits familiers qui, dans son sens général de *dii campestres*, était de beaucoup la plus ancienne, en vint à se confondre avec cette horrible croyance à la sorcellerie, qui a coûté la vie à tant de personnes innocentes et d'imposteurs insensés, pour les crimes impossibles qu'on supposait qu'ils avaient commis. Dans le chapitre suivant, je me propose de retracer comment on commença à ne plus croire aux esprits, et comment cette incrédulité discrédita graduellement les exploits supposés de la sorcellerie qui avait servi de prétexte à l'intervention barbare de la justice.

<sup>1</sup> *Pennant's Tour in Scotland*, vol. I, p. 100. (Note d

## LETTRE VI.

Effet immédiat du christianisme sur les articles de superstition populaire. — Les prêtres catholiques romains, représentés par Chaucer, comme hannissant les esprits. — L'évêque Corbett attribue le même effet à la réforme; ses vers sur ce sujet. — Son *Iter septentrionale*. — Robin Goodfellow, et autres superstitions mentionnées par Reginald Scott. — Caractère des esprits familiers anglais. — La tradition à ce sujet était tombée en désuétude au temps où vivait cet auteur. Celle des sorcières était restée en vigueur, mais était combattue par divers auteurs après la réforme, tels que Wierus, Naudiens Scott et autres. — La Démonologie défendue par Bodinus Remiginus, etc. — Injures réciproques qu'ils se lançaient. — Imperfection des sciences naturelles à cette époque et prédominance du mysticisme dans ces connaissances.

Quoique l'influence de la religion chrétienne ne s'introduisit pas chez les nations de l'Europe accompagnée des lumières nécessaires à la dispersion subite des nuages par lesquels la superstition continua d'obscurcir l'intelligence de convertis précoces et mal instruits, on ne peut douter que son effet immédiat n'ait été de modifier les articles erronés et extravagans de crédulité, qui se traînaient à la suite des vieilles croyances du paganisme, et qui se dissipèrent devant elle à mesure que son flambeau répandit une lumière plus pure et plus dégagée des inventions de l'homme.

Le poète Chaucer fait à la cour de Rome, avec tous ses moines et ses prédicateurs, le compliment d'avoir de bonne heure expulsé du pays tous les esprits d'une nature inférieure et moins sainte. Ses vers sont aussi curieux que pittoresques, et peuvent, jusqu'à un certain point, établir l'existence de doutes concernant la croyance générale aux génies parmi les personnes éclairées du temps d'Édouard III.

Les esprits dont parle le barde de Woodstock sont, comme on le remarquera, d'origine celtique, et il paraît s'en référer pour l'authenticité de son récit, à la Bretagne et à l'Armorique, colonie de pure origine celte.

Au bon vieux temps, lorsque régnait Arthur,  
 Roi chevalier, au cœur loyal et pur,  
 (Dit le Breton), d'esprit et de magie  
 Cette contrée était toute remplie.  
 Souvent dansait sur plus d'un vert gazon,  
 (D'alors, du moins, c'était l'opinion)  
 Avec sa cour, la reine des Sylphides.  
 Du temps depuis sur les ailes rapides,  
 Bien des saisons, bien des siècles ont fui,  
 On ne voit plus de Sylphes aujourd'hui;  
 Car de nos jours le zèle et les prières  
 Des Limiteurs<sup>1</sup> et d'autres pieux frères  
 Partout fouillant l'air, la terre et les eaux,  
 Bénissant tout, bourgs, villes et châteaux,  
 Chambres, greniers, cuisines, bergeries,  
 Chaque recoin, même les laiteries,  
 En ont chassé jusqu'au moindre lutin;  
 Et dans le lieu que quelque esprit malin  
 Hantait jadis, récitant son bréviaire  
 Le Limiteur promène son rosaire.  
 Soir et matin, les femmes aujourd'hui  
 N'y trouvant point d'autre incube que lui,  
 Peuvent en paix errer sous le feuillage:  
 A leur honneur il ne fait nul outrage<sup>2</sup>.

Lorsque nous considérons l'opinion que Chaucer a manifestée sur le clergé régulier de son temps, dans quelques unes de ses autres anecdotes, nous sommes tentés de soupçonner quelque mélange d'ironie dans ce compliment, qui attribue l'exil des esprits dont le pays était rempli du temps du roi Arthur, à l'ardeur et au zèle des moines limiteurs. Il pouvait exister des exemples particuliers de scepticisme parmi les gens lettrés; mais un poète plus moderne, avec une verve et une gaieté dignes de Geoffrey lui-même, a, avec plus de vraisemblance, reculé le banissement définitif des esprits élémentaires, en Angleterre, c'est-à-dire parmi le peuple, jusqu'au règne de la reine Élisabeth, et a présenté leur expulsion comme une conséquence du changement de religion. Deux ou trois stances de cette satire animée méritent d'attirer l'attention du lecteur, qui doit en même temps être informé que

<sup>1</sup> Moines qui avaient la permission de quêter dans certaines limites. A. M.

<sup>2</sup> Wife of Bath's Tale, (Note du texte.)

l'auteur, le docteur Corbett, n'était rien moins que l'évêque d'Oxford et de Norwich, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le poème est intitulé : *Nouvelle Ballade, ou Adieu des esprits élémentaires*, qui peut se chanter ou se siffler sur l'air du *Front de la prairie*<sup>1</sup> par les savans; et par les ignorans, sur l'air de la *Fortune*.

Adieu, lutins, disent nos ménagères,  
 Adieu, tous nos revenant-bon;  
 Car aujourd'hui la dernière *souillon*,  
 Tout comme nous fait ses affaires.  
 A nétoyer de la cave au grenier  
 Voyez suer nos chambrières.  
 Qui d'elles a, comme ses dévancières,  
 Trouvé six sous dans ses souliers<sup>2</sup>?

Pleurez, pleurez, antiques monastères,  
 Des lutins le règne brillant;  
 D'un prêtre ils ont parfois soustrait l'enfant;  
 Mais d'autres ont soustrait vos terres.  
 Tous vos enfans, sortis de votre sein,  
 Vous abreuvent de mille outrages,  
 Et pour gagner vos riches héritages,  
 Chacun d'eux s'est fait puritain.

Soir et matin, le plaisir, l'Alégresse  
 Sous vos voûtes retentissaient;  
 Car nos lutins fort peu s'embarrassaient  
 Du sommeil et de la paresse.  
 Toujours gaîment sonnait leur tambourin,  
 Soit que pour faire son fromage  
 Tom se levât, ou qu'après son ouvrage,  
 Tom du logis prit le chemin.

Voyez là bas, tracés dans la prairie,  
 Ces cercles qu'on les vit fouler,  
 Lorsque leurs chœurs venaient s'y dérouler  
 Au temps de la reine Marie.  
 Mais lorsqu'hélas sa sœur Elisabeth  
 Et Jacques au trône arrivèrent,  
 Nos gais lutins dès lors plus ne dansèrent,  
 Leur tambourin resta muet.

Comme on le voit, ces esprits d'un autre âge  
 Professaient la religion;  
 Leur danse était une procession,  
 L'*Ave Maria* leur chant d'usage.

<sup>1</sup> *Meadow Brow*, air écossais. A. M.

<sup>2</sup> Les lutins mettaient six sous dans le soulier de celles qui étaient propres. A. M.

Mais maintenant hélas ! tous sont défunts  
 Ou sur des rives étrangères ,  
 Ou pourchassés par la foi de nos pères ,  
 Ou dorment loin des importuns.

Le reste du poème est dédié à l'honneur et à la gloire du vieux William Chourne, du comté de Stafford, lequel restait comme un témoin vrai et inattaquable de l'existence des esprits familiers, qui avait disparu, et tenait, au grand amusement du spirituel évêque, à ce qu'il paraît, un registre inépuisable de leurs tours et gestes ; de là la conclusion du poème :

William de tous est sûr d'être écouté :  
 Priez qu'il conserve sa tête ;  
 Car les lutins avec cet homme honnête  
 Perdraient leur authenticité <sup>1</sup>.

Ce William Chourne paraît avoir été du nombre des compagnons du docteur Corbett dans son *Iter septentrionale*. « deux desquels étaient, et deux désiraient être docteurs. » Mais William était-il guide, ami ou domestique, c'est ce qui semble incertain. Les voyageurs s'égarèrent dans les détours de la forêt de Chorley pendant leur route vers Bosworth; et le chemin qu'ils doivent suivre leur paraît si incertain, qu'il retournent sur leurs pas, et se fatiguent à chercher, comme enfermés dans un cercle magique :

« J'y trouve, dit William d'une ardeur inspirée,  
 » Un moyen de salut : retournez vos manteaux ,  
 » Car le vieux Puck est là grimé sur ces bouleaux.  
 » Au pays de Bosworth faites-vous votre entrée ,  
 » Retournez-les, car c'est des lutins la contrée. »  
 Nous commençons le charme, un homme en chair, en os,  
 Sans pieds fourchus, paraît. William, très-peu dispos  
 A se livrer, croit voir Robin faisant sa ronde ,  
 Ou quelqu'un des esprits dont le pays abonde.  
 « Frappez, s'écria-t-il et vous verrez dans l'air ,  
 » Disparaître à vos yeux ce messenger d'Enfer.  
 » Signez-vous par trois fois , frappez. » — « frappe qui Pose.  
 » Pensé-je, assurément ce n'est pas peu de chose ,  
 » Ce garde vigoureux, pour les coups pourrait fort

» Dans l'art d'exorciser se trouve le plus fort. »  
 C'était un forestier, qui très-doux, très-honnête,  
 Poliment nous guida, marchant toujours en tête,  
 Jusqu'à ce qu'il nous dit, nous le montrant du doigt :  
 « Voilà votre chemin, c'est là Bosworth qu'on voit. »

Dans ce passage, l'évêque indique clairement que les esprits conservaient leur empire sur l'imagination de William, puisque cet honnête garde fut pris par leur brave compagnon pour Puck, ou Robin Goodfellow. Les charmes auxquels il faut avoir recours pour se défaire de ses pièges supposés sont tantôt de tourner le manteau à l'envers (moyen recommandé dans les visions de la seconde vue, ou dans de semblables illusions, pour acquérir la certitude de l'être qui s'offre imparfaitement aux regards<sup>1</sup>), tantôt d'exorciser l'esprit avec un bâton, moyen auquel Corbett pense prudemment qu'on ne doit pas avoir recours, à moins qu'on ne soit bien convaincu que celui qui exorcise se trouve le plus fort. Ainsi donc, Chaucer ne pouvait parler sérieusement lorsqu'il affirmait que la superstition des esprits était passée de mode dans son temps, puisqu'on la trouve généralement répandue trois siècles après.

Il n'en est pas moins certain qu'à mesure que les connaissances et la religion se répandirent davantage et avec plus d'éclat sur un pays quelconque, les bizarres superstitions du peuple perdirent, en proportion, de l'estime et de leur influence; et, au temps de la reine Élisabeth les travaux infatigables de plusieurs prédicateurs populaires qui déclamaient contre les miracles splendides de l'Église de Rome, eurent aussi leur effet naturel sur les autres genres de superstitions. « Certainement, dit Reginald Scott, parlant d'époques antérieures à celles où il vivait, quelque fripon, couvert d'un drap blanc, a dupé et abusé des milliers d'individus,

<sup>1</sup> Un exemple ordinaire est celui d'un homme obsédé de l'image d'une personne dont elle ne peut voir la figure. S'il tourne son manteau ou son plaid à l'envers, il verra très-distinctement les traits qu'il désire distinguer. (Note du texte.)

particulièrement lorsque Robin Goodfellow faisait tant de bruit dans le pays. Dans notre enfance, les femmes de chambre de nos mères nous ont tellement épouvantés de l'image hideuse d'un diable, ayant des cornes sur la tête, vomissant le feu par la bouche, portant une queue au bas du dos, et dont les yeux ressemblaient à un bassin ; armé de crochets comme un chien, de griffes comme un ours, avec la peau comme celle d'un nègre, et une voix rugissante comme celle d'un lion, que nous tressaillons et sommes tout tremblants lorsque nous entendons quelques uns crier *boh!*<sup>1</sup> ; et elles nous ont tellement effrayés de croquemittaines, d'esprits, de sorcières, de lutins, de gnomes, de farfadets, de fées, de satyres, de pans, de faunes, de sylvains, de *kitt-with-the-candlestick*<sup>2</sup>, de tritons, de centaures, de nains, de géants, de diabolins, d'alchimistes, de magiciens, de nymphes, d'incubes, de Robin Goodfellow, de l'homme dans le chêne, de feux follets, de pukle, de fantômes, de Thom Thomb, Hobgoblin, Tom Tumbler, Boneless<sup>3</sup>, et d'autres épouvantails pareils, que nous avons peur de nos ombres, et qu'il y en a qui ne craignent le diable que dans l'obscurité de la nuit. Un mouton tondu est une bête dangereuse, et considéré souvent comme l'âme de notre père qui revient, principalement dans un cimetière, où un homme d'honneur et de cœur n'aurait pas alors osé passer sans que ses cheveux se dressassent sur sa tête. Mais, Dieu merci, cette misérable et lâche superstition, depuis la prédication de l'Évangile, a été en partie oubliée ; et, sans aucun doute, les restes de ces préjugés seront, par la grâce de Dieu, appréciés sous peu de temps, et totalement bannis<sup>4</sup>. »

Il faudrait un meilleur démonologue que je ne le suis pour ex-

Cri que poussent les Anglais pour effrayer quelqu'un pendant la nuit. A. M.

<sup>2</sup> *Kitt with the candlestick*, expression du texte qui littéralement veut dire : *Catherine avec le chandelier*, et dont le sens désigne une espèce de lutin ou esprit. A. M.

<sup>3</sup> Noms de revenants ou esprits. A. M.

<sup>4</sup> *Reginald Scott's Discovery of witchcraft*, liv VII, chap. xv. (Note du texte.)

pliquer les diverses superstitions passées de mode, dont Reginald Scott a parlé dans le passage que je viens de citer comme article de foi de la vieille Angleterre. Je pourrais, il est vrai, dire que le *phuca* est une superstition d'origine celte, d'où le mot *pook* ou *puckle* est sans doute dérivé; et je pourrais conjecturer que l'homme dans le chêne est le même que le Er-Koenig des Allemands; que les Hellwains étaient une espèce d'esprits errants, descendants d'un champion nommé Hellequin, dont il est parlé dans le roman de *Richard-sans-Peur*. Mais beaucoup d'antiquaires seront en défaut concernant les *spoorn*, les *kitt-with-the-candlestick*, *Boneless*, et quelques autres. Cette nomenclature néanmoins sert à montrer les progrès qu'a faits l'Angleterre en deux siècles, en oubliant jusqu'aux noms d'objets qui avaient été une source de terreurs pour leurs ancêtres, au siècle d'Élisabeth.

Avant d'abandonner le sujet des croyances superstitieuses aux esprits en Angleterre, nous pouvons remarquer qu'elles étaient d'une nature plus douce et plus agréable, moins bizarre et moins nécromantique que celles qui avaient cours dans l'autre partie de la Grande-Bretagne. Les amusements des génies du sud étaient légers et enjoués; leurs ressentiments se bornaient à pincer ou à égratigner ceux qui en étaient l'objet. Le sentiment particulier de propreté dont ils étaient animés récompensait les ménagères du présent en argent qu'ils glissaient dans le soulier. Leur susceptibilité était extrême par rapport à toute grossièreté ou négligence qui pouvait offenser leur délicatesse, et je ne vois point, si ce n'est par les insinuations de quelques théologiens scrupuleux, qu'ils fussent soumis ou alliés aux esprits infernaux, comme il n'y a que trop sujet de le penser en ce qui concerne leurs confrères du nord de la Grande-Bretagne<sup>1</sup>. On ne peut avoir oublié le

<sup>1</sup> Le docteur Jackson, dans son *Traité sur l'incrédulité*, se décide pour l'opinion la plus sévère. Ainsi on divise les génies d'après la différence des événements qu'on leur attribue, en bons et en mauvais, pendant que ce n'est qu'un seul et même esprit malin qui y coopère, cherchant quelquefois à se faire craindre, d'autrefois à se faire

onte de bonne vieille qui rapporte comme quoi, peu de temps après la mort de ce qu'on appelle une bonne femme de ménage, les lutins furent contrariés de voir qu'une personne d'un caractère différent que le veuf avait épousée en secondes noces, avait substitué un pain bis et un panier de harengs au petit pain proprement arrangé de la plus belle farine, et au plat de crème placé convenablement pour leur servir de rafraîchissements auprès de la personne qui était morte. Outrés de colère à la vue d'un régal si grossier, ils arrachèrent la délinquante de son lit, et la traînèrent par les talons jusqu'au bas de l'escalier de bois, en chantant et en répétant pendant tout le temps, par mépris de son hospitalité grossière, ces deux vers :

Des harengs et du pain noir  
Ton gros fessier doit en voir.

Mais ils n'eurent pas le désir de pousser leur ressentiment au delà de cette farce malicieuse.

Un personnage toujours présent à la cour des génies anglais était le célèbre Puck, ou Robin Goodfellow, qui, chez les sylphes, jouait en quelque sorte le rôle de fou ou le bouffon de la compagnie (personnage qui se trouvait alors dans la maison de toutes les personnes de qualité), ou qui, pour me servir d'une comparaison plus moderne, ressemblait au Pierrot de la pantomime. Ses plaisanteries étaient du comique à la fois le plus simple et le plus saugrenu : égarer un paysan qui se rendait chez lui, prendre la forme d'un siège afin de faire tomber une vieille commère sur son derrière, lorsqu'elle croyait s'asseoir sur une chaise, était sa principale jouissance. S'il se prêtait à faire quelque travail pour les gens de la maison, pendant leur sommeil, ce en quoi il avait quelque ressemblance avec l'esprit écossais appelé brownie, qui

s'occupait dès travaux du ménage, l'égoïste Puck était loin de travailler avec le désintéressement du lutin du nord, qui, si l'on laissait pour son usage des vêtements ou de la nourriture, se retirait mécontent. Robin Goodfellow, au contraire, exigeait la nourriture et un lieu de repos, comme Milton nous l'apprend parmi ses autres notions de superstitions nationales, dans le poème de l'*Allegro* ; et l'on doit remarquer qu'il représente ces récits sur les esprits, racontés au coin du feu dans les chaumières, comme étant de nature à égayer plutôt qu'à effrayer les auditeurs : ce qui vient à l'appui de ce que j'ai dit au sujet du caractère plus doux des superstitions du Sud, comparées à celles de même nature en Écosse, dont les aventures sont la plupart du temps peintes sous des couleurs effrayantes, et assez souvent dégoûtantes.

Le pauvre Robin, néanmoins, entre lequel et le roi Oberon Shakspeare établit une ligne de subordination marquée, qui nous trompe un moment par son apparence de réalité, malgré ses dispositions à être spirituel et enjoué, ce pauvre Robin, dis-je, était tombé dans les ténèbres de l'oubli, même du temps de la reine Élisabeth. Nous avons déjà vu, par un passage extrait de Reginald Scott, qu'on n'y croyait plus généralement. Le suivant, qui est du même auteur, affirme plus positivement que les beaux jours de Robin étaient passés.

« Apprenez en passant que jadis le peuple croyait aussi fermement à Robin Goodfellow et à Hobgoblin qu'il croit aujourd'hui aux devins et aux sorcières, et qu'il en était aussi épouvanté ; et à l'avenir la croyance aux sorcières sera aussi ridicule, aussi condamnée et aussi mise à nu que les tours et les méchancetés de Robin Goodfellow, sur qui on a fait des histoires non moins nombreuses et non moins croyables que sur les sorcières, sauf qu'il n'a pas plu aux traducteurs de la Bible de donner aux esprits le nom de Robin Goodfellow, comme ils ont désigné les devins, les bohémiens, les empoisonneurs et les charlatans par celui de

sorcier <sup>1</sup>. » Reginald Scott s'adresse sur le même ton au lecteur dans la préface : « Venir vous sommer, vous lecteurs partiaux, de mettre de côté toute particularité, de prendre mes écrits en bonne part, et de considérer mon livre de sang-froid, ce serait de la peine et du temps perdus ; car je n'y réussirais pas plus que je ne l'aurais fait si, il y a cent ans, j'avais prié vos prédécesseurs de croire que Robin Goodfellow, ce grand et ancien épouvantail, n'était qu'un fourbe, et non pas le diable. Mais Robin Goodfellow a cessé aujourd'hui d'effrayer beaucoup, et le papisme est suffisamment dévoilé : néanmoins les charmes des sorcières et les supercheries des magiciens ont toujours leur cours. » Ce passage semble prouver clairement que la foi en Robin des Bois et ses compagnons était alors passée de mode, tandis que celle des sorcières, comme il ne fut que trop démontré dans la suite, se maintenait contre le raisonnement et les controverses, et surtout pour répandre plus de sang. »

Nous allons prendre congé de cet attrayant article des croyances populaires, ayant en soi tant d'intérêt pour l'imagination que nous envions presque la crédulité de ceux qui, au clair de lune d'une belle nuit d'été en Angleterre, au milieu des clairières isolées d'une sombre forêt, ou sur l'épais gazon du pré communal, s'imaginaient voir danser en rond les esprits élémentaires. Mais il est inutile de regretter des illusions qui, quelque charme qu'elles aient, doivent néanmoins lâcher pied devant la diffusion des lumières, comme les ombres de la nuit fuient devant les rayons de l'aurore matinale. Ces superstitions nous ont déjà procuré tout ce que nous pouvions en attendre de mieux, ayant été embellies par la poésie de Milton, de Shakspeare et d'autres écrivains qui ne le cèdent qu'à ces deux grands noms. Nous n'avons rien à dire de Spencer, parce que dans sa *Fairy Queen* le titre est la seule circonstance qui établisse quelque liaison entre sa

<sup>1</sup> *Reginald Scott's Discovery of witchcraft*, liv. VII, chap. II. (Note du texte.)

belle allégorie et les superstitions populaires, et, comme il l'emploie, il ne signifie autre chose qu'une utopie ou un pays inconnu.

Avec la croyance populaire dans les génies tombèrent sans aucun doute plusieurs autres articles de crédulité en Angleterre. Mais la croyance aux sorciers se maintint : elle était enracinée dans l'esprit du bas peuple, tant par la solution aisée qu'elle offrait de beaucoup de choses qu'il trouvait difficile d'expliquer autrement que sur la différence aux saintes Écritures, dans lesquelles le mot sorcier étant employé en plusieurs endroits portait ceux qui s'embarassaient peu de l'exactitude de la traduction des langues orientales à en conclure qu'on voulait parler de la même espèce de sorcier que celle contre laquelle la législation moderne avait, dans plusieurs contrées d'Europe, décrété la peine de mort. Ces deux circonstances fournissaient à la classe nombreuse qui croyait aux sorciers des arguments de théologie et de droit qu'elle regardait comme incontestables. Elle pouvait dire au théologien : Quoi ! vous ne croyez pas aux sorciers ; mais l'Écriture en atteste l'existence... au jurisconsulte : Est-ce que vous contesteriez l'existence d'un crime contre lequel nos statuts et les codes de presque toutes les nations civilisées ont porté témoignage par des lois d'après lesquelles des milliers d'individus ont été convaincus, parmi lesquels plusieurs ou même la plupart ont, par leurs aveux judiciaires, reconnu leur crime et la justice de leur châtement ? C'est un étrange scepticisme, aurait-elle pu ajouter, que celui qui rejette le témoignage des Écritures, de la législation et des accusés eux-mêmes.

Malgré ces raisons spécieuses, le seizième siècle et le dix-septième étaient des époques où la renaissance des lettres, l'invention de l'imprimerie, les investigations hardies des réformateurs sur des sujets jugés anciennement trop sacrés pour que personne, à l'exception du clergé, se permit de les examiner, avaient introduit un système de doute, d'enquête, de mépris de toute au-

torité qui ne s'appuyait pas sur des preuves solides, et une facilité des particuliers à porter sans hésiter leur propre jugement sur des sujets dont s'étaient occupés les bulles des papes et les décrets des conciles. En un mot, l'esprit du siècle était peu disposé à épargner l'erreur, quelque respectable qu'en fût la source, ou à appuyer l'imposture, quelque sanctionnée qu'elle fût par la longueur du temps et le consentement universel. De savants écrivains parurent en différents pays pour attaquer l'existence même de ce crime imaginaire, pour réhabiliter la réputation des grands hommes que leurs connaissances supérieures à celles de leur siècle avaient fait suspecter de magie, et pour mettre un terme à l'horrible superstition dont les victimes étaient les vieillards, les ignorants et les gens sans défense, et qui ne pouvait être comparée qu'à celle qui, dans l'antiquité, jetait au feu les victimes destinées à Moloch.

La courageuse intervention de ces philosophes qui opposèrent la science et l'expérience aux préjugés de la superstition et de l'ignorance, et qui en agissant ainsi s'exposèrent à la calomnie et peut-être à la malveillance des intéressés en défendant la cause de la vérité et de l'humanité, réclame pour eux quelque distinction dans un ouvrage sur la démonologie. Les hommes qui se livraient à l'étude approfondie des sciences exactes étaient sûrs d'être les premiers à découvrir que les plus remarquables phénomènes de la nature sont réglés par certaines lois fixes, et ne peuvent raisonnablement s'attribuer à une influence surnaturelle, cause suffisante à laquelle la superstition rapporte tout ce qui est au-delà du cercle étroit de sa faculté d'expliquer. Chaque pas dans les sciences naturelles nous montre que le créateur se plaît à gouverner le monde par les lois qu'il lui a imposées et qui de nos jours ne sont point interrompues ni suspendues.

Le savant Wier ou Wierus était un homme qui avait fait de grandes recherches dans les sciences physiques, et étudié sous

le célèbre Cornelius Agrippa , contre lequel Paulus Jovius et d'autres auteurs portèrent à plusieurs reprises l'accusation de sorcellerie , tandis que d'un autre côté il avait beaucoup à souffrir de la persécution des inquisiteurs ecclésiastiques , qui accusaient ce grand homme de nier l'existence des esprits , accusation très-compatible avec celle de sorcellerie , qui consiste à correspondre avec eux. Wierus , après avoir pris ses degrés comme docteur en médecine , devint médecin du duc de Clèves , à la cour duquel il exerça sa profession pendant trente ans , jouissant de la plus haute réputation. Ce savant homme , méprisant les calomnies qu'il allait probablement s'attirer par une telle conduite , fut un des premiers qui attaqua la croyance vulgaire et battit hardiment en brèche , par des raisonnements sérieux et par le ridicule , la crédulité avec laquelle on ajoutait foi aux devins et aux sorciers.

Gabriel Naudé , ou Naudxus , nom qu'il se donnait , était un homme très-instruit et très-versé dans les lettres , occupé toute sa vie à rassembler des livres , et bibliothécaire de plusieurs personnages de haut rang , entre autres de la reine Christine de Suède. Il jouissait en outre , comme ecclésiastique , d'un bénéfice , et menait une vie des plus pures et si tempérante qu'il ne goûtait jamais aucune liqueur plus forte que l'eau ; cependant il n'échappa point à la calomnie , qui ne manque pas d'être lancée par des contemporains prévenus contre des logiciens qu'on trouve plus facile de diffamer que de réfuter. Il écrivit un ouvrage intéressant , ayant pour titre : *Apologie pour les Grands Hommes accusés de magie* ; et comme il déploya une vivacité de talent et une chaleur à plaider sa cause , qui n'épargnaient pas toujours quelques-unes des superstitions de Rome elle-même , il fut accusé par ses contemporains d'hérésie et de scepticisme , tandis que la justice n'eût pu que l'accuser d'une ardeur imprudente à faire prévaloir la cause qu'il défendait.

Parmi les personnes qui , sur ce sujet , éclaircissent leur vue

avec la rue et l'euphrasie <sup>1</sup>, outre le révérend docteur Harsnet, et plusieurs autres (qui écrivirent plutôt sur des cas spéciaux de démonologie que sur la question générale), on doit distinguer Reginald Scott. Webster nous assure que c'était « un personnage très-capable, pieux et de bonne famille. » Il paraît avoir été zélé protestant, et la plus grande partie de son livre, de même que celui de Harsnet, est destinée à rejeter sur les papistes en particulier ces fourberies qui, au moyen des compères et des imposteurs, conservaient et maintenaient en vigueur parmi le peuple les idées de sorciers, de possédés et autres lubies surnaturelles ; mais il traite aussi la question générale avec force et talent, attendu que son sujet ne peut être soumis à une forme régulière, et est d'une nature particulièrement séduisante pour un talent disposé aux excursions. Il paraît avoir étudié des tours de passe-passe, afin de montrer comment ce dont on ne peut se rendre raison en apparence, peut néanmoins s'exécuter sans intervention surnaturelle, même lorsqu'il est impossible de persuader au vulgaire que le diable n'y a pas prêté la main. Scott eut aussi des relations avec quelques-uns des plus célèbres diseurs de bonne aventure ou philomathes du temps, et il amène l'un d'eux à confesser la vanité de la science qu'il avait lui-même autrefois professée.

Nombre d'avocats se présentèrent pour plaider la cause de la croyance populaire aux sorciers : parmi eux Bodin et quelques autres ne manquaient ni de connaissances ni de logique. Ils pressaient le parti incrédule en l'accusant de nier l'existence d'un crime que la loi punissait de mort. Comme cette loi néanmoins était supposée émaner de Jacques lui-même, qui régnait à l'époque la plus chaude de la controverse, les auteurs anglais qui

<sup>1</sup> L'euphrasie mot tiré du grec *εὐφρασία*, qui veut dire *joie honnête*, est une espèce de plante médicinale, autrement nommée *eufraise*. On lui attribuait la vertu de guérir les inflammations d'yeux. A. M.

défendaient le parti opposé, furent obligés de se retrancher derrière des raisons évasives, pour éviter de soutenir une argumentation désagréable jusqu'à un certain degré aux personnes du pouvoir, et qui aurait pu devenir funeste à ceux qui s'y livraient. Ils répondirent par un raisonnement assez sophistique, qu'ils ne doutaient point qu'il ne pût y avoir des sorciers, mais qu'ils avaient seulement des objections quant à leur nature, et à ce qui les rendait tels. — d'après le jargon scolastique, que la question par rapport aux sorciers gisait non *de existentia*, mais seulement *de modo existendi*.

En ayant recours à une argumentation si subtile, ceux qui combattaient la croyance populaire étaient obligés, non sans contradiction avec eux-mêmes, d'accorder que la sorcellerie avait existé; et pouvait exister encore, insistant seulement sur ce que c'était une espèce de sorcellerie consistant ils ne savaient en quoi, mais très-certainement différente en quelque chose de celle que les législateurs, les juges et les jurés avaient considérée comme devant être réprimée par les statuts.

Sur ces entrefaites ( attendu surtout que le débat roulait sur un sujet particulièrement difficile à saisir ), les parties en présence s'échauffèrent, et en vinrent aux personnalités. Bodin, Français vif et d'un naturel irritable, expliqua le zèle de Wierus à protéger la race des sorciers contre tout châtement, en prétendant que lui-même était magicien et élève de Cornelius Agrippa, et pouvait par conséquent très-bien désirer sauver la vie de ceux qui étaient accusés du même pacte avec Satan. De là ils jetèrent à la tête de leurs adversaires les épithètes offensantes de patrons et avocats des sorciers, comme si personne n'eût pu partager les opinions de Naudxus, Wierus, Scott, etc., sans protéger le diable et les sorciers contre les autres mortels. Assaillis de telles accusations, les philosophes eux-mêmes perdirent patience et rétorquèrent l'injure à leur tour, traitant Bodin, Delrio et le

autres qui soutenaient leurs principes d'avocats de sorciers, et d'autres noms semblables, vu qu'affirmer et défendre l'existence du crime paraissait accroître le nombre des sorciers, et certainement augmentait la liste des exécutions. Mais pendant quelque temps, la balance dans l'argumentation pencha en faveur des démonologistes; et nous pouvons observer brièvement les causes qui donnèrent à leurs opinions pour un temps une plus grande influence sur l'esprit public qu'à leurs opposants.

On doit d'abord remarquer que Wierus, on ne sait pas trop pour quelle raison, si ce n'est pour montrer l'étendue de ses connaissances cabalistiques, avait introduit dans son livre contre la sorcellerie toute la sténographie de Trithémus, qu'il avait copiée sur l'original dans la bibliothèque de Cornélius Agrippa, et qui, étant suspecte par le lieu où il l'avait trouvée, et par la longue liste d'esprits infernaux qu'elle contenait, avec les sortilèges pour les évoquer et les attacher au service des mortels, fut considérée par Bodin comme offrant la preuve que Wierus lui-même était sorcier, non des plus sages certainement, puisqu'il plaçait ainsi sans nécessité à la disposition de tous ceux qui achèteraient le livre tous les secrets qui faisaient le fond du métier.

En second lieu, nous pouvons faire observer que, d'après l'état des sciences naturelles à l'époque où Van Helmont, Paracelse et autres commencèrent à pénétrer dans leurs profondeurs, c'était une région inconnue, obscure, et mal définie, qui ne permettait pas à ceux qui y travaillaient de donner de leurs découvertes cet exposé précis et exact, que les progrès du raisonnement par les expériences et par l'analyse ont mis ceux qui en ont fait de récentes en état de nous communiquer. La magie naturelle, nom que l'on donnait aux phénomènes que l'on pouvait produire par la connaissance des propriétés de la matière, avait en elle tant de choses imprévues et incertaines en apparence, que l'on considérait la chimie comme un art mystique; et l'on était dans l'opinion,

que les résultats que l'on reconnaît maintenant comme des conséquences des lois de la matière ne pouvaient être suivis dans leurs diverses combinaisons, même par ceux qui connaissaient les effets eux-mêmes. Les sciences physiques, en un mot, étaient encombrées d'une foule d'opinions bizarres et incorrectes, d'une nature principalement mystique. Si, par exemple, on remarquait que le glaïeul et la fougère ne croissaient jamais l'un près de l'autre, on attribuait cette circonstance à quelque antipathie entre ces deux végétaux, et on fut long-temps avant de donner à ce phénomène l'explication naturelle, que le glaïeul a besoin, pour se nourrir, d'un terrain marécageux, tandis que la fougère aime un sol très sec. On croyait fermement aux attributions de la baguette divinatoire; on espérait découvrir, chaque jour, la pierre philosophale, et l'électricité, le magnétisme et d'autres phénomènes remarquables et mal compris étaient cités comme une preuve de la rationalité de ces espérances. Jusqu'à ce qu'on eût remonté à la source de pareils phénomènes, on leur assigna des causes imaginaires et souvent mystiques, par la même raison que dans les solitudes d'un pays partiellement découvert, d'après le satirique,

Le géographe met en des plaines stériles  
Des éléphants au lieu de villes.

La substitution de chimères mystiques à la place d'expériences raisonnées, dans le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècles, répandirent quelque chose d'incertain et de nébuleux sur les diverses branches des sciences naturelles. Le savant et judicieux docteur Webster, par exemple, écrivant pour dévoiler la non existence de la sorcellerie, avance comme une suite de faits incontestables des opinions que « notre siècle plus éclairé rejetterait comme de frivoles rêveries, par exemple, les cures merveilleuses de l'onguent et de la poudre sympathiques, la guérison de diverses maladies, par ap-

préhension, par des amulettes ou par transplantation. » Merveilles incontestables qu'il accuse le siècle de vouloir mettre sur le dos du diable, charge peu nécessaire certainement, puisqu'il n'existe rien de semblable, et qu'il est, en conséquence, inutile de chercher à s'en rendre compte. Il s'ensuivit que, quoique les opposants à la manière de voir ordinaire'eussent pu porter les plus rudes coups à l'hypothèse des sorciers par un appel au bon sens, ils étaient eux-mêmes empêtrés d'articles de croyances scientifiques qui, comme ils auraient dû sentir, étaient des abus de la crédulité humaine, à peu près aussi grands que ceux des démonologistes contre la doctrine desquels ils protestaient. Cette erreur eut un effet doublement mauvais, d'abord comme dégradant la partie de la science à laquelle elle se rapportait directement, ensuite parce qu'elle fournissait un passeport à la fausseté dans les autres parties. Les champions qui, dans les choses de leur ressort étaient obligés, par l'imperfection de la science de l'époque, d'admettre beaucoup de choses mystiques et inexplicables... ceux qui pensaient avec Bacon que les verrues pouvaient se guérir par sympathie..., avec Napier, que des trésors cachés pouvaient être découverts par les mathématiques... qui, au lieu de panser une plaie, pansaient l'arme qui l'avait faite avec l'onguent sympathique, et découvraient les meurtriers de même que les sources d'eau vive au moyen de la baguette divinatoire, ne pouvaient pas, sans inconséquence, employer, pour réfuter ceux qui croyaient aux sorciers, une argumentation fondée sur l'impossible et l'incroyable.

Tels furent les obstacles, provenant de la vanité des savants et de l'imperfection de leurs connaissances, qui suspendirent l'effet de leur appel à la raison et au bon sens contre la condamnation de misérables à une mort cruelle, pour des crimes que la nature des choses rendit impossibles dans les temps modernes. Nous ne pouvons douter qu'ils n'aient considérablement souffert dans cette

contestation qui fut conduite avec beaucoup de ressentiment et de malveillance; mais le bon grain qu'ils avaient semé resta, sans se corrompre, dans le sol, pour porter ses fruits dès que les circonstances qui l'avaient empêché de croître seraient changées. Dans la lettre suivante, je passerai en revue les causes qui ont aidé à écarter ces obstacles, concurremment, il ne faut pas l'oublier, avec l'accroissement général des lumières et les progrès de la physique expérimentale.

## LETTRE VII.

Les lois pénales impopulaires lorsqu'elles sont exécutées avec rigueur. — La poursuite des sorciers remise aux mains de commissaires spéciaux *ad inquirendum*. — Poursuites pour sorcelleries, rares sur la fin de l'empire romain, et au moyen-âge. — Il en est cependant quelques cas. — La pucelle d'Orléans. — La duchesse de Gloucester. — Accusation de Richard III contre les parents de la reine douairière. — Mais les poursuites contre les sorciers devinrent plus fréquentes à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. — Elles étaient habituellement jointes à l'accusation d'hérésie. — Récit de Monstrelet sur la persécution exercée contre les Vaudois, sous prétexte de sorcellerie. — Témoignage de Florimond concernant l'augmentation des sorciers de son temps. — Bulle du pape Innocent VIII. — Divers procès dans les pays étrangers soumis à cette loi sévère. — Poursuites dans le district de Labour, par l'inquisiteur de Lancre et son collègue. — Lycanthropie<sup>1</sup>. — Sorciers en Espagne, en Suède, — et particulièrement ceux qui furent arrêtés à Mohra.

Des lois pénales comme celles du moyen-âge contre la sorcellerie peuvent être reçues d'abord d'un consentement et avec une approbation unanimes, mais finissent toujours par dégoûter et choquer du moins la partie sensible du public, lorsque les châtimens deviennent fréquents et sont inhumainement infligés. Ceux contre les crimes d'état ne font point exception. Tout gouvernement qui réfléchit fera bien d'abrèger le triste règne de la terreur, qui doit peut-être nécessairement suivre la découverte d'un complot ou la répression d'une insurrection. Il ne doit pas

<sup>1</sup> Mot tiré du grec *λυκανθρωπισμός*, espèce de délire mélancolique dans lequel les malades se croient changés en loups, et en imitent toutes les actions. A. M.

attendre , par humanité et par politique , que la voix de la nation lui crie , comme Mécène à Auguste :

« *Surge tandem, carniſex !* »

Il est en effet remarquable combien de fois, chez diverses nations, à quelque époque particulière de leur histoire, a apparu une terreur épidémique de sorciers, qui, comme la crainte, est toujours crédule et cruelle, rassasia le public de sang innocent, et avec quelle uniformité les hommes, après s'en être repus, en eurent horreur, et par une réaction naturelle à l'esprit humain, désirèrent par prudence retrancher ou restreindre ces lois, qui conduisaient des milliers de victimes à la boucherie, afin que leur postérité ne pût avoir ni la volonté ni les moyens de se livrer à de semblables excès.

Un coup d'œil jeté sur les nations étrangères, avant d'en venir aux îles britanniques et à leurs colonies, prouvera la vérité de cette remarque. Dans les pays catholiques sur le continent, les divers royaumes adoptèrent avec empressement les lois civiles dont nous avons déjà parlé, qui déclarent les magiciens et les sorciers rebelles à Dieu, et fauteurs de séditions dans l'état. Mais étant considérés comme justiciables à la fois des lois civiles et des lois canoniques, des commissions spéciales d'inquisiteurs furent investies du pouvoir d'extirper du pays les sorciers et ceux qui avaient des intelligences avec des esprits familiers, ou qui sous tout autre rapport se rendaient coupables envers l'Église de même que les hérétiques qui propageaient de fausses doctrines ou y adhéraient. Des pouvoirs spéciaux étaient ainsi accordés de temps en temps à ces inquisiteurs, les autorisant à visiter les provinces d'Allemagne, de France ou d'Italie, où quelques bruits de sorciers et de magie alarmaient l'esprit public; et ces commissaires, fiers de la confiance qu'on avait en eux, jugeaient convenable de

faire de leur mieux, afin que les subtilités de leurs interrogations la sévérité des tortures qu'ils infligeaient pussent arracher la vérité à toutes les personnes suspectes, jusqu'à ce qu'enfin ils fissent de la province dans laquelle ils exerçaient leur juridiction, un désert que fuyaient tous les habitants. Il serait impossible de croire à l'étendue de cette déception, si quelques-uns des inquisiteurs eux-mêmes n'avaient eu soin de retracer leurs exploits judiciaires : la même main qui souscrivit la sentence a enregistré les détails de l'exécution.

Dans les premiers âges de l'église de Rome, il est souvent fait allusion à la sorcellerie, et la peine capitale était alors décrétée contre ceux qui étaient supposés avoir, par la magie, amené la mort d'autres personnes, ou tenté, par de fausses prophéties ou autrement, sous prétexte d'avoir des intelligences avec le monde spirituel, d'introduire des innovations dans l'État. Mais aucun manifeste général contre la sorcellerie elle-même, comme ligue avec l'ennemi du genre humain, ou abandon de la divinité, et comme crime *sui generis*, ne paraît avoir été mis au jour, jusqu'à l'époque plus rapprochée du xvi<sup>e</sup> siècle, lorsque le système papal avait atteint son plus haut degré de puissance et de corruption. L'influence des hommes d'église, dans les premiers temps, était assurée, et ils cherchaient plutôt par la fabrication de faux miracles, à prolonger la vénération aveugle du peuple, qu'à vexer les autres et à se fatiguer par des investigations de délits douteux et mystiques, auxquels probablement les principaux et les plus éclairés des membres du clergé ajoutaient aussi peu de foi à cette époque qu'ils le font maintenant. Restait-il une source minérale, considérée par les cures qu'elle avait opérées, un magnifique chêne, ou un mont révééré, que la beauté de leur situation avait recommandés à un respect de tradition, les pères de l'église romaine étaient bien éloignés, par politique, d'abandonner des lieux si féconds en impressions ou de les représenter comme le

rendez-vous des sorcières ou des esprits infernaux. Au contraire, en attribuant les vertus de la source, ou la beauté de l'arbre, à la protection de quelque saint, ils acquéraient, en quelque sorte, pour la défense de leurs doctrines, une forteresse frontière qu'ils enlevaient à l'ennemi, et qu'il était au moins inutile de démanteler, si elle pouvait être convenablement armée et défendue. Ainsi l'Église s'assurait la possession de plusieurs lieux pittoresques, de même qu'on dit que M. Whitfield a volé au diable le monopole de tous les jolis airs.

Il est vrai que cette politique n'était pas uniformément observée. L'histoire de la célèbre Jeanne d'Arc, appelée la Pucelle d'Orléans, nous a conservé le souvenir d'un pareil usage, qui, dans cette circonstance tourna contre la pauvre femme qui l'avait suivi.

Tout le monde sait que cette infortunée tomba entre les mains des Anglais, après avoir, par la valeur et l'enthousiasme qu'elle déploya dans plusieurs occasions importantes, relevé le courage défaillant des Français, et leur avoir inspiré l'espoir de délivrer encore une fois leur pays. Le peuple anglais la regarda comme une sorcière, les Français comme une héroïne inspirée, tandis que les gens éclairés des deux nations ne la jugèrent rien de tout cela, mais virent en elle un instrument dont se servait le célèbre Dunois, pour lui faire jouer le rôle qu'il lui avait assigné. Le duc de Bedford, lorsque l'infortunée Jeanne tomba entre ses mains, lui arracha la vie pour entacher sa mémoire de sorcellerie, et détruire la réputation qu'elle s'était acquise chez les Français. Cet indigne recours à une pareille accusation contre une telle personne n'eut pas plus de succès qu'il ne le méritait, quoique Jeanne eût été condamnée par le parlement de Bordeaux et par l'université de Paris. Son acte d'accusation l'attaquait pour avoir fréquenté un ancien chêne appelé le chêne ensorcelé de Bourlemont, et une fontaine qui avait sa source au pied. Il était dit

qu'elle s'y était trouvée pendant les heures du service divin, dansant, sautant et gesticulant autour de l'arbre et de la fontaine, et suspendant aux branches des chapelets et des guirlandes de fleurs cueillies exprès ; renouvelant sans doute l'idolâtrie tombée en désuétude, qui anciennement avait été pratiquée envers le génie du lieu. L'épée enchantée et la bannière bénie qu'elle avait présentées comme des signes de sa mission céleste furent, dans cette accusation hostile, reproduits comme des objets ensorcelés, destinés, par les esprits et les démons qu'elle adorait, à accomplir ces succès temporaires. La mort de l'innocente, noble et peut-être aimable enthousiaste, ne fut pas, nous sommes fâchés de le dire, un sacrifice à la crainte superstitieuse de la sorcellerie, mais un exemple barbare d'une politique perverse, mêlée à la jalousie et à la haine nationales.

Vers le même temps, nous pouvons imputer à la même cause le procès de la duchesse de Gloucester, femme du bon duc Humphrey, accusée d'avoir consulté les sorcières sur la manière de préparer la mort du neveu de son mari, Henri VI. La duchesse fut condamnée à une pénitence publique, et ensuite bannie dans l'île de Man; tandis que plusieurs de ses complices moururent en prison ou furent exécutés. Mais dans ce cas aussi, l'allégation de sorcellerie ne fut que la cause ostensible d'un procès qui avait sa source réelle dans la haine invétérée du duc de Gloucester et du cardinal Beaufort son demi-frère. Le même prétexte fut mis en avant par Richard III, lorsqu'il accusa de sorcellerie la reine douairière Jane-Shore et les parents de la reine; il le fut encore de nouveau par ce prince peu scrupuleux contre Morton, dans la suite archevêque de Cantorbéry, et quelques autres adhérents du comte de Richmond. Il choisit le fait de sorcellerie dans les deux cas comme une accusation facile à intenter et difficile à éluder ou à repousser.

Mais en même temps, tandis que l'accusation de sorcellerie

fournissait ainsi à la politique et à la tyrannie des moyens aisés d'attaquer des personnes qu'il eût été impossible de convaincre d'autres crimes, ce crime supposé lui-même était vu graduellement avec un accroissement de terreur, comme s'étendant et devenant plus contagieux. Dès l'année 1398, l'université de Paris, en déterminant les règles à suivre pour la poursuite judiciaire des sorciers, exprime son regret de voir ce délit devenir plus fréquent qu'à aucune époque antérieure. Les investigations plus sévères, et les châtimens fréquents par lesquels les juges essayèrent d'arrêter les progrès de ces pratiques impies, semblent avoir accru le mal, de même qu'il a toujours en effet été remarqué que les affections malades de l'esprit qui dépendent de l'imagination ne manquent jamais de devenir plus communes à mesure que l'attention publique est attirée par des récits qui ont trait à leur développement.

Dans le même siècle, des schismes provenant de causes diverses alarmèrent grandement la cour de Rome. L'esprit général d'investigation qui dominait alors, prenant en chaque pays une direction différente, avait dans presque tous soulevé un mécontentement sceptique contre les dogmes de l'Église; de telles vues étant rendues plus croyables aux classes inférieures en raison de la corruption des mœurs du clergé, dont plusieurs membres avaient été entraînés, par les jouissances de la fortune, à négliger la conduite morale qui fait le mieux goûter les doctrines religieuses de ceux qui les prêchent. Chez presque toutes les nations de l'Europe, se cachaient dans la foule des villes ou dans la solitude des campagnes, des sectes qui s'accordaient principalement dans leur animosité contre la suprématie de Rome, et dans le désir de secouer sa domination. Les Vaudois et les Albigeois étaient des partis qui existaient en grand nombre au midi de la France. Les ultramontains devinrent très-désireux de combiner, de confondre les doctrines des hérétiques avec la sorcellerie, qui, disaient-ils,

dominait spécialement dans les lieux où les protestants étaient les plus nombreux; et l'aigreur allant en augmentant, ils ne se faisaient pas scrupule de lancer l'accusation de magie, comme conséquence naturelle, contre les dissidents de la foi catholique. Le jésuite Delrio allègue plusieurs raisons de l'affinité qu'il prétend exister entre le protestant et le magicien. Il accuse le premier d'embrasser les opinions de Wierus, et autres défenseurs du diable (comme il appelle tous ceux qui sont contraires à son opinion sur la sorcellerie), fortifiant ainsi le royaume de Satan contre celui de l'Église<sup>1</sup>.

Un passage remarquable de Monstrelet met à nu le but des catholiques, en confondant et mêlant ensemble les doctrines de l'hérésie et les pratiques de la sorcellerie, et nous montre comment une réunion inoffensive de protestants pouvait être artificieusement identifiée avec un sabbat de sorcières et de diables.

« Cette même année (1459), dans la ville d'Arras et dans le comté d'Artois, naquit, sous une triste et terrible étoile, une opinion, appelée, je ne sais pourquoi, la religion de Vaudoisie. Cette secte se composait, est-il dit, de certaines personnes, hommes et femmes, qui, sous le voile de la nuit, par l'influence du diable, se trouvaient dans quelque lieu solitaire, parmi les bois et les déserts, où le diable paraissait devant eux sous une forme humaine, sauf que son visage ne leur était jamais bien visible. Il lisait à l'assemblée un livre de ses ordonnances, l'informant comment il voulait être obéi; il distribuait une très-petite quantité d'argent, et donnait un repas splendide qui se terminait par une scène de prostitution générale, après quoi chacun était transporté dans sa propre habitation.

« Sur des accusations de participation à de tels actes de folies, continue Monstrelet, plusieurs personnes importantes de la ville d'Arras furent saisies et emprisonnées avec quelques femmes

<sup>1</sup> Delrio, *de Magiâ*. (Texte.)

inconséquentes et des personnes de peu de consistance. Ils furent si horriblement torturés, que quelques uns d'entre eux confessèrent la vérité de toutes les accusations, et dirent en outre qu'ils avaient vu et reconnu dans leurs assemblées nocturnes plusieurs personnes de rang, des prélats, des seigneurs et des gouverneurs de bailliages et de villes, dont les noms leur avaient été suggérés par les personnes qui présidaient à la question, tandis qu'ils les forçaient par la torture à accuser ceux qui les portaient. Plusieurs de ceux qui avaient été ainsi dénoncés furent arrêtés, jetés en prison, et appliqués si long-temps à la torture, qu'ils furent aussi obligés, à leur tour, d'avouer ce dont on les accusait. Après quoi ceux qui étaient d'une basse condition furent exécutés et inhumainement brûlés, tandis que ceux qui étaient plus riches et plus puissants se condamnèrent à payer de grosses sommes d'argent, pour éviter le châtement et l'infamie attachés au supplice. Il y en eut même plusieurs qui firent des aveux, persuadés par ceux qui les interrogeaient, et qui leur garantirent leur vie et leur fortune. Il en fut quelques uns, il est vrai, qui supportèrent avec une patience et une constance prodigieuses, les tourments qu'on leur infligea, et n'avouèrent rien de ce qu'on leur imputait; mais ils furent, comme les autres, obligés de donner de fortes sommes d'argent aux juges, qui exigèrent que ceux d'entre eux qui, malgré les mauvais traitements, étaient encore en état de se mouvoir, s'éloignassent de cette partie du pays. » Monstrelet termine ce récit révoltant, en nous informant que « l'on ne doit pas dissimuler que toute l'accusation n'était qu'un stratagème inventé par des hommes pervers, pour satisfaire leur soif de l'or, et pour détruire la vie, la réputation et la fortune des personnages riches, par ces fausses accusations, et par ces confessions forcées. »

Delrio lui-même confesse que François Baudoin donne le détail du châtement prétendu, qui était une persécution réelle de ces

Vaudois, dans les mêmes termes que Monstrelet, dont les suspicions sont clairement mises en évidence, et ajoute que le parlement de Paris, ayant connu de l'affaire par appel, déclara la sentence illégale, et taxa les juges d'iniquité, par un arrêt, en date du 20 mai 1491. Le jésuite Delrio cite le passage, mais n'acquiesce qu'avec une répugnance marquée à la vérité de l'accusation. « Les Vaudois (secte à laquelle se rattachent les Albigeois) ne furent, dit-il, jamais affranchis des plus misérables excès de la sorcellerie; » et finalement, quoiqu'il accorde que la conduite des juges fût odieuse, il ne peut prendre sur lui d'acquitter les parties inculpées, par des accusateurs si intéressés, d'horreurs, qu'on eût eu peine à croire prouvées sur l'évidence la plus convaincante. Il en appelle, dans cette occasion, à l'ouvrage de Florimond sur l'antechrist. L'introduction de cet ouvrage mérite d'être citée, comme faisant parfaitement ressortir l'état auquel le pays était réduit, et capable de produire une impression toute contraire probablement à celle que l'auteur avait eue en vue.

« Tous ceux qui nous ont annoncé les signes qui devaient précéder la venue de l'antechrist s'accordent à dire que les progrès de la magie et de la sorcellerie doivent signaler cette triste approche; et y eut-il jamais époque qui en fut aussi infectée que la nôtre? Les bancs destinés aux criminels devant nos cours de justice sont encombrés de personnes accusées de ce crime; les juges manquent à la multiplicité des procès; les prisons regorgent. Il ne se passe pas de jour que nos tribunaux ne prononcent des sentences de sang, ou que nous ne regagnions nos demeures décontenancés et épouvantés par l'horrible contenu des aveux que notre charge nous a appelés à entendre. Et le diable est regardé comme un si bon maître, que nous ne saurions envoyer aux flammes un assez grand nombre de ses esclaves pour qu'il ne

sorte pas de leurs cendres un nombre suffisant d'autres esclaves prêts à prendre leur place<sup>1</sup> .»

Cette dernière observation, qui démontre que l'inquisition la plus active et la plus sévère avait lieu, s'accorde avec les rapports historiques de persécutions multipliées sur cette terrible accusation de sorcellerie. Une bulle du pape Innocent III, sonne le tocsin contre ce crime formidable, et le peint sous les plus sinistres couleurs, et stimule le zèle des inquisiteurs dans l'acquit sévère de leur devoir, et la recherche et la punition des coupables. « Il est venu à nos oreilles, dit la bulle, que nombre de personnes des deux sexes n'évitent pas les intelligences avec les esprits infernaux, et que par leurs sortilèges ils tourmentent les hommes et les animaux ; qu'ils rendent stérile le lit nuptial, font avorter les femmes et empêchent la propagation du bétail ; détruisent les grains dans les champs et les raisins dans les vignes, les fruits des arbres, les herbes et les végétaux de la terre : » toutes raisons pour lesquelles les inquisiteurs furent armés du pouvoir apostolique, et appelés à « instruire les procès, à emprisonner, à châtier, » et ainsi de suite.

Les conséquences de cette bulle furent terribles sur le continent, principalement en Italie, en Allemagne et en France<sup>2</sup>. Vers l'an 1485, Cumanus brûla comme sorcières quarante-une pauvres femmes en une année, dans le comté de Burlie. Les années suivantes, il continua ses poursuites avec un zèle si infatigable, que plusieurs personnes s'enfuirent du pays.

Alciatus dit qu'un inquisiteur, vers la même époque, fit brûler cent sorciers dans le Piémont, et persévéra dans ses recherches jusqu'à ce que la patience humaine fût épuisée, et que le peuple se fût soulevé et l'eût chassé du pays, après quoi la juridiction

<sup>1</sup> Florimond sur *P. Antechrist*, chap. VII, n 5, cité par Delbrijo, *de Magiâ*, p. 320.

(Texte.)

<sup>2</sup> Le docteur Hutchinson cite *A. In-titor*, 103, 161.

(Note du texte.)

fut transférée à l'archevêque. Ce prélat consulta Alciatus lui-même, qui venait alors d'obtenir son grade de docteur en droit civil, qu'il honora dans la suite. On traîna en jugement une foule de malheureuses plus propres, selon l'opinion des légistes, à être traitées par l'ellébore qu'à être envoyées à la potence. Quelques-unes étaient accusées d'avoir profané le crucifix et nié leur salut; d'autres de s'être soustraites pour assister au sabbat de Satan, malgré les grilles et les verroux; d'autres de s'être simplement mêlées aux danses qui avaient lieu autour de l'arbre qui indiquait le rendez-vous des sorcières : plusieurs maris et parents de ces infortunées jurèrent qu'elles dormaient dans leur lit pendant ces prétendues excursions. Alciatus recommanda des mesures de douceur et de modération, et les esprits du pays se calmèrent enfin <sup>1</sup>.

En 1488, à quatre lieues à la ronde de Constance, le pays ayant été dévasté par le tonnerre et la tempête, deux femmes, amenées par insinuation et par force à s'avouer coupables d'avoir causé cette dévastation, subirent la mort.

Vers l'an 1515, cinq cents personnes furent exécutées à Genève comme « sorcières protestantes; » d'où nous pouvons supposer que plusieurs furent condamnées pour hérésie. Quarante-huit sorcières furent brûlées à Ravensburgh en quatre ans, comme le rapporte Hutchison, sur l'autorité de Mengho, auteur de *Mal-leus Maleficorum*. En Lorraine, le savant inquisiteur Remigius se vante d'avoir fait mettre à mort neuf cents personnes en quinze ans. Un aussi grand nombre furent bannies de cette province; de sorte que des villes entières furent sur le point de se trouver inhabitées. En 1524, mille personnes furent mises à mort en un an à Como, en Italie, et il y en eut, pendant plusieurs années après, environ cent par an <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Alciat. Parerg. juris.*, lib. VIII, cap. xxii.

(Note de texte.)

<sup>2</sup> *Bart. de Spina, de Strigilibus.* (Texte.)

Au commencement du siècle suivant, la persécution des sorciers éclata en France avec une fureur à peine concevable, et des multitudes de personnes furent brûlées chez ce peuple vif et enjoué. On peut se faire une idée de la prévention extrême de leurs juges, d'après les paroles de l'un des inquisiteurs eux-mêmes, Pierre de Lancre, conseiller royal au parlement de Bordeaux, que l'on avait adjoint au président Espaignel pour rechercher certains actes de sorcellerie que l'on disait avoir été commis à Labourt et dans ses environs, au pied des Pyrénées, vers le mois de mai, 1619. Quelques extraits de la préface feront mieux ressortir la situation d'esprit dans laquelle il s'acquittait de sa commission.

Son récit prend la forme de la relation d'une guerre directe entre Satan d'une part, et les commissaires royaux de l'autre, « parce que, dit le conseiller de Lancre avec complaisance, rien n'est aussi capable de frapper de terreur l'esprit malin et ses adhérents, qu'une commission munie de pouvoirs si étendus. »

D'abord Satan essaya de munir ses vassales, qui étaient amenées devant les juges, d'une force suffisante pour supporter les interrogatoires, de sorte que si, dans les moments de relâche de la torture, les malheureuses venaient à tomber dans un assoupissement, elles déclaraient, lorsqu'elles en étaient tirées pour être mises à la question, que ce sommeil avait quelque chose du paradis, ... « étant embelli, dit le juge, par la présence immédiate du diable, » quoique, d'après toutes les probabilités, il dût plutôt son charme à la comparaison naturelle entre l'insensibilité de l'épuisement et l'agonie des tortures aiguës qui avaient précédé. Les juges avaient soin que l'esprit malin obtînt rarement l'avantage en ce point, en refusant à leurs victimes, dans la plupart de ces cas, le moindre intervalle de repos ou de sommeil. Satan alors avait recours à une attaque directe : il fermait la bouche des accusés ouvertement et de vive force, par une espèce d'obs-

truction évidente dans le gosier. Malgré cela , pour faire pièce au diable, quelques-unes des accusées trouvèrent moyen, malgré lui , de confesser la vérité et d'être pendues ou plutôt brûlées : le malin perdit beaucoup de son crédit par l'échec qu'il essaya dans cette circonstance. Avant que les redoutables commissaires arrivassent, il tenait sa cour plénière devant les portes de Bordeaux et sur la place du palais Galien ; tandis qu'alors il était publiquement insulté par ses propres vassaux , et en plein sabbat , les enfants et les parents des sorcières qui avaient été condamnées ne se gênèrent point pour lui crier : « Foin de vous ! vous nous aviez promis que nos mères qui étaient en prison ne mourraient pas, et voyez comme vous nous avez tenu parole ! Elles ont été brûlées et ne sont plus qu'un monceau de cendres. » Pour apaiser cette révolte Satan eut recours à deux subterfuges. Il produisit des feux qui n'existaient qu'en illusion , et engagea les mutins à les traverser, les assurant que le bûcher judiciaire était aussi froid et aussi inoffensif que ceux qu'il leur montrait. Ensuite , ayant recours au mensonge dont il est bien connu qu'il est le père , il affirma hardiment que leurs mères , qui semblaient avoir été exécutées, étaient en sûreté en pays étranger , et que si leurs enfans voulaient s'adresser à elles , ils recevraient une réponse. Ils firent en conséquence leur invocation , et Satan leur répondit à chacun , d'une voix qui ressemblait à celle des mères sur lesquelles ils pleuraient , avec presque autant de succès qu'eût pu le faire M. Alexandre <sup>1</sup>.

Procédant à une attaque encore plus serrée , les commissaires, la veille d'un des jours de sabbat , placèrent le gibet sur lequel ils faisaient exécuter leurs victimes juste à l'endroit où le fauteuil doré de Satan était habituellement placé. Le diable fut très-offensé d'un tel affront , et cependant il eut si peu de pouvoir en cette circonstance , qu'il ne put qu'exprimer son ressentiment par des

<sup>1</sup> Fameux escamoteur mime et ventriloque. A. M.

menaces de pendre messieurs d'Amon et d'Urtubbe, qui avaient sollicité et obtenu l'installation de la commission, et de brûler les commissaires eux-mêmes sur leur propre bûcher. Nous sommes fâchés de dire qu'il ne fut pas au pouvoir de Satan d'exécuter ni l'une ni l'autre de ses louables résolutions. Ne sachant quelles excuses donner, il renonça pendant trois ou quatre séances à assister aux sabbats, envoyant pour le représenter un diable d'un rang inférieur, et en qui personne n'avait confiance. Lorsqu'il se sentit de nouveau le courage de se présenter à son parlement, le chef des démons dissimula sa défection en assurant à l'assemblée qu'il avait été occupé dans un procès avec la divinité, qu'il avait gagné avec dépens, et que cent-vingt enfants en bas âge devaient lui être livrés pour dommages. Il chargea, en conséquence, les sorcières de lui procurer ces victimes. Après cette fausseté insigne, il se borna à la mesquine vengeance d'empêcher les confesseurs d'approcher les condamnés, ce qui était d'autant plus facile que peu d'entre eux savaient parler la langue basque. Je n'ai pas le temps d'exposer en détail la manière ingénieuse dont le conseiller de Lancre explique pourquoi le canton de Labourt est particulièrement exposé au fléau des sorciers. La principale raison est que c'est un pays montagneux, stérile et sur la frontière, où tous les hommes sont pêcheurs et les femmes fument du tabac et portent des cotillons courts.

Le bon plaisir du monarque très-chrétien avait été de confier le pouvoir le plus absolu qui pût être exercé sur ces pauvres gens à un homme qui a composé un in-quarto dans un esprit aussi présomptueux, aussi ridicule et aussi boursofflé, rempli des plus grandes absurdités et des plus grossières obscénités qui aient jamais été couchées sur le papier; et il eût pu avec autant de prudence lancer un loup affamé sur un troupeau sans défense, dont cet animal eût été l'ennemi naturel, ainsi que les brebis eussent été sa proie naturelle. Le prêtre, comme le paysan ignorant, fut

victime des soupçons de cette commission barbare ; et de Lancre écrit, avec beaucoup de complaisance, que les accusés furent amenés en jugement au nombre de quarante en un jour... avec quelle chance de succès, lorsque les juges étaient aveuglés par leurs préjugés et ne pouvaient entendre les témoins et la défense qu'au moyen d'un interprète? C'est ce que le bon sens du lecteur peut aisément se figurer.

Parmi d'autres transgressions des règles les plus ordinaires, on peut faire observer que les accusés, dans ce que leurs juges appelaient des confessions, se contredisaient les uns les autres à chaque mot dans la description du Domdaniel, où ils prétendaient s'être assemblés, et du démon qui y présidait. Tous parlaient d'une espèce de trône doré ; mais les uns y avaient vu assis un bouc hideux, les autres un homme défiguré et tordu comme s'il supportait la question... d'autres enfin, de meilleur goût, avaient aperçu une masse informe ressemblant à ces troncs d'arbres mutilés que l'on trouve dans les anciennes forêts. Mais de Lancre n'était pas un « Daniel venu pour juger, » et la contradiction des témoignages, qui sauva la vie et la réputation à Suzanne, ne fit aucune impression en faveur des sorciers de Labourt.

On voit dans le livre de de Lancre des exemples du jugement et de la condamnation de personnes accusées du crime de *licanthropie*, superstition qui était principalement répandue en France, mais était connue aussi dans d'autres pays, et est le sujet d'un grand débat entre Wier, Naudé, Scot d'un côté, et leurs adversaires démonologues de l'autre. C'était, disait l'un des deux partis, l'idée qu'un être humain avait la faculté, par sortilège, de prendre la forme d'un loup ; et comme tel, saisi d'une espèce de fureur, il se précipitait et faisait un grand dégât parmi les troupeaux, massacrant et dévastant, comme l'animal qu'il représentait, beaucoup plus qu'il ne pouvait dévorer. Ses adversaires, moins crédules, ne voulaient pas reconnaître une transformation réelle,

soit avec, soit sans la peau enchantée d'un loup que l'on supposait aider dans certains cas à la métamorphose, et soutenait que la lycanthropie n'était autre chose qu'une espèce de maladie sombre, un état mélancolique de l'esprit, entrecoupé d'accès fortuits de folie, dans lesquels le malade s'imaginait commettre les ravages dont il était accusé. Une de ces personnes, un tout jeune homme, fut jugé à Besançon. Il se donna comme le domestique ou piqueur du seigneur de la forêt ; c'est ainsi qu'il nommait son supérieur, qu'on jugea être le diable. Par l'influence de son maître, il prenait la forme et les habitudes d'un loup, et était accompagné dans sa course par un autre loup plus grand, qu'il supposait être le seigneur de la forêt lui-même. Ces loups, disait-il, ravageaient les troupeaux et étranglaient les chiens qui se présentaient pour les défendre. Si l'un des deux n'avait pas vu l'autre, il hurlait, comme l'animal, pour appeler son camarade à partager la proie ; et s'il ne venait pas à ce signal, il se mettait en devoir de l'enterrer de son mieux.

Telle fut la persécution générale exécutée sous messieurs Espaignel et de Lancre. Plusieurs scènes semblables eurent lieu en France, jusqu'à l'édit de Louis XIV, défendant toute poursuite ultérieure pour cause de sorcellerie : après quoi on n'entendit plus parler du crime lui-même<sup>1</sup>.

Tandis que l'esprit de superstition commettait de telles horreurs en France, il n'était pas, on peut croire, en retard dans d'autres pays d'Europe. En Espagne particulièrement, où avaient long-temps habité les Maures, peuple qui avait une foi entière dans tous les rêves de la sorcellerie, dans les bons et les mauvais génies, les charmes et les talismans, le caractère ardent et dévot des anciens chrétiens prescrivait une recherche sévère des sorciers, des hérétiques et des relaps juifs ou mahométans. Anciennement, durant que les royaumes maures subsistaient en Espagne,

<sup>1</sup> Le lecteur peut se repaître de semblables horreurs dans les *Causes célèbres*. A. M.

on supposait qu'il y avait au Toboso une école ouverte pour l'étude, dit-on, de la magie, mais plus vraisemblablement de la chimie, de l'algèbre et d'autres sciences qui, méconnues par les ignorants et le vulgaire, et *imparfaitement comprises même de ceux qui les étudiaient*, étaient supposées alliées à la nécromancie, ou du moins à la magie naturelle. Il appartenait, par conséquent, à l'inquisition de purifier tout ce que de telles études avaient laissé de catholicisme suspect, et ses travaux coûtèrent autant de sang pour des accusations de sorcellerie et de magie que pour l'hérésie et les relaps.

Les nations même les plus froides de l'Europe furent sujettes à la même frayeur épidémique de la sorcellerie, et on en a eu un exemple chez une nation modérée et raisonnable, la Suède, vers le milieu du dernier siècle, exemple dont l'exposé, traduit en anglais par un ecclésiastique respectable, le docteur Horneck, fit demander généralement avec surprise comment tout un peuple pouvait être trompé au point de verser beaucoup de sang et commettre de grandes cruautés et de grandes injustices, en raison de faussetés absurdes, propagées par une troupe d'enfants menteurs qui, dans ce cas, étaient à la fois témoins et acteurs.

Rien ne prouve mieux la triste vérité que le cœur humain est, par dessus tout, trompeur et méchant au dernier point, que le peu d'intelligence qu'ont les enfants de la sainteté de la vérité. Les hommes bien élevés et la masse du peuple apprennent, en avançant en âge, à mépriser et à écarter le mensonge; les premiers, par amour-propre et par un reste de sentiment dérivé des temps de la chevalerie, qui leur enseigne que la réputation de menteur est une tache mortelle pour leur honneur; les autres, par quelques réflexions générales sur la nécessité de conserver une réputation d'intégrité dans le cours de la vie, et parce qu'ils sentent la vérité de cet adage, « que l'honnêteté est la meilleure politique. » Mais ce sont là des manières de voir acquises. L'enfant n'a pas d'amour

naturel pour la vérité, comme peuvent le voir tous ceux qui ont la moindre connaissance du jeune âge. Si on l'accuse d'une faute, lorsqu'il peut à peine parler, le premier mot qu'il bégaie est pour s'excuser. Et ce n'est pas tout : la tentation d'attirer l'attention, le plaisir de jouir d'une certaine importance, le désir d'éviter une tâche importune, ou d'avoir un jour de congé, surmonteront toujours le sentiment de la vérité, tant il est faible chez lui. De là vient que les voleurs et les brigands trouvent moyen de rendre les enfants utiles dans leurs entreprises secrètes à un âge étonnant ; et de tels acolytes n'échappent pas moins adroitement aux investigations de la justice que les coquins plus avancés en âge. Lorsque plusieurs d'entre eux sont compromis dans le même méfait, il y a quelque chose qui ressemble à de la vertu dans la fidélité avec laquelle le secret commun est gardé. Des enfants, au dessous de l'âge où ils sont admis comme témoins, furent nécessairement interrogés souvent dans des procès de sorcellerie ; et il est épouvantable de voir combien de fois les petits imposteurs, par dépit, ou de gaité de cœur, ont, par leur adresse et leur persévérance, décidé la mort des hommes. Mais il serait difficile de découvrir un cas qui, appuyé exclusivement par le témoignage d'enfants (les confessions à la torture exceptées), et qui évidemment n'existait que dans l'imagination des jeunes témoins, ait eu d'aussi sérieuses conséquences, ou donné lieu à une erreur si étendue et si fatale que celui qui arriva en Suède.

La scène se passa au village suédois de Mohra, dans la province d'Elfland<sup>1</sup>, qui a tiré probablement son nom de quelques restes de superstitions anciennes. L'illusion s'était grandement propagée avant de venir aux oreilles du gouvernement qui, d'après les règles générales de la procédure, envoya des commissaires royaux, hommes très-propres à s'acquitter de la mission qu'on leur confiait ; c'est-à-dire, ayant l'oreille ouverte à tous les contes incroya-

<sup>1</sup> D'Elfland signifie terre des fées. A. M.

bles dont on allait les assourdir, et le cœur endurci contre toute espèce de compassion envers les accusés. Les plaintes du bas peuple, appuyées par quelques personnes d'un rang plus élevé étaient qu'un certain nombre de personnes connues comme sorcières avaient entraîné sous l'autorité du diable plusieurs centaines d'enfants. Ils demandaient donc le châtiment de ces agents de l'enfer, rappelant aux juges que la province avait été débarrassée de sorciers depuis qu'on en avait brûlé quelques uns dans une occasion précédente. Les accusés étaient nombreux : soixante-dix sorcières et sorciers ayant été saisis dans le village de Mohra, vingt-trois confessèrent leurs crimes, et furent envoyés à Faluna, où la plupart furent exécutés. Quinze des enfants furent aussi mis à mort. Trente-six de ceux qui étaient plus jeunes furent forcés de courir le gantelet<sup>1</sup>, comme on appelle cette exécution, et furent, en outre, fouettés chaque semaine, pendant toute une année, aux portes de l'église. Vingt des plus jeunes furent condamnés à la même peine pour trois jours seulement.

La procédure paraît avoir consisté à confronter les enfants avec les sorcières, et à entendre le récit extraordinaire que les premiers persistèrent à soutenir. Les enfants, au nombre de trois cents, se trouvèrent plus ou moins exacts dans un récit aussi plein d'absurdités impossibles qu'il en soit jamais entré dans un conte de bonne femme. Voici leur déposition.

Les sorcières leur avaient dit de se rendre en un lieu où aboutissaient deux chemins en croix, et là, avec certaines cérémonies, d'invoquer le diable sous le nom d'antécresseur, le priant de les emporter à Blockula, voulant peut-être dire le Brockenberg, dans la forêt de Hartz, montagne très connue pour être le rendez-vous commun des sorciers, et sur laquelle Goëthe nous représente l'esprit Méphistophélès conduisant son élève Faust. Le diable se rendit obligeamment à l'appel des enfants, sous diverses

<sup>1</sup> Espèce de jeu. A. M.

formes, mais principalement sous celle d'une espèce d'arlequin, avec un habit gris, des bas rouges et bleus, une barbe rouge, un chapeau très haut de forme, entouré de linges de plusieurs couleurs, et des jarretières d'une longueur remarquable. Il plaça chaque enfant sur quelque bête qu'il avait amenée, et les oignit d'un certain onguent composé avec des raclures d'autels et de la limaille d'horloges d'église. Ici se présente une contradiction dans les témoignages qui, devant une autre cour, aurait emporté le fond. Plusieurs des enfants considéraient leur voyage comme ayant été corporel et réel. D'autres supposaient, au contraire, que leur âme seule avait voyagé avec le diable, et que leur corps était resté derrière. Une très petite quantité d'entre eux adoptèrent cette dernière hypothèse, quoique les parents portassent unanimement témoignage que les corps des enfants étaient restés au lit, et n'avaient pu être éveillés d'un profond sommeil, quoiqu'on les secouât pour les éveiller. La croyance des bonnes et des mères à leur enlèvement réel était néanmoins si forte, qu'un ecclésiastique de bon sens, dont il est fait mention dans la préface, qui avait résolu de veiller son fils toute la nuit, et de voir quelle sorcière ou quel diable viendrait l'enlever de ses bras, eut, malgré cela, la plus grande difficulté à convaincre la mère que l'enfant n'avait pas été transporté à Blockula pendant la nuit où il le tint constamment dans ses bras.

Le savant traducteur avoue avec candeur que, « dans le grand nombre de ceux qui furent accusés, condamnés et exécutés, il peut y en avoir eu qui l'aient été injustement, et durent leur mort plutôt à la malice de leurs ennemis qu'à leur science dans la magie; et je ne nierai pas, ajoute-t-il, que, lorsque la nouvelle de cet événement et des récits sur la manière dont les enfants ensorcelés avaient des accès et prenaient des postures étranges, se répandit dans le royaume, quelques gens peureux et crédules, lorsqu'ils voyaient quelque dérangement dans leurs enfants,

n'aient pu penser qu'ils étaient ensorcelés ou destinés à être emportés par le diable <sup>1</sup>. » Le savant ecclésiastique s'arrête ici tout court au milieu d'un raisonnement qui , suivi jusqu'au bout , aurait privé le monde de l'avantage de sa traduction ; car , s'il était possible que quelques-uns de ces malheureux fussent tombés victimes de la malice de leurs voisins ou des préjugés des témoins , comme il paraît disposé à en convenir , n'est-il pas plus raisonnable de croire que tous les accusés furent condamnés sur de tels fondements, que de reconnaître comme vraie la moindre partie des impossibilités grossières sur lesquelles seules on pourrait fonder la justice de leur châtement ?

Le Blockula , qui était le but de leur voyage , était une maison ayant une belle porte peinte de diverses couleurs , et un enclos dans lequel ils faisaient paître les animaux qui les avaient portés pour venir à ces scènes de divertissements nocturnes. Si on y avait employé des êtres humains , on les laissait endormis près de la muraille de la maison. Le plan du palais du diable consistait en une grande salle de banquet , et plusieurs appartements retirés ; leur nourriture était assez ordinaire , consistant en une soupe aux choux et au lard , avec du pain , du beurre , du lait et du fromage. On se livrait à Blockula aux mêmes actes de dévergondage et de débauche que ceux qu'on supposait avoir lieu au sabbat du diable en tout autre endroit ; mais il y avait cela de particulier que les sorcières y avaient des esprits infernaux , des fils et des filles que l'on mariait ensemble , et qui donnaient naissance à des crapauds et à des serpents.

Ces aveux étant faits devant les sorcières accusées , elles les nièrent d'abord hardiment ; à la fin quelques-unes d'entre elles fondirent en larmes et reconnurent les horreurs qu'on leur imputait. Elles dirent que l'usage d'enlever les enfants s'était accru

<sup>1</sup> Préface du traducteur anglais : « Du récit de ce qui arriva dans le royaume de Suède , par Horneck. » Voyez l'appendice de l'ouvrage de Glanville. (Note du texte.)

tout récemment (ce qui montre que tous ces bruits n'avaient pris naissance qu'en dernier lieu); et les malheureuses, au désespoir, confirmèrent ce que disaient les enfants, avec plusieurs autres extravagances, comme la manière d'allonger le dos d'une chèvre au moyen d'une broche, sur lesquelles nous ne tenons pas beaucoup à nous étendre. Il est bon de remarquer que le diable, désireux de jouir de sa propre réputation parmi ses sujets, fit une fois semblant d'être mort, et fut beaucoup pleuré à Blockula; mais il ressuscita bientôt après.

Ces sorcières avaient fait quelques tentatives pour nuire à des individus au milieu de la terre, mais avec peu de succès. Une vieille sorcière, par exemple, essaya d'enfoncer un clou, que le diable lui avait donné pour cela, dans la tête du ministre d'Elfland; mais comme le crâne était d'une solidité peu ordinaire, le révérend ecclésiastique en fut quitte pour un mal de tête que lui causèrent les efforts qu'elle fit. On ne put les porter à faire aucun de leurs tours devant les commissaires royaux, parce qu'elles s'excusèrent sur ce que leurs sortilèges les avaient abandonnées, et sur ce que le diable les avait trompées par la vision ou représentation d'un abîme plein de feu, d'où sortait une main.

Le nombre total de ceux qui perdirent la vie dans cette singulière occasion fut de quatre-vingt-quatre, y compris quinze enfants; et c'est avec tout ce sang que s'éteignit la flamme qui s'était allumée plus soudainement, avait brûlé avec plus de force, et avait déçu plus rapidement qu'aucun phénomène de la sorte dans les annales de la superstition. Les commissaires retournèrent à la cour, hautement approuvés de tous ceux qui étaient intéressés dans cette affaire. On ordonna des prières chaque semaine dans les églises pour qu'il plût au ciel de restreindre le pouvoir du diable, et de délivrer les pauvres créatures qui jusqu'alors avaient gémi dans ses fers, de même que les innocents enfants qui étaient enlevés par centaines à la fois.

Si nous pouvions jamais connaître l'explication vraie de cette affaire, nous découvririons probablement que le mot fut donné par quelque enfant rusé et malin qui désirait s'excuser auprès de ses parents pour être resté le matin une heure de plus au lit, en alléguant qu'il avait été à Blockula la nuit précédente; et que le désir de se distinguer autant que leur camarade avait excité les plus hardies et les plus fines mouches au même mensonge; tandis que ceux qui étaient moins doués de ces facultés s'y joignirent soit par crainte de punition, ou à force de rêver la nuit à toutes les horreurs dont on leur avait battu les oreilles pendant tout le jour. Ceux qui étaient sincères dans leurs aveux, comme on le disait, recevaient des éloges et des encouragements; et ceux qui niaient ou gardaient le silence, et persistaient, comme on le pensait, dans leur impénitence, étaient sûrs d'avoir la plus forte part aux châtimens qui étaient destinés à tous. Il est digne de remarque aussi que les plus éveillés se mirent à embellir leur témoignage et à ajouter quelques touches au tableau général de Blockula. Quelques-uns des enfants parlèrent beaucoup d'un ange habillé de blanc, qui avait coutume de leur défendre ce que le diable leur ordonnait de faire, et leur disait que tout cela ne durerait pas long-temps; « et, ajoutèrent-ils, cet être bienveillant se plaçait quelquefois à la porte entre les sorcières et les enfants, et, lorsqu'ils arrivèrent à Blockula, il tira les enfants en arrière; mais les sorcières entrèrent. »

Ce témoignage additionnel parle de soi-même, et montre que tout ce conte fut le produit de l'imagination des enfants, dont quelques-uns voulurent l'embellir. Le lecteur peut consulter le récit de ce qui arriva dans le royaume de Suède, dans les années 1669 et 1670, traduit ensuite par le docteur Horneck, attaché au *Sadducismus triumphatus* de Glanville. Ce traducteur s'en réfère au témoignage du baron Sparr, ambassadeur de la cour de Suède près de celle d'Angleterre en 1672, et du baron Lyonberg, en-

voyé extraordinaire de la même puissance, dont tous deux attestent les aveux et l'exécution des sorcières. Le roi de Suède lui-même répondit aux questions précises du duc de Holstein avec une réserve marquée. « Ses juges et ses commissaires, disait-il, avaient fait exécuter et brûler plusieurs hommes, femmes et enfants, d'après les témoignages positifs qui avaient été produits devant eux; mais il n'était pas encore en état de déterminer si les faits avoués par eux, et prouvés contre eux, étaient réels, ou seulement l'effet d'imaginations fortement frappées; » raison suffisante peut-être pour que le châtement eût dû être au moins différé par l'intervention de l'autorité royale.

Nous devons maintenant tourner les yeux vers la Grande-Bretagne, où nos connaissances, en ce qui concerne de tels événements, sont nécessairement plus étendues, et où elles sont beaucoup plus intéressantes dans une semblable entreprise.

## LETTRE VIII.

On retrouve dans les lois d'un royaume les effets de la superstition concernant les sorciers. — Ce crime habituellement puni en Angleterre, comme lié à la politique. Tentative de meurtre par sortilèges n'entraîne pas par elle-même la peine de mort. — Jugement de personnes de rang pour sorcellerie, liée avec des crimes d'État. — Statuts d'Henri VIII. — Comment la sorcellerie était regardée par les trois principales sectes religieuses au XVII<sup>e</sup> siècle : d'abord par les catholiques; secondement par les calvinistes; et en troisième lieu par l'Église anglicane et les luthériens. — Impostures imprudemment favorisées par des prêtres catholiques et par quelques ecclésiastiques puritains. — Statut de 1562 et de quelques cas qui y ont trait. — Affaire de Dugdale. — Les sorcières de Warbois et exécution de la famille de Samuel. — Cas de Jane Wenham, dans lequel quelques ecclésiastiques anglicans insistèrent pour poursuivre. — Réprimande que leur adresse Hutchison. — Opinion de Jacques I<sup>er</sup> sur la sorcellerie. — Son célèbre statut 1; Jac. I<sup>er</sup>. — Canon décrété par la convocation du clergé contre les exorcismes — Cas des enfants de M. Fairfax. — Sorcières du Lancashire en 1615. — Autre découverte en 1654. — Récit de Webster sur la manière dont fut arrangée cette imposture. — La supériorité des calvinistes est suivie de poursuites sévères contre les sorciers. — Exécutions dans le comté de Suffolk, et multipliées d'une manière effrayante. — Hopkins, le prétendu découvreur de sorciers. — Cause de ses cruautés; — ses manières brutales; — sa lettre. — Exécution de M. Lowis. — Hopkins puni. — Restauration de Charles. — Procès de Coxe; de Dunny et Callender devant lord Hales. — La société royale et progrès des connaissances. — Sorcières du comté de Somerset. — Opinion de la populace. — Femme subissant l'épreuve de l'eau à Oakly pour sorcellerie. — Meurtre à Tring. — L'acte contre la sorcellerie aboli, et la croyance à ce crime tombe dans l'oubli. — Procès de sorcières dans la Nouvelle-Angleterre. — Procès de la vieille Glover. — Maladie de la famille Farvis, et augmentation des poursuites. — Elles cessent tout-à-coup. — Repentir et pénitence de ceux qui y avaient pris part.

Notre exposition de la démonologie en Angleterre doit naturellement, comme dans tout autre pays, s'appuyer principalement sur les exemples qu'offre l'histoire des lois et des poursuites contre la sorcellerie. Les autres superstitions naissaient et disparaissaient, répandaient l'épouvante ou le mépris, sans causer d'autre mal dans les provinces où elles avaient cours, que de faire que les poltrons et les enfants sortaient moins souvent le soir, lorsqu'on faisait courir quelque bruit particulier de revenant ou de lutin. Mais lorsque la sorcellerie vient à répandre l'alarme, la

main de la superstition se baigne dans le sang des accusés , et recueille leurs procès dans les annales de la jurisprudence et les motifs allégués pour justifier leur exécution. En ce qui a rapport aux autres allégations fantastiques, la preuve est nécessairement passagère et douteuse, dépendant du témoignage inexact de rapports vagues et de ridicules traditions, mais dans les cas de sorcellerie. Nous avons devant nous les témoignages enregistrés d'après lesquels les juges et les jurés ont agi, et nous pourrons nous former, avec quelque degré de certitude, une opinion des motifs réels ou imaginaires qu'ils ont eus de condamner ou d'absoudre. C'est par conséquent en décrivant cette partie de la démonologie, avec les circonstances qui en dépendent, que nous avons le plus de chances d'avoir une vue exacte de notre sujet.

L'existence de la sorcellerie fut, sans aucun doute, reçue et accréditée en Angleterre comme sur le continent, et, dans le principe, punie en conséquence. Mais après le XIV<sup>e</sup> siècle, les pratiques de ce genre étaient des sujets indignes d'aucune attention particulière, à moins qu'elles ne se liassent à quelque chose qui fût en soi un crime capital, par quelques moyens qu'il eût été tenté ou accompli. Ainsi, le pacte supposé entre une sorcière et le démon était peut-être considéré comme assez effrayant en lui-même pour qu'il ne devînt pas un crime ordinaire, et n'était par conséquent prévu par aucune pénalité dans les statuts. Mais la tentative ou l'exécution d'une entreprise pour affliger les autres de maux corporels, par l'entremise des esprits infernaux, ou, en un mot, par la magie, était justiciable des tribunaux ordinaires, de même que si la personne accusée avait fait pareil mal avec un dard ou un pistolet. La destruction ou la soustraction des propriétés par le même moyen, en supposant le fait prouvé, était punissable d'une manière analogue ; *a fortiori* l'action de consulter les devins, les esprits familiers ou toute autre chose de ce genre, et l'obtention et la mise en circulation de prétendues pro-

phéties, pour ébranler l'État et attaquer les droits du roi, sont des crimes d'un degré encore plus élevé. Et l'on peut remarquer que s'informer de l'époque où doit arriver la mort du roi, et désirer ou comploter la mort du souverain, ce qui constitue le crime de haute trahison, ont beaucoup de ressemblance ensemble. Sur ce genre d'accusation il y eut une foule de procès portés devant les cours d'Angleterre, et il y eut des condamnations prononcées, avec assez de justice sans doute, dans les cas où la relation entre le recours aux sorciers et le dessein de commettre un acte de félonie pouvaient être clairement prouvés. Nous ne serions pas, à la vérité, disposé à aller aussi loin que le fait un homme d'une si haute autorité que Selden, qui déclare dans ses entretiens de table, que si un homme croyait franchement qu'il pût ôter la vie à un autre en agitant trois fois son chapeau en l'air et criant *Buzz*, et que dans cette croyance bien prononcée il agitât trois fois son chapeau et criât *Buzz* ! il devrait être, en conséquence, exécuté comme meurtrier. Mais une fausse prédiction de la mort du roi n'est pas une chose avec laquelle on puisse jouer comme avec toute autre, parce que, quelque dépourvue de sens qu'elle soit, la propagation d'une telle prédiction a, dans des temps comme ceux dont nous parlons, une forte tendance à en amener l'exécution.

Plusieurs personnes, parmi lesquelles il y en avait quelques unes d'une grande célébrité, furent exécutées sur l'accusation d'avoir commerce avec les sorciers au détriment de ceux qui exerçaient l'autorité. Nous avons déjà fait mention de l'exemple de la duchesse de Gloucester, sous le règne de Henri VI, et de celui des parents de la reine douairière, sous la régence de Richard III. En 1521, le duc de Buckingham eut la tête tranchée, en grande partie pour avoir écouté les prédictions d'un moine Hopkins. Sous le même règne, la pucelle de Kent, qu'on avait considérée comme une prophétesse, fut mise à mort comme

fourbe. Elle fut exécutée avec sept personnes qui avaient dirigé sa conduite pour la défense de la religion catholique, et confessa sa supercherie sur l'échafaud. Environ sept ans après, lord Hungerford eut la tête tranchée pour avoir consulté certain devin sur la durée de la vie de Henri VIII. Mais ces cas ont plutôt trait à l'intention dans laquelle on avait recours au sortilège, que dans le fait de leur emploi.

On décréta deux statuts remarquables en l'an 1541, l'un contre les fausses prophéties, l'autre contre les actes d'enchantement, de sorcellerie et de magie, et en même temps contre la destruction et le bris des croix. La première de ces lois eut certainement pour but de satisfaire les mornes et ombrageuses terreurs du sombre Henri. Celle qui fut dirigée contre la sorcellerie fut peut-être dictée aussi par les doutes soupçonneux de Henri sur son successeur. La clause qui concernait la rupture des croix avait évidemment pour but de mettre un frein aux ravages des réformateurs qui, en Angleterre, comme partout ailleurs, désiraient débarrasser le pays du papisme avec le balai de la destruction. Ce dernier statut fut abrogé la première année du règne d'Édouard VI, peut-être comme apportant une restriction blâmable au zèle des protestants contre l'idolâtrie.

Enfin, en 1562, un statut formel contre la sorcellerie, comme crime pénal en elle-même, fut décrété; mais comme la peine se bornait à l'exposition au pilori pour la première transgression, la législature regarda probablement ceux qui pourraient être appelés en jugements, plutôt comme imposteurs que comme sorciers. Il y a des exemples d'individus jugés et condamnés comme fourbes et imposteurs, et qui se reconnurent pour tels devant la cour et devant le peuple; mais dans leurs articles de visitation, les prélats prescrivirent la recherche de ceux qui pratiqueraient les enchantements, la sorcellerie, la magie, ou toute autre scène *inventée par le diable*.

Mais il est à propos de faire ici une pause pour rechercher de quelle manière les disputes religieuses qui occupaient vers ce temps toute l'Europe influèrent sur la conduite des sectes rivales, par rapport à leur démonologie.

L'Église papale avait long-temps régné par la volonté fière et absolue qu'elle avait embrassée de maintenir toutes les doctrines que ses gouvernants avaient adoptées dans des siècles de ténèbres; mais cette obstination rendit à la fin ses fortifications trop étendues pour être défendues sur chaque point par une garnison, que la prudence aurait dû porter à abandonner des positions qui avaient été prises dans des temps d'ignorance, et étaient peu propres à résister aux attaques d'un siècle plus éclairé. La devise sacrée du Vatican était : *Vestigia nulla retrorsum.* » Et c'est ce qui ne lui permit pas de satisfaire les hommes les plus éclairés et les plus modérés de son propre parti, qui, autrement, eussent désiré faire des concessions libérales aux protestants, et prévenir ainsi, à son berceau, un schisme formidable dans le monde chrétien.

Les calvinistes offrirent l'opposition la plus déterminée au système de la cour de Rome, affectant, en toute occasion et sur tous les points, un ordre de hiérarchie et de culte tout-à-fait contraire à ses décrétales. En un mot, pour être bon protestant, ils pensaient qu'il était presque essentiel d'être, en toutes choses, diamétralement opposé au rite et à la foi catholiques. Comme cette secte jeta ses fondements dans des États républicains, comme sa discipline ecclésiastique était fondée sur des bases démocratiques, et comme les pays qui adoptèrent cette forme de gouvernement étaient surtout pauvres, les prédicateurs, ayant perdu le rang et l'opulence dont jouissait l'Église romaine, tombèrent peu à peu à la charge du peuple. Insensiblement ils devinrent imbus des idées et des maximes naturelles au bas peuple, qui, si elles ont ordinairement le mérite d'être conçues avec probité et expri-

mées avec hardiesse , n'en sont pas moins souvent adoptées avec crédulité et précipitation , et mises à exécution avec une sévérité et une rudesse que rien n'arrête.

Les hommes de l'Église d'Angleterre essayèrent de tenir un juste milieu entre ces deux extrêmes, conservant une partie des rites et des cérémonies de Rome, comme admirables en eux-mêmes, et, dans tous les cas, trop vénérés par le peuple, pour qu'on les changeât pour le seul plaisir de l'opposition. Leurs revenus non dilapidés en comparaison, la connexion de leur système à l'état, avec un point de vue sous le rapport de l'ambition aussi large que pouvait le désirer la situation d'un ecclésiastique, les affranchirent de la nécessité de se rendre agréables à leurs paroissiens par tout autre moyen que par l'acquit régulier de leurs devoirs; et les excellentes précautions prises pour leur éducation leur procurèrent les connaissances nécessaires pour réfuter l'ignorance et dissiper les préjugés.

Tel était le caractère général des trois Églises; leur croyance à des crimes, comme la sorcellerie et la magie, et les poursuites qu'ils en firent, furent nécessairement empreintes des maximes particulières que chacun de ces systèmes professait, et donnèrent lieu à des résultats divers dans les pays où ils étaient également reçus.

L'Église de Rome, ainsi que nous l'avons vu, avait dédaigné, au temps où elle régnait sans contrôle, d'appeler le pouvoir séculier à punir ceux qui étaient accusés de sorcellerie, crime qui était spécialement du ressort ecclésiastique, et pouvait, d'après elle, être réprimé par les armes spirituelles seules. Les hommes instruits qui la gouvernaient pouvaient mépriser en sûreté la tentative de découvrir ces arts cachés comme impossible, ou même, s'ils étaient d'une disposition plus crédule, ils pouvaient répugner à faire des lois par lesquelles leurs propres recherches dans les mathématiques, l'algèbre, la chimie, et autres études

supposées par le vulgaire approcher des confins de la magie, pourraient être désagréablement restreintes. La partie la plus égoïste des prêtres pouvait penser qu'une croyance générale dans l'existence des sorciers était bonne à conserver comme une source à la fois de pouvoir et de revenu ; que s'il n'y avait plus de possédés, il n'y aurait plus d'honoraires pour les exorcismes... et, en un mot, qu'une foi avantageuse à toutes les absurdités des croyances vulgaires, en ce qui concernait les influences surnaturelles, était nécessaire pour maintenir l'influence de la Diane d'Éphèse. Ils laissèrent fabriquer les amulettes, parce que chaque moine avait le pouvoir de les rendre vaines... Ils laissèrent distiller le poison, parce que chaque couvent avait l'antidote, dont on disposait en faveur de tous ceux qui le demandaient. Ce ne fut que lors du progrès universel de l'hérésie, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, que la bulle du pape Innocent VIII, déjà citée, ordonna de juger, d'emprisonner et de condamner les sorciers, principalement parce que le but était de rejeter l'odieux de ces crimes sur les Vaudois, et d'exciter et de diriger la haine publique contre la nouvelle secte, en confondant leurs doctrines avec les influences du diable et de ses légions infernales. La bulle du pape Innocent VIII fut ensuite, en l'an 1523, renforcée d'une nouvelle par Adrien VI, dans laquelle il lança l'excommunication contre les sorciers et les hérétiques.

Tandis que Rome se déclarait ainsi positivement contre les sorciers et les magiciens, les calvinistes, au nombre desquels il faut ajouter la plus grande partie des puritains anglais, qui, quoiqu'ils ne se fussent pas définitivement séparés de l'église anglicane, désapprouvaient néanmoins son rituel et ses cérémonies comme tenant trop du cachet du papisme, se rangèrent, selon leur politique habituelle, en opposition diamétrale aux doctrines de la mère-église. Ils prenaient en sens inverse tout ce à quoi Rome prétendait comme preuve de son omnipotence. Les exor-

cismes, les cérémonies et les rites par lesquels les bons catholiques pensaient que des démons incarnés pouvaient être chassés, et les esprits infernaux de toute espèce repoussés, étaient, comme l'eau bénite, les robes des prêtres et le signe de la croix, considérés par les calvinistes avec dédain et mépris comme des instruments de charlatanisme et d'imposture calculés, ou avec horreur et dégoût, comme emblèmes et attributs nécessaires d'un système idolâtre.

Ceux d'entre eux qui ne niaient pas absolument le pouvoir surnaturel dont les ultramontains se vantaient, regardaient le succès du prêtre qui exorcisait, jusqu'à quelque point qu'ils l'admissent, comme l'expulsion des diables par le moyen de Belzébut, prince des démons. Ils virent aussi et ressentirent amèrement la tentative de confondre tout dissentiment des doctrines de Rome avec une propension à encourager les rites de la sorcellerie. En somme, les calvinistes, généralement parlant, étaient de toutes les sectes opposées, les plus suspects des pratiques de la sorcellerie, ceux qui doutaient le moins de son existence, et les plus ardents à la poursuivre, parce qu'ils la regardaient comme méritant le châtiement dû au plus terrible des crimes.

Les principaux théologiens de l'Église d'Angleterre étaient, sans aucun doute, aussi opposés, au fond, aux doctrines de Rome que ceux qui rejetaient entièrement des opinions et des cérémonies par le seul motif qu'elle les avait pratiquées. Mais leur position dans le monde contribua fortement à les éloigner d'adopter, sur les sujets que nous discutons maintenant, soit la crédulité empressée du vulgaire, soit la férocité fanatique de leurs rivaux calvinistes. Nous ne nous proposons nullement de discuter la matière en détail... nous en avons probablement assez dit pour montrer généralement comme un romaniste aurait crié au miracle au sujet d'un incident qu'un anglican aurait traité dédaigneusement d'imposture : tandis que les calvinistes, poussés par un zèle plus

sombre, et surtout par le désir infatigable de querelles ouvertes avec les catholiques, eussent qualifié le même événement d'opération du diable.

Il s'ensuivit qu'aussi long-temps que les théologiens de l'église d'Angleterre eurent la haute main dans les affaires de l'État, la sorcellerie, quoique des jugements et même des condamnations pour ce délit eussent lieu occasionnellement, ne créa point cette terreur épidémique que le seul soupçon de ce crime traînait après lui partout ailleurs, de sorte que Reginald Scott et quelques autres alléguèrent que c'était la vaine pompe et les cérémonies frivoles de l'église de Rome qui, par la foi qu'on y ajoutait, avaient généralement conduit aux croyances dans la sorcellerie et la magie. Et les poursuites en raison de ces délits entraînaient rarement la peine capitale : des juges éclairés cherchaient à découvrir des contradictions et des imperfections dans les témoignages à charge, et concevaient de forts et progressifs soupçons qu'il existait rarement des motifs légitimes de semblables procès. D'un autre côté, il arriva que, toutes les fois que l'intérêt des calvinistes devenait dominant en Angleterre, une persécution générale de devins et de sorcières paraissait en être la conséquence. Craignant et haïssant la magie plus que les autres protestants, liant ses cérémonies et ses usages à ceux de l'Église catholique qu'ils détestaient, les calvinistes furent plus ardents que les autres sectes à rechercher les traces de ce crime, et par conséquent extraordinairement heureux, comme ils pouvaient le supposer, à découvrir des criminels et à leur faire expier leurs crimes par le fagot. En un mot, un principe déjà signalé par le docteur Francis Hutcheson se trouve régler la marée haute et le reflux de ces sortes de cas dans les diverses églises. Le nombre des sorciers et leurs entretiens supposés avec Satan croît ou décroît selon que ces actes sont considérés comme probables ou impossibles. Dans la première supposition, les accusations et les condamnations se trou-

veront augmentés d'une manière effrayante. Lorsqu'on ne croit pas aux accusations et qu'on les rejette comme indignes d'attirer l'attention, le crime devient peu fréquent, cesse d'occuper l'esprit du public, et donne peu de besogne aux juges.

L'adoption du statut d'Élisabeth contre la sorcellerie, 1562, ne paraît pas avoir eu pour but d'augmenter le nombre des jugements, ou du moins des condamnations; et le fait est qu'il ne fit ni l'un ni l'autre. Deux enfants furent jugés en 1574 pour avoir contrefait les possédés, et attachés au pilori comme imposteurs. Mildred Norrington, appelée la pucelle de Westwell, fournit un autre exemple de possession; mais elle confessa aussi son imposture et montra en public ses accès et ses fourberies bouffonnes. La puissante influence possédée déjà par les puritains suffit probablement à expliquer l'issue plus sombre de certains cas, dans lesquels les juges et les jurés, au temps d'Élisabeth, doivent être reconnus avoir montré une sévérité inspirée par la peur.

Ces cas de possédés étaient, sous un certain rapport, de tristes pièges pour les prêtres de l'église romaine, qui, quoiqu'ils fussent trop éclairés pour ne pas s'apercevoir que les accès prétendus, les contorsions, les cris étranges et autres extravagances données comme témoignage de l'influence du démon sur les personnes possédées n'étaient autre chose que des marques d'imposture données par quelque vagabond, étaient néanmoins souvent tentés de les admettre comme réels, et de se faire un mérite de les guérir. C'était une époque où l'église catholique avait besoin de s'entourer de tout le respect qui lui restait dans un royaume schismatique et hérétique; et, lorsque ses pères et ses docteurs annonçaient l'existence d'une pareille maladie, et du pouvoir des prières de l'église, des reliques et des cérémonies pour les guérir, il était difficile pour un prêtre, en le supposant plus jaloux de l'intérêt de son ordre que de celui de la vérité, d'éviter une opportunité aussi tentante qu'un cas de possession

supposée pour déployer le haut privilège auquel sa profession le faisait participer, ou de s'abstenir de condescendre à l'imposture, afin d'obtenir pour son église la réputation de chasser le démon. Il n'y avait guère à s'étonner qu'un ecclésiastique fût quelquefois porté à aider la fraude que de tels motifs l'empêchaient de dévoiler; et sur ce point il pouvait hésiter d'autant moins qu'il n'était pas obligé d'adopter la marche suspecte et dégradante d'une communication immédiate *in limine* avec l'imposteur, puisqu'un mot ou deux, lancés en présence du prétendu malade, lui donnaient les informations nécessaires sur la manière la plus convenable de jouer son rôle; et s'il était possédé par un diable de quelque perspicacité ou adresse, il n'avait pas besoin d'autre instruction pour le remplir. De telles combinaisons furent quelquefois dévoilées et jetèrent plus de discrédit sur l'église de Rome que ne lui firent d'honneur toutes celles qui furent ménagées avec plus d'adresse. Sur ce sujet le lecteur peut avoir recours au célèbre ouvrage du docteur Harsnett sur les impostures des papistes, où il fait l'historique de plusieurs cas remarquables de fraudes découvertes, dans lesquelles des ecclésiastiques romains n'avaient pas hésité à tremper. Celui de Grace Sowerbut, poussée par un prêtre catholique à accuser sa grand'mère de sorcellerie, fut une faute grossière.

Une telle conduite néanmoins n'était pas exclusivement appropriée aux ecclésiastiques romains. Nous avons déjà remarqué que, comme d'ordinaire les extrêmes se joignent, les dissidents, dans leur opposition violente contre les papistes, adoptèrent quelques-unes de leurs idées concernant les démoniaques; et nous devons ajouter ici qu'ils s'attribuaient aussi, par l'ardeur de leurs prières et l'autorité de leur mission sacrée, le pouvoir d'expulser les démons que l'église de Rome prétendait exercer par des rites; des cérémonies et des reliques. Le cas mémorable de Richard Dugdale, appelé l'imposteur de Surrey, fut un des plus remar-

quables que les dissidents aient mis en avant. Ce jeune homme était supposé avoir vendu son ame audible, à condition de devenir le meilleur danseur de Lancashire ; et durant qu'il était possédé, il faisait une foule de grimaces bizarres , peu différentes de celles dont nous gratifient les meilleurs mimes de nos jours. Cette personne se remit entre les mains des dissidents, qui, dans leur ardeur, saisirent cette opportunité de soulager un malade dont l'état paraissait avoir été négligé par le clergé régulier. Ils nommèrent parmi eux un comité, qui toutes les semaines visitait le prétendu possédé, et se prescrivirent des jours d'humiliation et de jeûne pendant le cours de toute une année. Tout respect pour le diable paraît avoir abandonné les révérends ecclésiastiques après qu'ils eurent monté ainsi la garde pendant quelque temps, et ils finirent par le mépriser assez pour le tourner en ridicule sur la manière dont il tenait sa promesse d'apprendre à son vassal à danser. Le morceau de raillerie suivant est digne d'être mentionné : « Quoi, Satan ! est-ce là la manière de danser pour laquelle Richard s'est donné à toi ? etc. Est-ce que tu ne sais pas mieux danser ? etc. Repasse dans ta mémoire tous les anciens récits et les anciens lieux qui y sont rappelés ; ne peux-tu pas y trouver quelques meilleures manières de fouler le sol ? Mets en jeu toutes tes facultés inventives : est-ce que l'entrepôt général de toutes tes ruses subtiles et de tes stratagèmes ne peut faire éclore une nouvelle méthode de battre des entrechats ? Est-ce là le *nec plus ultra* de ta science et de ta gloire, de faire battre les pieds de cette manière, de brandir les genoux, de courir comme un daim, et de sautiller comme un écureuil ? En quoi différent tes gambades des sauts d'une grenouille, ou des bonds d'une chèvre, ou des cabrioles d'un chien, ou des gesticulations d'un singe ? Est-ce qu'une bonne paralysie ne peut pas venir corriger un jarret aussi flasque que cela ? Est-ce que tu ne pirouettes pas comme un veau qui a une apoplexie, et ne lèves pas tes jarrets en l'air

comme un cheval atteint de convulsion dans une de ses jambes!<sup>1</sup>» On pourrait presque se figurer le démon répondant à cette raillerie, comme le docteur Johnson : « Cette goguenarderie de curés est très-offensante. »

Les dissidents étaient probablement trop honnêtes gens, quoique simples, pour achever la cure complète de Dugdela, en s'entendant à l'amiable avec lui : ainsi, après leur année de vigiles, ils abandonnèrent leur tâche par degrés. Dugdale, fatigué de sa maladie, qui commençait à ne plus attirer l'attention, s'adressa à un médecin compétent, et fut guéri de ce qu'il y avait dans son malaise de non affecté, en suivant une méthode régulière, *par ordonnance du médecin*. Mais les révérends ecclésiastiques, qui avaient entrepris sa guérison s'en attribuèrent le mérite, et, si quelque chose avait pu les engager à entonner le *Te Deum*, c'eût été cette circonstance : ils dirent que l'effet de leurs prières avait été suspendu pour un temps, jusqu'à ce qu'il fût secondé par le zèle de leurs dévotions particulières.

Les ministres de l'église d'Angleterre, quoiqu'ils fussent par leur éducation, leur commerce avec le monde, et autres avantages, moins enclins aux préjugés que ceux des autres sectes, sont néanmoins loin d'être à l'abri de l'accusation d'avoir encouragé, dans des cas particuliers, la superstition des sorciers. Même lorsque le docteur Hutchison soutient que l'église anglicane a le moins à se reprocher sur ce point, il est dans la nécessité de reconnaître que quelques ecclésiastiques du clergé régulier des campagnes partageaient à un tel point les préjugés enracinés des congrégations et du gouvernement, qui avait porté des lois contre la sorcellerie, qu'ils participèrent à la persécution des suspects, et donnèrent leur approbation aux signes superstitieux par lesquels, à cette époque, le vulgaire croyait possible de s'assurer de l'existence des maladies dues à la sorcellerie, et obtenir la

<sup>1</sup> *A springhault tit*, dit le texte. Voir *Hutchison on witchcraft*, p. 162. A. M.

connaissance de leur auteur. On fait mention du cas singulier de trois femmes appelées les sorcières de Warbois. Leur histoire est même le sujet d'une mention assez solennelle ; car sir Samuel Cromwell, ayant reçu, de la propriété sur laquelle les malheureux <sup>1</sup> qui furent exécutés vivaient, une somme de quarante livres sterling comme seigneur du manoir, la convertit en une rente de quarante schellings par an, pour la fondation d'un discours annuel sur la sorcellerie, qui devait être prêché par un docteur ou un bachelier en théologie de Queen's collège à Cambridge. Les accusés, qui étaient un nommé Samuel et sa femme, étaient des gens âgés et très pauvres, et une jeune femme qui était leur fille. La fille d'un M. Throgmorton, ayant vu la pauvre vieille coiffée d'un bonnet noir à une époque où elle ne se portait pas bien, se mit dans la tête qu'elle l'avait ensorcelée, et ne cessa depuis de déclamer contre elle. Les autres enfants de cette famille fantasque poussèrent le même cri, et l'aînée arrangea à la fin un très joli drame, dont elle fournit elle-même toutes les scènes et joua tous les rôles.

Ces scènes imaginaires, ou ces sornettes, sont l'amusement ordinaire des enfants rusés ; et plusieurs lecteurs peuvent se rappeler avoir eu aussi leur utopie. Mais le drame enfantin de miss Throgmorton eut une horrible conclusion. La jeune personne et ses sœurs étaient, disait-on, hantées par neuf esprits, envoyés par la méchante mère Samuel dans ce dessein. Les parents judicieux entendirent une partie du dialogue, qui avait lieu lorsque les enfants, dans leurs accès, répondaient, comme on supposait, aux esprits dont ils étaient possédés ; et lorsque les malades, de temps à autre, revenaient à eux, ils fournissaient la contre partie en rapportant ce que leur avaient dit les esprits. Les noms des esprits étaient Pluck, Hardname, Catch, Blue, et trois Smack qui

<sup>1</sup> Walter Scott, dans la suite de son récit, dit que c'était un homme, le père, la mère et la fille. A. M.

étaient cousins. Mistriss Jeanne Throgmorton l'aînée ( qui, comme les autres jeunes femmes de son âge, d'environ quinze ans, avait quelque maladie de nerfs, et dont l'imagination errait, dit-on, sur l'amour et la galanterie ) supposait qu'un des Smack était son amant, qu'il s'était battu pour l'amour d'elle avec les autres esprits moins bien portés pour elle, et qu'il lui avait promis de la protéger contre la mère Samuel elle-même. L'extrait curieux qui suit montrera sur quel pied de familiarité la demoiselle était avec son galant spirituel. « D'où venez-vous, monsieur Smack ? dit la demoiselle affligée, et quelles nouvelles apportez-vous ? » Smack, sans s'étonner, l'informa qu'il venait de se battre avec Pluck. Les armes avaient été deux grandes douves de cuve ; le champ de bataille, une boulangerie tombant en ruines dans la cour de la mère Samuel. « Et qui est-ce qui a été le plus fort, je vous prie ? » dit la demoiselle. Smack répondit qu'il avait cassé la tête à Pluck. « Je voudrais, dit la demoiselle, qu'il vous eût aussi rompu le cou. — Est-ce ainsi que vous me remerciez de mes peines ? dit Smack désappointé. — Est-ce que vous attendez des remerciements de moi ? dit la jeune fille désolée ; je voudrais que vous fussiez tous pendus à la file les uns des autres avec vos femmes pour vous tenir compagnie, car vous ne valez rien aucun de vous. » Sur cette rebuffade, Smack quitte la scène. Entrent Pluck, Blue et Catch ; le premier avec sa tête cassée, l'autre en boitant, et le troisième avec son bras en écharpe, autant de trophées des victoires de Smack. Ils disparaissaient après avoir menacé de tirer vengeance du vainqueur. Cependant celui-ci parut bientôt chargé de ses lauriers. Il lui parla de ses divers combats. « Je m'étonne, dit mistriss Jeanne, ou Jane, que vous soyez en état de les battre ; vous êtes petit, et ils sont très grands. Il s'embarrassait peu de cela, répliqua-t-il ; il battrait à lui seul les deux plus forts d'entre eux, et les Smack ses cousins battraient les deux autres. » Cette pitoyable farce, c'est le nom qu'on doit lui donner, eut sa

partie tragique. Miss Throgmorton et ses sœurs invectivèrent la vieille Samuel, et M. Throgmorton l'ayant entraînée par force dans sa maison, il tardait à ces petites furies de lui tirer du sang, de l'égratigner, et de la torturer comme le prescrivaient les croyances de sorcellerie de cette époque ; cependant la pauvre femme encourut encore de plus violents soupçons lorsqu'elle exprima le désir de sortir d'une maison où elle était si rudement traitée et exposée à de tels soupçons.

Ce fut en vain que cette malheureuse créature essaya de détourner leur ressentiment, en se soumettant à tous les mauvais traitements qu'il leur plut de lui faire éprouver ; ce fut en vain qu'elle éprouva, sans opposer de résistance, les plus mauvais traitements de la main de lady Cromwell, sa propriétaire, qui, l'injuriant par les plus grossières épithètes, lui arracha son bonnet de dessus la tête, lui tira aussi quelques cheveux, et donna le tout à mistriss Throgmorton, afin qu'elle le brûlât pour en faire un contre-charme. Bien plus, la complaisance de la mère Samuel sur ce dernier point ne servit qu'à lui susciter une nouvelle accusation. Il se trouva que lady Cromwell, à son retour chez elle, rêva de sa besogne de la journée, et principalement de la vieille et de son chat ; et comme sa seigneurie mourut juste une année et un quart à partir de ce jour, on en conclut avec beaucoup de sagacité qu'elle était morte victime des sortilèges de la terrible mère Samuel. M. Trogmorton força aussi la vieille et sa fille à se servir d'expressions qui mettaient leurs vies entre les mains de ces méchantes enfants, qui avaient poussé la farce si loin qu'elles ne pouvaient guère échapper au piège que leur fourberie avait préparé que par la mort de ces infortunées créatures : par exemple, la prisonnière, la mère Samuel, fut poussée à dire à l'esprit supposé : « Comme je suis une sorcière, et auteur de la mort de lady Cromwell, je te somme de sortir du corps de la jeune fille. » La jeune fille demeura tranquille ; et l'on considéra ce fait comme

une preuve que la pauvre femme, qui n'avait fait que ce qu'on lui avait ordonné, subjuguée et opprimée par la terreur, était une sorcière. On rougit pour un juge et un jury anglais, lorsqu'il faut répéter que le témoignage de ces jeunes fanatiques écervelées fut jugé suffisant pour condamner trois personnes innocentes. La mère Samuel fut, à la vérité, contrainte à la fin de confesser son crime par les divers moyens qu'on employa à la tourmenter ; mais son mari et sa fille persistèrent à soutenir leur innocence. La dernière fit preuve d'élévation dans l'esprit, et montra avec une noble fierté le cas qu'elle faisait de sa réputation. Quelqu'un, qui avait pitié de sa jeunesse, lui conseilla d'obtenir au moins un sursis en se déclarant enceinte. Elle répondit avec dédain : « Non, je ne veux pas passer à la fois pour une sorcière et pour une prostituée ! » La mère, pour montrer combien son jugement était sain, et la valeur réelle de ses aveux, voulut profiter pour elle de l'avis donné à sa fille. Comme son âge dispensait de discuter un sursis basé sur un tel prétexte, l'auditoire barbare partit d'un éclat de rire, auquel prit part de toutes ces forces cette infortunée victime accablée d'années. Il y en eut qui pensèrent que ce n'était pas une plaisanterie, et étaient portés à croire qu'ils avaient une Jeanne Southcote devant eux, et que le diable devait être le père. Ces malheureux Samuel furent condamnés à Huntingdon, devant le juge Fenner, le 4 avril 1593. C'était un singulier cas choisi pour être rappelé par un sermon annuel, comme Samuel Cromwell y avait pourvu ; car le but de la justice n'a jamais été perverti à ce point, ni son glaive dirigé vers un meurtre plus flagrant.

Nous pouvons parler ici, quoique ce ne soit en grande partie que pour établir un contraste, du cas si controversé de Jane Wenham, la sorcière de Walkerne comme on la nommait, qui est d'une date beaucoup plus récente. Quelques uns des ecclésiastiques de campagne furent encore entraînés par le torrent de

la superstition dans cette circonstance , et non seulement ils encouragèrent les poursuites, mais ils prêtèrent leur appui à quelques uns des procédés ridicules et inconvenants auxquels le peuple du plus bas étage a recours pour vérifier le fait de sorcellerie. Mais le bon sens du juge, secondé de celui d'autres personnes réfléchies et éclairées, épargna au pays la honte qui s'attache à un trop grand nombre de ces procès impies. Le genre ordinaire de preuves fut mis en avant contre cette pauvre femme, sous prétexte de personnes encorcelées vomissant du feu ; tour de passe-passe très aisé à ceux qui exécutent une pareille jonglerie, devant des gens qui désirent plutôt y être pris que de découvrir l'imposture. Celui qui était chargé de l'examiner pratiqua sur elle les tours et les charmes les plus ridicules; et après une instruction des plus fausses ils lui arrachèrent ce qu'ils appelaient une confession, quoiqu'elle fût forcée et incomplète. Sur de telles preuves , le jury rendit un verdict de culpabilité, et elle fut nécessairement condamnée à périr. Plus heureuse néanmoins que plusieurs personnes qui s'étaient trouvées dans la même circonstance, Jane Wenham eut affaire à un juge éclairé et philosophe , qui ne put comprendre que la vie d'une anglaise, de quelque basse condition qu'elle fût, pût lui être ravie par une suite de ruses et d'épreuves barbares qui n'avaient d'autre fondement que la crédulité du vulgaire. Il sursit à l'exécution de la sorcière avant de quitter la ville où se tenaient les assises. Le reste de l'histoire contraste également avec quelques unes de celles que nous avons racontées , et avec d'autres que nous rapporterons. Un homme humain et d'un esprit élevé, le colonel Plummer de Gilston, défiant la calomnie populaire, plaça la pauvre vieille femme dans une petite maison près de la sienne, et sous sa protection immédiate. Elle y vécut et mourut jouissant d'une très-bonne réputation, édifiant ceux qui la visitaient par son exactitude et son zèle à faire ses dévotions ; et une fois

éloignée de ses voisins méchants et cruels , elle ne donna jamais dans la suite le moindre motif de soupçon ou d'offense jusqu'à sa mort. Comme ce fut un des derniers cas de condamnation en Angleterre , le docteur Hutchison a été conduit à s'y appesantir avec une certaine force d'éloquence et de logique.

Il fait les questions suivantes à quelques personnes de la classe élevée qui étaient empressées de voir poursuivre : « 1<sup>o</sup> quel acte unique de sortilège cette Jane Wenham a-t-elle exécuté ? quel charme a-t-elle employé ou quel acte de sorcellerie pourriez-vous lui prouver ? Les lois sont faites contre les mauvaises actions , que l'on peut prouver aux personnes qui les ont commises. Quel fait unique contraire au statut pouvez-vous lui prouver ? 2<sup>o</sup> Je demande si elle a jamais même prononcé un mot imprudent , ou fait une action immorale , que vous puissiez raconter contre elle. Lorsqu'on lui refusait quelques navets , elle les remettait à terre avec soumission ; lorsqu'on la traitait de sorcière , de vieille chienne , elle ne cherchait qu'à justifier sa réputation ; lorsqu'elle vit cette tempête s'élever contre elle , elle se renferma dans sa maison , et chercha à se soustraire à vos mains cruelles ; lorsqu'on enfonça sa porte , et qu'on se livra à ces traitements barbares qu'elle a éprouvés , elle protesta de son innocence , tomba à genoux , supplia qu'on ne la menât point en prison ; dans son innocente simplicité , elle vous permit de tenter sur elle l'épreuve de l'eau , et dans son interrogatoire , elle déclara qu'elle n'avait rien à se reprocher : voilà sa conduite. Et qu'eût pu faire de mieux chacun de nous , excepté sur ce point où elle se prêta trop à vos volontés , et offrit de se laisser plonger dans l'eau par vous ?

3<sup>o</sup> Lorsque vous employâtes les plus basses superstitions du paganisme et du papisme... lorsque vous l'avez écorchée et déchiquetée , que vous avez enfoncé des épingles dans sa chair , et employé cette ridicule épreuve de la bouteille , etc... qui consultiez-vous?... de qui attendiez-vous vos réponses?... quel était

votre père... et en quelles mains vous remettiez-vous ? Et si l'on avait tourné contre vous le vrai sens du statut, comment vous seriez-vous défendus ? 4<sup>o</sup> Eussiez-vous osé la traiter de cette manière, si elle eût été riche, et sa pureté n'aurait-elle pas plutôt augmenté que diminué le crime de votre action ?

Ainsi donc, au lieu de fermer votre livre en disant un *liberavimus animas nostras*, et réfléchissant sur la cour, je vous demande, 5<sup>o</sup> si vous n'avez pas plutôt des actions de grâces à rendre à Dieu d'avoir rencontré un juge sage et un homme éclairé qui vous empêchèrent de répandre le sang innocent, et de réveiller chez vous la plus basse et la plus cruelle de toutes les superstitions <sup>1</sup>. »

Mais quoique des individus de l'église d'Angleterre aient pu, dans quelques occasions, être justement accusés de tomber dans des erreurs lamentables sur un sujet où l'erreur était si générale, ce n'était pas un point ordinaire du caractère de leur profession, et l'on doit avouer que les lois les plus sévères contre la sorcellerie furent rendues sous un roi d'Angleterre écossais, et que la seule persécution étendue qui soit venue après ce statut eut lieu du temps des guerres civiles, lorsque les calvinistes obtinrent, pour un court espace de temps, une influence dominante dans le parlement.

Jacques succéda à Élisabeth, au milieu des plus belles espérances de la part de ses nouveaux sujets, qui, outre leur satisfaction générale de rentrer sous le sceptre d'un roi, étaient fiers aussi de ses talents supposés, et de ses connaissances réelles en littérature et dans les langues, et étaient naturellement, quoique imprudemment disposés à chercher à lui plaire, en se rapportant à son jugement sur des matières dans lesquelles ses études étaient supposées l'avoir rendu particulièrement habile. Malheureusement, outre la fantaisie moins dangereuse de deve-

<sup>1</sup> Hutchison, *Essai sur la sorcellerie*, p. 166.. A. M.

nir un apprenti poète, fantaisie dont les maux et le rythme seuls avaient souffert, le monarque avait composé un volumineux ouvrage sur la démonologie. Embrassant dans toute leur étendue les plus absurdes et les plus grossières erreurs sur ce sujet, il regardait sa couronne et sa vie comme continuellement en butte aux esclaves qui s'étaient donnés à Satan. Plusieurs avaient été exécutés pour tentative d'empoisonnement sur sa personne par l'art de la magie; et le turbulent Francis Stewart, comte de Bothwell, dont les attentats répétés sur sa personne avaient long-temps été la terreur de Jacques, avait débuté dans sa rébellion par consulter les sœurs sorcières. Ainsi le roi, qui avait prouvé par ses écrits que les sorciers supposés étaient les ennemis de la Divinité, et qui s'imaginait qu'il les connaissait par expérience comme les siens propres; qui de plus n'avait pas, dans des occasions beaucoup moins importantes (comme dans le cas de Vorstius), montré d'hésitation à jeter son autorité royale dans la balance pour venir à l'aide de ses arguments, se servit naturellement de son influence lorsqu'elle était à son plus haut degré, pour étendre et renforcer les lois contre un crime qu'il haïssait et craignait à la fois.

Le statut anglais contre la sorcellerie, adopté la première année même de son règne, est donc d'une nature toute spéciale, décrivant la sorcellerie dans tous les divers modes et les diverses cérémonies d'après lesquelles ce crime pouvait se commettre : chacun desquels points était déclaré félonie sans privilège du clergé.

Cette circonstance donna un essor bien plus grand aux poursuites d'après ce statut, que sous les lois plus douces d'Élisabeth. Les hommes pouvaient alors être punis pour la pratique de la sorcellerie, comme crime en lui-même, sans qu'on fût obligé d'avoir égard à l'objet ultérieur qui les avait fait agir. Il est à remarquer que la même année, où la législature adopta plutôt les

passions et les craintes du roi qu'elle n'exprima les siennes par cette fatale loi, l'assemblée de l'église montra un esprit tout différent ; car voyant le ridicule que faisaient retomber sur son saint ministère des hommes entreprenants et présomptueux, dans leurs tentatives de guérir les démoniaques d'une maladie occasionnée ordinairement par des causes naturelles, si elles n'étaient pas inventées par l'imposture, elle décréta un canon portant qu'à l'avenir un ou plusieurs ministres ne pourraient entreprendre de chasser un démon ou plusieurs sans une licence de leur évêque : mettant virtuellement par là un terme à une source abondante de fourberie dans le peuple, et de folie déshonorante dans le bas clergé.

Le nouveau statut de Jacques ne paraît pas cependant avoir, dans le principe, amené beaucoup de poursuites. Une des plus remarquables fut (*proh pudor !*) entreprise à l'instigation d'un homme de la société, littérateur d'un goût classique et excellent poète, qui n'est autre qu'Édouard Fairfax de Fayston, dans la forêt de Knaresborough, traducteur de la *Jérusalem délivrée* du Tasse. Faisant allusion à sa crédulité sur de pareils sujets, Collins a composé les vers qui suivent :

Aux sons doux et plaintifs que murmuraient les vents,  
 Ta harpe me plaisait ; Fairfax te l'a passée ;  
 Fairfax, crédule enfant, dont la foi fut bercée  
 Des magiques récits de ses vers séduisants.

Comme M. Throgmorton dans l'affaire de Warbois, M. Fairfax accusa six de ses voisins de tourmenter ses enfants par des accès d'un genre extraordinaire, par des démons, et en s'offrant à la vue des malades sous leur propre forme pendant la crise qu'apportaient ces pratiques de sorcellerie. Admettre cette dernière circonstance comme preuve légitime, c'était donner un cruel avantage contre les accusés ; car, d'après l'opinion des démonologues, on ne pouvait la réfuter même par *l'alibi* le mieux établi. A une

défense basée sur ce fait il fut répondu , que la personne tourmentée n'avait pas vu le sorcier lui-même , dont la présence corporelle eût été en effet aperçue de tous ceux qui étaient dans l'appartement comme du malade , mais que le témoignage de ce dernier portait sur la vue de leur *spectre* , autrement dit sur leur apparition ; et l'on considéra ce point comme un signe certain de la culpabilité de ceux dont la forme avait ainsi apparu pendant les accès des malades , et dont ceux-ci se plaignaient en criant après eux. La tendance évidente d'une telle doctrine , en ce qui concerne les témoignages basés sur des visions ou des spectres , comme on les appelait , était de placer la vie et l'honneur des accusés à la merci de tout hypocondriaque ou de tout infâme imposteur qui pouvait ou faire semblant de voir , ou croire qu'il voyait le *spectrum* de la vieille femme ou du vieillard accusé , paraissant jouir des maux dont il se plaignait et les exciter ; et , chose étrange à dire , la sentence fatale devait reposer sur des faits offerts non aux yeux du malade , mais à son imagination. Il arriva , heureusement pour la mémoire de Fairfax , que les personnes qui étaient l'objet de ses poursuites jouissaient d'une bonne réputation , et que le juge était un homme de bon sens qui exposa l'affaire avec tant de sagesse et de talent devant les jurés , qu'ils rendirent un verdict de non culpabilité.

Le célèbre cas des « sorcières du Lancashire » ( dont le nom est et sera long-temps présent à la mémoire de tout le monde , en partie à cause de la comédie de Shadwell , mais plus encore pour le compliment ingénieux et bien mérité qu'il fait à la beauté des femmes de cette province ) se présenta peu de temps après. On ne sait si la première idée de cette accusation de sorcellerie est éclosée du cerveau de quelque enfant malin , mais il n'y a pas de doute qu'on s'en empara et qu'on la répandit avec empressement dans des vues intéressées. Voici le récit original :

Ces procès du Lancashire furent jugés à deux époques : l'une

en 1613, devant sir James Altham et sir Édouard Bromley, baron de l'échiquier; dix-neuf sorcières passèrent en jugement à Lancaster, et une autre à York. Thomas Potts a retracé l'accusation intentée contre elles. Un correspondant obligeant m'a envoyé pour le consulter un exemplaire de ce livre rare et curieux. Le principal personnage du drame est Élisabeth Southam, sorcière redoutée sous le nom de Dembdike, et sur laquelle M. Roby a écrit dans ses antiquités de Lancaster où il donne aussi la description de la tour de Maulkins, lieu de rendez-vous des sorcières. Il paraît que ce comté éloigné était plein de récusants papistes, de prêtres voyageurs, et ainsi de suite; et on y donne quelques-uns de leurs charmes, où les choses sacrées et les noms auxquels on fait allusion forment un étrange contraste avec le but pour lequel on les employait, comme de réussir à brasser de bonne bière et autres choses semblables. Le public imputait aux accusés une longue kirie de meurtres, de complots, de charmes, de désastres, de pratiques infernales et damnables, « apparentes, dit l'éditeur, dans leurs interrogatoires et leurs propres aveux, » et, à dire le vrai, visibles nulle part ailleurs. La mère Dembdike eut le bonheur de mourir avant sa condamnation. Parmi d'autres contes nous en avons un de deux diables *femelles*, appelés Fancy et Tib. Il est remarquable que quelques-unes de ces infortunées essayèrent de rejeter l'accusation dont elles étaient l'objet sur d'autres avec lesquelles elles avaient de vieilles querelles, aveux qui furent considérés comme preuves certaines contre celles qui les faisaient et contre les prétendues complices. Plusieurs de ces malheureuses femmes furent déclarées non coupables au grand déplaisir de la population ignorante du comté. Telle fut la première édition des sorcières du Lancashire. Dans celle qui suit, l'accusation offre les traces les plus évidentes d'un odieux complot.

Vers l'an 1634, un enfant nommé Edmond Robinson, dont le père, qui était très pauvre, demeurait dans la forêt de Pendle,

scène des prétendus actes de sorcellerie, déclara que, cueillant des *balles* (des prunes sauvages peut-être) dans une clairière de la forêt, il vit deux chiens de chasse, qu'il s'imagina appartenir à des chasseurs du voisinage. L'enfant rapporta que, ne les voyant suivis par personne, il se proposait de chasser avec eux ; mais, quoiqu'il eût fait lever un lièvre, les chiens refusèrent de courir. Le jeune Robinson allait les frapper avec une houssine, lorsque la vieille Dickenson, femme d'un voisin, se releva tout-à-coup au lieu de l'un des chiens, et à la place de l'autre parut un petit enfant. Le témoin affirmait que la mère Dickenson lui avait offert de l'argent pour tenir caché ce qu'il avait vu, ce qu'il refusa disant : « Non, vous êtes une sorcière. » Il paraît qu'elle avait résolu de lui fournir la preuve complète de la vérité de ce qu'il disait ; car, comme la reine magicienne dans les contes Arabes, elle tira de sa poche une bride, et l'agita sur la tête de l'enfant qui représentait un moment auparavant l'autre chien de chasse. Il fut sur-le-champ changé en cheval ; la mère Dickenson monta dessus et prit Robinson devant elle. Alors ils se rendirent à une grande maison ou grange, appelée Hourstoun, dans laquelle Edmond Robinson entra avec les autres. Il y vit six ou sept personnes tirant sur des cordes, et à mesure qu'elles les tiraient, il sortait des viandes toutes préparées avec de gros morceaux de beurre, des écuelles de lait, et tout ce qui dans l'imagination de l'enfant pouvait compléter un festin rustique. Il déclara que, pendant qu'elles pratiquaient ce charme, elles faisaient des grimaces si laides, et avaient un air si diabolique, qu'il avait été effrayé. Il racontait encore bien d'autres choses de ce genre... comme d'avoir vu une de ces sorcières assise à moitié de la cheminée de son père, et autres gentilleses ; mais cela finit par l'emprisonnement de près d'une vingtaine de personnes ; et en conséquence, il fut transporté d'église en église dans le voisinage, afin qu'il reconnût les personnes qu'il aurait vues au rendez-vous

des sorcières. Le vieux Robinson , qui avait témoigné contre les premières sorcières en 1613 , accompagnait son fils , et savait probablement le moyen de rendre son voyage lucratif ; et son fils eut soin probablement de ne reconnaître personne qui pût jouir d'une certaine considération. « Cet enfant , dit Webster , fut amené dans l'église de Kildwirk , église paroissiale , où , étant alors vicaire , j'étais en ce moment occupé à prêcher , afin de regarder autour de lui , ce qui causa quelque trouble. » Après le service , M. Webster chercha et trouva l'enfant et deux personnes de mauvaise mine , « qui , dit-il , le conduisaient et dirigeaient cette affaire. Je désirai parler à l'enfant en particulier , mais ils me le refusèrent péremptoirement. En présence d'un grand nombre de personnes je pris l'enfant auprès de moi et lui dis : Mon ami , parle-moi avec vérité et sérieusement ; as-tu vu et entendu les choses étranges sur les actions des sorcières , que l'on dit que tu as rapportées , ou quelqu'un ne t'a-t-il pas porté à les dire de toi-même ? » Mais les deux hommes m'enlevèrent l'enfant et dirent qu'il avait été interrogé par deux juges de paix capables , et qu'ils ne lui avaient point fait de semblables questions ; à quoi je répliquai que les personnes accusées n'en étaient que plus blâmables. L'enfant avoua ensuite , dans un âge plus avancé , qu'il avait été dressé et suborné , pour jurer ces choses contre les accusées , par son père et par d'autres , et on l'entendit souvent avouer que , le jour où il avait prétendu avoir vu lesdites sorcières dans la grange , il cueillait des prunes dans le jardin d'un voisin <sup>1</sup>. »

L'époque approchait alors où la loi contre la sorcellerie , assez sanguinaire en elle-même , devait être poussée à de plus violentes extrémités que ne lui avait permis le scepticisme tranquille du clergé anglican. Les querelles des partis religieux avaient précédé et commencé à l'avance la grande guerre civile. La tenta-

<sup>1</sup> Webster, sur la sorcellerie, p. 273. A. M.

tive imprudente et mal vue de forcer les Écossais à se soumettre à la hiérarchie et aux cérémonies des théologiens de la haute église, et des poursuites sévères de la Chambre Étoilée et des cours de la Prérrogative, avaient donné au système presbytérien, pour un moment, un grand degré de popularité en Angleterre; et comme le parti du roi déclina pendant la guerre civile, et que l'état de la hiérarchie fut altéré, l'influence des calvinistes s'accrut. Avec des mœurs très-régulières et des pratiques de religion très-pures, il est à regretter qu'ils eussent une croyance pleine et entière à l'existence de la sorcellerie, et un vif désir d'étendre et de renforcer les peines portées contre elle par la loi. Wierus a regardé le clergé de chaque secte comme trop ardent à suivre cette espèce de persécution : *Ad gravem hanc impietatem connivent theologii plerique omnes* <sup>1</sup>. Mais on ne peut nier que les ecclésiastiques presbytériens, qui, en Écosse, étaient souvent nommés par les commissaires du conseil privé pour les jugemens de sorcellerie, firent preuve d'un degré extraordinaire de crédulité dans de tels cas, et que la domination temporaire de cette secte en Angleterre fut marquée par d'énormes cruautés de ce genre. C'est à une erreur générale que nous devons imputer le malheur de voir des hommes de bien, tels que Calamy et Baxter, favoriser ou défendre la conduite de l'impudent et cruel misérable appelé Mathieu Hopkins, qui, à une époque où tout était mis en question, lorsque les hommes faisaient ce qui paraissait bon à leurs propres yeux, prit le titre de *witchfinder général* <sup>2</sup>, et traversant les comtés d'Essex, Sussex, Norfolk et Huntingdon, s'arrogea le droit de rechercher les sorcières, présidant à leur examen par les tortures les plus inouïes, et forçant des malheureux, abandonnés de tous, à admettre et confesser des choses aussi absurdes

<sup>1</sup> Presque tous les théologiens s'accordent à professer cette grave impiété. A. M.

<sup>2</sup> Witchfinder, *trouveur de sorcières*. On donnait ce nom à celui qui recherchait les sorcières, et dirigeait les expériences barbares auxquelles on les soumettait pour les convaincre de sorcellerie. A. M.

qu'impossibles, dont la conséquence était la perte de leur vie. Avant d'entrer plus en détail dans l'examen de ces causes, je citerai les propres paroles de Baxter; car personne ne peut avoir moins le désir d'insulter un homme aussi religieux et aussi consciencieux que l'était sans aucun doute ce théologien, quoiqu'il fût détourné des voies de la justice en cette occasion par ses préjugés et sa crédulité.

« L'exécution d'un grand nombre de sorcières en 1645 et 1646 est connue de tout le monde: M. Calamy accompagna les juges dans leur tournée pour entendre les aveux de ces malheureuses, et voir à ce qu'on n'exercât contre elles aucune fraude ni violence. Je causai avec plusieurs personnes pieuses, éclairées et dignes de foi, qui demeuraient dans les comtés, et avec quelques autres qui les avaient visitées dans les prisons et entendu leurs tristes aveux. Parmi eux était un vieux liseur, nommé Lewis, non loin de Framlingham, qui fut pendu. Il avoua qu'il avait deux démons familiers, et que l'un d'eux le poussait continuellement à faire le mal; et qu'étant au bord de la mer, il vit un vaisseau sans voiles. Ce démon le porta à l'envoyer couler le vaisseau; il y avait consenti, et avait vu le vaisseau couler bas devant eux. M. Baxter passe à une autre histoire d'une mère qui avait donné à sa fille un esprit familier, fait comme une taupe, et lui avait dit de le conserver dans un bidon près du feu, et qu'elle ne manquerait jamais; et à un tas d'autres contes de bonnes femmes avec lesquels les nourrices bercent les enfants. »

Il est à remarquer que, dans ce passage, Baxter nomme le witchfinder général un peu légèrement, employant l'expression de « un Hopkins, » et sans lui rendre la justice due à une personne qui avait découvert plus de cent sorcières, et les avait amenées à des aveux sur la véracité desquels ce brave homme n'élevait pas le moindre doute. Peut-être que le savant théologien était un de ceux qui pensaient que le witchfinder général avait

dérobé au diable un certain agenda sur lequel Satan, certainement pour aider sa mémoire, avait écrit les noms de toutes les sorcières d'Angleterre, et qu'Hopkins avait profité de ce registre<sup>1</sup>.

On peut observer que les temps de désordre et de violence semblent créer des hommes propres à en faire leur profit, et ayant un caractère approprié aux circonstances qui les mettent en évidence et les font entrer en scène; de même que la nielle, sur un arbre ou sur tout autre végétal, donne naissance à un insecte particulier appelé à se nourrir et à jouir du dégât qu'il a produit. Un monstre comme Hopkins ne pouvait exister que dans la confusion des dissensions civiles. Il était peut-être natif de Manningtree, dans le comté d'Essex: en tout cas, il y résidait en 1644, lorsqu'un cri général et épidémique s'éleva contre la sorcellerie en cette ville. Dans cette occasion il s'était beaucoup remué, et affectant plus de zèle et de connaissances que les autres, il avait appris son métier de witchfinder, comme il le prétend, par expérience. Il eut ensuite la permission de l'exercer comme profession légale, et se transporta d'un lieu à l'autre avec un nommé Sterne et une femme. Dans sa défense contre l'accusation de dépouiller le pays, il déclara que son traitement régulier était de vingt schellings par ville, y compris ses frais de nourriture et de voyage pour aller et revenir avec ses assistants. Il affirme aussi qu'il n'allait nulle part sans y être appelé et invité. Sa principale manière de reconnaître les sorciers était de mettre les personnes accusées entièrement nues, et d'enfoncer des épingles dans diverses parties de leur corps, pour découvrir la marque que l'on supposait que le diable leur avait faite comme signe de sa souveraineté, et à laquelle on prétendait aussi qu'elles allaitaient leurs dia-

<sup>1</sup> Il est fait mention de ce reproche dans un traité très-rare qui fut acheté à la vente de M. Lort par le célèbre amateur Bindley, et qui est maintenant en la possession de l'auteur. Son titre complet est: *Découvertes de Sorcières*, en réponse à plusieurs questions soumises dernièrement au juge des assises du comté de Norfolk, et publiées par Mathieu Hopkins, witchfinder, à l'avantage de tout le royaume; imprimées par M. Royston, à l'Ange dans (un Lane 1647. (Note du texte.)

blotins. Il pratiquait aussi et défendait ouvertement l'épreuve par eau, dans laquelle la personne suspecte était enveloppée dans un drap, ayant les pouces et les gros orteils liés ensemble, et jetée ainsi dans un étang ou une rivière. Si elle enfonçait, c'était un signe de son innocence; mais si le corps flottait ( ce qui devait arriver de dix fois l'une , si on le plaçait avec soin sur la surface de l'eau ), l'accusée était condamnée, d'après l'autorité du roi Jacques, qui, en décrivant ce genre d'épreuve, pose en fait que, comme les sorcières ont renoncé à leur baptême, il est juste que l'élément au moyen duquel elles ont reçu ce sacrement les repousse: ce qui est une figure d'éloquence et non pas un argument. La coutume d'Hopkins était de tenir les pauvres malheureuses éveillées, afin qu'elles ne reçussent point d'encouragement de la part du diable, et, sans aucun doute, pour mettre des personnes faibles, épouvantées et fatiguées par les veilles, dans un état complet de folie. Dans le même dessein, elles étaient traînées en tous sens par ceux qui les gardaient, jusqu'à ce que l'accablement de la fatigue et la douleur de leurs pieds couverts d'ampoules vinssent ajouter de nouveaux motifs à faire leurs aveux. Hopkins avoue que ce dernier usage de tenir les accusées éveillées, et de les forcer à marcher dans le même but, avait été dans l'origine employé par lui. Mais comme son traité est une réponse avouée à des accusations de cruauté et d'oppression, il assure que ces deux moyens n'étaient plus employés alors, et qu'on n'y avait pas eu recours depuis long-temps.

La nation anglaise se pique d'une courageuse indépendance et d'un bon sens qui ne permettent pas long-temps la licence de la tyrannie et de l'oppression sur les personnes les moins importantes et les plus obscures. Plusieurs ecclésiastiques et des personnes de la société s'opposèrent aux pratiques de ce cruel oppresseur des gens sans défense; et il fallait du courage pour agir ainsi lorsqu'un coquin si peu scrupuleux y était si intéressé.

M. Gaul, ecclésiastique de Houghton, dans le comté de Huntingdon, eut le courage d'imprimer en faveur du parti le plus faible; et Hopkins, en conséquence, eut l'audace d'écrire à quelques fonctionnaires de l'endroit la lettre suivante, qui est un admirable mélange d'impudeur, de jactance et de lâcheté.

« J'ai l'honneur de vous offrir mes hommages... J'ai aujourd'hui reçu une lettre dans laquelle on me demande de venir dans une ville appelée Great Houghton, pour y rechercher des personnes mal disposées, appelées *sorcières* (quoique j'apprenne que votre ministre, par ignorance, est fortement contre nous). J'ai l'intention, avec la volonté de Dieu, de m'y rendre surtout pour entendre son singulier plaidoyer en faveur de telles parties. J'ai connu un ministre, dans le comté de Suffolk, qui avait prêché tout autant en chaire contre mes découvertes, et qui fut forcé par le comité du parlement à se rétracter à la même place. Je m'étonne beaucoup que des gens aussi pernicious puissent trouver des personnes (et encore plus dans le clergé, qui devrait journellement s'élever contre de tels coupables) qui se présentent pour prendre leur parti contre ceux qui portent plainte au nom du roi, et ont souffert eux-mêmes avec leurs familles et leurs biens. Je me propose de visiter votre ville subitement. J'irai à Kimbolton cette semaine, et il y a dix à parier contre un que je visiterai votre ville auparavant; mais je voudrais bien savoir auparavant si votre ville fournit beaucoup de partisans aussi zélés de pareil bétail, et si elle a la volonté de nous bien recevoir et bien traiter, comme celles où j'ai déjà été; autrement j'abandonnerai votre comté (en ne commençant point, quant à présent, à en parcourir aucune partie moi-même), et je me bornerai aux lieux où je punis et puis punir non seulement sans contrôle, mais même en recevant des remerciements et des récompenses. J'ai donc l'honneur de prendre humblement congé de vous, et reste à votre disposition. Votre serviteur,

MATHIEU HOPKINS.»

Le courageux et éclairé M. Gaul peint les tortures employées par cet individu comme égales à aucune de celles qui étaient pratiquées par l'inquisition. « On prend la femme que l'on suspecte de sorcellerie, et on la met au milieu d'une chambre, sur un escabeau ou sur une table, les jambes en croix, ou dans quelque autre posture gênante ; si elle ne s'y soumet pas, on la lie avec des cordes. Là on la veille, et on la garde sans manger ni dormir pendant vingt-quatre heures, car on dit que dans cet intervalle on verra son esprit familier venir la sucer. On fait également un petit trou à la porte pour permettre aux esprits familiers d'entrer; et de peur qu'ils ne viennent sous une forme moins aisée à discerner, ceux qui sont de garde près d'elle ont ordre de balayer continuellement la chambre, et s'ils aperçoivent quelque araignée ou quelque mouche, de la tuer. S'ils ne peuvent y parvenir, ils peuvent être sûrs que ce sont leurs esprits familiers. »

Si ce genre de torture fut appliqué au révérend M. Lewis, dont la mort est trop légèrement annoncée par M. Baxter, nous concevons facilement que lui, ou tout autre homme, ait pu devenir en effet assez fatigué de la vie pour reconnaître qu'au moyen de ses esprits familiers il avait coulé bas un vaisseau, sans se proposer aucun avantage ou plaisir par un tel acte d'iniquité. Mais dans une autre cause un juge aurait demandé quelque preuve du *corpus delicti*, quelque témoignage de la perte d'un vaisseau à cette époque; quel était son lieu de départ et sa destination: en un mot, quelque chose qui établît que toute cette histoire n'était pas la conception absurde d'un homme qui pouvait être entièrement dérangé, et qui certainement l'était à l'époque où il fit cet aveu. John Lewis fut nommé curé de Brandiston, près de Framlingham, dans le comté de Suffolk, le 6 mai 1596. Il y vécut environ cinquante ans, jusqu'à ce qu'il fût exécuté comme magicien, sur les preuves que nous avons vues.

Malgré le récit de ses aveux prétendus, il se défendit coura-

geusement pendant son procès, et fut probablement condamné plutôt comme royaliste et malintentionné que pour toute autre cause. Il montra à son exécution une grande énergie, et pour être sûr que le service des morts serait dit sur son corps, il le récita à haute voix pour lui-même, en se rendant à la potence.

Nous avons vu qu'en 1647, le ton d'Hopkins commençait à baisser, et qu'il commençait lui-même à désavouer quelques unes des cruautés qu'il avait pratiquées dans le principe. Vers la même époque, une malheureuse vieille femme était tombée entre les mains de ce mécréant, près d'Hoxne, village du comté de Suffolk, et avait avoué tous les crimes accoutumés, après être restée sans prendre de repos ni de nourriture pendant un temps suffisant. Son démon familier, dit-elle, s'appelait Nan. Un propriétaire du voisinage, dont la veuve a survécu pour donner de l'authenticité à cette histoire, fut si indigné, qu'il se rendit dans la maison où il la tourmentait, l'arracha de mains inhumaines, chassa les witchfinders, et après s'être convenablement substantée et reposée, la pauvre vieille ne put se rappeler rien de ses aveux, si ce n'est qu'elle avait donné à une poule favorite le nom de Nan. On peut s'en référer sur ce point au docteur Hutchison, qui cite une lettre de la veuve de cet homme candide.

En l'an 1645, une commission du parlement fut envoyée sur les lieux, comprenant deux ecclésiastiques estimés du parti influent, dont l'un, M. Fairclough de Kellar, prêcha devant les autres sur la sorcellerie; et après cette apparence d'enquête, les instructions et les condamnations continuèrent comme auparavant. Mais l'indignation publique fut si fortement excitée contre Hopkins, que quelques personnes le saisirent et lui firent subir son épreuve favorite de l'eau : sur quoi, comme il vint à flotter, il demeura convaincu de sorcellerie, et ainsi le pays fut débarrassé de lui. S'il fut noyé sur-le-champ ou non, c'est ce qui ne paraît pas clairement établi; mais il a eu l'honneur d'être célébré par l'auteur d'Hudibras:

Notre parlement n'a-t-il pas  
 Nommé , pour sortir d'embarras ,  
 Près du diable un chargé d'affaires ,  
 Muni des pouvoirs nécessaires  
 Pour régler la convention  
 Qui lui livre à discrétion  
 Des Sorcières la destinée ?  
 N'en a-t-il pas, dans une année ,  
 Pendu soixante en un comté ?  
 Celles qui n'avaient point goûté  
 L'avantage d'être noyées ,  
 Ou qui par deux en deux pliées ,  
 Nuit et jour souffraient et criaient ,  
 Dûment pour sorcières passaient.  
 D'autres, prenant une autre voie ,  
 Sur un dindon ou sur un oie ,  
 Jetaient des sorts qui les tuaient.  
 Les cochons mêmes y passaient ;  
 Mais la sorcière était pendue.  
 Enfin même déconvenue  
 Survint à notre homme, il fournit  
 Les verges dont on le battit <sup>1</sup>.

Le lecteur clairvoyant comprendra aisément que ce revirement de l'opinion en faveur de ceux qui désapprouvaient les procès de sorcellerie doit avoir reçu des encouragements de quelques hommes de poids et influents. Cependant pourra-t-il paraître étrange que cet esprit de douceur ait été le résultat des principes particuliers de ces sectaires de toute espèce, classés sous le nom général d'indépendants, qui, quoiqu'ils eussent d'abord flatté les presbyteriens, comme le parti le plus nombreux et le plus puissant, s'étaient à la fin débarrassés de ces liens, et finalement les combattirent et les renversèrent. Les indépendants se distinguaient dans la licence la plus marquée des opinions religieuses, mêlée à beaucoup de croyances absurdes et mystiques. Ils désavouaient même l'existence d'un clergé régulier, et permettaient de prêcher à tous ceux qui pouvaient se former une assemblée qui leur fît un revenu, ou qui voudraient, sans recevoir aucun salaire, subvenir aux besoins spirituels de leurs auditeurs. Quoi-

<sup>1</sup> Traduit d'*Hudibràs*, part. II, chant III. A. M.

qu'un tel relâchement de discipline donnât carrière à l'enthousiasme le plus emporté, et ouvrit la porte à toutes les variétés possibles de doctrines, il avait, d'un autre côté, l'avantage inestimable qu'il contribuait à un degré de tolérance générale qui était à cette époque inconnu de toute autre secte chrétienne. Le génie même d'une religion qui admettait la subdivision des sectes *ad infinitum* excluait la poursuite d'aucune pour hérésie ou apostasie. S'il eût même existé une secte de manichéens, qui se faisaient une religion d'adorer le mauvais principe, on peut douter que les autres sectaires les eussent considérés comme bannis entièrement du giron de l'Église; et heureusement le même sentiment les porta à voir avec horreur les poursuites contre la sorcellerie. Ainsi les indépendants, lorsque, sous Cromwell, ils obtinrent la suprématie sur les presbytériens, qui, jusqu'à un certain point avaient été bons alliés, furent disposés à s'opposer à la violence de procédés tels que ceux que, sous le prétexte de sorcellerie, Hopkins avait introduits dans les comtés d'Essex, de Norfolk et de Suffolk pendant les trois ou quatre années qui précédèrent 1647.

Le retour de Charles II dans ses états et sur son trône servit en quelque sorte à restreindre le mode d'application générale et par masses que l'on avait employé des lois contre la sorcellerie dans la chaleur de la guerre civile. Le statut de la première année du règne de Jacques subsista néanmoins encore; et il n'est pas le moins du monde probable, considérant le caractère du prince, qu'il eût voulu, pour sauver la vie à quelques vieillards des deux sexes, se hasarder à encourir la haine, d'encourager ou d'épargner un crime qui était encore vu avec horreur par une grande partie de ses sujets. Néanmoins l'application de ce statut fut généralement confiée à des juges sages et habiles, et les accusés avaient autant de chance de salut que la rigueur absurde de la loi pouvait le permettre.

La sottise, il n'est que trop clair, l'emporta dans quelques cas.

En l'an 1663, une vieille femme, nommée Julienne Coxe, fut condamnée principalement sur le témoignage d'un chasseur, qui déclara, sous la foi du serment, qu'il poursuivait un lièvre avec ses chiens, et, qu'étant arrivé à l'endroit où il les voyait aboyer, il y trouva de l'autre côté d'un buisson Julienne Coxe, harassée et haletante, de manière à le convaincre que c'était la créature qu'il avait chassée. La malheureuse femme fut exécutée sur ce témoignage.

C'est avec regret que, deux ans après (1664), nous sommes forcés de signaler le *pieux* et *vénérable* sir Mathieu Hales comme président à un jugement en conséquence duquel Anny Dunny et Rose Callender furent pendues à Saint-Edmond-sbury. Mais aucun homme, à moins qu'il ne soit dans des circonstances toutes particulières, ne peut se soustraire aux préjugés de son siècle et de sa nation. Les preuves contre les accusés reposaient : 1° sur l'effet de certains charmes employés par des personnes ignorantes pour détruire l'effet des sortilèges prétendus, et dont l'emploi, d'après le statut de Jacques I<sup>er</sup>, était aussi criminel que l'acte de sorcellerie que de tels contre-charmes avaient pour but de neutraliser ; 2° les deux vieilles femmes refusèrent même le privilège d'acheter des harengs. S'étant exprimées avec colère et impatience, un enfant du marchand de harengs tomba malade en conséquence ; 3° une charette fut traînée contre la misérable cabane d'Anne Dunny ; elle grogna comme de raison, et peu de temps après, la charette (ce qu'un bon roulier aura peine à comprendre) s'arrêta court sous une porte où ses roues ne touchaient aucun des deux poteaux, et cependant avança aisément par-dessus l'un des poteaux (qui ne l'arrêta *nullement*), qui était coupé ; 4° l'une des jeunes filles ensorcelées, étant soigneusement enveloppée, éprouva un accès soudain après avoir été touchée par une des sorcières supposées. Mais, dans une autre épreuve, il se trouva que la personne ainsi encapuchonnée

éprouva le même accès de rage, étant touchée par une personne non suspecte. Ce qui peut-être décida du sort des accusées fut le témoignage du célèbre sir Thomas Browne, qui déposa que « les accès étaient naturels, mais augmentés par le pouvoir du diable, agissant de concert avec la malice des sorcières ; » étrange opinion, certes, de la part de l'auteur d'un *Traité sur les erreurs du vulgaire*<sup>1</sup>.

Mais le flambeau de la science était alors définitivement allumé, et brillait dans plus d'un royaume, lançant ses rayons de toutes parts, et s'emparant de tous les moyens qui pouvaient accroître son éclat. La société royale, qui avait pris naissance à Oxford d'une association privée qui se rassemblait dans les appartements du docteur Wilkins, vers l'an 1652, fut, un an après la restauration, établie par une charte royale, et commença à publier ses travaux et à donner un caractère nouveau et plus rationnel aux recherches de la philosophie.

En France, où la seule volonté du gouvernement pouvait opérer de plus grands changements, la conséquence d'un esprit de découvertes scientifiques plus étendu fut que l'on mit définitivement un terme aux poursuites contre les sorciers, qui avaient été aussi communes dans ce royaume qu'en Angleterre. Vers l'année 1672, il y eut une arrestation générale d'un grand nombre de bergers et autres en Normandie, et le parlement de Rouen se préparait à procéder à l'investigation des accusés avec la sévérité accoutumée. Mais un ordre ou arrêt du roi Louis XIV, délibéré en conseil, ordonnant de mettre en liberté et de protéger tous ces malheureux, eut les plus salutaires effets dans tout le royaume. L'académie des sciences de France fut aussi fondée; et, à l'imitation de ce pays, une société de savants allemands établit une institution semblable à Leipsic. Les préjugés, quoique invétérés,

<sup>1</sup> Voyer l'article de sir T. Browne dans le n° 14 de la *Bibliothèque de famille* (Vies des médecins anglais), p. 60. (Note du texte.)

furent tenus en respect et maîtrisés... On se rendit compte, par des moyens naturels, de beaucoup de choses qu'on avait jusqu'alors attribuées à une influence surnaturelle... Tout semblait promettre qu'une connaissance plus approfondie des secrets de la nature pourrait être acquise par ceux qui poursuivraient leurs études par l'expérience et l'analyse... et la masse d'opinions anciennes qui encombrait le sujet, que nous traitons commença à être tournée en ridicule et rejetée par des hommes de bon sens et d'une éducation soignée.

Dans plusieurs cas, la proie fut arrachée des mains de ceux qui cherchaient à s'en saisir. Un juge de paix routinier du Sommersetshire commença une information contre les contrevenants au statut de Jacques I<sup>er</sup>, et si on l'avait laissé faire, M. Hunt se serait acquis un renom dans la découverte des sorciers, aussi fameux que celui de M. Hopkins; mais ses recherches furent suspendues par ordre de l'autorité supérieure... La vie des malheureux arrêtés (au nombre de douze) fut sauvée, et le pays demeura tranquille, quoique on laissât vivre les sorciers prétendus. L'instruction nous fournit quelques particularités curieuses que l'on peut trouver dans le *Sadducismus triumphatus* : car, parmi la kirielle accoutumée d'enfants bizarres, fantasques ou, comme on les appelait, malades, que l'on produisait pour fournir les contingents de tressaillements de regards et de cris étranges, il y eut aussi certains aveux remarquables des accusés, d'après lesquels nous apprenons que Satan enrôlait ses sorcières en racoleur habile, en leur offrant un schelling comptant et douze sur parole; que lorsque les sorcières entraient au sabbat elles prononçaient les mots magiques *thout, tout, throughout and about*; et que lorsqu'elles en sortaient elles s'écriaient : *Rentum, tormentum!* Nous apprenons de plus que son altesse infernale, à son départ, laisse après elle une odeur qui n'est pas des plus agréables. Nous avons sur ce fait une explication curieuse de M. Glanville :

d'après cette respectable autorité, ceci semble prouver la réalité du fait, « les particules fausses qu'il tenait renfermées dans le bas-ventre sous sa forme sensible n'étant plus retenues lorsqu'il s'évanouit, et offensant les narines en flottant et se répandant dans l'air <sup>1</sup>. » Combien ne devons-nous pas regretter que la découverte qu'avait faite M. le juge de paix Hunt « de cette infernale espèce de sorcières, » en elle-même si claire et si simple, et fournissant des informations si précieuses, eût été étouffée dans son principe en rencontrant de l'opposition et du découragement auprès de quelqu'un de ceux qui exerçaient alors le pouvoir !

Le garde du sceau Guilford arrêta aussi les poursuites contre les sorcières. A dire le vrai, nous pouvons remarquer généralement, pendant la dernière partie du dix-septième siècle, que, lorsque les juges étaient des hommes instruits et courageux, partageant les lumières de leur époque, ils avaient soin de retenir la précipitation des juges ignorants et imbus de préjugés, en leur donnant une idée plus précise du peu de valeur des aveux faits par les accusés eux-mêmes, et du témoignage tiré des prétendues visions des personnes que l'on supposait ensorcelées. Dans les lieux au contraire où les juges partageaient l'aveuglement du vulgaire, on se contentait de laisser au jury à décider. Pour ne pas s'exposer au cri général trop commun dans de telles occasions, il s'ensuivait souvent un verdict de culpabilité.

Nous apprenons de Roger North qu'un cas de cette espèce se présenta aux assises d'Exeter, où son frère, le lord premier juge, ne se mêla pas des jugements de la couronne, et l'autre juge laissa exécuter une pauvre vieille femme, condamnée comme de coutume sur ses propres aveux, et sur le témoignage d'un voisin, qui déposa qu'il avait vu un soir un chat sauter dans la chaumière de l'accusée par la fenêtre, à l'heure du crépuscule,

<sup>1</sup> Collection de *Récits*, par Glanville. A. M.

et qu'il croyait fermement que ce chat était le diable : sur ce précieux témoignage la pauvre malheureuse fut en conséquence pendue. Dans une autre occasion , vers le même temps , les passions du peuple de toutes les classes furent tellement soulevées par l'acquiescement d'une vieille villageoise que le juge avait eu quelque peine à sauver, que sir John Long , homme de rang et d'une grande fortune, vint trouver le juge dans le plus grand embarras, demandant qu'il ne fût pas permis à la sorcière de retourner dans sa misérable chaumière , qui était située sur ses propriétés, parce que tous ses fermiers avaient menacé dans ce cas de le quitter. Par compassion pour une personne qui craignait d'être ruinée pour une cause si bizarre , il fut décidé que la dangereuse vieille serait gardée par la ville où elle avait été acquittée, à raison d'une demi-couronne par semaine, payée par la paroisse à laquelle elle appartenait. Mais , voyez ce que c'est , dans l'espace de temps qui sépara les deux assises, sir John Long et ses fermiers avaient fait provision d'assez de courage pour demander que cette sorcière , avec tout l'effroi qu'elle traînait à sa suite, leur fût envoyée, parce qu'ils pouvaient la nourrir parmi eux à un schelling meilleur marché par semaine qu'ils s'étaient obligés de donner à la ville pour son entretien. Dans un procès subséquent devant le lord premier juge North lui-même, il découvrit une de ces pratiques qui, on doit le craindre , étaient trop fréquentes à cette époque, où les témoins trouvaient leur avantage à se dire ensorcelés. Une femme, qui était la prétendue victime du sorcier qui était à la barre , vomit des épingles en quantité, droites et non pas courbées comme celles qui étaient plus communes à cette époque , et se cachant moins aisément dans la bouche. Le juge cependant découvrit, en la confrontant avec un témoin honnête, qu'en contrefaisant ses accès de convulsion elle enfonceait la tête sur son sein , de manière à prendre avec ses lèvres les épingles qu'elle avait placées toutes prêtes dans sa

pièce d'estomac. L'homme fut en conséquence acquitté. Une vieille sorcière à faire peur, qui était présente, se distingua tant par les bénédictions dont elle comblait le juge, qu'il lui demanda la cause de l'intérêt particulier qu'elle prenait à l'acquittement. « Il y a vingt ans, dit la pauvre femme, ils voulaient me pendre comme sorcière, mais ils ne le purent pas; et aujourd'hui, sans votre seigneurie, ils auraient assassiné mon fils qui est innocent <sup>1</sup>. »

De telles scènes avaient souvent lieu aux assises lorsque des propriétaires de campagne, comme l'excellent sir Roger de Coverlay, prenaient part à la terreur avec laquelle leurs fermiers, leurs domestiques et journaliers regardaient quelque vieille Moll White <sup>2</sup>, qui mettait les chiens en défaut, et ravageait les champs par la grêle et l'orage. Sir John Reresby, après avoir parlé d'une pauvre femme jugée comme sorcière à York, en 1686, et acquittée, comme il pensait, avec beaucoup de raison, ajoute que néanmoins la sentinelle qui était de faction à la prison où elle était enfermée avoua « qu'il avait vu un rouleau de papier qui s'était glissé de dessous la porte de la maison, et qui alors s'était changé d'abord en un singe, ensuite en un dindon, ce que le porte-clefs confirma. « Je l'ai entendu, dit sir John, de la bouche de tous deux, et je laisse maintenant au lecteur à le croire ou à ne pas le croire, selon qu'il y sera porté. » Nous pouvons voir que Reresby, homme d'État et militaire, n'avait pas encore « arraché la vieille femme de son cœur. » Addison lui-même, dans son incrédulité concernant son crime, ne s'aventura que jusqu'à soutenir que, quoique la sorcellerie pût exister et existât, il n'y en avait pas un exemple récent qui fût suffisamment prouvé.

A une époque aussi rapprochée de nous que 1682, trois malheu-

<sup>1</sup> *Vie du garde du seccau Guilford*, par Roger North. A. M.

<sup>2</sup> *Moll white*, c'est-à-dire, *marie blanche*, car *moll* est ici pour *Mary*, et *white* signifie *blanc*. A. M.

reuses femmes, nommées Suzanne Edwards, Marie Trembles et Tempérance Lloyd, furent pendues à Exeter pour cause de sorcellerie, et, comme de coutume, d'après leurs propres aveux. On pense que c'est la dernière exécution en forme légale de cette espèce qui ait eu lieu en Angleterre. Mais l'ancienne superstition, comme un résidu qui se dépose au fond de l'eau, se précipita sous une teinte plus foncée sur les classes inférieures et ignorantes de la société, à mesure que les régions plus élevées se purifiaient de son influence. La populace, y compris les ignorants de toutes les classes, devenait plus furieuse contre les sorcières lorsque ses passions étaient une fois excitées, en raison de la douceur qu'elle voyait exercée envers les objets de son indignation par ceux qui administraient la justice. Il se présenta plusieurs cas dans lesquels la canaille, convaincue de la culpabilité de quelques pauvres vieilles créatures abandonnées, se fit justice de ses propres mains, et procédant d'après des témoignages tels que ceux auxquels Hopkins aurait eu recours, dans leur manière de voir s'assurèrent à la fois de la criminalité et administrèrent le châtement.

L'exemple suivant d'un procédé si illégal et si inhumain eut lieu à Oakly, près de Bedford, le 12 juillet 1707. Il y avait une vieille femme qui, étant accusée de sorcellerie, désirait échapper à un si odieux soupçon, et se concilier la bienveillance de ses voisins, en consentant à se laisser plonger dans l'eau par eux. Les officiers de la paroisse permirent à tel point cette épreuve inhumaine, qu'ils promirent à la pauvre femme une guinée si elle se justifiait en enfonçant dans l'eau. Cette infortunée fut mise dans un drap mouillé; on lia ensemble ses pouces et ses gros orteils, on lui arracha son bonnet et on le visita exactement pour voir si elle n'avait pas d'épingles sur elle; car on a l'opinion qu'une seule épingle fait manquer l'opération du charme. On la traîna alors à travers la rivière de l'Ouse par une corde attachée à sa ceinture. Malheureusement pour la pauvre femme, son corps

flotta, quoique sa tête restât sous l'eau. L'épreuve fut renouvelée trois fois avec le même résultat. Alors le cri de pendre ou noyer la sorcière devint général ; et comme elle était étendue, à moitié morte, sur le rivage, ils accablèrent la pauvre misérable de reproches et en vinrent presque aux coups. Un seul spectateur humain prit son parti et s'exposa à être maltraité pour cette action. Heureusement quelqu'un même de la populace suggéra à la fin l'épreuve de peser la sorcière contre la Bible. Cet ami de l'humanité saisit ce moyen de salut, appuyant sa proposition par cet argument peu vigoureux, que l'Écriture, étant l'ouvrage de Dieu lui-même, doit plus nécessairement peser que toutes les opérations ou tous les vassaux du diable. Le raisonnement fut regardé comme concluant, d'autant plus volontiers qu'il promettait un nouveau genre d'amusement. La femme fut donc pesée contre une Bible d'église de douze livres pesant, et comme elle l'emportait de beaucoup, elle fut relâchée avec honneur. Mais une partie de la populace regardait son acquittement comme illégal, et aurait voulu voir pendre ou noyer la pauvre vieille, en conséquence du résultat de l'épreuve par l'eau, qui était la plus authentique de toutes.

Enfin un trait d'inhumanité semblable, qui eut une conclusion bien différente, amena l'abolition définitive du statut de Jacques I<sup>er</sup>, comme favorisant des procédés si barbares. Un pauvre âgé, nommé Osborne, et sa femme, qui demeuraient près de Tring, dans le Staffordshire, encoururent les soupçons de la populace, sous prétexte de sorcellerie. Les inspecteurs des pauvres apprenant que la canaille avait l'intention de faire subir l'épreuve de l'eau à ses faibles créatures, ce qu'ils avaient en effet annoncé dans une espèce de proclamation, entreprirent de s'opposer à leur dessein en mettant le malheureux couple en sûreté dans la sacristie, qu'ils barricadèrent. Il leur fut impossible néanmoins de les protéger comme ils en avaient l'intention. La populace

força la porte , saisit les accusés, et avec une brutalité inexprimable continua de les traîner à travers l'eau d'un étang, jusqu'à ce que la femme eût perdue la vie. Une bête brute sous la forme humaine, qui avait présidé à ce meurtre, se promenait dans la foule des spectateurs, leur demandant de l'argent pour l'amusement qu'il leur avait procuré! On ne sauva qu'avec beaucoup de peine la vie de l'autre victime. Trois hommes furent jugés pour avoir pris part à cet acte barbare. Un seul, nommé Colley, fut condamné et pendu. Lorsqu'il se rendit pour être exécuté, la canaille, au lieu de se presser autour de la potence comme à son ordinaire, se tint à une certaine distance, et injuria ceux qui, disaient-ils, mettaient à mort un honnête garçon pour avoir débarrassé la paroisse d'une maudite sorcière. Ce crime abominable fut commis le 30 juillet 1751.

La répétition de semblables horreurs, la propension du peuple pour une superstition si cruelle et qui endureissait à un tel point le cœur, fut considérée par la législature comme prenant sa source dans le statut non encore aboli de Jacques I<sup>er</sup>. En conséquence, par le neuvième statut de George II, chapitre 5, cette loi odieuse, qui avait été si long-temps la terreur de toutes les femmes du royaume affligées de vieillesse et de pauvreté fut abrogée, et toute procédure criminelle au sujet de la magie ou de la sorcellerie fut interdite à l'avenir dans toute la Grande-Bretagne : on réserva à ceux qui prétendraient au talent de diseurs de bonne aventure, de devins des objets volés et autres, le châ-timent d'une maison de correction, qui était ce que méritaient des fripons et des vagabonds. Depuis cette époque on a peu entendu parler de la sorcellerie en Angleterre, et quoique la foi en son existence ait, dans quelques lieux éloignés, survécu à la loi qui en réglait les poursuites et les peines... néanmoins cette croyance se perd de jour en jour depuis que la canaille a été pri-yée de tout prétexte pour la réveiller par ses actes désordonnés.

Il s'est offert quelques cas très rares, semblables à celui pour lequel Colley fut exécuté; et je remarque qu'il en est un qui nous est conservé dans ce registre curieux des connaissances humaines, je veux parler des amusements populaires de M. Hone, duquel il résulte que même, à la fin du dernier siècle, cette brutalité fut encore pratiquée, quoique heureusement sans qu'il en coûtât la vie à personne.

Il paraîtrait que le statut irlandais contre la sorcellerie existe encore. Il ne se passa rien dans ce royaume qui pût porter à l'annuler, mais on le considère comme tombé en désuétude; et si l'on tentait de renouveler aujourd'hui de telles absurdités, il est certain qu'on ne permettrait aucune procédure en conséquence.

Si l'on avait encore besoin de quelque preuve pour confirmer cette maxime générale, que la crainte épidémique de la sorcellerie s'accroît et se généralise à mesure que les poursuites contre les sorciers augmentent, il suffirait de citer quelques incidents extraordinaires arrivés dans la Nouvelle-Angleterre. On ne peut donner ici qu'un court aperçu de l'erreur qui, par une étrange terreur contagieuse, aveugla et opprima les colons de ce pays, et de sa guérison soudaine et singulière, amenée par ses propres excès; mais c'est une preuve trop forte du caractère imaginaire de cette hideuse maladie pour qu'on les passe entièrement sous silence.

La Nouvelle-Angleterre, comme tout le monde le sait, fut principalement peuplée d'émigrants qui avaient été dégoûtés de la conduite du gouvernement de Charles I<sup>er</sup> dans l'église et dans l'État, avant la grande guerre civile. Plusieurs des plus riches colons étaient presbytériens ou calvinistes; d'autres, moins nombreux et moins influents par leur fortune, étaient quakers, anabaptistes, ou membres d'autres sectes comprises sous la dénomination générale d'*indépendants*. Les calvinistes y apportèrent ce zèle pour leur religion et cette exactitude de mœurs qui les dis-

lingua partout. Malheureusement ils n'étaient pas aussi sages que zélés, mais ils avaient un penchant à croire à un commerce surnaturel, personnel et direct entre le diable et ses serviteurs, erreur à laquelle, comme nous avons essayé de le démontrer, leurs corréligionnaires d'Europe avaient été dès le principe particulièrement sujets dans un pays imparfaitement cultivé, et où les lieux qui l'étaient partiellement se trouvaient enfoncés au sein de forêts inaccessibles, habités par de nombreuses tribus de sauvages. Il était naturel qu'une disposition à la superstition s'accrût plutôt qu'elle ne diminuât, et qu'aux autres dangers et autres horreurs dont ils étaient environnés, les colons eussent ajouté la crainte du diable, non seulement considérée comme le principe du mal portant la nature humaine au péché, et mettant ainsi notre salut en péril, mais comme s'alliant aux sorciers et aux devins pour faire périr et tourmenter les enfants et les autres personnes.

Le premier cas qui s'offre à moi est celui de quatre enfants d'un maçon nommé Jean Goodwin. L'aînée s'était querellée avec la blanchisseuse de la maison pour du linge qui manquait. La mère de la blanchisseuse, vieille Irlandaise ignorante, hargneuse et colère, s'emporta contre l'accusatrice. Peu de temps après, l'aînée des Goodwin, sa sœur et ses deux frères, furent atteints d'une maladie si étrange, que tous les voisins en conclurent qu'ils étaient ensorcelés. Ils se conduisaient comme les personnes que l'on supposait atteintes de maladies produites par de telles influences, avaient coutume de le faire. Tantôt leurs coudes se raidissaient tellement que l'on ne pouvait pas en mouvoir les articulations; tantôt ils étaient si souples et si flexibles, qu'on eût cru que les os étaient dissous. Ils éprouvaient des convulsions violentes dans lesquelles leurs mâchoires craquaient comme le ressort d'un piège à prendre les rats. Leurs membres se contournaient d'une étrange manière, et, pour ceux qui avaient un goût

pour le merveilleux, semblaient disloqués et déplacés. Au milieu de ces contorsions, ils criaient contre la pauvre vieille, dont le nom était Glover, alléguant qu'elle était présente devant eux et ajoutait à leurs tourments. La misérable Irlandaise, qui savait à peine parler anglais, récita son *Pater noster* et son *Ave Maria* comme une bonne catholique; mais il y avait quelques mots qu'elle avait oubliés. Elle fut donc jugée incapable de réciter l'ensemble régulièrement et exactement, et en conséquence condamnée et exécutée.

Mais les enfants de Goodwin trouvèrent le métier qu'ils avaient entrepris trop profitable pour le mettre de côté. Et l'aînée, particulièrement, continua à garder tous les signes extérieurs d'une personne ensorcelée et possédée. Quelques uns étaient très faits pour flatter l'amour-propre et les préjugés des ministres calvinistes qui la visitaient, et conséquemment étaient empreints d'un caractère évident d'imposture étudiée et volontaire. La jeune personne, agissant sous l'influence du diable, comme on le voyait, lisait un traité quaker avec aisance et une apparente satisfaction... mais le diable n'eût pas permis à sa victime de toucher un livre écrit contre ces pauvres et inoffensifs Amis <sup>1</sup>. Elle pouvait parcourir un livre d'office de l'église d'Angleterre, et lire les passages des Écritures qu'il contient, sans difficulté et sans en être empêchée... mais l'esprit qui la possédait la jetait dans des accès si elle essayait de lire les mêmes passages dans la Bible, comme si la crainte que l'on suppose que les esprits infernaux ont des saintes Écritures dépendait non du sens des mots, mais de l'arrangement des pages et des caractères qui ont été employés dans leur impression. Ce singulier genre de flatterie avait pour but de capter l'ecclésiastique au moyen des opinions de sa profession; d'autres étaient plus directement personnels. La demoiselle malade paraît avoir été un peu de l'humeur de la Dulcinée de

<sup>1</sup> Les *quakers*, qu'on appelle la *Société des Amis*. A. M.

MM. Smack, Pluck, Catch et compagnie, et avait comme elle des accès de gaité et de tristesse. Elle s'imaginait souvent que les esprits qui la possédaient lui amenaient un joli petit cheval pour aller avec eux à leur rendez-vous. Dans ces occasions elle faisait un saut, comme pour monter à cheval, et ensuite s'asseyant de nouveau sur sa chaise, imitait avec dextérité et agilité les mouvements de l'animal, allant au pas, au trot et au galop, comme un enfant sur les genoux de sa bonne; mais lorsqu'elle montait, en chevauchant de cette manière, à l'étage supérieur, elle affectait de ne pouvoir entrer dans le cabinet d'étude de l'ecclésiastique, et lorsqu'on l'y traînait par force, elle avait coutume de se remettre entièrement, et de se tenir debout comme un être raisonnable. « Elle donnait pour cela des raisons, dit le bon ministre, qui semblent plus obligeantes que vraies. » Peu de temps après, elle paraît avoir traité le pauvre théologien avec une espèce de douceur et d'attention qui lui donnait plus d'embarras que ses anciennes violences. Elle avait coutume d'interrompre ses études pour l'importuner en le priant de descendre, et servait ainsi, sans aucun doute, les intérêts de Satan, en l'interrompant dans ses travaux. A la fin, les Goodwin furent ou parurent être guéris. Mais l'exemple avait été donné et goûté, et le sang de la pauvre vieille Glover, qui avait servi d'introduction à ces contes de cavalcades sur un bâton, devait être l'avant-coureur de nouvelles atrocités, et de folies plus terribles et plus générales.

Ce drame s'ouvrit par la maladie de deux jeunes demoiselles, l'une fille, et l'autre nièce de M. Parvis, ministre de Salem, qui éprouvèrent un mal semblable à celui des Goodwin. Leurs bouches étaient fermées, leurs gosiers bouchés, leurs membres torturés; des épines étaient enfoncées dans leur chair, et elles vomissaient des épingles. Un Indien et sa femme, domestiques de la maison, cherchant, par quelque charme de leur invention, à découvrir par qui le fatal sortilège avait été lancé sur les enfants

de leur maître, attirèrent les soupçons sur eux et furent pendus. Les juges et les jurés persévérèrent dans cette voie, encouragés par la découverte du crime de ces malheureux Indiens, et espérant qu'ils pourraient ainsi expulser de la colonie les auteurs de ces coupables pratiques. Ils agirent, dit l'historien Mather, avec un désir consciencieux de faire le bien ; mais les cas de sorcellerie et de possession augmentèrent comme s'ils s'étaient transmis par contagion, et la même espèce de témoignages visionnaires qui avait occasionné la condamnation de l'Indienne Titu étant adoptée devint généralement fatale. Les personnes qui avaient cette indisposition ne manquaient pas de voir les spectres, comme elles les appelaient, des personnes par qui elles étaient tourmentées. Contre cette espèce de témoignage il n'y avait pas d'alibi à alléguer, parce qu'il était reçu, comme nous l'avons dit ailleurs, que la personne réelle des accusés n'était pas là présente ; et tout reposait sur la présomption que les personnes ensorcelées disaient la vérité, puisqu'on ne pouvait attaquer leur témoignage. En général, on prétendait que ces spectres présentaient à leurs victimes un livre, leur promettant que, si elles le signaient, elles seraient délivrées de leurs tourments. Quelquefois, le diable paraissait en personne, et joignait son éloquence à la leur pour porter les possédés à consentir.

D'abord, comme il semble assez naturel, les pauvres seuls étaient atteints ; mais bientôt, lorsqu'on admit un tel témoignage comme incontestable, les possédés commencèrent à voir les spectres de personnes d'une condition plus élevée, et d'une vie irréprochable, dont quelques unes furent arrêtées, d'autres s'échappèrent, tandis que plusieurs furent exécutées. Plus il en périsait, plus le nombre des possédés augmentait, et plus les dénonciations contre les *prétendues sorcières* acquéraient d'extension et se renouvelaient. Les accusés étaient de tout âge. Un enfant de cinq ans fut dénoncé par quelques uns des malades, qui s'i-

maginaient voir ce sorcier au maillot, occupé à les tourmenter, et en appelaient à des marques de petites dents qu'ils portaient sur leur corps, où ils prétendaient qu'il les avait mordus. Un pauvre chien fut aussi pendu comme ayant été cité pour prendre part à cette infernale persécution. Ces insultes grossières au bon sens occasionnèrent une révolution dans les sentiments du public, mais ce ne fut qu'après que plusieurs vies eurent été sacrifiées. Par ce moyen, dix-neuf hommes ou femmes furent exécutés, outre un homme courageux nommé Cory, qui refusa de se défendre, et fut, en conséquence, mis à mort d'après l'ancienne loi. En cette horrible occasion, on remarque une circonstance dégoûtante pour l'humanité, qui doit être reproduite pour montrer combien la superstition peut endurcir le cœur d'un homme contre le malheur de ses semblables. Le malheureux, dans les douleurs de son agonie, ayant la langue sortie, le shérif la lui renfonça dans la bouche avec sa canne. Outre celles qui furent exécutées, huit personnes furent condamnées; et il n'y en avait pas moins de deux cents dans les prisons et en jugement.

Des hommes commencèrent alors à se demander si le diable ne pourrait pas tromper adroitement les possédés pour les porter à accuser des gens de bien innocents, en représentant des sorcières et des esprits sous la ressemblance de personnes qui n'avaient rien à se reprocher, comme occupés à tourmenter leurs compatriotes. Ce raisonnement n'était nullement contraire à la croyance dans la sorcellerie, et n'en fut que plus volontiers écouté. En outre, des personnes s'aperçurent qu'aucun rang ni aucune condition ne pourraient les mettre à l'abri de cette horrible accusation, si elles continuaient à encourager les témoins d'une manière aussi illimitée qu'elles l'avaient fait jusqu'alors. Influencés par ces réflexions, les planteurs se réveillèrent comme d'un songe; et la voix du public, qui tout récemment demandait vengeance contre tous ceux qui étaient soupçonnés de sorcellerie, com-

mença alors, d'un autre côté, à se plaindre de l'effusion du sang, soupçonnant fortement qu'une partie au moins avait coulé injustement et innocemment. Dans les langues même de Mather que nous employons comme celui d'un homme profondément convaincu de la réalité du crime, « plus on arrêtait de personnes, plus il y en avait qui étaient tourmentées par Satan, et le nombre des confessions en augmentant ne fit qu'augmenter le nombre des accusés, et l'exécution de quelques-uns fraya la voie à l'arrestation des autres ; car les ensorcelés se plaignaient encore d'être tourmentés par de nouveaux personnages, lorsque les anciens étaient écartés, de sorte que quelques-uns de ceux qui s'y intéressaient demeurèrent interdits, à la vue du nombre et de la condition des accusés, et craignirent que Satan, par ses artifices, n'eût enveloppé des personnes innocentes sous l'imputation de ce crime; et qu'enfin, comme il était évident, il fallait y mettre un terme, ou la génération du royaume de Dieu eût succombé sous les condamnations<sup>1</sup>. »

Les poursuites cessèrent donc tout à coup; les prisonniers furent renvoyés, les condamnés graciés; on fit même grâce à ceux qui avaient fait des aveux, et dont le nombre était très-grand. L'auteur que nous venons de citer en décrit ainsi le résultat : « Lorsque ces poursuites cessèrent, le Seigneur enchaîna tellement Satan, que les malades se trouvèrent bien sur-le-champ. Les accusés se tinrent généralement en repos, et pendant cinq ans nous fûmes à l'abri de pareilles vexations. »

On doit encore ajouter que M. Parvis, dans la famille duquel le désordre avait commencé, et qui, disait-on, était la personne

<sup>1</sup> *Magnalia* de Mather, liv. VI, ch. LXXXII. Le superstitieux auteur, néanmoins, est fâché de l'évacuation générale des prisons sous le rapport de la sorcellerie, et pense que, si les temps avaient été calmes, le cas eût exigé une investigation plus approfondie, et qu'en somme l'affaire s'était terminée trop brusquement. Mais considérant le caractère de l'époque, il avoue ingénument qu'il vaut mieux agir modérément en matière capitale, et laisser échapper un coupable, que de courir le risque de faire périr l'innocent.

qui l'avait le plus propagé dans le principe, fut forcé, par ses paroissiens, d'abandonner son établissement parmi eux. Ceux des accusés qui avaient avoué les actes de sorcellerie qu'on leur imputait nièrent généralement, et rétractèrent leurs aveux, assurant qu'ils les avaient faits dans la crainte des tortures, sous l'influence de persuasions ou d'autres circonstances qui excluaient leur libre volonté. Plusieurs des juges et des jurés qui avaient pris part à la sentence de ceux qui furent exécutés, firent publiquement acte de repentir pour leur précipitation à punir ces infortunés; et l'un des juges, homme de la plus haute importance dans la colonie, observa, pendant le reste de sa vie, l'anniversaire de la première exécution, comme un jour d'humiliation et de jeûne solennels pour la part qu'il avait prise à cet acte. Les sauvages indiens eux-mêmes furent frappés d'étonnement à la vue de l'égarement des colons anglais dans cette occasion, et en tirèrent des comparaisons désavantageuses entre eux et les Français, parmi lesquels, comme ils le remarquaient, « le grand Esprit n'envoie point de sorcières. »

Le système de sorcellerie, tel qu'on y crut en Écosse, réclame ensuite notre attention, étant différent sous quelques rapports de celui d'Angleterre, et s'étant maintenu plus tard, et ayant été poursuivi avec beaucoup plus de sévérité.

## LETTRE IX.

Jugements écossais. — Le comte de Mar. — Lady Glamis. — William Barton. — Sorcières d'Auldearne. — Leurs pratiques et leur sortilèges. — Leur transformation en lièvres. — Sévérité de Satan envers elles — Leurs crimes. — Opinion de sir George Mackenzie sur la sorcellerie. — Exemples de confessions faites par les accusées de désespoir, et pour éviter d'être plus long-temps tourmentées et persécutées. — Examens par la piqure. — Le mode de procédure judiciaire contre les sorcières et la nature des témoignages que l'on admettait, ouvraient une porte aux accusations, et ne laissaient aux accusés aucune chance de salut — La superstition du clergé écossais, au temps du roi Jacques VI, les porta, comme leur souverain, à encourager la poursuite des sorcières. — Procès d'Élisabeth Graham. — Complot supposé pour faire naufrager Jacques dans sa traversée en Danemarck. — Assemblée des sorcières et pratiques employées pour effectuer leurs desseins. — Procès de Marguerite Barclay, en 1618. — Cause du major Weir. — Sir Jean Clerk, l'un des premiers à refuser d'agir comme commissaire dans le jugement d'une sorcière. — Sorcières de Paisley et de Pitterweem. — Poursuites à Caithness, empêchées par l'intervention de l'avocat du roi, en 1718. — La dernière sentence de mort pour sorcellerie prononcée en Écosse en 1722. — Restes des superstitions de sorcellerie. Cas de sorcellerie supposée, rapporté d'après les propres souvenirs de l'auteur, et qui eut lieu à une époque aussi rapprochée de nous que l'an 1800.

Pendant bien des années la nation écossaise s'était fait remarquer par une croyance ignorante à la sorcellerie, et ses annales fournissaient des exemples répétés d'exécutions sanguinaires sur cette malheureuse accusation. Notre connaissance du peu de solidité des fondements sur lesquels Boëtius et Buchanan ont appuyé la première partie de leurs histoires peut nous porter grandement à douter qu'un roi du nom de Duffus ait jamais régné en Écosse, et, à plus forte raison, qu'il soit mort par l'entremise d'une bande de sorcières, qui infligèrent des tourments à une image faite en son nom, afin de conspirer sa mort. Dans l'histoire de Macbeth, qui est un autre exemple de démonologie dans les premiers temps de l'histoire d'Écosse, les trois sorcières qui étaient les anciennes prophétesses, apparurent à l'usurpateur dans un songe, et sont dépeintes comme des *volæ* ou sibyles,

plutôt que comme sorcières, quoique Shakspeare leur ait imprimé ce dernier caractère d'une manière indélébile.

Une des premières causes importantes fondées sur la sorcellerie fut, comme celle de la duchesse de Gloucester et autres dans le pays voisin, unie à une accusation d'une nature politique, qui, plutôt que la sorcellerie, conduisit les coupables à leur perte. Le comte de Mar, frère de Jacques III d'Écosse, encourut les soupçons du roi, comme ayant des relations avec les sorcières et les magiciens, pour abrégér les jours du roi. Sur une telle accusation assez peu clairement établie, le malheureux Mar eut les veines ouvertes jusqu'à ce que la mort s'en suivit, dans son propre appartement, sans être jugé ni condamné ; immédiatement après cette catastrophe, douze femmes d'un rang obscur, et trois ou quatre devins furent brûlés à Édimbourg, pour donner une couleur au crime du comte.

En l'an 1537, une noble dame tomba victime d'une semblable accusation. Ce fut Jeannette Douglas, lady Glamis, qui, avec son fils, son second mari et plusieurs autres, était accusée d'avoir attenté à la vie de Jacques par le poison, avec le dessein de rétablir, *dans leur autorité, la famille des Douglas*, dont le frère de lady Glamis, le comte d'Angus, était le chef. Elle mourut très-regrettée du peuple, qui paraît avoir regardé les faits qu'on lui imputait comme controuvés, dans le dessein d'anéantir sa vie, ses parents, et jusqu'à son nom, qui causait tant d'ombrage au roi.

Avant l'exécution de cette dame, il paraîtrait qu'il y eut peu de poursuites qui se soient terminées par la mort pour cause de sorcellerie, quoique le manque des registres judiciaires de cette époque nous laisse dans l'incertitude. Mais à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, et au commencement du xvi<sup>e</sup>, lorsque ces accusations devinrent générales dans toute l'Europe, les causes de ce genre se présentaient souvent en Écosse, et, comme nous l'avons déjà fait ob-

server, furent d'une nature particulière. Il y a, à vrai dire, une certaine monotonie dans la plupart des récits de ce genre. Les vassaux sont d'ordinaire portés à se vendre à bas prix à l'auteur du mal, qui, ayant ordinairement affaire à des femmes, leur fait de dures conditions. Au contraire, ayant trouvé bon de jouer le rôle de la femme en pareille occasion, il donnait à son galant, un nommé William Barton, une fortune de non moins de 15 liv., ce qui, en supposant même que c'eût été des livres écossaises, était une dot très-libérale, comparée à sa conduite avare envers le beau sexe en pareille occasion. Et il ne compta point de fausse monnaie en cette circonstance, mais au contraire donna généreusement à Barton un marc pour qu'il ne touchât point aux 15 livres. En remarquant la conduite de Satan, dans cette affaire, maître George Sinclair observe qu'il est heureux que l'Ennemi soit dans l'impossibilité de payer souvent ses séductions à un prix aussi élevé (que 15 liv. d'Écosse), car, s'il en était ainsi, il trouverait peu d'hommes ou de femmes capables de résister à sa munificence. Je regarde ces paroles comme une des plus sévères réflexions qui existent sur la pauvreté de nos ancêtres.

Dans plusieurs jugements des sorcières écossaises, la superstition du Nord s'accorde avec celle d'Angleterre, quant à la description du Domdaniel de Satan et au sabbat qu'il y tenait. Mais quelques-unes des confessions s'écartent de la monotonie des répétitions, et ajoutent quelques circonstances plus bizarres qu'il ne s'en trouve dans les cas généraux. La confession d'Isabelle Gowdie, déjà mentionnée, est très-détaillée, et on peut en citer au moins quelques parties, attendu qu'il y a d'autres passages qui ne sont pas très-édifiants. Les sorcières d'Auldearne, d'après cette pénitente, étaient si nombreuses, qu'elles étaient organisées en escouades, ou covines comme on les appelait, à chacune desquelles étaient attachés deux officiers femelles. L'une de celles-ci s'appelait la Vierge de la covine, et était d'ordinaire, comme

Tam O'Shanter's Nannie, une jeune fille belle de corps, que Satan plaçait près de lui, et traitait avec une attention particulière, ce qui causait beaucoup de dépit aux vieilles sorcières qui se trouvaient insultées de cette préférence <sup>1</sup>. Lorsqu'elles étaient assemblées, elles fouillaient les tombes et s'emparaient des squelettes (des enfants non baptisés particulièrement), dont elles employaient les jointures, les membres dans la composition de leurs onguents et de leurs remèdes magiques. Lorsqu'elles désiraient s'assurer pour leur propre usage la moisson d'un voisin, elles cherchaient un prétexte pour labourer ses terres avec une paire de grenouilles; ces dégoûtants animaux traînaient la charrue qui était conduite par le diable lui-même. La charrue, les harnais et le train étaient d'herbes vertes, le soc et le coutre étaient faits de corne de certain animal <sup>2</sup>, et la covine assistait à l'opération, priant le diable de leur transférer les fruits de la terre ainsi traversée, et de ne laisser aux propriétaires que des chardons et des ronces. J'ai déjà parlé des divertissements des sorcières avec leurs esprits qui leur servaient d'archers. Elles entrèrent dans la maison du comte de Murray lui-même, et dans les autres habitations qui n'étaient pas gardées contre elles par les vigiles et la prière, et se régalerent des provisions qu'elles y trouvèrent.

Comme ces sorcières étaient les compatriotes des sœurs sorcières de Macbeth, le lecteur peut désirer connaître quelques-uns de leurs charmes et la poésie par laquelle ils étaient accompagnés et renforcés. Elles avaient coutume de hacher la chair

<sup>1</sup> Le mot *covine* semble signifier une subdivision ou escouade. L'arbre qui était près de la façade d'un ancien château était appelé *l'arbre de l'escouade*, probablement parce que le seigneur y recevait sa compagnie.

Il est roi de son cor de chasse,  
 Il est roi de son peloton.  
 Il est aimé sur la moite surface,  
 Et plus encor de sa Ninon.     A. M.

<sup>2</sup> *Riglen* ou *rigge*, mot écossais pour un animal privé de certaine chose qu'il n'est point décent de nommer. A. M.

d'un enfant non baptisé, mêlée avec celle d'un chien et d'un mouton, et de la placer dans la maison de ceux qu'elles devoaient à la destruction, soit dans leurs biens ou dans leurs corps, disant ou chantant :

Nous te plaçons en ce logis  
 Au nom du diable notre maître :  
 Puisse la main qui t'aura pris  
 Dans le feu bientôt disparaître.  
 Nous détruirons biens et maisons,  
 Les troupeaux dans la bergerie ;  
 Peu des autres provisions  
 Éviteront notre furie.

Les métamorphoses d'après Isabelle étaient très-fréquentes parmi elles, et elles prenaient dans de telles occasions la forme d'une corneille, d'un chat, d'un lièvre et d'autres animaux. Il arriva une vilaine aventure à Isabelle elle-même sous la forme d'un lièvre. Elle avait été envoyée par le diable à Auldearne, sous ce déguisement favori, avec quelque message pour ses voisines, mais elle avait eu le malheur de rencontrer les domestiques de Pierre Papley de Kilkill, qui allaient travailler, ayant ses chiens avec eux. Les chiens se lancèrent sur la sorcière déguisée : « Et je courus, dit Isabelle, très-long-temps ; mais, étant pressée de près, je fus forcée de me diriger vers ma propre maison, la porte étant ouverte, et je me réfugiai derrière un coffre. » Mais les chiens entrèrent et se placèrent de l'autre côté du coffre, de sorte qu'Isabelle n'échappa qu'en fuyant dans une autre maison et en gagnant du temps pour pouvoir dire ce refrain qui servait à rompre le charme :

Lièvre, lièvre, Dieu te protège !  
 J'ai l'air d'un lièvre en ce moment :  
 Mais je serai femme à l'instant  
 Lièvre, lièvre, Dieu te protège !

De tels accidents, disait-elle, ne laissaient pas que d'arriver

assez souvent. Les sorcières étaient quelquefois mordues par les chiens, et en portaient les marques après avoir repris la forme humaine ; mais aucune n'avait été tuée en pareille occasion.

Le cérémonial des assemblées du sabbat était très-strict. L'esprit malin était très-rigide à exiger de ses affidés l'attention la plus scrupuleuse et le titre de seigneur lorsqu'ils lui adressaient la parole. Quelquefois cependant les sœurs sorcières, en parlant bas entre elles, donnaient irrévérencieusement le nom de Jean-le-Noir à leur souverain : dans ces occasions le diable se ruait sur elles comme un maître d'école qui prend ses élèves en faute, et les battait et souffletait sans pitié ni réserve, disant : « Je sais assez ce que vous dites de moi. » On pouvait voir alors les différents caractères de ceux qu'il commandait. Alexandre Elder d'Earlseat encourait souvent la colère de son seigneur pour négligence de ses devoirs, et, étant faible et bête, ne savait jamais se défendre que par ses larmes, ses cris, et en demandant merci ; mais quelques-unes des femmes, d'après la confession d'Isabelle Gowdie, étaient plus inspirées de l'esprit qui animait la vieille de Kellyburn Braes. Marguerite Wilson d'Auldearne « se défendait bravement, » et faisait jouer ses mains pour protéger sa tête, selon l'ancienne coutume écossaise. Élisabeth Wilson n'avait pas non plus sa langue dans sa poche, et ne craignait pas « d'attacher le grelot » lorsqu'il s'agissait de faire tête au diable. La plupart des autres avaient recours aux larmes, aux prières et autres moyens semblables, tandis que Satan les étrillait avec des cardes à carder la laine et autres instruments aigus, sans avoir égard à leurs prières ou à leurs plaintes. Il y avait des diables et des lutins qui servaient les sorcières. On les distinguait ordinairement par leurs livrées, qui étaient brun-obscur, vert-pré, vert-d'eau, et jaunes. Les sorcières donnaient à ces démons des noms dont quelques-uns eussent pu appartenir à des hommes, tandis que d'autres sonnaient d'une manière tout à fait diabolique. C'étaient Robert-

le-Jakis, Saunders-le-Voleur rouge, Thomas-le-Peureux, Swein, probablement un vieux Duerg scandinave ; le Lion rugissant , le Brigand d'Enfer, Wait-Upon-Herself, Mackeeler, Robert-la-Règle, Hendrie-Crag et Rorie. Ces noms, assez drôles et rudes, sont mieux imaginés du moins que ceux qu'inventait Hopkins pour les lutins qu'il découvrait... tels que Pyewacket, Peck-in-the-Crown, Sack-and-Sugar, News, Thomas Vinaigre, et Grizel Ventre-Affamé, épithètes dont le mauvais goût montre quelle plate imagination il avait pour appuyer ses impudentes fourberies.

Le diable, qui commandait cette charmante confrérie, aimant beaucoup à singer les formes de l'église chrétienne, avait coutume de rebaptiser les sorcières avec leur sang et en son grand et sublime nom. La fière et irritable Marguerite Wilson, qui eût rougi de recevoir un coup sans le rendre, même de la part de Satan, était appelée Pickle-nearest-the-Wind ; sa commère, Bessie Wilson, Throw-the-Corn-Yard ; Bessie Bald, Elspet-Nishe ; le surnom de Bessie Hay était Able-and-Stout, et Jeanne Mairten, la pucelle de la covine, était appelée Over-the-Dike-with-it<sup>1</sup>.

Isabelle prit sur son compte, et imputa à ses collègues, comme nous l'avons déjà dit, la mort de plusieurs personnes percées par des flèches de lutins<sup>2</sup>, parce qu'elles avaient oublié de prononcer une prière lorsque la bande aérienne des sorcières passait sur leur tête. Elle avait eu elle-même la témérité d'en diriger une contre le laird de Park comme il traversait un gué à cheval, mais l'avait manqué par l'influence du courant peut-être, ce dont elle remercie Dieu dans sa confession, et ajoute qu'à cette occasion elle reçut un grand soufflet de Bessie Hay pour sa maladresse. Elles vouèrent l'enfant mâle de ce laird (qui était de la famille bien connue des Gordon de Park, je présume) à une maladie de consomp-

<sup>1</sup> Ce qui littéralement veut dire : *sauter le mur avec cela*. A. M.

<sup>2</sup> En anglais, *elf-arrows* ; c'était le nom qu'on donnait à des pierres à feu taillées en forme de flèche, dont les anciens Bretons se servaient à la guerre. A. M.

tion, au moyen des vers suivans qu'elles prononcèrent en plaçant dans le feu des figures composées d'argile mêlée avec de la pâte pour représenter l'objet de leur malédiction :

Nous mettons l'eau dans la farine  
 Pour que la souffrance les mine ;  
 Nous jetons leur image au feu  
 Pour qu'ils soient tous brûlés dans peu ,  
 Et consumés par nos charmes magiques ,  
 Comme la paille au sein d'un four à briques.

Telle fut la confession singulière d'Isabelle Gowdie, faite volontairement il semblerait, et sans contrainte d'aucune sorte, rendue judiciairement authentique par la signature du notaire, des ecclésiastiques et des personnes présentes, approuvée après leurs *diètes* séparées d'instruction, comme ils les appelaient, et ne contenant aucune variation ni contradiction dans les détails. Quelle qu'ait pu être sa situation d'esprit sous d'autres rapports, elle paraît avoir parfaitement senti les conséquences dangereuses que devaient avoir pour elle ses déclarations. « Je ne mérite pas, dit-elle, d'être assise ici à l'aise et sans souffrir aucun mal, mais plutôt d'être étendue sur un instrument de torture ; et mes crimes ne pourraient être expiés, quand même je serais écartelée par des chevaux fougues. »

Il ne reste plus qu'à supposer que cette malheureuse créature était sous l'influence de quelque espèce particulière de folie, qu'un médecin éclairé et expérimenté pourrait peut-être découvrir dans une lecture attentive de sa confession. Sa cause est intéressante, comme jetant sur les rites et les cérémonies des sorcières écossaises des lumières que nous chercherions en vain ailleurs.

D'autres infortunées furent entraînées à s'accuser elles-mêmes par d'autres moyens que le dérangement d'esprit qui semble avoir agi sur Isabelle Gowdie. Quelques unes, comme nous l'avons vu, essayèrent d'échapper à l'accusation de sorcellerie en avouant un commerce avec les esprits élémentaires, excuse qui ne fut jamais

admise comme suffisante. D'autres furent soumises à des tortures cruelles, par lesquelles nos ancêtres croyaient amener les coupables à confesser leur crime, mais qui, bien plus souvent, portaient les innocents à s'accuser eux-mêmes. Le célèbre sir George Mackenzie, « ce beau génie de l'Écosse, » comme Dryden l'appelle, a fait quelques réflexions judicieuses à ce sujet, dont nous essaierons de donner des extraits comme étant le résultat de l'expérience d'un homme qui, en sa qualité de lord avocat, avait souvent occasion de conduire l'instruction des procès de sorcières, et qui, sans douter de l'existence du crime, était d'avis, qu'en raison de son horreur même, il exigeait les preuves les plus claires et les plus exactes.

Il insiste d'abord sur le peu de probabilité que l'esprit malin, n'ayant point de richesses à prodiguer, et étant reconnu soumis à un pouvoir supérieur, pût enrôler un si grand nombre de recrues, et sur le peu d'avantage qu'il avait lui-même à agir ainsi. « Mais en second lieu, dit Mackenzie, les personnes ordinairement accusées de ce crime sont de pauvres ignorans ou ignorantes qui ne comprennent pas la nature du délit qu'on leur reproche; et plusieurs prennent leur propre terreur et les produits de leur imagination pour de la sorcellerie, ce dont je puis citer deux exemples: l'un d'un pauvre tisserand qui, après avoir avoué qu'il était sorcier, comme on lui demandait de quelle manière il voyait le diable, répondit: « Comme des mouches dansant autour de la chandelle; » l'autre d'une femme qui, étant accusée, demanda sérieusement si une femme pouvait être sorcière et ne pas le savoir? Et il est dangereux que des personnes, qui de tous se trouvent les plus simples, soient jugées pour un crime de tous le plus mystérieux. Troisièmement, ces pauvres créatures, lorsqu'elles sont diffamées, sont tellement confondues par la crainte et la captivité étroite dans laquelle on les retient, et si exténuées par le manque de nourriture et de boisson, besoins dont

un seul peut déranger la raison la mieux éprouvée , qu'à peine des personnes plus éclairées et plus réfléchies qu'elles n'en auraient pas le cerveau dérangé ; et lorsque les hommes sont saisis par la crainte et l'appréhension , ils imaginent les choses les plus ridicules et les plus absurdes : c'est ce dont on a des exemples. Quatrièmement, la plupart de ces pauvres créatures sont torturées par ceux qui les gardent , et qui , persuadés qu'ils rendent un grand service à Dieu, pensent qu'il est de leur devoir de vexer et de tourmenter les pauvres prisonniers qu'on leur abandonne comme rebelles au ciel et ennemis des hommes ; et je sais ( continue sir George ), *ex certissimâ scientiâ* , que la plupart de tous ceux qui ont été pris ont été tourmentés de cette manière , et ces traitements ont été le motif de toutes leurs confessions ; et quoique les pauvres ignorants ne puissent prouver ces mauvais traitements , les auteurs en étant les seuls témoins , cependant le juge devrait s'en méfier comme étant ce qui a d'abord amené les aveux , et ce qui empêche encore les malheureux de se rétracter , par la crainte qu'on les y soumette encore. « Cinquièmement , ce savant auteur nous donne un exemple de la manière dont ces infortunées créatures pouvaient être réduites à faire leur confession par l'infamie même que l'accusation faisait retomber sur elles , et qui ne manquait pas de la suivre , les condamnant pour toute leur vie à un état de nécessité , de misère et de suspicion tel que toute personne d'une certaine réputation l'eût volontiers échangé contre une mort courte , quelque pénible qu'elle dût être. « Je fus , lorsque j'étais juge , délégué pour examiner quelques femmes qui avaient fait leur confession judiciaire. L'une d'elles qui était très-bornée me dit , sous le sceau du secret , qu'elle n'avait point accompli sa confession parce qu'elle était coupable ; mais qu'étant une pauvre créature qui travaillait pour gagner son pain , et étant diffamée comme sorcière , elle voyait qu'elle mourrait de faim , car personne à l'avenir ne vou-

drait ni la nourrir ni la loger, et tous les hommes la battraient et agaceraient les chiens contre elle; qu'ainsi elle désirait s'en aller de ce monde : sur quoi elle pleura très amèrement, et prit, à deux genoux, Dieu à témoin de ce qu'elle disait. Une autre me dit qu'elle avait peur que le diable réclamât des droits sur elle, dès que l'on disait qu'elle était son esclave, et la hantât, comme disait le ministre, lorsqu'il voulait qu'elle se confessât, et en conséquence elle désirait mourir. Et en réalité les ministres sont souvent indiscrets dans leur zèle de voir de pauvres créatures se confesser de ce fait; et je recommande aux juges de leur envoyer les ministres les plus éclairés, et ceux qu'on y envoie devraient être circonspects sur ce point<sup>1</sup>. »

Comme corollaire de ce récit affligeant, je puis citer le cas d'une femme qui était avec d'autres femmes dans la prison de Lander sur une accusation de sorcellerie. Ses camarades de prison étaient destinées à mourir, et elle s'était aussi, par une confession aussi complète que les leurs, déclarée coupable. Elle envoya donc chercher le ministre de la ville, et demanda avec instance d'être mise à mort avec les autres, qui devaient être exécutées le lundi suivant. L'ecclésiastique néanmoins, de même que d'autres personnes, avait la ferme persuasion qu'elle avait fait *cette confession* par orgueil pour se voir priver de la vie, et qu'elle n'avait aucun fondement de vérité : nous donnons le résultat dans les propres termes du ministre.

« En conséquence les ministres et d'autres personnes se donnèrent beaucoup de mal le samedi, le dimanche et le lundi, pour lui faire rétracter sa confession, que l'on soupçonnait n'être qu'une tentation du diable afin de perdre son corps et son âme; les ministres lui déclarèrent même qu'il y avait de justes fondements de craindre que sa confession ne fût pas sincère, et ils la sommèrent devant le Seigneur de déclarer la vérité, et de ne pas

<sup>1</sup> Droit criminel de Mackenzie, p. 43.

(Texte.)

faire retomber l'effusion de son sang sur sa propre tête. Néanmoins elle persista opiniâtement dans ce qu'elle avait dit, et demandait à grands cris d'être exécutée avec les autres. Sur quoi le lundi matin, étant appelée devant les juges, et confessant devant eux ce qu'elle avait déjà dit, elle fut jugée coupable, et condamnée à mourir avec les autres le même jour. Ayant été amenée sur le lieu de l'exécution, elle demeura muette durant la première prière, la seconde et la troisième ; et alors, s'apercevant qu'il ne lui restait plus qu'à se lever et à aller à la potence, elle se redressa et s'écria d'une voix forte : « Vous tous qui me voyez aujourd'hui, sachez que je vais mourir comme sorcière sur mes propres aveux ; j'absous tout le monde, particulièrement les ministres et les magistrats, du crime de ma mort : je le prends entièrement sur moi. Que mon sang retombe sur ma tête ; et, comme je dois répondre dans quelques instants devant Dieu, je déclare que je suis aussi innocente de sorcellerie que l'enfant qui vient de naître ; mais étant dénoncée par une méchante femme, et mise en prison comme sorcière, désavouée par mon mari et mes amis, et n'ayant aucun fondement d'espérer sortir de prison, ou de jouir jamais de quelque considération, tentée par le diable, j'ai fait cette confession afin de détruire ma vie dont je suis fatiguée, et aimant mieux mourir que vivre... » et là dessus elle mourut. Cette déplorable histoire, de même qu'elle étonna alors tous les spectateurs, dont aucun ne put retenir ses larmes, doit aussi prouver à tous la subtilité de Satan, dont le dessein est de perdre tout le monde, en poussant les uns à la présomption, les autres au désespoir. Ces choses sont attestées comme vraies par un témoin qui les a vues et entendues, et qui est encore vivant, par un ministre fidèle de l'Évangile<sup>1</sup>. « Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'on ne paraisse pas avoir déduit la conséquence que, dès qu'une femme, par désespoir, avait renoncé à la vie, il eût pu en être de même dans :

<sup>1</sup> *Le monde invisible de Satan*, découvert par Sinclair, p. 45. A. M.

plusieurs autres cas où les aveux de l'accusée constituaient la principale, sinon la seule preuve du crime.

Une méthode fameuse de découvrir les sorcières, et de les torturer en même temps pour en arracher une confession, était de leur enfoncer des épingles dans le corps, sous prétexte de découvrir le stigmate du diable, ou la marque que l'on disait être infligée par lui à tous ses vassaux, et insensible à la douleur. Cette espèce de recherche, pratiquée par l'infâme Hopkins, était en Écosse devenue un métier; et le jeune Witchfinder avait la permission de torturer la partie accusée, comme s'il eût été dans l'exercice d'une profession légale, quoique sir George Mackensie stigmatisât cette pratique comme une horrible imposture. J'observe dans les collections de M. Pitcairn que, dans le procès de Jeannette Peaston de Dalkeith, les magistrats et les ministres de ce bourg appelèrent Jean Kincaid de Tranent, le piqueur ordinaire, à exercer son métier sur elle; « lequel trouva deux marques qu'il disait être de la façon du diable, et qui paraissaient en effet l'être, car elle ne sentait pas l'épingle lorsqu'on l'enfonçait dans l'une ou l'autre desdites marques, et elles ne saignaient pas lorsqu'on l'en retirait; et, quand on lui demandait où elle croyait que l'on enfonçait les épingles, elle indiquait une partie de son corps éloignée de celle où elles étaient réellement. C'étaient des épingles de trois pouces de long.»

Outre le fait que le corps des vieilles personnes particulièrement contient quelquefois des endroits dénués de sensibilité, il y a aussi lieu de croire que les piqueurs de profession se servaient d'une épingle dont la pointe ou partie inférieure, lorsqu'on pressait dessus, rentrait dans la partie supérieure qui était creuse à dessein, et que celle qui paraissait entrer dans le corps ne le perçait nullement. Mais s'il valait la peine de s'appesantir sur un sujet si ridicule, nous pourrions rappeler que, dans une agonie de honte aussi terrible que celle qui probablement bouleverse un

individu au milieu d'une pareille instruction et de ces insultes corporelles, le sang est enclin à se porter au cœur, et une légère blessure comme celle d'une épingle peut être faite sans être suivie d'effusion de sang. Dans la dernière partie du xvii<sup>e</sup> siècle, cette pratique ridicule, indécente et brutale, commença à être appelée par son vrai nom. Fountainhall a rapporté que, dans l'année 1678, le conseil privé reçut la plainte d'une pauvre femme qui avait été maltraitée par un magistrat de campagne et un de ces imposteurs nommés piqueurs. Ils censurèrent fortement la conduite des parties contre lesquelles on se plaignait, et traitèrent le piqueur comme un fourbe vulgaire<sup>1</sup>. Par cet exemple et par d'autres, il paraît que le développement de la superstition en fait de sorcellerie, et la disposition à persécuter ceux qui étaient accusés de semblables pratiques en Écosse, s'accrurent par la trop grande précipitation des juges d'un ordre inférieur à intervenir dans des matières qui, en fait, étaient hors de leur juridiction. La cour suprême de justice était celle où la cause aurait dû être convenablement et exclusivement examinée. Mais, dans la pratique, chaque juge inférieur à la campagne, le plus mince bailli du bourg le moins important, le plus petit et le plus ignorant baron d'un territoire agreste, prenait sur lui d'arrêter, d'emprisonner et d'examiner; et, dans ces examens, comme nous l'avons déjà vu, les accusés étaient exposés aux plus grossières injustices. Les procès-verbaux de ces instructions, basés sur des confessions extorquées, ou sur le témoignage de témoins ignorants, étaient tout ce qui était transmis au conseil privé, et qui devait régler le mode subséquent de procédure. Ainsi aucune créature n'était en sûreté contre la malice ou la folie de quelque accusation diffamatoire, s'il se trouvait dans le district un juge timide ou superstitieux, quelque subalterne qu'il fût.

Mais, en second lieu, le conseil privé avait pour habitude de

<sup>1</sup> Décision de Fountainhall, vol. I, p. 43. A. M.

nommer des commissions de personnes de la campagne, et particulièrement d'ecclésiastiques, quoiqu'il ne fût pas probable qu'ils fussent, d'après leur éducation, dégagés du préjugé général, et particulièrement exposés à être influencés par les clameurs du voisinage contre les délinquants. Or, comme il est bien connu qu'on n'eût pu nommer de telles commissions en un cas de meurtre dans le comté où le crime était prétendu avoir été commis, on ne voit pas de bonne raison pour que les procès des sorciers, si exposés à exciter les passions, n'eussent pas été uniformément jugés par une cour dont le rang et la condition la mettaient à l'abri du soupçon de partialité. Mais nos ancêtres en décidèrent autrement, et il en résulta qu'il était très-rare que de tels commissaires, en acquittant les personnes amenées devant eux, perdissent une occasion de faire périr une sorcière.

On ne doit pas non plus oublier que la preuve offerte à l'appui des poursuites était d'une espèce très-inusitée en jurisprudence. Les hommes de loi admettaient comme témoignage ce qu'ils appelaient *damnum minatum, et malum secutum*, quelque méfait, c'est-à-dire suivant immédiatement une menace ou un désir de vengeance, exprimé par la prétendue sorcière, et qui, quoiqu'il pût être attribué au cours des événements le plus naturel, était nécessairement supposé être la conséquence des menaces de l'accusée.

Quelquefois cette espèce vague de témoignage était reçue avec encore moins de consistance, et on admettait des allégations de menaces, de danger et de méfaits qui s'ensuivaient, quoique les menaces ne fussent point venues de la personne accusée elle-même. Le 10 juin 1661, comme Jean Stewart, faisant partie d'une troupe d'habitants courageux du bourg de Dalkeith, chargés de garder et de transférer une vieille femme appelée Chrétienne Wilson, de ce bourg à Niddrie, nettoyait son fusil, Jeannette Cocke, autre sorcière qui fit sa confession, et qui probablement

s'aperçut que son courage n'était pas des plus constants, lui demanda : « Que penseriez-vous si le diable élevait un tourbillon de vent, et vous enlevait sur la route demain ? » En effet, dans leur route vers Niddrie, la troupe fut réellement assaillie par un coup de vent soudain (événement qui n'est pas très-rare dans ce climat), qui permit à peine à cette garde valeureuse de se tenir sur leurs jambes, tandis que la malheureuse prisonnière fut emportée par le vent dans un étang, et en fut retirée avec peine. Il y a lieu d'espérer que ce témoignage extraordinaire ne fut pas admis au procès.

On raconte une histoire d'un vieux devin, dont le nom réel était Alexandre Hunter, quoiqu'il fût plus généralement connu sous le sobriquet de Hatteraick, qu'il avait plu au diable de lui conférer. Cet homme s'était plu, pendant quelque temps, à se faire la réputation d'un magicien, et de guérir les hommes et les animaux par des talismans et des charmes. Un jour d'été, sur le penchant d'une colline couverte de verdure, le diable lui apparut sous la forme d'une tombe, et lui dit : « Sandie, tu as trop longtemps professé mon métier sans me reconnaître pour maître. Il faut maintenant que tu t'enrôles avec moi, et que tu deviennes mon serviteur, et je t'apprendrai mieux ton métier. » Hatteraick consentit à la proposition, et je vais laisser le révérend M. George Sinclair nous raconter le reste de l'histoire.

«Après cette entrevue il devint très-fameux dans le pays pour ses charmes et les cures qu'il fit de maladies d'hommes et d'animaux, et se mit à mener une vie errante comme un mendiant vagabond, gagnant de la farine, de la viande et de l'argent par ses charmes ; tant était grande l'ignorance de bien du monde à cette époque. Dans quelque maison qu'il se présentât, personne n'osait refuser l'aumône à Hatteraick, plutôt dans la crainte du mal que du bien qu'il pouvait faire. Un jour il vint à la porte de Samuelston au moment où quelques amis après diner se disposaient à monter à

cheval. Un jeune homme, frère de la dame, le voyant, lui donna des coups de houssine sur les oreilles, lui disant : « Chien de sorcier, que viens-tu faire ici ? » Sur quoi l'individu s'éloigna en grognant ; et on l'entendit dire : « Tu le paieras cher avant qu'il soit long-temps ; » c'était là le *damnum minatum*. Le jeune homme reconduisit ses amis loin de là, et revint chez lui en repassant par le même lieu où il soupa. Après souper, prenant son cheval, et traversant la Tyne pour rentrer à la maison, il passa à travers un pré dans un valon sombre appelé communément Allers ; et la soirée étant obscure, il rencontra quelques personnes qui lui causèrent une épouvante mortelle, ce qu'en grande partie il n'a jamais voulu révéler. Ce fut le *malum secutum*. Lorsqu'il arriva chez lui, les domestiques aperçurent la terreur et la crainte peintes sur son visage. Le jour suivant il perdit la tête, et on le lia pendant plusieurs jours. Sa sœur, lady Samuelston, l'ayant appris, on l'entendit dire : « Assurément ce coquin d'Hatteraick est la cause de sa maladie ; allez le chercher en toute hâte. » Lorsqu'il se fut rendu près d'elle : « Sandie, lui dit-elle, qu'est-ce que vous avez fait à mon frère William ? » — « Je lui ai dit, répondit-il, que je le ferais repentir de m'avoir frappé à la porte dernièrement. » Lady Samuelston le flattant, et lui promettant de remplir sa sacoche de farine, de viande et de fromage, persuada le drôle de guérir son frère. Il entreprit de le faire ; « mais il faut auparavant, dit-il, que j'aie une de ses chemises, » ce qu'on lui eut bientôt procuré. On ne peut savoir quelles cérémonies il fit avec cette chemise, mais en peu de temps le jeune homme recouvra la santé. Lorsque Hatteraick revint pour recevoir son salaire, il dit à la dame : « Votre frère William sortira bientôt du pays, mais ne reviendra jamais. » Sachant que les prophéties de cet individu sévère étaient toujours vraies, elle se fit faire un don par son frère de tout le patrimoine de celui-ci, au détriment de son plus jeune frère George. Ce sorcier, après

avoir vexé le pays pendant long-temps, fût enfin arrêté à Dunbar, amené à Édimbourg, et brûlé sur le Clastlehill<sup>1</sup>. »

Maintenant, si Hatteraick fut réellement mis à mort sur le témoignage de pareils faits, il serait à propos d'en apprécier la valeur. Un jeune rodomont, d'un caractère violent, frappe à coups de cravache un mendiant mal famé, parce qu'il rôde autour de la porte de sa sœur. Le mendiant grogne; tout le monde en eût fait autant. Le jeune homme s'en allant à cheval pendant la nuit, et probablement échauffé par le vin, dans un endroit sombre et couvert est effrayé, il ne veut pas dire par quoi, et probablement il serait en peine de le faire, et il a une attaque de fièvre. Sa sœur emploie le devin pour lever le charme en conséquence de sa profession, et voilà le *damnum minatum*, et *malum secutum*, et une raison bien légale de réduire un homme en cendres! Le vagabond Hatteraick connaissait probablement sur le compte du jeune homme quelque particularité qui pouvait l'obliger au premier moment de quitter le pays; et l'égoïste lady Samuelston, apprenant la probabilité de son départ, commit une escroquerie qui aurait dû rendre son témoignage inadmissible.

Outre les désavantages particuliers auxquels les parties accusées de ce crime étaient nécessairement exposées en Écosse, sous le rapport des juges qui décidaient de leur sort et des témoignages sur lesquels on les condamnait, leur situation était rendue intolérable par la haine qu'ils inspiraient à tous les rangs de la société. Les classes supérieures les haïssaient parce que les maladies et la mort de leurs parents et de leurs enfants leur étaient souvent attribuées; le vulgaire, grossièrement superstitieux, joignait à l'horreur qu'il avait pour eux encore plus de crainte et de dégoût. Et sous ces sentiments naturels, d'autres d'une nature moins pardonnable trouvaient moyen de se cacher. Mackensie nous apprend que, dans une cause, une pauvre jeune fille devait

<sup>1</sup> *Le monde invisible de Satan*, découvert par Sinclair, p. 93. (Texte)

périr comme sorcière, dont le crime réel était de s'être, dans l'opinion d'une lady, attiré une trop grande part de l'attention du laird.

Ayant ainsi donné quelques-unes des raisons qui rendirent les poursuites pour sorcellerie en Écosse si nombreuses et si fatales, nous revenons à l'histoire générale des jugements enregistrés depuis le règne de Jacques V jusqu'à l'union des deux royaumes. Sous le règne de la reine Marie, ces procès pour sorcellerie furent nombreux, et ce crime fut assujéti à un châtiment plus rigoureux par le 73<sup>e</sup> acte de son neuvième parlement. Mais lorsque Jacques VI approcha de l'âge de raison, l'extrême anxiété qu'il déploya pour pénétrer plus avant dans des mystères que d'autres avaient regardés comme un véritable antre de ténèbres, attira plus l'attention sur ce sujet. Le souverain avait épuisé ses talents d'investigation sur le sujet de la sorcellerie, et l'on accordait du crédit à tous ceux qui prenaient la défense des opinions du prince qui était sur le trône. Cette tendance naturelle à flatter l'opinion du souverain fut fort augmentée par les dispositions de l'église à suivre les mêmes sentiments. Nous avons déjà dit que les personnes vénérables qui la composaient partageaient de bonne foi les croyances générales et erronées dans la sorcellerie... la regardant comme un crime qui intéressait leur ordre plus qu'aucun autre dans l'État, puisque spécialement appelés à servir le ciel, ils étaient particulièrement obligés à s'opposer aux incursions de Satan. Les ouvrages qu'ils nous ont laissés montrent, au milieu de meilleures choses, une ferme croyance à ce qu'ils appelaient « des providences spéciales; » et elle était au moins égalée par leur crédulité, en ce qui concerne l'intervention des esprits infernaux dans les affaires de ce monde. Ils appliquaient ces principes de leur croyance aux moindres causes. Un cheval qui tombait boiteux était un piège du diable pour empêcher le bon ecclésiastique d'aller prêcher; l'arrivée d'un maréchal-ferrant adroit

était une *providence spéciale* pour déjouer le dessein de Satan. Tout ceci était, sans aucun doute, vrai dans un sens général, puisque rien ne peut arriver sans avoir été prévu et décrété par le ciel; mais nous sommes autorisés à croire que l'époque des interventions surnaturelles est passée depuis long-temps, et que le grand créateur se contente d'exécuter ses desseins par l'action des lois qui influent sur le cours général de la nature. Nos anciens théologiens écossais en jugeaient autrement. Environnés, comme ils le croyaient, par les tentations et les pièges de l'enfer, et comptant sur l'appui du ciel, ils entrèrent en guerre avec le royaume de Satan, comme les anciens croisés envahirent la Palestine avec la même confiance dans la justice de leur cause et la même indifférence pour les sentiments de ceux qu'ils considéraient comme les ennemis de Dieu et des hommes. Nous avons déjà vu que la conviction qu'une femme était innocente du crime de sorcellerie ne put même porter un honnête ecclésiastique à tenter le moindre effort pour l'arracher à la potence; et dans le même recueil<sup>1</sup> on rencontre quelques passages remarquables sur la providence de Dieu à l'égard d'un pieux ministre, en lui accordant « une entière clarté de vue » concernant Élisabeth Grahame, soupçonnée de sorcellerie. Toutes les particularités qui s'y trouvent détaillées font ressortir d'une manière curieuse l'esprit de crédulité que des hommes animés de bonnes intentions apportaient dans de telles investigations, et avec quelle facilité ils écartaient les doutes les plus graves plutôt que de laisser une sorcière sans être dévoilée.

Élisabeth Grahame<sup>2</sup> avait été mise en jugement, à ce qu'il paraît, sur des soupçons qui n'étaient pas d'un grand poids, puisque le ministre après diverses conférences, trouva sa défense si vic-

<sup>1</sup> *Le monde invisible de Satan*, par M. George Sinclair. L'auteur fut professeur de philosophie morale à l'université de Glasgow, et ensuite ministre d'Eastwood, dans le Renfrewshire.

(Texte.)

torieuse, qu'il s'apitoya beaucoup sur les mauvais traitements qu'on lui avait fait subir, et désira qu'elle fût délivrée de prison, doutant surtout qu'une cour civile l'envoyât aux assises, ou qu'une cour d'assises fût disposée à la condamner. Tandis que le ministre entretenait ces doutes, un individu, nommé Begg, fut employé comme piqueur expert; par l'autorité de qui, on ne le dit pas. Il enfonça une grande épingle de cuivre jusqu'à la tête dans une verrue que la femme avait dans le dos, et qu'il affirma être la marque du diable. On nomma une commission pour la juger; mais les principaux du comté refusèrent d'en faire partie, et les doutes de l'ecclésiastique étaient loin d'être écartés. Ceci porta le digne ministre à adresser une prière solennelle à Dieu, dans laquelle il lui disait que s'il voulait trouver un moyen pour donner au ministre l'entière évidence de la culpabilité d'Élisabeth Grahame, il reconnaîtrait ce fait comme une marque singulière de faveur et de miséricorde. » Sa demande fut accomplie selon ses désirs, de la manière suivante, qu'il regarda comme une réponse à sa prière. Un soir l'ecclésiastique, avec Alexandre Simpson, l'officier d'église <sup>1</sup>, et son propre domestique, avaient visité Élisabeth dans son cachot pour l'engager à faire sa confession, mais en vain. Comme ils se tenaient au haut de l'escalier, derrière la porte, ils entendirent la prisonnière, qu'ils avaient laissée seule dans sa prison, parlant avec une autre personne qui avait un ton de voix bas et sépulcral, que le ministre reconnut sur-le-champ pour être celui du malin esprit. Dans cette découverte nous eussions été d'avis qu'Élisabeth Grahame se parlait à elle-même comme des malheureux accablés de tristesse et réduits au désespoir ont coutume de le faire; mais comme Alexandre Simpson prétendait comprendre le sens de ce que l'on disait dans le cachot, et que le ministre lui-même était bien sûr qu'il entendait deux voix à la fois, il considéra le hasard qui lui

<sup>1</sup> *Kirk-officer*, dit le texte, pour signifier une espèce de bedeau. A. M.

avait fait entendre cette conversation comme la réponse de Dieu à sa demande, et dès-lors ne fut plus inquiété d'aucun doute ni sur le bon sens et la convenance de sa prière, ni sur la culpabilité d'Élisabeth Grahame, quoiqu'elle mourût dans son obstination et ne voulût point confesser son crime; bien plus, quoiqu'elle fit une fin très décente et très chrétienne, pardonnant sa mort à ses juges et aux jurés, en raison de l'erreur invincible dans laquelle ils étaient plongés.

Quoique les ministres de la religion, dont les opinions n'étaient, sous ce rapport, que trop en harmonie avec les superstitions dominantes du peuple, nourrissent, dans le commencement de l'établissement de leur système de hiérarchie, un désir bien prononcé de s'assurer leurs privilèges et immunités comme église nationale, ce qui ne manqua pas dans la suite de les mettre en contact avec les prérogatives de la couronne; néanmoins, sous la première partie de son règne, Jacques, lorsqu'il fut délivré de l'influence d'un favori tel que le débauché Stuart, comte d'Arran, était par ses qualités personnelles assez agréable au clergé de son temps et de son royaume. Lorsqu'il partit d'Écosse, dans son expédition romanesque pour ramener une épouse du Danemarck, il recommanda très politiquement au clergé de contribuer de tout leur pouvoir à assister les magistrats civils, et à conserver le repos public dans son royaume. Le roi, à son retour, reconnut par des remerciements réitérés les soins que le clergé avait pris à ce sujet. Ils ne furent pas non plus en retard pour s'en attribuer le mérite; car ils lui rappelèrent souvent, dans leurs querelles subséquentes, qu'un royaume n'avait jamais été si tranquille que durant son voyage en Danemark, lorsque le clergé était en quelque sorte chargé du gouvernement des affaires.

Pendant les temps paisibles d'union entre l'église et le roi, leur adhésion franche au sujet de la sorcellerie ne manqua pas de souffler le feu contre les personnes suspectes d'une telle ini-

quité. Le clergé pensait que les catholiques romains, ses principaux ennemis, étaient également dévoués au diable, à la messe et aux sorcières, qui, dans son opinion, étaient mutuellement associés et alliés naturels dans la grande cause du mal. D'un autre côté, le pédantesque souverain, ayant exercé son génie et ses lumières dans la démonologie, regardait l'exécution de chaque sorcière qui était brûlée comme une conclusion nécessaire de ses syllogismes royaux. Les jurés étaient aussi effrayés des conséquences que pourrait avoir l'acquiescement pour eux, étant exposés à passer à des assises d'erreur, si l'on croyait qu'ils eussent été injustement indulgents ; et comme les sorcières que l'on jugeait étaient personnellement d'aussi peu d'importance que l'accusation elle-même était odieuse, il n'y avait aucune restriction imposée à ceux entre les mains de qui leur sort était remis, et il était rare qu'il leur manquât quelque confession dans le genre de celles que nous avons souvent mentionnées, ou quelque témoignage tel que celui qui fut recueilli par le ministre qui entendit le dialogue entre la sorcière et Satan son maître, pour mettre leur conscience à l'abri et leur permettre de rendre un verdict de culpabilité.

Les exécutions de sorcières devinrent, pour ces raisons, très fréquentes en Écosse, où le roi semblait en quelque sorte s'être porté partie dans la cause, et le clergé pensait être obligé de le faire par la nature de sa profession. Mais la colère générale de Satan et de ses adhérents était supposée se diriger principalement contre Jacques, en raison de son mariage avec Anne de Danemarck, l'union d'une princesse protestante à un prince aussi protestant, roi d'Écosse et héritier du trône d'Angleterre, étant, on ne pouvait en douter, un événement qui jetait l'alarme dans tout le royaume des ténèbres. Jacques était très content de lui-même, relativement au courage inaccoutumé qu'il avait déployé dans son voyage pour aller chercher sa fiancée, et très disposé à s'imaginer qu'il l'avait

exécuté en opposition directe, non seulement à la politique tortueuse d'Élisabeth, mais même aux intentions malveillantes de l'enfer. Sa flotte avait été battue par une tempête, et il crut très naturellement que le prince des puissances de l'air s'en était personnellement mêlé.

La principale personne impliquée dans cette entreprise hérétique et entachée de haute trahison fut une Agnès Simpson ou Samson, appelée la Femme Sage de Keith, et représentée par l'archevêque Spottiswood non pas comme une femme de la classe basse et ignorante des sorcières ordinaires, mais comme une grave matrone posée et réfléchie dans ses réponses, qui tendaient toutes à un but. Ce grave personnage, d'après les termes de son accusation, semble avoir été une espèce de sorcière blanche, prétendant guérir les maladies par des paroles et des charmes, profession dangereuse, si l'on considère le temps où elle vivait, et elle ne se conduisait pas toujours d'une manière très légale dans des entreprises si délicates. Un article de l'acte d'accusation le prouve, et établit en même temps que la Femme Sage de Keith savait tirer parti de son métier; car ayant été consultée dans la maladie d'Isabelle Hamilton, elle déclara que rien ne pourrait la guérir, à moins qu'on n'évoquât le diable, et le mari de la malade tressaillant à cette proposition, et se souciant peut-être peu du résultat, ne voulut pas faire les frais nécessaires, sur quoi la Femme Sage refusa d'évoquer le diable, et la malade mourut. Cette femme avait joué un rôle principal dans une conspiration étendue pour détruire la flotte de la reine en soulevant une tempête, et faire périr le roi en induisant son linge de substances vénéneuses, et fabriquant des figures d'argile pour les détruire et les tourmenter, d'après les règles ordinaires de la nécromancie.

Parmi ses associés se trouvait une malheureuse dame d'un rang bien plus élevé. C'était la dame Euphone Mac Calzean, veuve d'un sénateur du collège de justice, personne fort au-dessus de la

classe des sorcières obscures à qui elle s'était adjointe dans son crime. M. Pitcairn suppose que cette liaison peut être provenue de son dévouement à la foi catholique et de son amitié pour le comte de Bothwell.

La troisième personne, dans cette singulière ligue de magiciens, fut le docteur John Fian, autrement Cuningham, qui tenait une école à Tranent, et jouissait d'une réputation très-équivoque à titre de sorcier. Cet homme fut dépeint comme le héros de toute cette histoire de nécromancie, dans un récit qui en fut publié à Londres, intitulé : *Nouvelles d'Écosse*, et qui a été réimprimé récemment par le club de Roxburghe. Il est à remarquer que les sortilèges écossais ne parurent pas assez horribles à l'éditeur de ce traité, s'il n'y ajoutait l'histoire d'un philtre administré à une vache, au lieu de l'être à la jeune femme pour laquelle il avait été préparé, et ne racontait comment la vache venait beugler après le magicien à la porte de son école, comme une autre Pasiphaé, charme dont l'original se trouve dans Apulée<sup>1</sup>.

Outre ces personnes, il y avait une Barbara Napier, autrement Douglas, personne d'un certain rang, Geillis Duncan, sorcière très-active, et environ trente autres pauvres créatures de la plus basse condition... entre autres, et servant de portier au conclave, un vieux laboureur imbécille, dont le sobriquet était Graymeal, et qui fut souffleté par le diable, pour avoir simplement dit : « Dieu bénisse le roi ! »

Le monarque écossais, ayant une fois fait lever cette nombreuse volée de son gibier favori, y trouva de quoi se divertir lui et son conseil pendant la plus grande partie du reste de l'hiver. Il assistait aux interrogatoires en personne, et d'une manière ou d'une autre ils étaient assez bien accommodés à son goût.

Agnès Simpson, la grave matrone déjà mentionnée, après avoir été torturée pendant une heure, au moyen d'une corde que l'on

<sup>1</sup> *Lucii Apuleii Metamorphoses*, lib. III. (Texte.)

entortillait autour de sa tête, selon la coutume des flibustiers, avoua qu'elle avait eu une consultation avec un nommé Richard Grahame, concernant la durée probable de la vie du roi, et les moyens de l'abrégé; mais que Satan, à qui ils s'adressèrent à la fin pour avoir son avis, leur dit en français, au sujet du roi Jacques : *C'est un homme de Dieu*. La pauvre femme reconnut aussi qu'elle avait tenu une assemblée avec les autres sorcières, qu'elles avaient, par certains sortilèges, jeté un charme sur un chat ayant quatre membres d'hommes attachés à ses pattes, et l'avaient ensuite lancé dans la mer pour exciter une tempête. Elles eurent une autre fantaisie, comme les sœurs sorcières de Macbeth : elles s'embarquèrent sur des cribles au milieu de plaisanteries et de grands éclats de rire, ayant devant elles l'esprit malin qui se roulait sur les vagues, vu d'une manière très-confuse, et ressemblant pour l'air et la taille à une grosse meule de foin. Elles se rendirent à bord d'un bâtiment étranger, richement chargé de vins, et où, étant invisibles pour l'équipage, elles se régalerent jusqu'à ce que ce passe-temps les ennuyât, et alors Satan coula le vaisseau et tous ceux qui étaient à bord.

Fian, ou Cuningham, subit aussi les tortures les plus aiguës ordinaires et extraordinaires. On lui arracha les ongles des doigts avec des pinces de forgeron; on enfonça des épingles dans la chair que protégeait ordinairement l'ongle; ses genoux furent broyés dans les bottes<sup>1</sup>; les os de ses doigts furent serrés par des poucettes. Enfin, sa constance, soutenue jusque là, comme les spectateurs le supposaient, par le diable, fut domptée de franc jeu, et il donna les détails d'une grande assemblée de sorciers à North Berwick, où ils firent le tour de l'église en sens inverse du cours du soleil. Fian alors souffla dans la serrure de la porte de l'église, sur quoi les verroux tombèrent, la cohorte impie entra, et le diable leur maître apparut à ses serviteurs sous la figure

<sup>1</sup> *The boots*, instrument de torture. A. M.

d'un homme noir occupant la chaire. Il fut salué d'un « Bonjour, maître ! » Mais l'assemblée fut mécontente de ce qu'il ne leur avait pas apporté un portrait du roi, qu'il leur avait promis à diverses reprises, et qui devait mettre sa majesté à la merci de cette bande infernale. Le diable fut particulièrement tancé à ce sujet par divers visages féminins très respectables... sans aucun doute, par Euphone, Mac Calzean, Barbara Napier, Agnès Simpson, et quelques autres sorcières, amateurs au-dessus de celles qui se livraient d'ordinaire au métier. Le diable, en cette occasion mémorable, s'oublia, et appela Fian par son nom, au lieu de lui donner le sobriquet infernal de Rob-le-Rôlier que lui avait valu sa charge de maître des rôles. On regardait cela comme de mauvais goût, et cette règle est encore observée dans tous les rendez-vous de faussaires, de contrebandiers et autres individus de la même trempe, où l'on considère comme fort impoli de nommer un individu par son nom, de peur de fournir contre lui une preuve que l'on pourrait invoquer un jour de jugement. Satan, un peu déconcerté, termina la soirée par un divertissement et une danse de son invention. Le premier consista à déterrer un cadavre nouvellement enseveli, et à le partager par fragments entre les assistants, et le bal fut composé de près de deux cents personnes qui dansèrent une ronde, en chantant ces deux vers :

Passe devant, l'ami, passe, je te suivrai ;  
Si tu n'y passe pas, attends, j'y passerai.

Dans cette danse théâtrale, la musique ne paraît pas avoir été très bien montée, vu le nombre des danseurs. Le seul instrument de la troupe était Geillis Duncan qui jouait d'une harpe de juif, appelée en Écosse une trompe. Le docteur Fian, encapuchonné, conduisait la danse, et était fort considéré, agissant en général, comme nous l'avons déjà dit, en qualité de clerc ou greffier.

Le roi Jacques prenait un grand intérêt à ces assemblées mys-

térieuses, et avait beaucoup de plaisir à assister aux interrogatoires des accusés. Il envoya chercher Geillis Duncan, et lui fit jouer l'air où Satan et ses affidés faisaient chorus dans le cimetière de North-Berwick<sup>1</sup>. Ses oreilles furent encore flattées d'une autre manière, car elle lui dit qu'à cette assemblée les sorcières ayant demandé au diable pourquoi il portait tant de haine au roi, il fit la réponse flatteuse, que le roi était le plus grand ennemi qu'il eût au monde.

Presque toutes ces malheureuses furent exécutées, et la situation dans le monde d'Euphone Mac Calzean ne l'empêcha pas de partager le sort commun, qui consistait à être pendue jusqu'à ce que mort s'ensuivit et réduite ensuite en cendres. La majorité du jury qui jugea Barbara Napier, l'ayant acquittée de l'accusation d'avoir assisté à l'assemblée de North-Berwick, fut elle-même menacée d'être mise en jugement pour erreur volontaire aux assises, et ne put échapper à une censure sévère et à un châtement qu'en se reconnaissant coupable, et s'en rapportant à la décision du roi. Cette inique et rigoureuse conduite montre de reste la raison pour laquelle il y eut si peu d'acquittements dans les cas de sorcellerie, où les jurés étaient ainsi à la merci de la couronne.

Il serait dégoûtant de suivre les cas nombreux dans lesquels on voit la même crédulité uniforme, les mêmes confessions extorquées, les mêmes témoignages faussés par la prévention et exagérés, terminer le drame par la même catastrophe à la potence et sur le bûcher. Les changements et les travaux de terrassements qu'on a exécutés dernièrement pour embellir le Castlehill d'Édimbourg ont mis à découvert les cendres de la multitude de ceux

<sup>1</sup> La musique de l'air de cette sorcière s'est malheureusement perdue ; mais on a conservé celle d'un autre que l'on croit avoir été très-goutée en de semblables occasions.

Cette jeune et simple poulette

A la basse-cour grossira ,

Heureux alors qui la mettra

Sur son assiette. A. M.

qui ont péri de cette manière, et dont une grande partie doivent avoir été exécutés depuis l'année 1590, époque à laquelle se fit la grande découverte au sujet d'Euphone Mac Calzean, et de la Femme Sage ou sorcière de Keith, et leurs complices jusqu'à l'union des deux couronnes.

Et le départ de Jacques pour l'Angleterre n'adoucit point cette horrible persécution : dans les minutes des actes du conseil privé de sir Thomas Hamilton se présente un singulier préambule, montrant clairement que le comte de Mar et d'autres personnages du conseil de Jacques commençaient à sentir parfaitement l'iniquité et la barbarie de ces procédés.

« 1608, décembre 1<sup>er</sup>.—Le comte de Mar déclara au conseil que quelques femmes avaient été arrêtées à Broughton comme sorcières, et qu'ayant passé aux assises et été condamnées, quoiqu'elles persévérassent dans leurs dénégations jusqu'à la fin, elles avaient néanmoins été brûlées vives, d'une manière si cruelle, que quelques-unes moururent dans la rage et le désespoir, renonçant et blasphémant Dieu; et que d'autres à moitié brûlées s'étaient précipitées hors des flammes et y avaient été rejetées vivantes, jusqu'à ce qu'elles y périssent. »

Ce singulier document montre que, même sous le règne de Jacques, aussitôt que son auguste personne fut éloignée d'Édimbourg, son fidèle conseil privé commença à penser qu'il s'était assez repu d'horreurs, et à se dégoûter de l'excès de cruauté qui rejetait des malheureuses à demi consumées dans les flammes d'où elles essayaient de s'échapper.

Mais quelque dégoûtant et quelque terrible qu'ait été alors ce tableau pour le conseil privé, et quoique le préambule du procès-verbal eût évidemment pour but de prévenir de si horribles cruautés à l'avenir, l'effet n'en fut pas de longue durée sur le cours de la justice, les mesures sévères contre les sorcières étant malheureusement encore jugées nécessaires. Durant tout le sei-

zième, et une grande partie du dix-septième siècle, on aperçoit peu de ralentissement dans la persécution de ce crime métaphysique de sorcellerie. Même lorsque les indépendants tenaient les rênes du gouvernement, Cromwell lui-même et ses majors-généraux et substitués furent obligés de satisfaire les basses classes d'Écosse en abandonnant les victimes accusées de sorcellerie au pouvoir des lois, quoique les récits du temps nous montrent l'horreur et le dégoût avec lesquels les sectaires anglais voyaient des actes si contraires à leurs principes humains de tolérance générale.

Au lieu de nous enfoncer dans l'histoire de ces événements, qui, généralement parlant, sont dans leurs détails aussi monotones qu'ils sont affligeants, peut-être le lecteur me saura gré de me borner au récit d'un seul procès, dont le cours offre des particularités singulières et romanesques. C'est l'histoire de la femme d'un marin, plus tragique dans son contenu que celle de la mangeuse de marrons dans Macbeth.

Marguerite Barclay, femme d'Archibald Dein d'Irvine, avait été calomniée par sa belle-sœur, Jeannette Lyal, épouse de Jean Dein, frère d'Archibald, et par Jean Dein lui-même, comme coupable de quelque vol. Sur cette provocation, Marguerite Barclay les attaqua en calomnie devant la cour ecclésiastique, qui, après avoir suivi quelque temps l'affaire, la termina à sa session en ordonnant une réconciliation entre les deux parties. Néanmoins, quoique les deux femmes se fussent donné la main devant la cour, ladite Marguerite Barclay déclara qu'elle ne l'avait fait que pour obéir au tribunal ecclésiastique, mais qu'elle conservait toute sa haine et son désir de vengeance contre Jean Dein et sa femme Jeannette Lyal. Vers ce temps la barque de Jean Dein était sur le point de faire voile pour la France, et André Train ou Tran, prévôt du bourg d'Irvine, l'un des propriétaires du bâtiment, partit avec lui pour surveiller la partie com-

merciale du voyage : deux autres marchands de quelque importance s'embarquèrent aussi sur le même bâtiment avec un nombre suffisant de mariniers. Marguerite Barclay, la personne vindicative dont nous avons déjà parlé, fut entendue lançant des imprécations et des malédictions contre le bâtiment du prévôt, priant le ciel que la mer pût l'engloutir, et que les cancrepussent manger l'équipage au fond des eaux.

Durant l'absence du bâtiment parti sous ces auspices, un vagabond, nommé Jean Stewart, se vantant d'être jongleur, et de posséder les talents d'un diseur de bonne aventure, vint à la demeure de Tran, le prévôt, et donna à entendre d'une manière claire que le bâtiment avait péri, et que la maîtresse de la maison était veuve. On apprit ensuite cette triste vérité d'une manière plus positive. Deux des matelots, après un intervalle de doute et d'anxiété, arrivèrent avec la fâcheuse nouvelle que la barque dont John Dein était patron, et le prévôt Tran copropriétaire, avait fait naufrage sur la côte d'Angleterre, près de Padstow; que tous ceux qui étaient à bord avaient péri, à l'exception des deux marins qui rapportaient la nouvelle. Des soupçons de sorcellerie, si aisément éveillés à cette époque, se portèrent sur Marguerite Barclay, qui avait lancé des imprécations contre le bâtiment, et sur Jean Stewart, le jongleur, qui avait paru connaître la malheureuse issue de la traversée, avant qu'il eût pu en être instruit par des moyens naturels.

Stewart, qui fut arrêté le premier, avoua que Marguerite, l'autre personne soupçonnée, s'était adressée à lui, afin qu'il lui montrât quelques procédés magiques « pour qu'elle se procurât des bonnets, du lait de vache, l'amour des hommes, qu'elle pût se venger à son aise de ceux qui lui auraient fait tort, et finalement disposer de la mer et de la terre. » Stewart déclara qu'il avait dit à Marguerite ne point posséder lui-même ces connaissances magiques, et ne pas avoir le pouvoir de les communiquer

aux autres. Jusque là tout était bien ; mais vraies ou fausses, il ajouta une suite de circonstances qui, soit qu'elles fussent déclarées volontairement ou arrachées par la torture, tendaient à rejeter la cause de la perte de la barque sur Marguerite Barclay. « Il s'était, disait-il, rendu à la maison de cette femme à Irvine, peu de temps après que le bâtiment fut sorti du port. Il y était venu pendant la nuit, et l'avait trouvée occupée avec deux autres femmes à façonner des figures d'argile : l'une de ces figures était bien faite, avec des cheveux bien arrangés, et était supposée représenter le prévôt Tran. Alors elles s'étaient mises à mouler un vaisseau en argile, et pendant ce travail le diable apparut à la compagnie sous la forme d'un joli petit chien noir, comme les dames ont coutume d'en avoir sur leurs genoux <sup>1</sup>. Il ajouta que toute la compagnie sortit ensemble de la maison, et se transporta dans une vieille maison abandonnée, plus près du port, maison qu'il montra aux magistrats. De là ils se rendirent sur le bord de la mer, suivis par le chien noir dont il a été parlé, et y jetèrent les figures représentant les hommes et le vaisseau ; après quoi la mer entra en furie, gronda et devint rouge comme de l'eau de garance dans la chaudière d'un teinturier.

Cette confession ayant été arrachée au malheureux jongleur, on fit venir ensuite les femmes de la connaissance de Marguerite Barclay, afin qu'il pût indiquer celles qui s'étaient associées à elle pour faire le charme ; il choisit une femme nommée Isabelle Insh, ou Taylor, qui nia fermement l'avoir jamais vu auparavant. On l'emprisonna néanmoins dans le clocher de l'église. Un témoignage additionnel contre la pauvre vieille Insh fut fourni par sa propre fille, Marguerite Tailzcour, enfant de huit ans, qui demeurait comme servante avec Marguerite Barclay, la principale accusée. Cette petite fille, qui était chargée de garder un petit enfant appartenant à Marguerite Barclay, soit par crainte

<sup>1</sup> Cela peut rappeler au lecteur le *Diable amoureux* de Gazotte. A. M.

u par amour inné du mensonge que nous avons déjà remarqué être naturel à l'enfance, déclara qu'elle était présente lorsque les fatales figures d'argile avaient été faites, et qu'on les plongeait dans la mer. Marguerite Barclay, sa maîtresse, et sa mère Isabelle Insh, étaient assistées par une autre femme et une jeune fille de quatorze ans, qui demeuraient au haut de la ville. Considéré légalement, le témoignage de cette enfant était contradictoire et incompatible avec les aveux du jongleur, car elle donnait d'autres particularités, et des acteurs du drame sous plusieurs rapports différents. Mais le tout fut considéré comme suffisamment régulier, attendu surtout que la petite fille ne manqua pas de jurer avoir vu le chien noir, et d'y ajouter même par dessus le marché la terrible apparition d'un homme noir. Le chien aussi, selon son récit, lançait des flammes par la gueule et les narines, pour éclairer les sorcières pendant qu'elles achevaient le charme. L'enfant soutint cette histoire même à la face de sa mère, alléguant seulement qu'Isabelle Insh resta derrière, dans la vieille maison, et n'était pas présente lorsque les figures furent jetées à la mer. Pour l'engager à demeurer présente dans cette occasion, et pour s'assurer de sa discrétion, sa maîtresse lui avait promis une paire de souliers neufs.

John Stewart, étant examiné de nouveau et confronté avec l'enfant, fut aisément amené à avouer que la petite fille y était, et à faire le récit merveilleux sur sa correspondance avec le royaume des esprits élémentaires que nous avons citée ailleurs.

Les magistrats et les ministres, le complot étant tellement dévoilé selon eux, se donnèrent beaucoup de peine auprès d'Isabelle Insh pour obtenir d'elle de déclarer la vérité, et à la fin elle reconnut sa présence au moment où les modèles du bâtiment et des hommes qui le montaient furent détruits; mais essaya de modifier tellement sa déclaration, qu'elle niait toute participation au crime. Cette pauvre créature admettait presque comme vrai le

pouvoir surnaturel qu'on lui attribuait, promettant à Bailie Dunlop (marinier aussi), par qui elle fut mise en prison, que, s'il voulait la laisser aller, il ne ferait jamais de mauvaise traversée, mais qu'il réussirait dans toutes ses entreprises sur terre et sur mer. Elle fut enfin amenée à promettre qu'elle confesserait entièrement tout ce qu'elle savait de l'affaire le lendemain. Mais la pauvre femme se trouvant en un si terrible embarras, profita de la nuit pour chercher à s'échapper. Dans cette vue, elle sortit par une fenêtre de derrière du clocher, quoique, dit le rapport, elle fût chargée de fers, de chaînes et d'entraves, et atteignit le toit de l'église, où, le pied lui ayant manqué, elle fit une chute terrible et fut horriblement fracassée. Ayant été ramenée en prison, Bailie Dunlop la pressa de nouveau de faire sa confession ; mais la pauvre femme était déterminée à en appeler à un tribunal plus miséricordieux, et soutint son innocence jusqu'à la dernière minute de sa vie, niant tout ce qu'elle avait d'abord reconnu comme vrai, et mourant cinq jours après sa chute du toit de l'église. Les habitants d'Irvine attribuèrent sa mort au poison.

La scène commençait à se rembrunir <sup>1</sup>, car une commission fut nommée pour juger les deux accusés restants, savoir, le jongleur Stewart et Marguerite Barclay. Le jour du jugement étant arrivé, les faits singuliers qui suivent eurent lieu : nous les donnons tels qu'ils sont consignés au procès verbal.

« Milord et comte d'Églintonne (qui demeure à un mille dudit bourg) étant venu, sur la demande pressante desdits juges, pour leur donner l'appui, l'aide et le concours de sa seigneurie, dans le jugement des pratiques diaboliques susdites, conformément à la teneur de la susdite commission, ledit Jean Stewart, pour qu'il fût mieux gardé le jour des assises, fut placé dans une loge bien fermée où personne ne pouvait avoir accès près de lui jusqu'à la séance de la cour de justice, et pour éviter qu'il ne portât les mains

<sup>1</sup> *Thicken*, dit le texte, pour *devenir sérieuse*. A. M.

sur lui-même, il fut très sévèrement gardé et enchaîné par les bras, comme il est d'usage ; et ce même jour des assises, environ une demi-heure avant la séance de la cour, M. David Dickson , ministre à Irvine, et M. George Dunbar , ministre à Air, ayant été le trouver pour l'exhorter de demander pardon à Dieu pour la méchanceté et l'impiété de sa vie passée, et que Dieu, dans sa miséricorde infinie, le délierait des entraves du diable, qu'il avait servi depuis bien des années, il acquiesça à leur prière et à leurs pieuses exhortations, et prononça ces mots : « Je suis gardé si étroitement qu'il n'est pas en mon pouvoir de porter ma main à mon bonnet pour l'ôter, ni mettre du pain à ma bouche. » Et immédiatement après que les deux ministres l'eurent quitté, le jongleur ayant été mandé à la requête de milord d'Églintoune, pour être confronté avec une femme du bourg d'Air, appelée Jeannette Bous, qui avait été arrêtée par les magistrats de ce bourg pour cause de sorcellerie , et envoyée au bourg d'Irvine exprès pour cette affaire, il fut trouvé, par les officiers du bourg qui vinrent pour le chercher, étranglé et pendu au fronton de la porte avec un cordon de chanvre , que l'on suppose lui avoir servi de jarretière ou être le cordon de son bonnet, et qui n'avait pas plus de deux palmes de long ; ses genoux n'étant pas à une demi-palme de la terre. On l'emporta hors de la maison, la vie ne l'ayant pas totalement abandonné. Mais quelques remèdes qu'on employât pour la rappeler , il ne put en revenir, et termina ainsi misérablement sa vie, à l'aide du diable son maître.

« Et comme il n'y avait plus en vie que ladite Marguerite Barclay, et que les personnes assignées à comparaître à son jugement et à celui du jongleur , qui, à l'aide du diable son maître, avait attenté à ses jours, étaient toutes présentes dans ledit bourg ; en conséquence, et pour éviter qu'il n'en advint autant de ladite Marguerite, les juges de notre seigneur souverain en ce lieu, particulièrement susnommés et constitués par commission, d'a-

près une délibération solennelle et l'avis dudit noble lord, dont le concours et l'opinion furent principalement requis et reçus en cette affaire, résolurent en toute diligence, avant la séance de la cour de justice, d'appliquer ladite Marguerite à la question, puisque le diable, par la permission de Dieu, avait porté ses associés, qui devaient éclairer la cour, à se suicider. Ils employèrent la torture ci-dessous comme étant plus sûre et plus douce (suivant que ledit noble lord l'assura auxdits juges). Ils mirent à ses deux jambes nues une paire de fers et ensuite y posèrent dessus certaines barres de fer, plusieurs une à une, et augmentant le poids en y en ajoutant d'autres; ensuite on la soulageait en enlevant une ou plusieurs des barres de fer, selon que l'occasion le nécessitait; lesquelles barres de fer n'étaient que de petites barres courtes et n'entamaient point la peau de ses jambes, etc.

« Après qu'on eut employé ce genre de torture douce, ladite Marguerite commença, en raison de l'accroissement de la douleur, à se plaindre et à demander, au nom de Dieu, qu'on enlevât lesdits morceaux de fer de dessus ses jambes, et qu'elle déclarerait toute l'affaire. Lorsqu'on les eut enlevés, elle recommença ses premières dénégations; et étant de nouveau mise à la torture comme auparavant, elle prononça alors ces mots : « Enlevez-les, enlevez-les, et devant Dieu je vous montrerai tout ce qui en est ! »

« Et lesdites barres de fer étant de nouveau enlevées sur sa promesse; elle demanda alors que milord Églintoune, les quatre dits juges et ledit M. David Dickson, ministre du bourg; M. George Dunbar, ministre d'Air; M. Mitchell Wallace, ministre de Kilmarnock; M. Jean Cunninghame, ministre de Dalry, et Hugues Kennedy, prévôt d'Air, fussent seuls, et d'éloigner toutes les autres personnes; qu'alors elle découvrirait toute l'affaire, aussi sûr qu'elle devait répondre devant Dieu. Son désir sur ce point étant satisfait, elle fit sa confession ainsi qu'il suit, libre-

ment et sans qu'aucune question lui fût faite, le nom de Dieu ayant été invoqué par d'ardentes prières pour qu'il ouvrît ses lèvres et déchargeât son cœur, afin qu'en rendant hommage à la vérité elle glorifiât et exaltât son saint nom, et désappointât l'ennemi de son salut. » *Procès de Marguerite Barclay, etc.*, 1618.

Marguerite Barclay, qui était une personne vive et jeune, s'était jusque là conduite comme une femme passionnée et colère injustement accusée, et la seule apparence de conviction obtenue contre elle était qu'elle promenait partout son boulevau<sup>1</sup> et son fil de couleur, pour faire en sorte, comme elle le disait, que sa vache donnât du lait lorsqu'il commençait à manquer. Mais la douce torture (étrange alliance de mots) recommandée comme un remède anodin par le bon lord Églintoune, consistant à placer ses jambes dans des entraves et à les charger nues avec des barres de fer, dompta sa résolution. A ses cris, et sur ses déclarations qu'elle voulait tout dire, on enleva les poids; alors elle fit une histoire sur la destruction du vaisseau de Jean Dein, affirmant qu'elle ne l'avait causée que dans le dessein de faire mourir son beau-frère et le preyôt Tran, et de sauver le reste de l'équipage. Elle enveloppa en même temps dans son crime Isabelle Crowford. Cette pauvre femme fut aussi arrêtée, et, dans une grande terreur, confessa le crime qu'on lui imputait, rejetant le principal blâme sur Marguerite Barclay elle-même. On décida alors de continuer le procès, lorsqu'Alexandre Dein, mari de Marguerite Barclay, parut devant la cour avec un avocat pour prendre la défense de sa femme. Apparemment que la vue de son mari réveilla en elle quelque espoir et quelque désir de la vie, car lorsque l'avocat lui demanda si elle voulait être défendue, elle répondit : « Comme il vous plaira. Mais tout ce que j'ai avoué m'a été arraché dans l'agonie des tortures; et, devant Dieu, tout ce que j'ai

<sup>1</sup> *Rowen-tree*, dit le texte; *frêne de montagne*, auquel les sorcières coupent leurs baguettes magiques. A. M.

dit est faux et contraire à la vérité. » A quoi elle ajouta pathétiquement : « Vous avez été trop long à venir. »

Le jury, sans se laisser émouvoir par ces circonstances touchantes, raisonna d'après le principe que la confession de l'accusée ne pouvait être considérée comme faite sous l'influence de la torture, puisque les barres de fer n'étaient pas sur ses membres au moment où elle la fit, quoiqu'elles fussent placées à son coude prêtes à être mises de nouveau sur les os nus de ses jambes, si elle était moins explicite dans sa déclaration que [ses auditeurs le désiraient. Moyennant cette futile distinction, d'une commune voix ils déclarèrent Marguerite Barclay coupable. Il est singulier qu'elle soit revenue à sa confession après le prononcé de sa sentence et qu'elle soit morte en affirmant la vérité... ce que l'on pourrait peut-être expliquer cependant en supposant, ou qu'elle avait réellement, dans son ignorance et dans sa folie, pratiqué quelques charmes ridicules, ou qu'un repentir apparent de sa faute, quoique imaginaire, était le seul moyen par lequel elle pût obtenir à sa mort quelque marque de compassion de la part du public, ou participer aux prières du clergé et des fidèles : ce que dans sa situation elle pouvait être portée à rechercher même par l'aveu de ce que tout le monde croyait sur son compte. Il est à remarquer qu'elle supplia les magistrats de ne faire aucun mal à Isabelle Crowford, la femme qu'elle avait elle-même accusée. Cette jeune créature infortunée fut étranglée à la potence et son corps fut réduit en cendres. Elle mourut au milieu de marques nombreuses de religion et de repentir.

C'était une conséquence fatale de ces cruelles persécutions qu'un bûcher s'allumait ordinairement au charbon encore brûlant d'un autre. En conséquence, dans le cas présent, quoique trois victimes eussent déjà péri par cette accusation, les magistrats, irrités de la nature du crime, si dangereux, comme il paraissait aux hommes qui menaient une vie maritime, et de la

perte de plusieurs de leurs amis, dont l'un avait été leur premier magistrat, ne s'abstinrent pas d'insister contre Isabelle Crowford, inculpée par la confession de Marguerite Barclay. Une nouvelle commission fut nommée pour la juger ; et après que le ministre d'Irvine, M. David Dickson, assistant, eut prié Dieu d'ouvrir son cœur fermé et endurci, elle fut soumise à la torture des barres de fer placées sur ses jambes nues, ses pieds étant dans des entraves comme l'avait été Marguerite Barclay.

Elle soutint cette torture avec une incroyable fermeté, puisque « elle supporta admirablement, sans aucune espèce de cri ni d'exclamation, plus de trois cents livres de fer sur ses jambes sans faire aucune grimace, mais restant pour ainsi dire immobile. » Mais lorsqu'on changea la position des barres de fer, et qu'on les mit sur une autre partie de ses jambes, sa constance l'abandonna ; elle poussa d'horribles cris (quoiqu'elle n'eût alors que trois barres sur elle) : « Otez... ôtez. » Sortie de la torture, elle fit la confession ordinaire de tout ce dont on l'accusait, et d'une liaison de plusieurs années avec le diable. On la condamna en conséquence. Après qu'on lui eut signifié sa sentence, elle nia ouvertement tous ses premiers aveux, et mourut sans aucun signe de repentir, interrompant continuellement le ministre dans ses prières, et refusant obstinément de pardonner au bourreau.

Cette tragédie se passa en l'an 1613, et étant rapportée avec soin comme elle l'est dans toutes ses particularités, et très au long, elle forme un des exemples les plus détaillés que j'aie jamais rencontrés d'un procès écossais pour cause de sorcellerie, nous montrant en particulier comment de pauvres malheureuses abandonnées, comme elles se croyaient, de Dieu et des hommes, privées de toute sympathie humaine, et exposées à des tortures corporelles, aiguës, se trouvaient disposées à faire le sacrifice d'une vie qui leur était rendue insupportable par une confession volontaire du crime, plutôt que de lutter sans espoir contre tant

de maux. Quatre personnes dans ce cas déplorable perdirent la vie, simplement parce que le fait de jeter quelques figures d'argile à la mer, fait raconter diversement par les témoins qui en parlèrent, correspondait à la saison; car on ne fixe pas de jour particulier dans lequel un bâtiment avait péri. Il est presque impossible qu'après avoir lu un pareil récit, un homme de sens puisse écouter un instant le témoignage fondé sur des confessions obtenues de cette manière, et qui a été presque la seule raison par laquelle quelques individus peu nombreux, même dans les derniers temps, ont essayé de justifier la croyance à l'existence de la sorcellerie.

Le résultat de l'examen judiciaire d'un criminel, lorsqu'il est arraché par de tels moyens, est la plus suspecte de toutes les preuves, et même, lorsqu'il est donné volontairement, il est à peine admissible, s'il n'est confirmé par d'autres témoignages.

Nous pourrions ici prendre congé de notre histoire de la sorcellerie écossaise, en rappelant que plusieurs centaines, bien plus peut-être, des milliers d'individus ont perdu la vie durant deux siècles, sur des accusations et des témoignages tels que ceux qui ont servi à justifier la mort des personnes impliquées dans le jugement des sorcières d'Irvine. Il est un cas cependant, si fameux parmi les nombreux exemples qui s'offrent dans l'histoire d'Écosse, que nous nous trouvons obligé de consacrer quelques mots à de célèbres personnes, le major Weir et sa sœur.

Le cas de ce magicien fameux fut remarquable principalement en ce que c'était un homme d'une certaine condition (étant fils d'un gentleman de la société et sa mère étant d'une famille noble de Clydesdale), ce qui était rarement le cas de ceux qui étaient en butte à de telles accusations. Il y eut aussi une chose à noter dans son cas, c'est qu'il avait été du covenant, et particulièrement attaché à cette cause. Au temps de la république, cet homme avait eu la confiance de ceux qui étaient alors à la tête des

affaires, et avait été employé par eux; il était en 1649 commandant de la garde civique d'Édimbourg, ce qui lui avait valu son titre de major. En cette qualité, il était regardé, suivant que son devoir lui en faisait une obligation à cette époque, comme très sévère envers les royalistes, que son poste militaire faisait avoir affaire à lui. Il parut que le major, avec une sœur non mariée qui avait tenu sa maison, était sujet à des accès d'une tristesse lunaire, maladie qui se conciliait aisément avec les prétentions qu'il affichait à de grandes démonstrations de zèle religieux. Il était remarquable pour le don de la prière, et, comme c'était alors l'usage, il était souvent appelé à exercer ce talent auprès du lit des malades, jusqu'à ce qu'on en vint à observer que, par l'effet de certaine sympathie qu'il est plus aisé de concevoir que d'exprimer, il ne pouvait pas prier avec la même chaleur et la même facilité d'expression lorsqu'il n'avait pas dans sa main un bâton d'une forme et d'une apparence particulières, avec lequel il marchait toujours. On remarqua enfin que, lorsqu'on lui enlevait ce bâton, son esprit et son talent paraissaient l'abandonner. Ce major Weir fut arrêté par les magistrats sur d'étranges bruits qui se répandirent au sujet des basses actions qu'il paraît avoir avouées sans honte ni repentir. Les actes dégoûtans de débauche qu'il confessa portaient un tel caractère, que l'on peut charitablement espérer que la plupart étaient le fruit d'une imagination dépravée, quoiqu'il paraisse sous plusieurs rapports avoir été un hypocrite scélérat. Lorsqu'il eut achevé sa confession, il avoua solennellement qu'il n'avait pas confessé la centième partie des crimes qu'il avait commis. De ce moment il ne voulut répondre à aucun interrogatoire; il ne voulut point non plus avoir recours à la prière, prétendant que, comme il n'avait aucun espoir d'échapper aux griffes de Satan, il n'était pas nécessaire de l'irriter par de vains efforts de repentir. Ses pratiques de sorcellerie semblent avoir été considérées comme choses certaines d'après sa propre confession,

son accusation se fondant principalement sur ce document , dans lequel il dit qu'il n'a jamais vu le diable, mais que toutes les notions qu'il en avait étaient obscures. Il fut condamné à mort, et fut exécuté le 12 avril 1670 à la Gallow-Hill, entre Leith et Édimbourg. Il mourut d'un air si stupide, si sombre et avec tant d'impénitence, qu'il justifierait l'opinion qu'il était tourmenté d'une espèce de frénésie mélancolique, conséquence peut-être de remords, tels cependant, qu'ils le poussaient non pas au repentir mais au désespoir. Il paraît probable qu'il fut brûlé vif. Sa sœur, avec qui il était supposé avoir entretenu un commerce incestueux, fut aussi condamnée à mort, laissant un témoignage plus fort et plus explicite de leurs fautes mutuelles, qu'aucun de ceux qu'on avait pu arracher au major. Elle donna, comme de coutume, quelques détails sur ses liaisons avec la reine des esprits élémentaires, et reconnut l'assistance qu'elle lui avait donnée pour filer une quantité extraordinaire de laine. En ce qui regardait son frère, elle dit qu'un jour un ami vint le voir à midi dans un char de feu, et les invita à visiter un ami à Dalkeith, et qu'y étant, son frère reçut la nouvelle de l'issue de la bataille de Worcester. Personne n'apercevait le genre d'équipages dont ils faisaient usage, excepté eux. Sur l'échafaud, « cette femme étant résolue de mourir, comme elle le disait, avec le plus de honte possible, » ce fut avec beaucoup de difficulté qu'on l'empêcha de se dépouiller de ses habits devant le peuple, et le bourreau n'eut pas moins de peine à la précipiter de l'échelle. Ses derniers mots sont empreints du ton de la secte à laquelle son frère avait si long-temps affecté d'appartenir : « Plusieurs, dit-elle, pleurent et se lamentent pour une pauvre vieille comme moi; mais, hélas? peu sont dans les pleurs pour un covenant dispersé. »

Les prélatistes écossais, contre qui ceux du covenant se plaiaient à lancer plusieurs accusations sur ce qu'ils recevaient du diable des objets qui les rendaient invulnérables et sur d'autres

pratiques infernales, se réjouirent d'avoir une occasion à leur tour de rétorquer sur leurs ennemis l'accusation de sorcellerie. Le docteur Hickes, auteur du *Thesaurus septentrionalis*, publia au sujet du major Weir et de Mitchel, qui fit feu sur l'archevêque de Saint-André, son livre intitulé *Ravaillac redivivus*, écrit dans l'injuste but de lancer, contre la secte religieuse à laquelle le magicien et l'assassin appartenaient, l'accusation d'avoir excité et encouragé les crimes qu'ils avaient commis ou tenté de commettre.

Il est certain qu'aucune histoire de sorcellerie ou de nécromancie, dont un si grand nombre prirent naissance à Édimbourg et dans les environs, ne firent une impression si durable sur l'esprit public que celle du major Weir. On montre encore les restes de la maison qu'il habitait avec sa sœur à la pointe du Westbow; elle a un aspect sombre, parfaitement convenable à la demeure d'un nécromancien. Elle servit à des époques diverses de boutique de chaudronnier ou de magasin de lin, et, dans ma jeunesse, elle était employée à ce dernier usage: mais aucune famille ne voulait faire sa demeure des murailles hantées par les anciens locataires; et bien hardi était le petit vaurien qui, au sortir de l'école, osait approcher de ces ruines silencieuses au risque de voir le bâton enchanté du major se promener dans les vieux appartements, ou d'entendre le bruit du rouet nécromantique que la réputation de fileuse de sa sœur lui faisait attribuer. Au moment où j'écris, cette dernière forteresse d'un renom superstitieux est en train d'être démolie pour faire place aux embellissements poursuivis dans un quartier que l'on avait longtemps cru n'être nullement susceptible d'être embelli.

A mesure que la science et les connaissances humaines firent des progrès, les personnes éclairées et le clergé écossais commencèrent à rougir de la crédulité de leurs ancêtres, et de ce moment, les procès de sorcellerie, quoique non entièrement dis-

continués, souillent plus rarement les pages de notre jurisprudence criminelle.

Sir Jean Clerk, littérateur et antiquaire, grand-père de feu le célèbre Jean Clerk d'Eldin, eut l'honneur de se trouver l'un des premiers à refuser d'être employé comme commissaire dans le jugement d'une sorcière, fonction dont il avait été chargé dès l'an 1678<sup>1</sup>, alléguant séchement qu'il ne se sentait pas assez sorcier pour être juge dans un tel procès. Allan Ramsay, son ami, et que nous devons supposer parler dans le sens de ses nombreux et respectables protecteurs, avait publié son opinion sur ce sujet dans le *Bon Berger*, où la sorcellerie imaginaire de Mause constitue le merveilleux du poème.

Néanmoins, ces premières lueurs de bon sens et d'humanité qui commençaient à poindre furent obscurcies par les nuages de l'ancienne superstition, en plus d'une occasion mémorable. En 1576, sir George Maxwell de Pollock, homme d'habitudes en apparences mélancoliques et valétudinaires, se crut ensorcelé et condamné à périr par six sorciers, un homme et cinq femmes, lesquels s'étaient ligués pour tourmenter une figure d'argile qui le représentait. Le principal témoin dans cette affaire était une jeune fille sans aveu, qui prétendait être sourde et muette. Mais comme son imposture fut ensuite découverte et punie, il est raisonnable de penser qu'elle avait elle-même fabriqué la ressemblance de sir George, et l'avait cachée au lieu où on la trouva en conséquence des renseignements qu'elle donna. En attendant, cinq des accusés furent exécutés, et le sixième n'échappa qu'en raison de son extrême jeunesse.

Un cas encore plus remarquable se présenta à Paisley, en 1697, où un enfant d'environ onze ans, fille de Jean Shaw, de Bargarran, figura comme principal témoin. Cette malencontreuse demoiselle, commençant ses menées à la suite et en raison d'une

<sup>1</sup> Voyez les décisions de Fountainhall, vol. I, p. 13. (*Texte.*)

querelle avec une servante, continua à jouer si parfaitement le rôle de possédée, que non moins de vingt personnes furent condamnées sur son témoignage, dont cinq furent exécutées, outre un nommé Jean Reed, qui se pendit en prison, ou comme on le dit charitablement, fut étranglé par le diable en personne, de peur qu'il ne fit des aveux au détriment du service. Mais ceux mêmes qui croyaient à la sorcellerie commençaient alors à ouvrir les yeux aux dangers qu'offrait le mode actuel de poursuite : « J'avoue, » dit le révérend M. Bell, dans son traité manuscrit sur la sorcellerie, « qu'on a fait beaucoup de mal à des personnes honnêtes et innocentes, par la manière ordinaire de découvrir les sorciers, et par les moyens employés pour dévoiler de tels misérables, et les mettre en justice ; de sorte que souvent la vieillesse, la pauvreté, la figure et la mauvaise renommée, et de semblables fondements, indignes d'être présentés à un magistrat, ont néanmoins porté un grand nombre de personnes à suspecter et diffamer leur voisins, au grand détriment de la charité chrétienne ; l'ouest nous en a offert dernièrement un exemple, dans l'affaire des sortilèges employés contre la fille du laird de Bargarran, en l'an 1697, époque à laquelle des personnes, jouissant de plus de probité et d'estime que la plupart de leurs calomniateurs, furent diffamées comme sorcières, et où ces erreurs furent occasionnées en grande partie par l'imprudence et l'absurde crédulité de plusieurs ministres de l'Évangile, très respectables d'ailleurs, et de quelques uns des premiers professeurs de la ville et des environs de Glasgow <sup>1</sup>. »

Ceux qui doutaient du bon sens de la loi, et de la justice des procédés employés en de tels cas, commencèrent à prendre courage, et à poser hardiment leurs objections. En l'année 1704, un exemple effrayant de superstition populaire s'offrit à Pittenweem. Un vagabond, qui feignait d'éprouver des accès, porta une accu-

<sup>1</sup> *Mémorial des Loix*, publié par Sharpe; préface, p. 95. (Texte.)

sation de sorcellerie contre deux femmes qui furent, en conséquence arrêtées et emprisonnées avec les rigueurs accoutumées. L'une de ces infortunées créatures, Jeannette Cornfoot, s'échappa de prison, mais fut malheureusement reprise et ramenée à Pittenwem, où elle tomba entre les mains d'une populace féroce, composée de marins et de pêcheurs. Les magistrats ne firent aucune tentative pour la délivrer, et la foule exerça toutes ses fantaisies brutales sur la pauvre vieille femme, fit pleuvoir sur elle une grêle de pierres, la balança suspendue à une corde entre un vaisseau et le rivage, et finalement termina sa misérable existence en jetant une porte sur elle au moment où elle gisait épuisée sur le sable, et en la chargeant de pierres jusqu'à ce qu'elle mourût étouffée. Comme ces violences brutales transgressaient mêmes les lois existantes sur la sorcellerie, ceux qui étaient indignés d'une si horrible catastrophe, attaquèrent vigoureusement les magistrats et les ministres de la ville. On publia des réponses dans lesquelles les parties attaquées furent défendues avec zèle. On s'attendait à voir les autorités supérieures évoquer l'affaire, mais il arriva, durant la préoccupation générale du pays au sujet de l'union, que ce meurtre ne fut pas suivi de l'investigation qu'exigeait un crime si horrible. Néanmoins c'était déjà quelque chose que la cruauté fût exposée à la censure du public. On en appelait à la voix de l'opinion générale, et, à la longue, les sentiments qu'elle défendit sont ceux du bon sens et de l'humanité.

Les membres les plus élevés de la magistrature osèrent alors faire valoir leur autorité, et se réserver la décision des cas supposés de sorcellerie que la crainte de la clameur publique les avait anciennement portés à abandonner à des juges inférieurs, influencés par les préjugés du pays et de la populace.

En 1718, le célèbre légiste Robert Dundas d'Arniston, alors avocat du roi, écrivit une lettre de censure sévère au député-shérif de Caithness, d'abord comme ayant négligé de lui commu-

niquer officiellement certaines instructions qu'il avait entamées au sujet de quelques pratiques récentes de sorcellerie dans son comté. L'avocat du roi rappela au juge local que le devoir des magistrats inférieurs, en pareil cas, était de consulter le conseil du roi, pour savoir s'ils en feraient le sujet d'un procès ou nuit, et en ce cas, devant quelle cour et de quelle manière il serait procédé.

Il appela aussi l'attention du magistrat relativement à un rapport sur un fait que lui, député-shérif, jugeait être chose trop difficile pour être décidée sans délibération, et tout-à-fait hors de la juridiction d'une cour inférieure. Le député-shérif envoya avec ce même rapport l'instruction<sup>1</sup> de l'affaire, qui était une des plus absurdes dans l'absurde domaine de la chicane. Un certain charpentier, nommé William Montgomery, était si tourmenté par des chats, qui, ainsi que sa servante le déposa, parlaient entre eux, qu'il tomba avec fureur sur une partie de ces animaux, qu'il avait rassemblés dans sa maison à différentes heures, et avec ses armes montagnardes, canif, dague, claymore, et surtout les outils de sa profession, il les dispersa de manière à n'en être plus inquiété de la nuit. La conséquence des coups qu'il donna fut que deux sorcières passèrent pour avoir péri. Le fait d'une troisième, nommée Nin-Gilbert, est encore plus remarquable. Sa jambe étant cassée, le membre offensé se flétrit, languit et finalement tomba; la sorcière fut mise en prison où elle mourut, et il resta la question de savoir si les personnes que, dans ses aveux forcés, elle avait inculpées devaient être mises en accusation. Le lord avocat, ainsi qu'on doit le supposer, abandonna toute procédure.

En 1720, un malheureux enfant, le troisième fils de Jacques lord Torphichen, se mit en tête, d'après les insinuations, ainsi

<sup>1</sup> L'instruction est la mention des circonstances préliminaires sur lesquelles l'officier public, chargé en Écosse des fonctions du grand juri d'Angleterre, prend sur lui de mettre l'accusé en jugement.

(Note du texte.)

qu'il fut dit, d'un fripon de gouverneur, de jouer le possédé et l'ensorcelé, accusant du malheur qu'il éprouvait quelques vieilles sorcières de Calder, village près duquel son père avait son habitation. Les femmes furent empoisonnées, et une ou deux en moururent, mais le conseil de la couronne ne voulut pas procéder au jugement. La noble famille commença à soupçonner la fourberie; l'enfant fut envoyé en mer, et, bien qu'il essayât, est-il dit, d'éprouver encore quelques accès à bord, cependant la discipline sévère l'en empêcha. Par la suite il devint bon marin, contribua vaillamment à la défense du vaisseau contre les pirates d'Angria, et finalement périt dans une tempête.

En l'année 1722, un shérif-député du Sutherland, le capitaine David Ross, de Little-Dean, prit sur lui, dans une violation flagrante des règles de juridiction alors en vigueur, de prononcer la dernière sentence de mort qui ait été rendue en Écosse pour sorcellerie. La victime fut une malheureuse vieille femme, appartenant à la paroisse de Loth, qui avait assez peu d'idée de sa situation pour se réjouir à la vue du feu qui devait la consumer. Elle avait une fille estropiée de tous ses membres, circonstance attribuée aux efforts de la sorcière, qui avait essayé de la transformer en jeune poulain, et l'avait fait ferrer par le diable. Il ne paraît pas qu'aucune punition ait été infligée pour un abus aussi cruel de la loi envers une créature aussi infortunée; mais le fils de la malheureuse estropiée, affligé lui-même d'une semblable infirmité, vécut encore assez long-temps pour recevoir des secours de la marquise actuelle de Stafford, comtesse de Sutherland par sa naissance, à qui les pauvres de ses nombreux domaines sont aussi bien connus que les personnes d'un rang plus élevé.

Depuis ce déplorable événement, il n'y a plus eu en Écosse d'intervention judiciaire en matière de sorcellerie, à l'exception des efforts qu'on a faits pour prévenir l'explosion de la haine populaire contre les individus soupçonnés d'un tel crime, et contre

lesquels de tels faits pouvaient être argués. Quelques restes de superstition s'y montrent de temps en temps. Il n'y a pas de doute que le bas peuple écossais ne soit encore adonné à la coutume de faire une croix sur le front<sup>1</sup> et d'autres contre-charmes : ce qui montre que la croyance en la sorcellerie n'est qu'en sommeil , et qu'elle pourrait se réveiller dans quelque lieu écarté pour amener des actes sanguinaires. On se contentera d'en citer un exemple ou deux , comme particulièrement connus de l'auteur.

Dans une partie écartée des montagnes, une ignorante et méchante femme semblait avoir médité la ruine des propriétés d'un de ses voisins, en plaçant dans une étable ou *byre* <sup>2</sup>, ainsi qu'on l'appelle, un vase d'argile cuite contenant des tresses de cheveux, des débris de clous et autres bagatelles analogues. Ce précieux charme fut découvert, le projet éventé, et la sorcière eût été mise en pièces sans l'assistance d'une excellente dame du voisinage , qui, ayant rassemblé plusieurs de ses gens ( peu satisfaits de lui rendre un pareil service), arracha cette malheureuse créature des mains de la populace. Le charme formidable est aujourd'hui en ma possession.

Environ deux ans après, comme on jetait à bas les murs d'un bâtiment anciennement adapté à une maison d'engrais pour les bestiaux, dans la ville de Dalkeith, on trouva, sous le seuil, la tête flétrie de quelque animal, garnie de plusieurs centaines d'épingles, contre-charme, d'après la tradition, opposé aux opérations de sorcellerie qui seraient employées sur les bestiaux qu'on y élève. Parmi les innombrables troupeaux qui descendent des montagnes, à peine est-il une seule bête qui n'ait un rœud sin-

<sup>1</sup> *Scoring above the breath*, dit le texte; littéralement en pratiquant une incision cruciale au-dessus des passages de la respiration, et en faisant couler le sang, ce qui a lieu sur le front de la sorcière , et ce qui est réputé dans toute l'Écosse comme le plus puissant de tous les contre-charmes. A. M.

<sup>2</sup> *Byre*, mot écossais pour *cow-houst*, étable à vaches. A. M.

gulier à la queue, précaution essentielle pour empêcher un mauvais œil ou un mauvais charme de lui nuire.

La dernière histoire écossaise dont je veuille encore vous fatiguer arriva peu de temps après 1800, et toutes les circonstances m'en sont parfaitement connues. La disette des dernières années du dix-huitième siècle, et du commencement de celui-ci, devint fatale pour tout le monde, mais désastreuse pour les pauvres. Une vieille femme, dans un lieu sauvage et solitaire, subsistait principalement en élevant des poulets, opération qui entraîne tant de soins et d'attentions que les paysans, et même les fermiers aiment mieux acheter de la volaille de quelques mois que prendre la peine de l'élever. La vieille femme vivant alors beaucoup mieux que ses voisins, l'envie la désigna comme possédant des moyens illicites d'accroître les gains de son petit commerce. En apparence, elle ne s'alarma pas beaucoup de cette accusation, mais elle en vint au point des autres : la disette l'atteignit d'autant plus que les fermiers refusaient de vendre leur grain en quantités assez faibles pour qu'elle le pût acheter : ce qui mettait inévitablement sa volaille en danger de périr d'inanition. Dans sa détresse, elle alla trouver un fermier du voisinage, homme d'un bon naturel, honnête et sensible ; elle le pria, comme faveur, de lui vendre une mesure d'avoine à quelque prix que ce fût : « Ma bonne voisine, répondit-il, je suis désolé d'être obligé de vous refuser, mais mon blé est mesuré pour le marché de Dalkeith, mes charettes louées pour le transport, et rouvrir mes sacs pour une aussi petite quantité serait m'occasionner de grandes pertes et surtout trop d'embarras. J'ose vous dire que vous trouverez ce que vous cherchez partout ailleurs. » A cette réponse, la pauvre femme perdit patience ; elle s'emporta contre le riche fermier, et souhaita que le diable enlevât ce qu'il allait conduire au marché. Ils se séparèrent après avoir échangé quelques paroles aigres, et justement comme les charettes marchaient le long de la rivière, près de la ferme,

une roue de l'une se détacha, et cinq ou six sacs de blé furent endommagés par l'eau. Le fermier sut tout de suite ce qu'il devait en penser. Là se trouvaient réunies les deux circonstances essentielles et suffisantes pour constater le crime de sorcellerie : *damnum minatum et malum secutum*<sup>1</sup>. » A peine en eut-il connaissance, qu'il se hâta d'aller consulter le shérif du comté, plutôt ami que comme magistrat. Celui-ci lui démontra que les lois sur sorcellerie étaient rapportées, et éprouva peu de difficultés à l'amener à regarder le fait par lui-même comme résultat d'un accident.

Il est étrange, et cependant vrai, que l'accusée elle-même n'adopta pas aussi aisément l'opinion du shérif; il la prévint toutefois que si elle ne mettait pas un frein à l'intempérance de sa langue, elle s'exposerait à des soupçons, et qu'il pourrait arriver telle coïncidence dans les faits qui, irritant ses voisins, la mettrait dans le cas de s'attirer un malheur au moment où elle n'aurait personne pour la protéger. Il la prévint donc, pour l'amour d'elle-même, de mettre un peu plus de retenue dans sa manière de parler, lui déclarant en même temps la conviction dans laquelle il était que ses paroles et ses actions étaient parfaitement innocentes, et que, n'ayant nulle appréhension du mal qu'elle voudrait lui faire, il la laissait maîtresse de lui souhaiter ce qu'elle voudrait de pis. Elle éprouva plus de peine que de plaisir à ce scepticisme de bonne foi du shérif. « Je ne sais pas comment cela arrive, dit-elle; mais quelque chose survient toujours lorsque je suis mal dirigée et que je parle trop vite. » Bref, elle s'obstina à affirmer l'influence des vœux et des paroles sur le destin des humains, ce qui, en d'autre temps, l'aurait conduite au supplice; car ses expressions, leurs conséquences, et ses dispositions à insister sur leur efficacité, en auraient certainement fait dans les siècles passés une malheureuse victime. Le

<sup>1</sup> Menace de dommage et mal qui s'ensuit. A. M.

reste de cette histoire ne mérite pas d'être cité ; cependant il contient des incidents pareils à grand nombre de faits déjà arrivés.

En un mot, les idées de sorcellerie sont tellement affaiblies qu'elles n'ont plus cours que chez ces personnes à demi-crédulés qui les ont reçues comme une espèce de conséquence d'événements coïncidents, lesquels, fussent-ils admis par le vulgaire en général, pourraient coûter, comme dans les circonstances précédentes, la vie à ceux qui s'en vanteraient en nous les rapportant. L'auteur connaît du moins un hypocondre souffrant qui se croit la victime d'un charme de sorcières, et qui attribue sa maladie à leur maléfices, si bien qu'il ne serait rien moins qu'un juge indulgent s'il s'agissait de réveiller ces vieilles idées de sorcellerie.

## LETTRE X.

Autres arts mystiques indépendants de la sorcellerie. — Astrologie. — Son influence durant le siècle xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup>. — Honteuse ignorance de ceux qui la pratiquaient. — Histoire et vie de Lilly. — Société de l'astrologie. — Docteur Lamb. — Docteur Forman. — Établissement de la société royale. — Partridge. — Rapports entre les astrologues et les esprits élémentaires. — Docteur Dun. — Superstition irlandaise du Banshi. — Superstition analogue chez les montagnards d'Ecosse. — Brownie. — Esprits. — Croyance des anciens sur ce sujet. — Recherche sur le respect accordé à de telles histoires dans les temps modernes. — Témoignage d'un esprit contre un meurtrier. — Esprit de Sir George Williers. — Histoire du comte de Saint-Vincent; — d'un officier général anglais; — d'une apparition en France; — du second lord Litleton; — de Bill Jones; — de Jarvis Matcham. — Procès de deux montagnards écossais pour le meurtre du sergent Davis, découvert par un esprit. — Troubles à Woodstock en 1649. — Imposture appelée l'Esprit de Stockwell. — Cas semblable en Ecosse. — Esprit apparu à un collecteur d'excise. — Précis de troubles dans une maison, découverts par la fermeté du propriétaire. — Apparition à Plymouth. — Club de philosophes. — Aventures de revenant d'un fermier. — Ruse employée contre un soldat vétérán. — Histoires d'esprits recommandables par l'habileté de leurs auteurs. — Spectre de mistress Veal. — Témoignage de l'apparition de Dunton. — Effets d'arrangement de scènes propres à encourager la tendance à la superstition; — différents à diverses périodes de la vie. — Nuits à Glamis-Castle en 1791. — Visite à Dunvegan, en 1814.

Tandis que le vulgaire s'efforçait de percer dans l'obscurité de l'avenir, en consultant un sorcier ou diseur de bonne aventure, les grands étaient supposés posséder en propre un sentier royal par lequel ils pouvaient pénétrer jusqu'au quartier le plus reculé de cette *terra incognita*<sup>1</sup>. Elle était présentée comme accessible par plusieurs routes. La physiognomie, la chiromancie, et autres sciences fantastiques de prédiction mystérieuse offraient chacune son aide et sa direction mystique. Mais la route la plus flatteuse pour la vanité humaine, en même temps que la plus séduisante pour la crédulité, était celle de l'astrologie, la reine des sciences mystiques: elle persuadait à ses partisans que les planètes et les étoiles, par leur position, influent sur le destin des mortels,

<sup>1</sup> Terre inconnue. A. M.

et que le sage accoutumé à leur marche peut , en approchant de la certitude , prédire les événements de la carrière de chaque homme , ses chances de succès dans la vie ou le mariage , ses progrès dans la faveur des grands , ou répondre aux questions horaires, comme ils les nomment, qu'il peut faire à toute minute, pourvu qu'il puisse indiquer le moment précis de sa naissance. Ceci , dans le XVI<sup>e</sup> siècle et dans une grande partie du XVII<sup>e</sup>, suffisait à l'astrologue pour établir un système de position des corps célestes qui révélait la vie entière de l'interrogateur ou natif, ainsi qu'on le nommait, dans toutes ses phases, passées, présentes et à venir.

L'imagination était éblouie par une perspective aussi belle , et nous voyons dans le XVI<sup>e</sup> siècle la culture de cette science fantastique être l'objet sérieux de ces hommes dont l'instruction et les connaissances n'admettent aucun doute. Bacon lui-même confessait qu'on peut trouver la vérité dans une astrologie bien réglée, faisant ainsi une distinction entre l'art tel qu'il était communément pratiqué , et la manière dont il pouvait l'être. Mais un grave et sobre usage de cette science , si toutefois Bacon a enseigné autant de modération, n'aurait pas convenu au tempérament de ceux qui, enflammés par l'espoir d'un agrandissement temporel , prétendaient comprendre et expliquer aux autres le langage des astres. Presque tous les autres sentiers de la science mystique menaient à la pauvreté. L'alchimiste même , quoique vantant très-haut les trésors sans fin que produisait son art, vivait au jour la journée , et d'année en année , sur des espérances aussi légères que la fumée de ses fourneaux ; mais les recherches de l'astrologue recevaient une récompense immédiate. Il s'enrichissait d'espérances plus grandes et de la crédulité plus forte de celui qui le consultait , et cet artiste vivait en dupant les autres , bien loin , comme chacun de ceux que je viens de nommer , de mourir de faim en se dupant lui-même. Les hommes les plus sa-

ges ont caressé l'idée que quelque influence surnaturelle planait sur eux et les guidait ; et depuis Vallenstein jusqu'à Bonaparte , l'ambition et les succès ont placé leur confiance dans cette espèce de fatalisme , inspiré par la croyance à l'influence de leur étoile. Dans cet état de choses , la science était peu cultivée par ceux qui , pleins de foi dans leurs remarques et dans leurs rapports , avaient bientôt démêlé sa vanité décevante , à travers le merveilleux de ses attributs. La place de ces poursuivants calmes et désintéressés de la vérité était prise par ces hommes ingénieux quelquefois , mais toujours allant trop loin , dont les connaissances étaient une supercherie , dont les réponses étaient , ainsi que les oracles des temps passés , fondées sur le désir de tromper , et qui , si quelquefois ils parvenaient au rang et à la fortune , étaient classés plus fréquemment parmi les vauriens et les vagabonds. Ce qu'exigeait cet état était un grand fonds d'impudence , et quelque connaissance routinière de termes de l'art suffisait pour former un nécromancien. La conséquence naturelle de ce caractère dégradé des professeurs était la dégradation de l'art lui-même. Lilly , qui écrivit l'histoire de sa propre vie et celle de son temps , cite dans ce livre curieux les personnes les plus distinguées de son siècle qui avaient des prétentions à l'astrologie , et presque sans exception , toutes comme des scélérats , des hommes sans mérite , des fripons , adonnés à tous les vices , et en imposant par les ruses les plus grossières aux imbéciles qui venaient les consulter. Nous apprenons par sa propre histoire que Lilly lui-même était un vil ignorant , dont le tempérament fanatique était porté à duper les autres ; et peut-être se dupait-il lui-même en pratiquant , jusqu'à une période avancée de sa vie , quelques uns de ces traits astrologiques inventés par des hommes d'un esprit moins pénétrant , quoique peut-être plus prétentieux à la science que le sien. Cependant le public continua à goûter ces grossières impostures , quoique parlant d'une autorité si peu di-

gue de confiance. Ces astrologues embrassèrent différents partis dans la guerre civile, et le roi d'un côté, et les parlementaires de l'autre, se montrèrent également curieux de connaître ce que Lilly, Wharton ou Gadbury avaient lu dans les cieux, touchant l'issue de leurs querelles. Lilly, en homme prudent, mit son adresse à diriger sa barque prophétique, suivant le courant du temps et le vent de la fortune. Personne ne fut plus habile à deviner par les présages, les infortunes de Charles, aussitôt qu'elles allaient lui arriver. Sous la république, il ne cessa de prévoir la destruction de la monarchie, et, en 1660, il n'oublia pas de prédire la restauration de Charles II. Il conserva quelque crédit dans les classes les plus élevées; car Aubrey et Ashmole, tous deux respectueusement crédules, pour les arts mystiques, se disaient de ses amis. Une fois par an, les astrologues avaient un dîner public dans lequel ces fripons étaient protégés par les convives qui aspiraient au titre de philomathes, c'est-à-dire amants des mathématiques: par ce nom étaient encore désignés ceux qui encourageaient la recherche de la prescience mystique, la plus opposée possible à cette science exacte. Elias Ashmole, « le très honorable écuyer, » à qui Lilly a dédié sa vie, s'y faisait quelquefois attendre; mais quelques hommes de sens et pleins de savoir se glorifiaient d'aller à ce rendez-vous. Le portait tracé par Congrève, d'un homme tel que Foresight <sup>1</sup>, dupe de l'astrologie et des autres sciences ses sœurs, était alors commun dans la société. Mais les astrologues du XVII<sup>e</sup> siècle ne se bornaient pas aux astres: il n'était sorte de fraude qu'ils ne missent en pratique; aussi licencieux que des entremetteurs, ils étaient charlatans au dernier point. Pour ces raisons le peuple détestait les astrologues d'un haut rang aussi cordialement que les plus vulgaires sorciers de sa classe.

Le docteur Lamb, protégé par le duc de Buckingham, qui,

<sup>1</sup> Mot qui veut dire prescience. A. M.

ainsi que d'autres favoris improvisés, chérissait l'astrologie, fut mis en pièces, en 1640, dans la cité de Londres, par la populace furieuse, et sa servante, âgée d'environ trente ans, fut pendue comme sorcière à Salisbury. Dans l'indigne fait de l'empoisonnement de sir Thomas Overbury, au temps du roi Jacques, il est beaucoup mention de l'art et de la prévoyance du docteur Forman, autre professeur de la même trempe que Lamb, qui fut consulté par la comtesse d'Essex sur le meilleur mode à employer pour conduire sa coupable intrigue avec le comte de Sommerset. Il mourut avant la solution de l'affaire, qui l'eût pu conduire au gibet, ainsi qu'il arriva à tous les autres acteurs, à l'exception cependant des principaux, les atroces auteurs du crime. Lorsque la cause fut jugée, on produisit devant la cour quelques poupées qui furent regardées avec horreur par quelques uns comme représentant les plus horribles sortilèges. Il fut même dit que le diable était là pour jeter bas le tribunal lorsqu'on les montrerait. D'autres ne virent là que des poupées, sur lesquelles les tailleurs d'alors, comme à présent, exposaient aux yeux les nouvelles modes.

L'érection de la société royale, dirigée vers tout autre objet que l'étude de l'astrologie, poursuivit une opération naturelle en jetant le discrédit sur cette science ; et quoique la crédulité et l'ignorance continuassent à tolérer des prétendants à cette science, le nom de philomathes, pris par ces individus et par leurs adeptes, commença à tomber dans le ridicule et dans le mépris. Lorsque sir Richard Steele écrivit dans le journal *le Gardien*, il chercha, sous le nom de Nestor Ironside, à prendre le nom d'un astrologue, il publia des prédictions, l'une desquelles annonçant la mort d'un personnage appelé Partridge, autrefois cordonnier, mais alors éditeur d'un almanach astrologique, et donna lieu à une controverse soutenue avec beaucoup de gaieté par Swift et autres écrivains légers. Je présume que vous la trouverez parmi les

élégies de Swift sur le même personnage : c'est une des dernières occasions où l'astrologie ait été ridiculisée devant le bon peuple anglais.

Cette science déshonorée a quelque droit à une mention dans un traité sur la démonologie, parce que les premiers astrologues, tout en niant l'usage de la nécromancie, qui n'est que l'illicite magie noire, prétendaient toujours à une correspondance avec les divers esprits des éléments, d'après les principes de la philosophie des Rose-croix. Ils affirmaient pouvoir attacher à leur service, et emprisonner dans un anneau, dans un miroir ou dans une pierre, une fée, un sylphe ou une salamandre, et les sommer d'apparaître au commandement, et de répondre à quelque question qu'on leur proposât. Il est à remarquer que le sage ne prétendait pas lui-même voir l'esprit, mais la tâche d'expert, ou lecteur, était confiée à un troisième individu, garçon ou fille, ordinairement en âge de puberté. Le docteur Dee, excellent mathématicien, possédait une pierre de ce genre, sur laquelle, dit-on, étaient imposées, par rapport aux esprits qui y étaient attachés, certaines actions et certaines réponses, cela au rapport d'un nommé Kelly, qui officiait en qualité d'expert. Le malheureux Dee fut ruiné par ses associés en fortune et en réputation. La pierre, ou miroir, est encore conservée, entre autres curiosités, dans le Musée britannique. Une superstition de la même espèce fut mise en usage par le célèbre comte Cagliostro, durant le cours de l'intrigue du collier de diamants, où l'infortunée Marie-Antoinette se trouva si malheureusement impliquée.

Abandonnant cette classe d'imposteurs, aujourd'hui si en discrédit, nous parlerons brièvement de quelques superstitions, autrefois peut-être communes à toutes les contrées de l'Europe, aujourd'hui reléguées dans celles où continue à habiter une race indigène et jamais troublée. Parmi ces superstitions, une des plus belles est la fiction irlandaise, qui assigne à certaines familles,

d'une vieille souche et d'un rang distingué, le privilège d'un *banshie*, ainsi nommé, ou *fée domestique*, dont l'office est d'apparaître en deuil pour annoncer la mort prochaine d'un membre de cette race. Ce sujet a été si récemment et si agréablement traité et enrichi par M. Crofton Croker et autres, que je puis me dispenser d'en parler. Si je suis bien informé, la distinction du *banshie* est seulement accordée aux familles de pure race milésienne, et jamais n'est attribuée au descendant de l'orgueilleux Normand ou du vaillant Saxon qui suivit la bannière du comte Stronghow, bien moins encore aux aventuriers de fraîche date qui ont obtenu des établissements dans l'*Ile verte*<sup>1</sup>.

Plusieurs familles des montagnes de l'Écosse avaient anciennement des prétentions à cette distinction d'un esprit domestique qui remplissait l'office du *banshie* irlandais. Chez elles cependant les fonctions de ce génie familier, dont la forme et les apparitions différaient suivant les cas, ne se bornaient pas à annoncer la fin de ceux dont les jours étaient comptés. Les montagnards les contraignaient à leur rendre d'autres services, quelquefois à les préserver des dangers d'une bataille; d'autres fois à garder et à protéger leur héritier des accidents de l'enfance, quelquefois à intervenir même dans les amusements des chefs, à leur montrer la pièce à faire mouvoir aux échecs, ou la carte la meilleure à donner à quelque jeu que ce fût. Au nombre de ces esprits, qui ont daigné manifester leur existence par des apparitions dans les dernières années, est celui d'un aïeul de la famille Maclean de Lochbury. Avant la mort de chacun des rejetons de cette race, le fantôme-chef galope le long du rivage de la mer, près du château, annonçant l'événement par des cris et des lamentations. Le spectre a, dit-on, fait sa ronde et hurlé ses cris de mort, il y a peu d'années : en conséquence de quoi la famille et le clan, bien

<sup>1</sup> *Green isle*, dit le texte. ce que les poètes irlandais nomment *Erin*, c'est-à-dire l'Irlande. A. M.

qu'affectés, n'ont point été surpris d'apprendre, par les derniers récits que leur vaillant chef était mort à Lisbonne, sous les ordres de lord Wellington.

Il faut classer, comme d'une moindre origine et d'une occupation également moindre, les *browniès*<sup>1</sup> écossais, déjà mentionnés, comme ressemblant un peu à Robin Goodfellow<sup>2</sup>, des beaux jours de la joyeuse Angleterre. Ces esprits sont facilement congédiés, ou, comme on le dit dans le pays, payés pour s'en aller, par des offres d'habits ou de nourriture. Mais beaucoup d'habitants simples apprécient peu l'avantage de perdre un serviteur si commode, qui sert si fidèlement, sans gages, ni récompense; ni nourriture, ni vêtement. Cependant, il n'est pas toujours sans danger de refuser l'assistance d'un brownie. Brand nous apprend qu'un jeune homme, dans les Orcades, accoutumé à brasser et à lire quelquefois dans la Bible, fut averti par une vieille femme de la maison, que le brownie n'était pas satisfait de lui voir lire ce livre, et que, s'il continuait, il se priverait de ses services; mais lui, bien instruit sur ce livre, qui faisait mal au brownie et était l'objet de sa colère, lorsqu'il brassait, ne voulut consentir à aucun sacrifice en faveur du brownie. C'est pourquoi la première et la seconde fois qu'il brassa, les brassins ne furent bons à rien; quoique le moult eût commencé de bien fermenter, il cessa bientôt et devint froid; mais, au troisième brassin, il obtint une ale excellente, quoiqu'il n'eût voulu faire aucun sacrifice au brownie dont par la suite il ne reçut aucun trouble. Une autre histoire de la même espèce nous est racontée par une dame de l'Uist<sup>3</sup>, qui, par religion, refusa le sacrifice d'usage à son génie domestique. Le premier brassin et le deuxième manquèrent, mais le troisième réussit; et ainsi lorsque le brownie eut perdu le casuel auquel

<sup>1</sup> Esprits ou bon génies domestiques, passant pour aider à tout mettre en ordre dans la maison pendant la nuit. A. M.

<sup>2</sup> Robin-le-bon-Garçon. A. M.

<sup>3</sup> Une des Hébrides. A. M.

depuis si long-temps il s'était vu accoutumé, il déserta la maison inhospitalière dans laquelle ses services avaient été si long-temps fidèlement prodigués. Le dernier endroit, dans le sud de l'Écosse, supposé avoir été honoré ou favorisé par un brownie, est Bodsbeck, dans le Moffatdale, qui a fourni le sujet d'un joli conte à M. James Hogg, le poète de la forêt d'Ettrick, qui s'est instruit lui-même.

Ces superstitions particulières sont cependant trop limitées et trop tombées dans l'oubli pour les rappeler et en faire l'objet d'une discussion spéciale. La croyance des fées a déjà perdu toute considération; mais il reste quelque chose à dire sur d'autres espèces de superstitions, si générales qu'on peut les regarder comme adaptées à l'humanité en chaque pays; si profondément enracinées dans la croyance humaine, qu'on les voit survivre parmi tous les rangs de la société, à toutes les autres fictions de même ordre qui ont perdu toute influence. M. Crabbe, avec son expression habituellement heureuse, a nommé la croyance aux revenants la dernière et languissante fiction de l'imagination.

Rien ne paraît plus simple à la première vue que la mémoire humaine puisse rappeler et porter en arrière l'imagination sur la vraie forme et sur les traits de la personne avec laquelle nous avons eu des relations, ou qui sont empreints dans notre esprit, avec une grande force, par quelque circonstance frappante de quelques événements de la vie. Le fils ne peut pas aisément oublier l'aspect de son père affectionné; et par des raisons contraires, mais également puissantes, les traits d'une personne assassinée sont gravés dans la mémoire de son meurtrier. Une foule de circonstances additionnelles, trop évidentes pour être rappelées ici, rendent les apparitions supposées d'un mort le phénomène fantastique le plus facile à entrer dans la croyance des vivants. Tout ce que nous avons déjà dit sur les apparitions surnaturelles en général s'applique d'une manière particulière à la croyance aux revenants; car, quelle que soit la cause de l'illusion

qui existe dans une imagination excitée, ou dans un système d'organes en désordre, elle se montre communément de cette manière. Voilà pourquoi Lucrèce lui-même, le sceptique le plus absolu, considère l'existence des revenants et leurs fréquentes apparitions comme des faits si avérés, qu'il s'efforce d'expliquer ces apparitions au risque d'être obligé de reconnaître une classe de phénomènes diamétralement opposés à son système général. Comme il ne veut pas avouer l'existence de l'âme, et qu'en même temps il ne veut pas mettre en doute le phénomène supposé avoir lieu au cimetière des morts, il est forcé d'adopter la croyance que les corps consistent en plusieurs enveloppes, pareilles à celles d'un oignon, et que la dernière cosse extérieure et la plus mince étant détachée par la mort, continue à errer près de sa sépulture, avec la ressemblance de la personne qui la portait vivante.

Nous avons dit qu'il est beaucoup d'histoires de revenants que nous n'avons pas la liberté de qualifier d'imposture, par l'idée que nous avons que ceux qui nous les comptent de leur propre autorité y accordent pleine confiance, et peuvent avoir une bonne raison de le faire, quoique après tout il n'y ait point de vrais fantômes. Nous sommes donc loin d'affirmer que ces histoires sont fausses. Il est aisé de supposer que le visionnaire a été dupe d'un songe ou d'une rêverie éveillée qui a excité une imagination active, ou une fausse action de l'organe de la vue; et soit l'une ou l'autre de ces causes, pour ne pas parler d'un système de déception qui, dans beaucoup de cas, peut être probable, nous croyons qu'il sera possible de trouver une explication satisfaisante pour tous ces contes qualifiés d'histoires de véritables revenants.

Dans le fait, l'évidence de ces apparitions est rarement recherchée ou approfondie. Une histoire surnaturelle est presque toujours reçue comme un agréable sujet d'amusement pour la société, et celui qui voudrait révoquer en doute la véracité d'un pareil récit passerait pour un trop sévère moraliste plutôt que

pour un compagnon joyeux. Ce serait un véritable solécisme en fait d'usage du monde, comme celui de nier la valeur de ces antiquités montrées par un de ces bons amateurs de collections, pour la satisfaction de leurs hôtes. Ces difficultés deviennent bien plus grandes si la société jouit de la rare bonne fortune de rencontrer la personne qui a été elle-même témoin des choses merveilleuses qu'elle raconte. Un homme bien élevé et prudent s'abstient alors d'appliquer ces règles de froid examen qu'on apporte dans une cour de justice; car, s'il le faisait, il risquerait de recevoir des réponses désagréables même de personnes candides et honorables, beaucoup plus enclines à soutenir le crédit d'une histoire qu'elles sont intéressées à défendre, que portées d'amour pour la vérité simple. Par exemple, on fait au narrateur quelques questions sans importance au sujet des apparitions, il y répond d'après la suggestion rapide de son imagination, en colorant sa réponse avec la croyance d'un fait général, et en agissant ainsi il donne souvent un caractère d'évidence minutieuse qui manquait auparavant, le tout très innocemment de sa part. Il arrive rarement à la vérité qu'on trouve l'occasion de rencontrer un *voyeur d'esprits*<sup>1</sup>. Je me suis cependant trouvé dans ce cas, et avec des personnes de talent, sages, véridiques et résolues, et à la véracité desquelles j'ai des raisons de me fier. Mais en de pareilles circonstances, des nuances d'une aberration mentale se sont montrées, ce qui explique les apparitions supposées : je suis toujours tenté de m'alarmer pour la santé d'un ami qui se porte garant d'une telle vision.

La plus grande approximation qu'on puisse faire de l'évidence en des cas semblables est la parole de quelques individus qui tiennent l'histoire, soit de personnes à qui elle est arrivée, mieux encore de quelqu'un de la famille, ou de quelque ami de la famille. Communément le narrateur ne donne d'autres preuves que

<sup>1</sup> *Ghost-seer*. Nous hasardons *voyeur* au lieu de *royant*. A. M.

d'avoir habité le pays où le fait a eu lieu, ou bien de connaître parfaitement l'extérieur de la maison dans l'intérieur de laquelle le revenant a apparu.

De toute manière, l'évidence de ces récits de seconde main d'une histoire mystérieuse revient au cas arrivé dans un tribunal anglais. Le juge arrêta un témoin au moment où il allait faire un récit sur le meurtre qui était le sujet des débats comme lui ayant été rapporté par l'ombre de la victime.

« Halte-là, monsieur, lui dit le juge; le revenant est un excellent témoin, et son témoignage le meilleur possible; mais il ne peut être entendu par délégué en cette cour... amenez-le, et je l'écouterai en personne; mais votre communication est simplement un *on dit* que mon devoir m'ordonne de rejeter. » C'est cependant sur la version d'un homme qui certifie ce que trois ou quatre se sont dit l'un à l'autre, que nous sommes exposés à croire une chose tout-à-fait contraire aux lois de la nature, quelque agréable qu'elle soit à notre amour du merveilleux et de l'horrible.

En pesant le vrai ou le faux de ces histoires, nous ne pouvons en tirer aucune induction sur l'état de la société, lorsque nous voyons des hommes affirmer hardiment et croire de même tout le merveilleux que l'imagination peut forger ou inventer. De semblables anecdotes, crues et racontées par de graves historiens, font voir que les hommes les plus sages ne peuvent s'élever en tout au-dessus de l'ignorance de leur siècle. Sur l'assertion de pareils historiens, nous avons cru aux prodiges de l'ancienne Rome et aux miracles de la moderne. Par exemple, nous lisons dans Clarendon l'apparition de l'esprit de sir George Williers à un de ses descendants. C'est, il n'y a aucun doute, un fait raconté par un grave auteur, et en même temps il est cru par tout le monde; mais faut-il en conclure que notre raison doit acquiescer à un état de choses si contraire à la marche de la nature, marche suivie dans tous ses ouvrages? Le miracle de ressusciter

un mort fut positivement refusé par notre Sauveur aux Juifs qui demandaient ce témoignage de sa mission, parce qu'ils avaient des preuves suffisantes de conviction; et comme ils n'y croyaient pas, la divine personne qu'ils tentaient en arguait qu'ils n'en croiraient pas davantage... celle-là. Devons-nous supposer qu'un miracle refusé pour la conversion du peuple élu de Dieu serait envoyé comme un vain message pour sauver la vie d'un misérable débauché? Je laisse de côté la déraisonnable supposition que Towers, ou quel que soit le nom de ce revenant, désireux de produire une impression sur Buckingham, comme vieux serviteur de la maison, puisse avoir été tenté de lui donner un avis, dont on ne nous dit pas l'importance, à titre de génie paternel, et de corroborer l'histoire par la mention de quelque signe connu de lui, comme ancien serviteur de la famille. Le duc était superstitieux et dupe des astrologues et des devins. La manière dont il avait provoqué la fureur du peuple peut avoir fait sentir à toute personne réfléchie son sort futur, et attendu l'époque, il n'est pas hors de la nature des choses qu'un ami fidèle ait saisi cette manière de l'avertir du péril de sa situation. Ou si nous supposons que cet incident n'était qu'un simple prétexte pour obtenir accès auprès du duc, le messenger doit avoir été inspiré par un mauvais rêve. En un mot, on peut former d'innombrables conjectures pour ramener cet événement à des voies naturelles dont la plus extravagante est plus probable que de croire les lois de la nature renversées, pour donner une leçon vaine et sans fruit à un servile ambitieux <sup>1</sup>.

Il en est de même pour tout ce que nous avons dit de ces histoires de revenants racontées ordinairement au coin du feu; elles sont dénuées de vraisemblance. Il est vrai que c'est le désir et non la possibilité de croire qui leur a donné cour dans la société. Je puis citer, comme une de ces histoires, celle du feu comte de

<sup>1</sup> *Ambitious minion*, dit le texte. A. M.

Saint-Vincent qui veilla, dit-on, toute une nuit, avec un ami, dans le but de découvrir la cause de certain bruit nocturne qui se faisait entendre dans une maison. La maison était louée à madame Rickett, sa sœur. Le résultat de la veillée de sa seigneurie fut qu'il entendit du bruit sans en pouvoir deviner la cause, et qu'il insista pour qu'elle abandonnât la maison. Ce fait a été raconté comme vrai, avec mille différences circonstantes. Mais qui a vu ou entendu un récit authentique de la part du comte de Saint-Vincent ou de son compagnon de veillée, ou de la sœur de sa seigneurie ? Comme dans tout autre cas, une espèce de témoignage direct doit être nécessaire pour la preuve des faits, il ne semble pas raisonnable de croire une pareille histoire aussi légèrement. Lorsque toutes les particularités sont parfaitement désignées et connues, on peut encore demander si lord Saint-Vincent, parmi ses autres qualités d'être un des premiers hommes de mer, ne peut pas en quelque sorte les avoir colorées par une tendance à la superstition ; et même plus, si, ayant affirmé l'existence de ce bruit qu'il ne parvint pas immédiatement ou aisément à connaître, sa seigneurie n'aurait pas donné à sa sœur l'avis de s'en aller plutôt que de rester dans une maison si troublée, quoiqu'elle pût croire que les contrebandiers ou les braconniers étaient les plus mauvais esprits qui la troublassent.

L'histoire de deux respectables officiers anglais, qui sont supposés avoir vu le spectre du frère de l'un d'eux dans une hutte ou baraque en Amérique, est aussi une de ces histoires de revenants accréditées qui obtiennent une sorte de brevet d'ancienneté et de vérité par l'énumération des noms respectables de ceux qui ont été témoins de cette vision. Cependant nous sommes restés sans le moindre indice, pour savoir quand, comment, et en quels termes ce fait a obtenu cours, de même que par qui et de quelle manière il a été raconté une première fois : et dans le nombre de ceux qui le racontent, quoique tous s'accordent sur l'événement

en général, à peine deux personnes, même de celles qui se prétendent les mieux informées, le racontent-elles de la même manière.

Une autre histoire analogue, dans laquelle le nom d'une dame de condition est cité comme ayant vu une apparition dans une province de France, paraît beaucoup plus vraisemblable que celles que j'ai citées, comme en ayant lu la narration attestée par les principaux acteurs. Que cette maison ait été troublée, cela est certain ; mais les circonstances, quoique vraiment remarquables, ne font en aucune façon, d'après ma manière de voir, disparaître la probabilité que ces bruits et ces apparitions étaient occasionnés par le manège adroit de quelques malicieux individus.

La remarquable particularité de Thomas, second lord Lytton, prophétisant sa propre mort, comme devant avoir lieu dans peu de minutes, suivant que le lui avait appris une apparition, a toujours été racontée comme une véritable histoire ; mais en dernier lieu il a été dit et publié que cet infortuné noble lord s'était par prévision déterminé à prendre du poison, et par là était-il en son pouvoir d'affirmer l'exécution de cette prédiction ? Il n'y avait nul doute que cet homme singulier, qui méditait sa sortie de ce monde, n'eût choisi cette occasion de jouer un tour à ses amis ; mais il est encore plus probable qu'un homme fantasque ait pu faire une chose singulière, que de croire qu'un messenger ait pu être député du sein des morts pour avertir un libertin de l'heure précise à laquelle il devait expirer.

A cette liste on peut ajouter d'autres faits de la même espèce ; mais il suffit de prouver que de telles histoires, ayant acquis un certain crédit dans le monde, à la faveur des noms respectables qui les accompagnent, ont un cours invariable dans la société, comme dans une banque des billets qui portent de bons endossements, quoique après tout il soit possible que les signatures en soient fausses. On éprouve une sorte de répugnance à examiner

de pareils sujets ; car la tendance à la superstition qui existe au fond du cœur humain est satisfaite, en les croyant vrais, ou au moins porte à s'abstenir de les taxer de fourberies. Il est hors de doute qu'il peut se faire que l'enchaînement des récits d'incidents dans lesquels des hommes ont vu ou ont cru voir des apparitions, contribue quelquefois à amplifier ces histoires de manière à nous mettre hors d'état de pouvoir les juger.

Le fait suivant m'a été conté par mon ami M. William Clerk, greffier en chef du jury de la cour d'Édimbourg, lequel le tenait depuis près de trente ans d'un passager de la malle-poste. Du consentement de M. Clerk, je le contai au pauvre Mat-Lewis, qui le publia dans une ballade fantastique qu'il ajusta sur ce sujet. D'après les minutieux développements de la narration, elle eût été mieux en prose qu'en vers, surtout parce que l'ami qui me l'a communiquée est une des personnes les plus exactes et les plus judicieuses que j'aie connues dans le cours de ma vie. Je vais ici rapporter cette histoire.

« C'était vers l'année 1800, si fertile en grands événements, époque où l'empereur Paul mit le malheureux embargo sur le commerce anglais, que mon ami M. W. Clerk se trouva de compagnie dans la malle-poste avec un marin de moyen âge, et d'un extérieur respectable, qui s'annonça comme propriétaire d'un navire adonné au commerce de la Baltique, et comme souffrant de l'embargo. Dans le cours de la conversation passagère qu'ils eurent à ce sujet, le marin s'écria comme se complaisant en une superstition commune : « Je souhaite que nous éprouvions du bonheur dans notre voyage : voilà une pie. » — « Et pourquoi serait-il malheureux ? » répondit mon ami. — « Je ne puis vous le dire, répliqua le marin, mais tout le monde convient qu'une pie présage un malheur ; deux ne sont pas si mauvaises, mais trois, c'est le diable. Je n'ai jamais vu trois pies que deux fois. La première je faillis perdre mon bâtiment, la seconde, je tombai

de cheval et me blessai. » La conversation permit à M. Clerk d'observer qu'il croyait donc aussi aux esprits, puisqu'il avait confiance en de tels augures. « Ainsi fais-je, dit le marin ; je puis avoir de bonnes raisons pour cela. » Et il dit ces mots en insistant d'une manière sérieuse, faisant par là connaître qu'il croyait fortement ce qu'il disait. Pressé davantage, il confessa que, s'il pouvait en croire ses propres yeux, il y avait au moins un esprit qu'il avait vu plusieurs fois ; alors il raconta son histoire.

« Notre marin avait dans sa jeunesse été sur un vaisseau de Liverpool armé pour la traite, et il paraissait né en cette ville. Le capitaine du vaisseau était un homme d'un caractère inégal, quelquefois bon et civil avec ses hommes, mais sujet à des accès d'humeur, d'aversion et de colère, accès pendant lesquels il se montrait violent, tyran et cruel. Il prit en aversion particulière un homme du bord, déjà d'un certain âge, et appelé Bill Jones, ou d'un nom à peu près semblable. Rarement il lui parlait sans employer la menace ou les offenses, ce que le vieillard, avec la licence dont usent les matelots sur les bâtiments marchands, ne manquait pas de lui rendre. Une fois Bill Jones, sur une vergue, se montra lent à saisir une voile ; le capitaine, suivant son habitude, l'offensa en l'appelant misérable fainéant, qui s'engraissait en laissant travailler ses camarades. Le matelot fit une réponse insolente, ou du moins qui respirait la mutinerie : furieux, le capitaine courut à sa cabine, et revint avec un mousqueton chargé à balles, avec lequel il visa le mutin ; il fit feu, et le blessa à mort. L'homme tomba de la vergue et resta étendu sur le pont. Il fixa ses yeux sur le capitaine en lui disant : « Monsieur, tout est fini pour moi, *mais je ne vous quitterai jamais.* » Le capitaine jura après lui, le traitant d'insolent, et ajouta qu'il regrettait de ne l'avoir pas jeté dans la chaudière, où il faisait la cuisine pour les nègres, afin de voir combien il avait de graisse. Le matelot mourut ; son corps fut effectivement jeté dans la chaudière,

et le narrateur observa avec une naïveté qui donna la mesure de sa croyance à ce qu'il racontait : « Après tout, il n'était pas très gras. »

« Le capitaine enjoignit à son équipage de garder un silence absolu sur ce qui s'était passé; et comme son suppléant refusait à faire une promesse explicite et absolue, il ordonna qu'il fût confiné à fond de cale. Après un jour ou deux il vint trouver le mousse et lui demanda s'il avait l'intention de se livrer aux tribunaux à l'arrivée du bâtiment. Celui-ci, ennuyé de sa prison étroite, en un lieu et sous un climat étouffant, répondit à la satisfaction du capitaine et obtint sa liberté. Lorsqu'il se mêla de nouveau à l'équipage, il le trouva imbu de l'idée, nullement extraordinaire dans leur position, que l'esprit du mort apparaissait parmi eux pendant qu'ils travaillaient, principalement s'il fallait saisir une voile; alors on était sûr que le spectre se montrait sur la vergue, avant qui que ce fût de l'équipage. Le narrateur avait lui-même vu cette apparition fort souvent; il croyait que le capitaine le voyait aussi, mais il ne s'en inquiéta point pendant quelque temps, et l'équipage, terrifié par le caractère violent du capitaine, n'osa pas attirer son attention de ce côté. Ainsi ils achevaient leur navigation du retour avec crainte et anxiété.

« A la fin le capitaine invita le lieutenant <sup>1</sup>, qui alors jouissait d'une espèce de faveur, à descendre dans la cabine pour prendre un verre de grog <sup>2</sup> avec lui. Dans cette entrevue, il prit un air grave et inquiet. « Je n'ai pas besoin de vous parler, Jacques, dit-il, de quelle sorte de marin nous avons hérité à bord : il m'a dit qu'il ne me quitterait jamais, et il a tenu sa parole. Vous le voyez seulement de temps à autre, mais il est toujours à mes côtés, et jamais hors de ma vue. En ce moment je le vois, je suis

<sup>1</sup> *Mate*, dit le texte, pour désigner l'officier ou aide-suppléant après le capitaine d'un navire. A. M.

<sup>2</sup> Eau-de-vie de grain. A. M.

déterminé à ne pas le supporter plus long-temps, et j'ai résolu de vous quitter. »

« Le lieutenant répliqua que , quitter le vaisseau hors de vue de tout pays , était impossible. Il fut d'avis que , si le capitaine redoutait les conséquences de ce qui était arrivé , il devait faire voile du côté de l'ouest de la France ou de l'Irlande , y débarquer , et le laisser lui , lieutenant , conduire le bâtiment à Liverpool. Le capitaine hocha la tête avec tristesse , et réitéra son dessein de quitter le vaisseau. Dans le moment le lieutenant fut appelé sur le pont , et à l'instant où il gagnait l'échelle , il entendit frapper l'eau , et regardant par-dessus le bord , il vit le capitaine qui , de la galerie , s'était jeté à la mer , et courait en poupe à six nœuds à l'heure. Au moment où il allait enfoncer , il sembla faire un dernier effort , il s'élança à moitié de l'eau , et dirigeant ses mains vers son second : « Adieu , sembla-t-il dire , Bill est maintenant avec moi. » Alors il s'abîma pour jamais dans les flots. »

Après avoir écouté cette singulière histoire , M. Clerk fit diverses questions sur le capitaine , et demanda à son compagnon , s'il le croyait en tout temps bien sensé. Le marin parut frappé de cette question , et après un moment d'hésitation , il répondit qu'en général il *conversait assez bien*.

Il eût été à désirer de pouvoir s'assurer jusqu'à quel point cette histoire extraordinaire s'appuyait sur les faits ; mais le temps ainsi que d'autres circonstances manquant pour cela , M. Clerk y suppléa en prenant les noms et les dates , pour pouvoir , autant que possible , vérifier l'événement. Convenant que le meurtre avait eu lieu , et que l'histoire avait été contée suivant la vérité , il n'était nullement improbable que l'idée d'une apparition eût saisi tout l'équipage ; le capitaine étant un homme d'un caractère irritable et passionné , il n'était pas non plus improbable que , victime du remords , il eût adopté les visions de ceux qui y étaient étrangers , particulièrement lorsqu'il se crut forcé de ré-

véler ses sentiments à un autre, et sa catastrophe devait être la conséquence naturelle d'un remords superstitieux qui a conduit tant de criminels au suicide ou à l'échafaud. Si le compagnon de voyage de M. Clerk n'inspire pas un grand degré de confiance, on doit au moins lui accorder d'avoir déployé un singulier talent dans la composition de l'horrible, en ce qui touche la fiction. Cette histoire, convenablement détaillée, eût pu faire la fortune d'un romancier.

Je ne dois pas oublier de vous donner, comme de la même nature, une autre anecdote d'un fantôme criminel, qui fit un bruit considérable il y a environ vingt années ou plus. Je serai, je crois, assez exact dans les détails, quoique j'aie oublié le récit de la procédure. Jarvis Matcham, tel était, si je ne me trompe, le nom de mon héros, était sergent-payeur dans un régiment, où il était tellement estimé comme un homme soigneux et sûr, qu'il eut l'occasion de dissiper une portion considérable de l'argent qu'il avait en main pour la paie des soldats, achats des recrues, et autres dépenses qui entraient dans sa charge. Il reçut l'ordre de rejoindre son régiment et de quitter une ville où il avait été recruter, et cela peut-être avec une ombre de soupçon. Matcham se voyant découvert eût déserté sans la prudence d'un petit garçon tambour, le seul de son parti, désigné pour l'attendre. Dans son désespoir, il résolut de tuer ce pauvre garçon et de s'approprier le reste de l'argent pour prendre la fuite. Il médita cette noirceur d'autant plus vite qu'il pensa que le tambour n'avait été mis auprès de lui que comme espion. Il accomplit son crime, et, changeant de nom, il parcourut long-temps la contrée, jusqu'à une auberge sur la route de Portsmouth, où il s'arrêta, demanda un lit et se coucha en demandant qu'on l'appelât lorsque la première voiture de Portsmouth passerait. Le garçon l'appela donc; mais quelque temps après il se souvint, lorsqu'il le secoua par les

épaulés, que les premiers mots que l'étranger prononça en s'éveillant furent : « Mon dieu, je ne l'ai pas tué. »

Matcham arriva au port avec la voiture, et tout de suite prit du service comme soldat ou marin, je ne sais trop lequel. Sa sobriété et son exactitude à ses devoirs lui gagnèrent l'estime des officiers dans le nouveau métier qu'il avait entrepris. Il navigua quelques années et se fit remarquer en quelques actions. Enfin le bâtiment entra à Plymouth, fut désarmé, et quelques hommes de l'équipage furent licenciés comme trop âgés pour le service. Dans ce nombre se trouva Jarvis Matcham. Lui et un autre marin résolurent de parcourir la ville et de prendre leur route par Salisbury. Ils étaient à peu près à deux ou trois milles de cette ville célèbre, lorsqu'il furent assaillis par une tempête si soudaine, et accompagnée de tant d'éclairs et de tonnerre, que la conscience endurcie du vieux pécheur commença à se réveiller. Il exprima plus de terreur qu'il n'était plus naturel à un homme familier avec la guerre et les éléments d'en montrer, et il commença à regarder et à parler d'une manière si étrange, que son compagnon soupçonna du mystère. A la fin, Matcham se plaignit à son compagnon de ce que les pierres se levaient sur la route et couraient après lui. Il le pria de passer de l'autre côté du chemin pour voir si elles le suivraient lorsqu'il serait seul. Le marin y consentit, et Jarvis se plaignit que les pierres couraient encore après lui et ne poursuivaient pas l'autre. « Mais il y a pis, ajouta-t-il en s'avancant vers son compagnon, et lui parlant à l'oreille avec un ton mystérieux : « Qui est ce petit tambour, et quelle idée a-t-il de me suivre d'aussi près ? » — « Je ne vois personne, » répliqua le marin, partageant la superstition de son camarade. — « Comment ! tu ne vois pas ce petit garçon avec son pantalon ensanglanté ! » s'écria le meurtrier inconnu, qui inspira une si grande terreur à son camarade que celui-ci le conjura, s'il avait quelque chose sur la conscience, de se la blanchir par une con-

fession générale. Le criminel poussa un long soupir, et déclara qu'il lui était impossible de supporter plus long-temps la vie qu'il menait depuis plusieurs années. Alors il confessa le meurtre du petit tambour, et ajouta qu'une récompense considérable ayant été offerte, il pria son camarade de le livrer au magistrat de Salisbury, car il voulait qu'un de ses camarades de bord profitât de cette aubaine, puisque son sort était inévitable. Étant parvenu à vaincre les scrupules de son ami sur cette manière d'agir, Jarvis Matcham fut immédiatement livré à la justice, et fit l'entier aveu de son crime. Mais l'amour de la vie revint avant le jour du procès. Le prisonnier nia sa confession et plaida pour la non-culpabilité. En même temps néanmoins l'évidence fut démontrée par d'autres côtés. Des témoins arrivèrent de son premier régiment pour prouver son identité avec le meurtrier et le déserteur, et le garçon d'auberge se rappela les horribles paroles qu'il avait prononcées lorsqu'il le réveilla pour rejoindre la voiture de Portsmouth. Jarvis Matcham fut reconnu coupable et exécuté. Aux derniers moments de sa vie, il revint à sa confession, et en rendant le dernier soupir il avoua la vérité de sa vision dans la plaine de Salisbury. De semblables faits démontrent pleinement que, sous la direction du ciel, l'influence d'une crainte superstitieuse peut être un des moyens d'amener le criminel au repentir pour son salut et à un châtiment pour l'avantage de la société.

De pareils cas sont nombreux et aisément imaginés, je n'insisterai donc pas davantage à cet égard ; seulement je dirai qu'il y a une égale abondance d'histoires de spectres dans lesquelles les apparitions ne se plaisent pas à tourmenter le meurtrier, mais procèdent par des moyens cachés, en donnant connaissance de toutes les particularités de l'événement à quelque vieille femme étrangère et ignorante qui, quoique peut-être sans aucune relation avec les acteurs, dirigée par le fantôme de manière à tout raconter devant le magistrat. Sur ce point, nous devons avouer

que les esprits ont, ainsi que nous l'a appris le facétieux capitaine Grose, des formes et des habitudes particulières.

Il n'y aurait ni instruction ni amusement à parler des grossières déceptions de cette espèce, dans lesquelles le mensonge et l'imposture se découvrent d'eux-mêmes, mais il arrive quelquefois des cas comme le suivant, où il est très-difficile, pour nous servir du mot de James Boswell, « de savoir que penser. »

Vers le 10 juin 1754, Duncan Terig, dit Clark, et Alexandre Bain-Macdonald, tous deux montagnards, furent traduits devant la cour de justice d'Édimbourg, comme accusés du meurtre d'Arthur Davis, sergent dans le régiment de Guise, meurtre commis le 28 septembre 1749. L'accident arriva peu après la guerre civile, dont les cendres étaient encore chaudes; il n'existait ainsi que trop de raisons qui faisaient qu'un soldat anglais, loin de tout secours, pût être assassiné par les habitants de ces contrées sauvages. Il paraît que le sergent Davis fut perdu de vue pendant quelques années, sans qu'on sût rien touchant son sort. A la fin un soupçon de ce meurtre fut conçu sur le témoignage d'un certain Alexandre Mac Pherson (montagnard, ne parlant que le celtique, et s'exprimant par interprète), qui donna le récit suivant de la cause de ce qu'il avançait.

« Il était au lit, dit-il, dans sa cabane, quand une apparition s'approcha de son chevet, en lui ordonnant de se lever et de le suivre hors de la porte. Croyant que le visiteur était Farquharson, son voisin et son ami, le témoin fit ce qui lui était ordonné, et lorsqu'il furent dehors, le spectre, dit le témoin, se trouva être l'esprit du sergent Davis, qui lui enjoignit d'aller enterrer ses restes mortels, qui gisaient dans un endroit qu'il lui désigna, une lande appelée la montagne de Christie. Il désira prendre Farquharson pour l'aider. Le jour suivant, le témoin revint au lieu désigné, et là trouva les os d'un corps humain en putréfaction. Le témoin n'enterra pas cette fois les os assez profondément; l'effet

de cette négligence fut de revoir l'ombre du sergent lui apparaître pour lui reprocher d'avoir manqué à sa promesse. Cette fois, le témoin demanda à l'esprit où étaient les meurtriers, et reçut pour réponse qu'il avait été tué par les prisonniers actuellement à la barre. Le témoin, après cette seconde visite, demanda l'assistance de Farquharson et enterra le cadavre.

Farquharson fut cité en témoignage pour affirmer que le témoin précédent, Mac-Pherson, l'avait appelé pour l'aider à ensevelir les os. Il raconta le fait de la même manière. Isabelle Mac-Hardie, qui dormait dans un des lits placés le long du mur, suivant l'usage ordinaire des cahutes des montagnards, déclara que, la nuit où Mac-Pherson dit avoir vu l'esprit, elle vit un homme nu entrer dans la maison, et s'approcher du lit de Mac-Pherson.

Cependant, quoique cet incident surnaturel fût ainsi certifié, et quoiqu'il y eût d'autres fortes présomptions contre les prisonniers, l'histoire de l'apparition répand un air de ridicule sur la suite du procès. Il fut terminé par la question de l'avocat des prisonniers, lequel, dans l'interrogatoire de Mac-Pherson, demanda : « Quel langage parlait l'esprit ? » Le témoin, qui ne savait pas un mot d'anglais, répliqua : « Aussi bon gaélique que j'en ai toujours entendu dans le Lochaber. » — « Très-bien pour l'esprit d'un sergent anglais, » répondit l'avocat. Cette réflexion était plus vive et plus piquante que solide, car l'apparition des esprits, une fois admise, nous en savons trop peu sur l'autre monde pour juger si toutes les langues ne sont point familières à ceux qui l'habitent. Elle imposa cependant au jury, qui déclara les accusés non coupables, quoique leur avocat et bon nombre de juges fussent convaincus qu'ils avaient commis le crime. Dans ce cas l'intervention de l'esprit semble avoir eu lieu plutôt pour empêcher la vengeance que sans doute le sergent assassiné désirait obtenir. Cependant il peut exister plusieurs manières

d'expliquer cette mystérieuse histoire , et la conjecture suivante peut en être une.

Le lecteur peut supposer que Mac-Pherson était complice du meurtre comme auteur ou autrement. Il peut encore supposer que, poussé par le remords de cette action, ou par inimitié contre ceux qui l'avaient commise , il eût conçu l'idée de les livrer à la justice. Mais dans toutes les highlands il n'existe pas de caractère plus méprisé que celui de délateur, ou de quiconque reçoit ce qu'on nomme récompense pour dénoncer les crimes<sup>1</sup>. La déposition de Mac-Pherson contre Terig et Macdonald aurait pu lui coûter la vie , et il n'est pas impossible qu'il ait eu recours à ce conte de revenant, dans l'idée que ses compatriotes superstitieux lui pardonneraient de s'être acquitté d'une commission reçue d'un habitant de l'autre monde , car il est très-probable qu'on l'aurait massacré si sa déposition eût été volontaire. Cette explication, exactement conforme aux sentiments des montagnards d'Écosse sur des pareilles sujets, réduirait toute l'affaire à un tour d'adresse de la part du témoin.

Il est donc de la dernière importance, en considérant ces histoires d'esprits et d'apparitions, de bien examiner la possibilité de déception volontaire, tant de la part des acteurs que de celle des auteurs de légendes. Nous indiquerons un exemple ou deux de chacun de ces cas.

Le plus célèbre dans lequel l'action humaine ait intervenu pour imiter les troubles attribués à des êtres surnaturels a trait à l'ancien palais de Woodstock<sup>2</sup>, lorsque les commissaires du long parlement firent une descente de lieux pour détruire le parc , qui naguère avait été une résidence royale. Les commissaires arrivèrent à Woodstock le 13 octobre 1649, déterminés à bouleverser

<sup>1</sup>*Tascal-money*, dit le texte ; argent donné par le pouvoir judiciaire à des individus qui font des révélations contre leurs complices, ou sur tout ce qui peut être propre à découvrir les crimes. A. M.

<sup>2</sup> Voyez le roman de *Woodstock*. A. M.

tout ce qui rappelait les souvenirs de la monarchie en Angleterre. Mais dans l'exécution ils rencontrèrent des obstacles qui en apparence provenaient du monde futur. Ils furent assaillis dans leurs chambres par les visites de quelque chose qui ressemblait à un chien, mais qui venait et s'en allait, chose que n'auraient pu faire de véritables chiens. Des souches de bois, reste d'un gros arbre appelé le chêne royal, et qu'ils avaient coupées en bûches pour brûler, furent dérangées dans la maison et les chaises déplacées et dispersées. Tandis qu'ils étaient couchés, les pieds de leur lit étaient élevés plus haut que la tête, puis retombaient avec violence. Des tranchants couraient sur leurs têtes de leur propre mouvement. Le tonnerre, les éclairs venaient ensuite, et dirigés par la même cause. Des spectres apparaissaient sous différentes formes, et l'un des commissaires vit une ombre qui remuait un chandelier et alluma une chandelle au milieu de l'appartement, et puis très poliment cracha dessus pour l'éteindre. D'autres tours plus méchants encore furent joués aux commissaires étonnés qui pensant que toutes les furies de l'enfer étaient déchaînées contre eux, se retirèrent de Woodstock sans remplir leur mission, qui, dans leur opinion, était combattue par les puissances infernales, quoique cette opposition fût un jeu plus plaisant et plus malin que dangereux.

Tout fut découvert après la restauration comme ayant été un tour que leur avait joué un homme de leur propre parti, lequel avait accompagné les commissaires en qualité de commis, sous le nom de Giles Sharp. Cet homme dont le vrai nom était Joseph Collins d'Oxford, surnommé Funny Joe, était un royaliste caché, et connaissait parfaitement les êtres du palais de Woodstock où il avait été élevé avant la guerre civile. Hardi, actif et intelligent, il se prévalut de la connaissance des lieux, des trappes et des passages secrets, pour à l'aide des domestiques, faire des niches à ses maîtres. La confiance personnelle qu'avaient en lui les com-

missaires rendit sa tâche très aisée, et il est à remarquer que le fidèle Sharp vit les visions les plus extraordinaires de son parti. Les terreurs surnaturelles que ressentirent les commissaires sont gravement détaillées par Sinclair, et aussi, je pense, par le docteur Plott. Mais, quoique la découverte ou l'explication de l'histoire véritable des démons de Woodstock ait été publiée, et que moi-même je l'aie lue, j'ai oublié si elle existe dans une relation particulière, et même où on peut la trouver.

De pareils accidents ou troubles ont souvent eu lieu lorsqu'on avait l'habitude de croire et de craindre de semblables choses d'un monde invisible, et avec des circonstances qui nous forcent à nous étonner tant de la peine extrême que prenaient les agents de ces imposteurs que des futiles raisons qui les avaient portés à s'y livrer. Notre surprise est aujourd'hui plus grande en voyant les moyens si simples en apparence par lesquels on faisait naître une terreur si générale, que les plus sages et les plus prudents n'ont pu échapper à sa contagieuse influence.

En premier lieu, je crains qu'il n'y ait pas de raison meilleure à assigner que cet orgueil inné de supériorité qui porte tous les hommes à mettre en œuvre leurs moyens d'exercer une influence sur leurs semblables, à quoi nous pouvons ajouter cet amour général de tourmenter, aussi commun à notre race qu'à celle du singe, cette noble copie de l'homme. C'est à cela qu'il faut attribuer le plaisir qu'éprouve un écolier à jeter une pierre dans une boutique de verrerie; à cela également est due la satisfaction d'un individu à jouer le rôle de lutin, et à remplir une maison ou un quartier d'épouvante et de trouble, pour le faible attrait de s'amuser, outre le sentiment de son adresse à n'être pas découvert, en compensation du risque qu'il court de la perte du caractère qu'il prend et de sa punition si sa fourberie vient à être dévoilée.

En 1772, une suite de faits commençant le douzième jour jeta

une extrême consternation dans le village de Stockwell, près de Londres, et imprima à quelques uns de ses habitants la croyance qu'ils étaient produits par des agents invisibles. Les assiettes, les plats, la porcelaine, les verres, et tous les petits meubles de toute espèce, dans la maison de madame Golding, dame d'un certain âge, semblèrent tout d'un coup animés; ils changèrent de place, coururent à travers la chambre, où ils furent mis en pièces. Cette particularité était aussi curieuse que le dommage et la perte qui en résultaient étaient alarmants et insupportables. Dans cette confusion, une jeune servante de mistriss Golding, nommée Anne Robinson, allait et venait sans pouvoir rester en place un moment, si ce n'est quand la famille était en prières, temps pendant lequel nul trouble n'advenait. Cette Anne Robinson était depuis peu au service de la vieille dame; et il est à remarquer qu'elle endurait dans un grand calme cette agitation extraordinaire que les autres souffraient avec terreur, et que froidement elle engageait sa maîtresse à ne pas s'alarmer ni se désoler de choses où il n'y avait pas de remède. Cela fit naître l'idée qu'elle pouvait avoir ses raisons pour être aussi tranquille, comme d'être d'intelligence avec l'auteur de ce qui se passait. Mistriss Golding, affligée, comme on le pense bien, en voyant cette destruction de son mobilier, invita ses voisins à rester dans sa maison; mais bientôt ils n'osèrent supporter la vue de ces actes surnaturels, qui furent poussés si loin, qu'il ne resta pas deux tasses ou deux soucoupes d'un riche service de porcelaine. Elle abandonna bientôt son logis pour se réfugier chez un voisin; mais voyant son mobilier attaqué de la même espèce de danse que celle de saint Vitus<sup>1</sup>, ce voisin, malgré son vif regret, refusa de garder plus long-temps une femme persécutée par un aussi étrange sujet de

<sup>1</sup> Nom d'une maladie nerveuse, laquelle occasionne des convulsions dans les jambes aux personnes qui en sont atteintes: elle est connue en médecine sous le nom de *chorea sancti Viti*, la danse de saint Vitus, ce qui ferait croire que saint Vitus aimait les pirouettes. A. M.

vexation. Les soupçons de madame Golding contre Anne Robinson acquièrent plus de consistance ; elle renvoya cette fille , et le vacarme cessa tout-à-coup et pour toujours dans ses meubles.

Cette circonstance démontre assez qu'Anne Robinson était la cause de ce bruit extraordinaire , comme cela a depuis été complètement certifié par M. Brayfield , qui persuada Anne , longtemps après l'événement , de lui faire ses confidences. Il y avait une histoire d'amour mêlée à tout cela , et toute la magie consistait dans l'adresse d'Anne Robinson et dans la simplicité des spectateurs. Elle avait attaché de longs crins à quelques uns des vases de faïence , et des fils de métal à d'autres , et par ce moyen elle les jetait à terre sans les toucher. Elle jetait d'autres objets avec tant de dextérité , que les assistants , qui ne pensaient pas à surveiller ses mouvements , imputaient cela à des agents invisibles. D'autres fois elle coupait à moitié les cordes auxquelles les jambons de lard et d'autres articles semblables étaient suspendus , de manière qu'ils tombassent au moindre mouvement. Elle employait quelques secrets chimiques très simples , et se réjouissait du succès de ses tours , qu'elle poussa même plus loin qu'elle n'en avait eu d'abord l'intention. Telle fut la solution de tout le mystère , qui , connu sous le nom de *Fantôme de Stockwell* , terrifia quantité de personnes respectables , et a été presque aussi fameux que celui de Cocklane <sup>1</sup> , qui peut être une imposture de la même espèce. Les apparences de ces visions étaient si nombreuses et si extraordinaires , que , lorsque j'en trouvai pour la première fois la publication originale , j'éprouvai la vive croyance que cette narration était , comme les affiches de Swift , une facétieuse expérience sur la crédulité publique. Mais elle fut certainement publiée *Bona fide* <sup>2</sup> ; et M. Hone , sur l'autorité de M. Brayfield , a

<sup>1</sup> Stockwell et Cocklane sont deux noms de lieux où apparaissaient des revenants en Angleterre. A. M.

<sup>2</sup> *De bonne foi.* Voyez *Hone's everyday Book*, p. 62. A. M.

depuis expliqué tout ce qu'il y avait de merveilleux dans cette affaire.

Beaucoup de fraudes ont été découvertes, et beaucoup ont été cachées avec succès; mais la connaissance de ce qui a été découvert en plusieurs circonstances nous révèle les principales causes de tout. Je me souviens d'une scène pareille que l'on essaya de représenter près d'Édimbourg, et qui fut déjouée par un officier du shérif, une de ces personnes dont l'incrédulité habituelle et l'observation soupçonneuse en font de très dangereux spectateurs en pareils cas, L'excellent feu M. Walker, ministre à Dunottar, dans le Mearns <sup>1</sup>, me fit le récit curieux d'une jonglerie de cette nature, pratiquée par une jeune paysanne qui était très adroite à jeter des pierres, des pièces de tourbes et autres objets<sup>1</sup>, et le faisait avec une telle vitesse, que long-temps il fut impossible d'affirmer sa participation à ce fracas qu'elle seule produisait.

La crédulité des spectateurs qui attribuent de pareilles scènes à l'action d'êtres surnaturels paraîtra moins surprenante si nous considérons les tours extraordinaires des escamoteurs ou professeurs de tours de passe-passe, et si nous nous souvenons que c'est seulement la fréquente répétition de ces choses qui nous familiarise avec elles, quoique merveilleuses, au point que, du temps de nos pères, nous eussions crié à la sorcellerie et aux miracles. Le spectateur aussi, qui a été lui-même dupé, ne fait pas bonne contenance lorsqu'il est convaincu de son erreur; d'où il suit que, si d'un côté il est trop éclairé pour ajouter foi à une intervention surnaturelle, de l'autre il répugne à se convaincre, par un trop scrupuleux examen, qu'il s'en est laissé imposer, et alors malgré lui il se trouve enclin à colorer un peu plus que la vérité plutôt que d'acquiescer à une explication qui lui

<sup>1</sup> Au midi de l'Ecosse. A. M.

<sup>2</sup> *Missiles*, dit le texte, ce qui signifie *quelque chose que la main peut jeter*. Nous manquons d'équivalent pour ce mot dans notre langue. A. M.

prouverait qu'il se serait trop hâté de croire. Très souvent aussi la découverte est due à la combinaison de certaines circonstances qui, comprises, expliquent nécessairement le fait tout entier :

Par exemple, une fois j'ai entendu un de mes amis, homme instruit et de bon jugement, se montrer dans une société extrêmement convaincu de la vérité d'une histoire merveilleuse que lui contait une personne hardie et intelligente, relativement à une apparition. La scène se passait dans un vieux château, sur la côte de Morven <sup>1</sup>, ou dans l'île de Mull <sup>2</sup>, endroit où le devin demeurait alors. Il lui fut donné à entendre par la famille, quand il voulut se retirer dans sa chambre à coucher, qu'elle était quelquefois visitée par des apparitions. N'ajoutant aucune foi à de semblables contes, à peine fit-il attention à cet avis, lorsqu'à l'heure de la nuit affectée à la sorcellerie il fut réveillé d'un sommeil profond par la pression d'une main d'homme sur son corps. Il aperçut la figure d'un montagnard gigantesque, vêtu du costume ancien et pittoresque de son pays; seulement son front était entouré d'un bandage sanglant. Frappé subitement d'une extrême frayeur, il voulut sauter à bas de son lit; mais le spectre se posant devant lui à la brillante clarté de la lune, un bras étendu pour le dompter s'il essayait de se lever, l'autre main levée pour l'avertir et comme pour le menacer s'il essayait de quitter sa posture horizontale, il resta ainsi plus d'une heure dans une agonie mortelle, après quoi il plut au spectre des anciens jours de le laisser à un repos plus calme. Une histoire aussi singulière eut pour elle dans la société le nombre accoutumé de crédules, jusqu'à ce qu'après plus ample examen il fût reconnu que le personnage qu'elle regardait était un collecteur de l'excise. Après cet éclaircissement, l'explication frappa toutes les personnes présentes, savoir : que les montagnards de la maison avaient

<sup>1</sup> Patrie d'Ossian au nord de l'Ecosse. A. M.

<sup>2</sup> Une des Hébrides, où passe un courant maritime dangereux. A. M.

décidé de retenir le collecteur, par l'apparition d'un ancien revenant héroïque, pour le détourner de sa vigilance et avoir le temps d'emporter en fraude une certaine quantité d'eau-de-vie de grain, que son devoir l'eût obligé de saisir. Cette seule circonstance explique l'histoire de ce revenant.

D'autres fois il arrive que la nature de la cause est si petite et si frivole, qu'il devient très difficile de l'apprécier, en raison même de sa futilité, parce que personne ne peut convenir qu'il a eu peur de si peu de chose, ce dont il aurait honte de parler. Un incident de cette nature arriva à une personne de naissance et de distinction bien connue dans le monde politique, laquelle le découvrit par la précision de son observation.

Peu de temps après qu'il eut pris possession de ses biens et de son titre, il s'éleva une rumeur parmi ses gens sur un bruit singulier entendu la nuit dans le château, et dont il était impossible de pénétrer la cause. Le nouveau propriétaire résolut de veiller lui-même avec un domestique, lequel avait vieilli dans la famille, et qui commençait à marmotter des choses étranges concernant le bruit qui avait suivi si vite la mort de son vieux maître. Ils veillèrent jusqu'à l'instant où ils entendirent ce bruit; ils écoutèrent avec cette vague terreur qui accompagne les sons de minuit, et qui empêche ceux qui écoutent de les suivre immédiatement jusqu'à l'endroit d'où ils partent. Le silence de la nuit fait qu'on accorde en général à ces bruits plus d'importance qu'ils n'en auraient s'ils étaient mêlés à ceux de la journée. A la fin le gentilhomme et son valet suivirent les sons qu'ils avaient entendus, jusqu'à un petit office destiné à conserver les provisions de toutes sortes de la famille, et dont le vieux sommelier avait la clef. Ils y entrèrent et y restèrent quelque temps, sans entendre le bruit qu'ils avaient suivi jusque là. Enfin ils l'entendirent, mais beaucoup plus faible qu'il ne leur avait semblé, lorsqu'à une certaine distance il agissait sur leur imagination. La cause

en fut sur-le-champ découverte. Un rat saisi dans une vieille trappe avait occasionné tout ce tumulte par ses efforts pour s'échapper ; il parvenait à soulever la porte de sa prison jusqu'à une certaine hauteur, mais alors il était obligé de la laisser retomber. Le bruit de la chute résonnant dans la maison avait occasionné ce tumulte, qui, sans la froide recherche du propriétaire, aurait aisément accrédité l'histoire du revenant. Ce fait me fut raconté par la personne même à laquelle il était arrivé.

Il est d'autres occasions où l'histoire de revenants est rendue croyable par quelque combinaison saillante de circonstances très-invraisemblables, et qu'on ne peut supposer, à moins qu'un incident fortuit n'en amène la découverte.

L'apparition qui eut lieu à Plymouth est bien connue, mais elle a été racontée de différentes manières. Ayant des raisons pour croire exact le récit qui va suivre, c'est un cas si bien adapté à mon sujet, que vous me pardonnerez, je l'espère, de l'insérer ici.

Un *club*<sup>1</sup> de littérateurs et de savants existait dans ce grand port de mer que nous venons de citer. Pendant les mois d'été, la société avait choisi une cave près du rivage de la mer, et durant l'automne et l'hiver elle s'assemblait dans une dépendance de taverne ; mais afin de ne pas être dérangés ou entendus, ils se réunissaient dans un pavillon du jardin, à quelque distance du corps de bâtiment. Quelques uns des sociétaires, à qui la position de leurs logements rendait cet arrangement très commode, avaient un passepartout de la porte du jardin, au moyen duquel ils pouvaient s'y introduire et gagner le pavillon sans la publicité et l'ennui de traverser la taverne. La règle du club était que chacun de ses membres le présidait alternativement. Un jour, dans l'hiver, le président de la soirée vint à tomber si malade,

<sup>1</sup> Cercle ou réunion de personnes qui se cotisent en commun pour toutes sortes de sujets littéraires, politiques, gastronomiques ou autres en Angleterre. A. M.

qu'on le crût à son lit de mort. Le club s'assembla comme à l'ordinaire, et par un sentiment de respect, laissa vacant le fauteuil qu'il aurait occupé s'il eût été en santé. Par le même motif, la conversation tomba sur les talents du sociétaire absent, et sur la perte que ferait la société par sa mort. Tandis qu'ils discouraient sur ce sujet mélancolique, la porte s'ouvrit subitement et l'ombre du président entra dans la chambre. Il était enveloppé d'une robe de chambre blanche, il avait un bonnet de nuit sur la tête, en un mot sa figure annonçait la mort même. Il entra dans l'appartement avec une gravité peu commune, prit la place vacante de cérémonie, prit à la main un verre vide posé devant lui, salua à la ronde, le porta à ses lèvres, puis le replaça sur la table, et sortit de la chambre dans le même silence avec lequel il était entré. La société demeura frappée de terreur; enfin, après plusieurs observations sur l'étrangeté de ce qu'ils avaient vu, ils résolurent d'envoyer deux d'entre eux pour voir comment se trouvait le président, qui, d'une manière si extraordinaire, venait d'apparaître au milieu de leur cercle. Les deux commissaires revinrent avec l'effrayante nouvelle que l'ami auprès duquel on les avait envoyés était mort le soir même.

Le club étonné résolut de garder un silence absolu sur l'étrange apparition qu'il avait vue. Les habitudes étaient devenues par trop philosophiques pour leur permettre de croire qu'ils avaient vu l'esprit de leur confrère décédé, et en même temps ils étaient trop sages pour désirer confirmer la superstition du vulgaire par ce qui semblait être l'indubitable apparition d'un revenant. L'affaire fut donc ensevelie dans le secret; mais, comme d'ordinaire, il en transpira quelque chose dans le public. Peu d'années après, une vieille femme qui, pendant long-temps avait été garde-malade, étant tombée malade elle-même, se trouva être soignée par un médecin membre de ce club philosophique. Après plusieurs expressions de regrets, elle lui raconta qu'elle avait long-temps

auparavant gardé M... (nommant le président dont l'apparition avait si étrangement surpris le club) et qu'elle éprouvait des remords de conscience sur la manière dont il était mort. Elle dit que sa maladie étant accompagnée de délire, elle avait été chargée de le veiller attentivement durant sa maladie. Malheureusement elle s'endormit, et pendant son sommeil le malade avait quitté l'appartement. A son réveil elle avait trouvé le lit vide et le malade parti; alors elle était sortie précipitamment de la maison pour le chercher, et le trouva comme il revenait. Elle parvint, dit-elle, à le replacer dans son lit, mais ce fut pour mourir... Elle ajouta, pour convaincre son auditeur de la vérité de ce qu'elle avançait, qu'immédiatement après que le pauvre malade eut expiré, une députation de deux membres du club vint pour s'enquérir de la santé de son président, et reçut pour réponse qu'il était déjà mort. Cette confession expliqua tout. Le malade, dans son délire, avait naturellement pris le chemin du club, par souvenir de ses devoirs de la soirée. En venant et en se retirant, il avait fait usage du passepartout dont nous avons parlé, et qui abrégait son chemin. D'un autre côté, les personnes envoyées pour s'informer de sa santé avaient gagné son logement par des circuits, ce qui lui avait donné le temps de retourner à son lit de mort, long-temps avant qu'ils fussent parvenus à sa chambre. Les témoins de cette scène furent aussi empressés alors de raconter cette histoire qu'ils l'avaient été de la cacher, afin de démontrer à quel point les yeux de l'homme peuvent être fascinés et faire naître des idées si opposées à la vérité.

Un autre fait du même genre, quoique loin d'être aussi frappant par ses circonstances, est cependant un de ceux qui sont restés inexplicables, et qui peuvent passer pour un exemple indubitable d'une apparition surnaturelle.

Un fermier de Teviot<sup>1</sup> revenait à cheval d'une foire où il s'était

<sup>1</sup> District du midi de l'Écosse. A. M.

un peu trop livré à Sir John Barleycorn<sup>1</sup>, mais non au point de défier les lutins, comme il arriva au fameux Tam O'Shanter<sup>2</sup>. Il réfléchissait avec quelque terreur sur le danger de voyager seul sur une route solitaire, qui bordait le cimetière, quand il aperçut devant lui, au clair de lune, une pâle forme féminine se tenant sur le mur même qui entourait le cimetière. Le chemin était très-étroit, et ne présentait aucun moyen de donner au fantôme ce que les marins appellent du large<sup>3</sup>. C'était donc la seule route par laquelle il pût regagner son logis. C'est pourquoi il résolut à tout risque de passer à côté de l'apparition. En conséquence, il approcha aussi doucement que possible de l'endroit où était le spectre, tandis que celui-ci était tantôt silencieux et tranquille, tantôt remuant le bras et comme apostrophant la lune. Lorsque le fermier eut atteint cet endroit, il piqua des deux et mit son cheval au galop... mais le spectre ne laissa pas échapper l'occasion. Comme le fermier passait dans le coin où il était perché, il sauta en croupe et le saisit par son habit autour du corps, manœuvre qui redoubla la vitesse du cheval et la terreur du cavalier ; car la main qu'il sentait derrière lui, et qui le pressait, était aussi froide que celle d'un cadavre. Arrivé au logis, il ordonna aux domestiques qui venaient pour l'aider de faire descendre le revenant. Ils saisirent aussitôt une femme habillée de blanc, et le pauvre fermier fut porté dans son lit où il se débattit quelques semaines contre une violente fièvre nerveuse. Cette femme se trouva être une folle, demeurée veuve tout de suite après son mariage, d'un mari qu'elle adorait, et la nature et la cause de sa maladie l'avaient portée, aussitôt qu'elle avait pu s'échapper, à rôder dans le cimetière, où elle pleurait amèrement sur son tombeau. Quel-

<sup>1</sup> Personnification de la bière, étant faite avec de l'orge, qui en anglais se nomme *barley*. A. M.

<sup>2</sup> Héros d'un poème de Burns, traduit par moi à la suite des *Plaisirs de la mémoire*. A. M.

<sup>3</sup> *Wide birth*, dit le texte, ce qui signifie la place suffisante à deux vaisseaux pour passer à côté l'un de l'autre sans se heurter. A. M.

quefois elle s'asseyait sur le coin du mur du cimetière, regardait autour d'elle et prenait chaque homme à cheval pour l'objet de ses regrets. Si cette femme, chose fort possible, se fût glissée du cheval inaperçue de celui qu'elle avait choisi pour compagnon involontaire, il eût été très-difficile de convaincre le fermier qu'il n'avait pas fait une partie de son voyage avec un revenant derrière lui.

Il y a encore une longue série d'histoires de cette espèce, où les secrets variés de la chimie, de l'acoustique, de la ventriloquie, ou d'autres arts, ont également été mis en œuvre pour duper les spectateurs, ou qui menaient à ce résultat à l'aide de purs accidents et de certaine coïncidence. Il est à peine besoin d'en citer des exemples; mais le suivant peut être mentionné comme un fait raconté par un noble étranger que j'ai connu il y a à peu près trente ans, dont la vie, perdue au service de son souverain, a été trop courte pour ses amis et pour son pays.

Dans un vieux château situé sur les confins de la Hongrie, le seigneur qui en était propriétaire se détermina à donner une fête digne de son rang et de la magnificence de l'antique manoir qu'il habitait. Les conviés furent nombreux, et parmi eux se trouva un vieil officier de hussards, renommé pour sa bravoure. Les arrangements de la soirée terminés, cet officier apprit que la compagnie éprouverait des difficultés à s'arranger dans le château, tout vaste qu'il était, à moins que quelqu'un ne se risquât à dormir dans une chambre supposée hantée par les esprits; et que, comme il était connu pour être au-dessus de tels préjugés, l'appartement lui était réservé comme la personne la moins susceptible de passer une mauvaise nuit par suite de frayeur. Le major accepta en remerciant de cette attention; et, après avoir pris part à la fête, il se retira passé minuit, non sans menacer de sa vengeance quiconque se permettrait par des plaisanteries de troubler son repos, menaces que ses habitudes le devaient faire supposer prompt à

exécuter. En opposition aux coutumes observées en pareil cas, le major se mit au lit, laissant brûler sa lumière, et mit ses pistolets, soigneusement chargés, sur la table de nuit au chevet de son lit.

A peine dormait-il depuis une heure, qu'il fut éveillé par un grand bruit de musique. Il regarde autour de lui, et voit dans le fond de l'appartement trois dames fantastiquement vêtues de vert, et chantant solennellement un *Requiem*. Le major écouta quelque temps avec plaisir ; à la fin il se fatigua : « Mesdames, dit-il, cela est très bien, mais un peu monotone, voulez-vous être assez bonnes pour changer de ton ? » Les dames continuèrent leur chant. Il réitéra sa demande ; mais la musique continua. Le major commençant à se fâcher : « Mesdames, dit-il, je dois considérer tout ceci comme un tour essayé dans le but de m'effrayer, et, comme je le tiens pour une impertinence, je vais prendre une fâcheuse manière d'en finir ; » en même temps il commença à saisir ses pistolets. Les dames chantèrent encore. Alors le major, fâché sérieusement : « Je veux bien attendre cinq minutes, dit-il ; puis je ferai feu sans hésiter. » Le chant continua néanmoins. Les cinq minutes étant expirées : « Je vous donne le temps encore, mesdames, dit-il, tandis que je compterai jusqu'à vingt. » Cela produisit aussi peu d'effet que ses premières menaces. Il compta un, deux, trois ; mais en approchant de la fin du nombre, il répétait plus d'une fois sa volonté de faire feu. Les derniers nombres dix-sept, dix-huit, dix-neuf furent prononcés avec plus de lenteur et dans de plus grands intervalles, avec l'avertissement que les pistolets étaient armés. Les dames chantèrent encore. En prononçant le mot vingt il fit feu des deux pistolets sur les musiciennes ; mais les dames chantèrent encore. Le major fut stupéfait de l'inefficacité de cette action, et en eut une maladie qui dura plus de trois semaines. La plaisanterie tentée sur lui peut brièvement s'expliquer en disant que les musiciennes étaient placées dans une

chambre voisine, et qu'il ne fit feu que sur leur image, réfléchié dans l'appartement où il dormait par l'effet d'un miroir concave.

D'autres histoires du même genre sont nombreuses et bien connues. L'apparition du mont Broken, après avoir été l'objet d'une grande admiration mêlée de quelque crainte, est à présent reconnue par les philosophes pour être une réflexion gigantesque que fait l'ombre des voyageurs, laquelle, représentée sur d'épais nuages, apparaît comme une figure colossale et d'une hauteur démesurée. Par une déception semblable, des hommes ont été portés dans le Westmoreland, et autres contrées montagneuses, à imaginer qu'ils voyaient des troupeaux de chevaux et des armées exécutant des marches et des contre-marches, lorsque, dans le fait, ce n'était que la réflexion de chevaux pàurant sur une hauteur opposée, ou les images de quelques paisibles voyageurs.

Un fait très-curieux de ce genre m'a été rapporté par le fils d'une dame qu'il a principalement regardé, et il tend à démontrer de quelle faible cause dérive quelquefois une respectable apparition. Cette dame, dans sa jeunesse, résidait avec son père, homme de sens et de résolution. Leur maison était située dans la principale rue d'une ville de quelque importance. La partie de derrière courait à angle droit vers une chapelle d'anabaptistes, et en était séparée par un petit jardin potager. La jeune personne avait coutume, pour goûter le charme romantique de la solitude, de s'asseoir dans son appartement, à l'instant du crépuscule, et même jusqu'à l'obscurité de la nuit. Un soir, dans cette position, elle fut surprise d'apercevoir une figure lumineuse de quelque être aérien et voltigeant qui semblait tout proche de la fenêtre en arceau de la chapelle d'anabaptistes. La tête était entourée de cette auréole que les peintres donnent aux saints catholiques, et tandis que l'attention de la jeune personne était fixée sur un objet aussi extraordinaire, la figure s'inclina plus d'une fois gracieusement vers elle, comme pour lui imprimer la

sensation de sa présence , puis disparut. L'observatrice de cette frappante vision revint auprès de sa famille , les traits assez décomposés pour éveiller l'attention de son père. Il obtint le récit de la cause de son trouble , et exprima son intention de veiller la nuit prochaine dans l'appartement : il s'établit en conséquence dans la chambre de sa fille , où elle attendit pareillement. Le crépuscule arriva, et rien ne parut. Mais à mesure que la lumière grisâtre disparaissait dans l'obscurité , la même figure de femme fut aperçue voltigeant sur la fenêtre , dans la même forme vaporeuse , la même pâle lumière autour de la tête , et les mêmes salutations que la veille. « Que pensez-vous de cela ? » dit la fille à son père étonné. « Rien , ma chère , dit le père , si ce n'est que d'avouer que nous voyons une chose surnaturelle... » Une stricte recherche révéla une cause naturelle à cette apparition sur la fenêtre. Une vieille femme , à qui le jardin du bas était loué , avait coutume d'y aller la nuit cueillir ses choux. La lanterne qu'elle tenait à la main réfractait sa forme sur la fenêtre de la chapelle ; pendant qu'elle se baissait pour cueillir ses choux , la réfraction paraissait aussi se baisser... et voilà tout le mystère.

Une autre espèce de déception empruntant le crédit de communications surnaturelles dérive de la dextérité et de l'adresse des auteurs , qui cherchent à présenter des faits sous une forme propre à captiver la croyance populaire. Defoe <sup>1</sup>, dont le pouvoir de rendre croyables les choses les plus invraisemblables était si connu , n'a jamais manqué de montrer sa supériorité dans cette espèce de composition. Un libraire de sa connaissance avait , en termes de commerce , réimprimé une édition de Drelincourt sur la *Mort*, et se plaignait à Defoe de la perte qu'il allait en éprouver. L'expérimenté faiseur de livres , dans le dessein de recommander son édition , pria son ami de la faire précéder de la

<sup>1</sup> L'auteur de *Robinson-Crusoé*. A. M.

célèbre narration du *Revenant de mistriss Veal*, et celui-ci l'écrivit avec un tel air de vérité que, bien qu'elle n'eût aucun titre à la véracité, elle fut néanmoins reçue si avidement par le public, que l'ouvrage de Drelincourt, dont le fantôme supposé recommandait la lecture à son amie mistriss Bargrave, sur la *Mort*, au lieu de rester à l'éditeur, fut enlevé par milliers d'exemplaires à la fois. L'histoire, incroyable en elle-même, et qui n'eût pu résister au moindre examen, fut accueillie comme véritable, grâce à l'adresse du narrateur et à l'addition de nombreuses circonstances accessoires que jamais personne vivante n'eût imaginé pouvoir entrer dans l'idée d'un auteur de fiction.

Il n'était pas besoin de recourir au talent de Defoe, quoique dans ce genre de composition il puisse être regardé comme sans rival, pour fixer l'attention sur une histoire de revenant. John Dunton, écrivain barbouilleur du temps, réussit jusqu'à un certain point à en imposer au public avec une histoire qu'il intitula *Apparition certaine*. Le commencement de cette histoire, car elle est d'une honnête longueur, a quelque chose de neuf. A Mynehead, dans le Sommersetshire, vivait une ancienne et noble dame, nommée mistriss Leckie, dont seulement le fils et la fille vivaient avec elle. Le fils commerçait en Irlande et passait pour avoir de huit à dix mille livres sterling. Cette famille avait un enfant de cinq à six ans. Elle était généralement respectée dans Mynehead et principalement mistriss Leckie, la vieille dame, qui était tellement agréable en société, que ses amis avaient coutume de dire à elle-même, et entre eux, que ce serait vraiment dommage qu'une femme si bonne et si gaie pour son âge dût bientôt être perdue pour ses amis; à quoi mistriss Leckie faisait souvent cette réponse un peu effrayante: « Autant est grande l'amitié que vous semblez me porter, autant j'ai peur que vous cherchiez peu à me voir ou à me parler après ma mort, quoique je pense que vous aurez cette satisfaction. » Elle mourut, et après

ses funérailles on la vit plus d'une fois sous sa forme naturelle , tant au logis que dehors , et de nuit et de jour.

On raconte d'un docteur-médecin , se promenant dans les champs, et qui, à son retour, se trouva avec cette ombre femelle, que celle-ci l'accosta avec politesse, et poussa la courtoisie jusqu'à lui offrir la main pour franchir une barrière ; observant cependant qu'elle ne remuait ni les lèvres en parlant, ni les yeux en regardant autour d'elle, il conçut quelques soupçons sur la nature de sa compagne de route, et montra le désir de s'éloigner d'elle. Offensée de ce désir, la vision, à la barrière voisine, se posta dessus, de manière à obstruer le passage. Il passa enfin, avec quelque difficulté, non sans avoir reçu un rude coup de pied et une exhortation de témoigner plus d'attention à la première dame âgée qu'il rencontrerait. « Mais ceci, dit John Dunton, ne fut qu'une des petites malices sans conséquence qu'elle se plaisait à faire dans la maison de son fils et ailleurs. » Elle voulut un jour, à midi, apparaître sur le quai, et crier : « Un bateau, un bateau, ho ! un bateau, un bateau, ho ! » Si quelque batelier ou marin était en vue et ne venait pas, il était sûr d'être admonesté ; s'il venait, il était de même sûr d'être renvoyé. Il était aussi dangereux de lui plaire que de lui déplaire. Son fils avait plusieurs bâtimens, naviguant entre l'Irlande et l'Angleterre. Ils n'abordaient pas plus tôt à terre, ou même n'étaient pas plus tôt en vue de l'Angleterre, que le fantôme leur apparaissait de la même manière et sous la même forme que lorsqu'elle était vivante ; et, se plaçant sur le grand mât, elle soufflait dans un sifflet ; et quoiqu'il n'y eût jamais eu plus grand calme sur mer, immédiatement il s'élevait une tempête affreuse qui brisait, noyait et submergeait vaisseau et marchandises, excepté les marins qui échappaient, le diable n'ayant pas reçu de Dieu la permission de s'emparer d'eux. Par ce moyen , et avec toutes ces tracasseries, elle avait fait un marchand pauvre de son fils, car tout son bien

se trouvait enseveli dans la mer , et celui qui autrefois comptait par milliers était réduit à une triste condition dans le monde ; car, soit que les vaisseaux lui appartenissent en propre, ou fussent loués, ou qu'il eût à bord des marchandises pour vingt schellings, le spectre malfaisant agissait, ne sifflait pas moins dans le calme, à midi , sur le grand mât, lorsqu'ils avaient crié *terre !* et alors vaisseau et marchandises , tout disparaissait ; de sorte qu'à la fin il ne pouvait trouver ni bâtiment où mettre ses marchandises, ni marin pour les conduire ; car , connaissant le résultat de ce fatal et désastreux voyage, tous refusaient d'en entreprendre un autre. Elle faisait toujours ses fréquentes visites dans la maison de son fils ; mais soit qu'il ne la vît pas ou ne voulût pas convenir qu'il la vît, il protestait toujours du contraire. Quelquefois, au lit avec sa femme, celle-ci s'écriait... « Mon mari , regardez, voilà votre mère ; » et lorsqu'il se tournait à droite elle se mettait à gauche ; s'il se tournait à gauche, c'était à droite qu'elle se mettait. Seulement un soir , leur seul enfant , fille unique de cinq à six ans, couchée dans un lit à roulettes à côté d'eux, cria : « Au secours ! mon père, au secours ! ma mère, voici ma grand'mère qui veut m'étrangler. » Et avant qu'ils pussent se porter au secours de leur enfant elle avait expiré. Ils reconnurent que la pauvre fille avait eu le cou serré entre deux doigts qui lui avaient arrêté la respiration et l'avaient étouffée. Ce fut la plus vive de leurs afflictions ; ils avaient tout à la fois perdu leurs biens et leur enfant ; vous pouvez imaginer leur peine et leur douleur. Un matin , après les funérailles de l'enfant , le mari étant dehors, environ vers onze heures , mistriss Leckie la jeune étant montée dans sa chambre pour se coiffer, et regardant dans la glace, aperçut sa belle-mère, la vieille dame ; regardant par dessus ses épaules ; elle poussa un cri et se troubla ; mais rappelant ses esprits, et recouvrant l'usage de sa raison, en adressant à Dieu une courte et silencieuse prière, pleine de ferveur et d'espérance, elle se tourna vers elle, et lui

parla ainsi : « Au nom de Dieu , ma grand'mère , pourquoi me tourmentez-vous ? » — « Paix ! dit le spectre, je ne veux pas vous faire de mal. » — « Que voulez-vous de moi , » répondit la fille, etc., etc. <sup>1</sup>. Dunton le narrateur, et probablement l'inventeur de ce conte , parle d'un ordre que la femme de M. Leckie reçut de l'esprit , pour livrer à Atherton, évêque de Waterford , une malheureuse femme coupable , qui, par la suite , périt des mains de l'exécuteur. Mais cette partie du sujet est trop désagréable et trop fastidieuse pour en offrir ici les détails.

L'impression que produisit cette histoire sur les habitans de Mynehead fut si profonde , qu'on dit que le souvenir de mistriss Leckie vit encore dans ce port, et que les marins, en y abordant, lors d'une tempête, s'imaginent encore entendre le sifflet de l'implacable sorcière qui avait été la source de tant de malheurs dans sa propre famille

Je puis cependant ajouter que le charme de ces histoires dépend beaucoup de l'âge de la personne à qui elles sont adressées ; et que la vivacité de sensations , qui , dans la jeunesse nous engage à passer sur ce qui est absurde pour jouir de quelque trait singulier d'imagination , meurt en nous lorsque nous atteignons l'âge de la raison et l'âge plus grave et plus triste qui le suit. J'ai de ceci la plus grande conviction , ayant été moi-même , à deux époques de ma vie , distantes l'une de l'autre , engagé dans des scènes favorables à ce degré de respect superstitieux que mes compatriotes appellent une *erie* <sup>2</sup>, dans leur vénération pour des êtres surnaturels.

A la première de ces époques j'étais âgé de dix-neuf à vingt ans, lorsqu'il m'arriva de passer une nuit dans le vieux et magnifique château baronial de Glamis, résidence héréditaire du comte

<sup>1</sup> *Apparition évidence*, by Dunton. A. M.

<sup>2</sup> *Eerie*, dit le texte , ce qui signifie une sorte de terreur respectueuse comme en inspire la solitude. A. M.

de Strathmore. La masse grisâtre de ses bâtiments, dans leur aspect et dans les traditions qui y sont attachées, agit beaucoup sur l'imagination. Il fut le lieu de la scène du meurtre d'un roi d'Écosse, dans un siècle reculé; ce ne fut pas, il est vrai, le gracieux Duncan <sup>1</sup> au nom duquel s'associe naturellement l'idée de château, mais Malcum II. Il contient en outre un monument curieux du danger des temps féodaux, qui est une chambre secrète dont l'entrée, soit par la loi, soit par la coutume de la famille, ne peut être connue que de trois personnes à la fois, le comte de Strathmore, son héritier ou fils aîné, et une troisième personne qu'il leur plaît de mettre dans leur confiance. L'extrême antiquité du bâtiment est attestée par l'immense épaisseur des murs et l'étrange et bizarre distribution des chambres. Comme le dernier comte de Strathmore occupe rarement cette ancienne habitation, elle se trouva, lorsque j'y étais, à demi meublée, et le peu qu'il y avait de meubles étaient de la plus haute antiquité; ce qui, avec les armures chevaleresques pendues au mur, contribuait beaucoup à l'effet général. Après une réception hospitalière de la part de feu Peter Proctor, écuyer, alors sénéchal du château, en l'absence de lord Strathmore, je fus conduit à mon appartement dans un coin reculé du bâtiment. J'avoue qu'en entendant fermer porte sur porte, après que mon conducteur se fût retiré, je commençai à me considérer trop loin des vivants et un peu trop près des morts. Nous avons traversé ce que l'on nommait la chambre du roi <sup>2</sup>, appartement voûté, garni de bois de cerfs et autres semblables trophées de chasse, et désigné par la tradition comme le lieu du meurtre de Malcolm, et j'avais une idée du voisinage de la chapelle du château.

En dépit de la vérité de l'histoire, toute la scène nocturne du château de Macbeth agit sur mon esprit et frappa mon imagina-

<sup>1</sup> C'est ainsi que le nomme Shakspeare dans la tragédie de *Macbeth*. A. M.

<sup>2</sup> Où fut assassiné Malcolm, auquel Shakspeare substitue Duncan. A. M.

tion beaucoup plus fortement même que si j'avais vu ces terreurs représentées par feu John Kemble et son inimitable sœur <sup>1</sup>. En un mot, j'éprouvais un sentiment qui, quoique peu remarquable, soit par timidité, soit par superstition, ne laissa pas que de m'affecter au point d'être désagréable, bien que mêlé avec un étrange et indicible déplaisir, dont le souvenir me vaut encore en ce moment d'agréables sensations.

En l'année 1814, époque où j'étais déjà parvenu à un certain âge, le hasard me plaça dans une situation à peu près semblable à celle que je viens de décrire.

J'entrepris avec quelques amis un voyage d'agrément le long des côtes septentrionales de l'Écosse. Nous arrivâmes sur le lac d'eau salée sous le château de Dunvegan, dont les tours situées sur un roc escarpé s'élèvent immédiatement au-dessus des vagues du lac. La plupart d'entre nous, et moi-même en particulier, ayant le bonheur d'être connus du laird de Macleod, nous fûmes reçus au château avec l'hospitalité montagnarde<sup>2</sup>, et enchantés de nous trouver dans une société aimable après une course un peu longue. La partie la plus moderne du château avait été bâtie du temps de Jacques VI; la plus ancienne remonte à cette période, dont la tradition au berceau ne dit rien. Jusqu'au temps où, propriétaire actuel, Macleod eût réuni par un pont-levis le site du château avec la terre ferme de Skye<sup>3</sup>, l'abord doit en avoir été extrêmement difficile. Les sacrifices faits à la sécurité plus qu'à l'agrément étaient si grands, que dans les premiers temps le seul accès de la maison était une caverne taillée dans le roc, auquel un escalier montait du rivage de la mer, comme ces châteaux que nous voyons dans les romans de mistriss Radcliffe.

<sup>1</sup> John Kemble, le Talma anglais, dont mistriss Siddons était la sœur. A. M.

<sup>2</sup> *Highlands hospitality*, dit le texte, parce que l'étranger est toujours accueilli avec empressement par les montagnards d'Écosse. A. M.

<sup>3</sup> Une des Hébrides, et qu'Ossian appelle l'île des brouillards, *the isle of the mists*.

Un tel château, à l'extrémité des montagnes d'Écosse, devait être fertile en contes traditionnels, en superstitieuses légendes, pour remplir les intervalles dans les chants et la musique propres aux salles de Dunvegan, comme lorsque Johnson les célébrait. Nous passâmes en revue les armes et les antiquités précieuses de cette famille distinguée; nous vîmes la dague et la claymore de Rorie-Mhor <sup>1</sup>, et son cor, dont le contenu aurait enivré trois chefs de nos jours dégénérés. La fameuse coupe du roi de l'île de Man ne doit pas être oubliée, ni la belle bannière donnée à Macleod par la reine des fées. Ce magique étendard, victorieux dans deux batailles rangées, et qui flottera encore dans une troisième, la dernière et la plus sanglante, lorsque la souveraine des fées, après la bataille, rappellera sa bannière et enlèvera le porte-étendard <sup>2</sup>.

Parmi de telles histoires d'ancienne tradition, je reçus de M. Macleod et de sa dame l'offre obligeante de l'appartement du château hanté par les esprits, et qui, comme étranger, était censé m'intéresser. En conséquence, j'en pris possession à peu près à l'heure où les apparitions commencent. A l'exception de quelques tapisseries et de l'épaisseur extrême des murs, qui attestaient une grande antiquité, rien n'était plus agréable que l'intérieur de cet appartement; mais, en regardant par les fenêtres, la vue était en harmonie avec les idées les plus superstitieuses. Un ciel d'automne, quelquefois sans nuages et quelquefois chargé de brouillards, éclairait le lac pendant que le vent l'agitait, ce qui tantôt couvrait les eaux et tantôt en laissait voir l'azur. Les vagues rugissaient en un sauvage désordre sur la rive, et blanchissaient de leur écume les énormes masses de rochers, qui, s'élevant de la mer en forme plus qu'humaine, avaient mérité le

<sup>1</sup> Le grand Roderic; *mhor* veut dire *grand*. A. M.

<sup>2</sup> Conte bleu du pays. A. M.

nom de filles Macleod, et, dans une pareille nuit, elles ne ressemblaient pas mal à ces déesses norvégiennes appelées électrices de la mort et cavalières de la tempête <sup>1</sup>. Il y avait quelque chose d'imposant et de sévère dans cette scène; car sur une plate-forme au-dessous des fenêtres était une ancienne batterie de canons, qui quelquefois a été dirigée contre des corsaires, même dans ces derniers temps. La perspective éloignée est la vue de cette portion des montagnes Quillian, nommées, à cause de leurs formes, tables à manger de Macleod. Le bruit d'une cascade aux ondes blanchissantes, nommée la nourrice de Rorie Mhor, parce que ce chef dormait le mieux dans son voisinage, est entendu de temps à autre, et se mêle au mugissement des vents et des ondes. Telle était la chambre hantée de Dunvegan, et qui méritait comme telle un hôte moins disposé à dormir. Dans le langage du docteur Johnson, qui a imprimé son souvenir à ce lieu reculé, je regardais autour de moi, et je m'étonnais de n'être pas plus affecté; mais l'esprit n'est pas toujours également prompt à s'é-mouvoir. En un mot, je dois confesser que de tout ce que j'entendis ou je vis, le spectacle le plus engageant fut le bon lit dans lequel j'espérai me dédommager des mauvaises nuits passées à bord, et où je dormis en conséquence, sans penser aux esprits ni aux lutins, jusqu'au lendemain matin, où je fus réveillé par mon domestique.

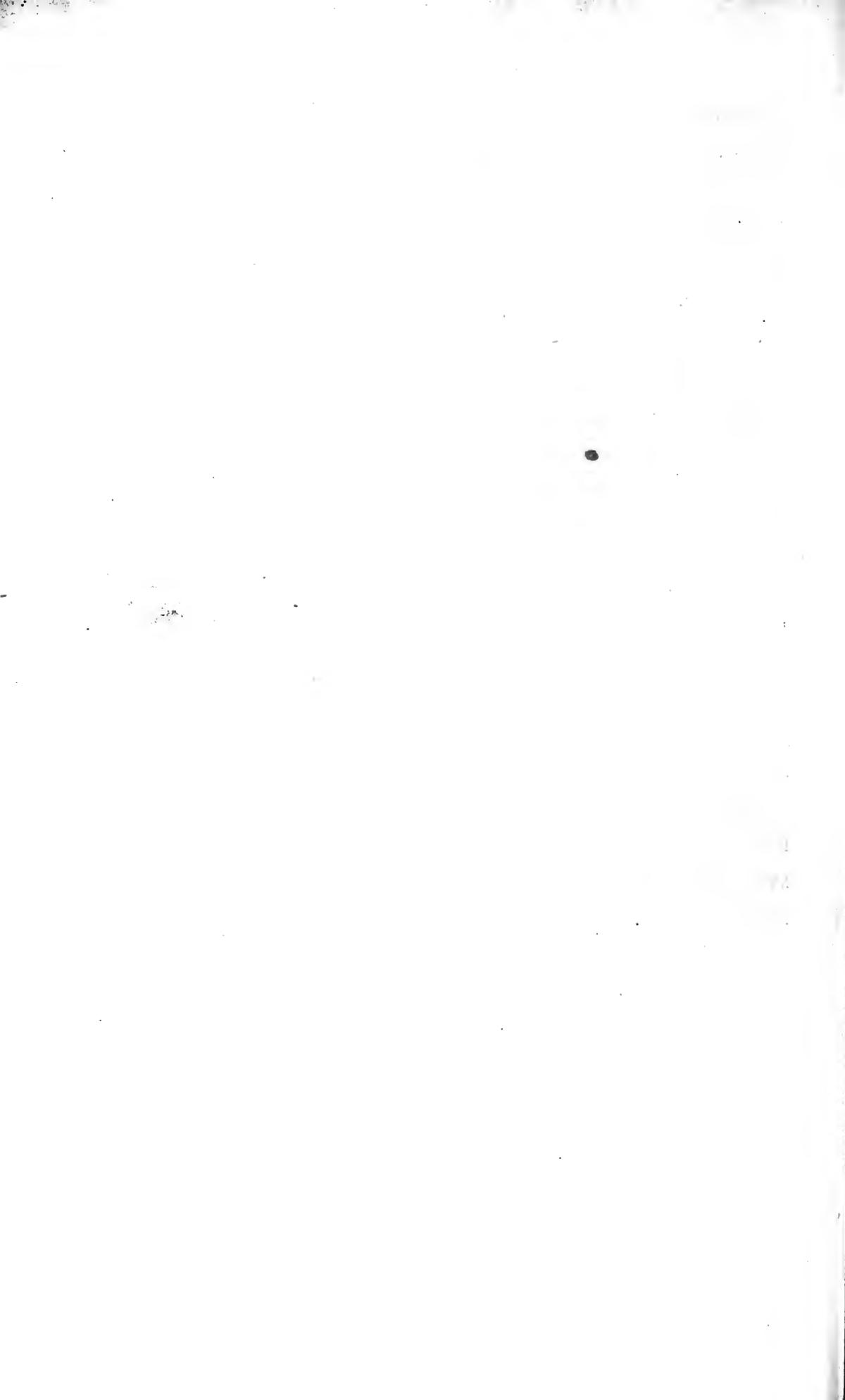
De tout ceci je suis autorisé à conclure que les contes de revenants et de démonologie sont mis de côté à quarante ans et au-delà; que seulement c'est dans le matin de la vie que ces idées de superstition passent sur nous comme un nuage d'été, en nous inspirant une crainte plutôt majestueuse et imposante que pénible, et je suis tenté de penser que, si j'avais dû écrire sur ce sujet, je l'aurais dû faire durant cette période de la vie, où je l'aurais traitée avec plus de vivacité, et où j'aurais été au moins

<sup>1</sup> *Chusers of the slain, or riders of the storm*, dit le texte. A. M.

amusant, si je n'avais pu être instructif. La mode du jour semble peu en harmonie avec des études de cette nature fantastique, et l'artisan le plus ordinaire possède suffisamment d'instruction pour le porter à rire de ces fictions qui, dans les premiers temps, étaient l'objet de la croyance de personnages les plus érudits de leur siècle.

Je ne puis cependant pas, en conscience, pousser assez loin l'idée que j'ai du bon sens de mes compatriotes pour les disculper entièrement du reproche de crédulité. Ceux qui sont disposés à les accuser peuvent sans peine trouver des preuves manifestes de superstition et de dispositions à la croyance de ces doctrines, et ce ne sera pas une occupation inutile de comparer les folies de nos pères avec les nôtres. Les marins ont un proverbe qui dit que chaque homme, dans sa vie, doit manger un boisseau d'impureté ; et il paraît encore évident que chaque génération humaine doit avaler une certaine mesure de non-sens. Il nous reste l'espoir que les fautes les plus grossières de nos ancêtres sont aujourd'hui bien loin de nous, et que de quelques folies que la génération présente puisse se rendre coupable, le sentiment d'humanité est trop universellement répandu chez les hommes pour leur permettre de tourmenter des malheureux jusqu'à ce qu'ils avouent ce qui est impossible, et de les brûler ensuite pour avoir fait un tel aveu.

FIN DE LA DÉMONOLOGIE.



Que la question politique domine d'ailleurs, et que la France, maîtresse d'Alger, croit son honneur intéressé à le conserver, et qu'il faut satisfaire cette opinion publique, quelque peu désirable qu'il fût d'avoir une telle possession (1) ; Qu'il faut se livrer au hasard qui utilisera peut-être cette concession, arrachée par le cri pu-

blic (2) ;

DAUTIN se vengeant à tout brutalement dans des rêves trompeurs, au lieu de l'éveiller et de l'éclairer ? N'y a-t-il pas assez de sang répandu, assez de millions dévorés ? Ne servirait-il pas temps que le malade fût bien éclairé sur son état, pour ne pas périr par la consommation ?

(1) Mais si la question politique domine, ce qui est très vrai, le respect dû à des traités solennels avec une puissance, notre plus fidèle alliée depuis trois siècles, ne commande-t-il pas impérieusement la restitution immédiate de sa propriété, que nous ne retournons que par le droit de la force, source irrépuissable de cruautés et d'oppression ;

Que la nation apprenne donc, et qu'elle soit bien convaincue que cette possession qu'on lui a fait envisager comme un brillant inappréciable, est au contraire un charbon ardent, qui brûle ses entrailles, un poison mortel qui la dévore lentement. La nation alors, bien éclairée, bénira le gouvernement qui la délivrera de cette plaie, présent funeste de ses implacables ennemis. (2) Se livrer au hasard qui utilisera peut-être une concession arrachée par le cri public ? n'est ce pas encourager tous nos ennemis, tous les intérêts privés, tous les abus, à rassembler et à bien salarier des crieurs publics à forts pomons, pour satisfaire leur avidité et leurs caprices, au détriment des intérêts généraux et du repos public ?

